BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXIII
D
73
NAPOLI

ANALYSE

DE

BAYLE.

TOME VI.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,

OU

ABREGÉ MÉTHODIQUE de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été ſondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME VI.



A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.



TABLE
ET
SOMMAIRES
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES SYSTÊMES DE RELIGION,
DOGMES HÉTÉRODOXES, FONDATEURS DE SECTES, ENTHOUSIASTES.

LES ANABAPTISTES.

CALVIN.

DE BEZE.

FAREL ET VIRET.

SENTIMENTS DE STANCARUS.

BROCARD.

LES ARMINIENS ET LES GOMARISTES.

LE SOCINIANISME.

LE JANSÉNISME.

ANTOINETTE BOURIGNON.

ANALYSE



ANALYSE DE *BAYLE.*

SUITE *DES SYSTÊMES* DE RELIGION;

Dogmes hétérodoxes ; Fondateurs de Sectes ; Enthousiastes.

LES ANABAPTISTES.

§. I.

Origine de cette Secte. Une proposition de Luther y donne lieu ; mais il désapprouve hautement l'interprétation que lui donnoient les nouveaux Sectaires, fondateurs de l'Anabaptisme.

L'ANABAPTISME suivit de fort près les commencements du Luthéranisme.

Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer le fondèrent en 1521. Ils abuserent d'une doctrine qu'ils avoient lue dans le Livre *De libertate Christianâ*, que Luther avoit publié l'année précédente. Cette proposition, qu'ils y trouverent, l'*homme Chrétien est le maître de toutes choses, & n'est soumis à personne*, & que Luther prenoit dans un fort bon sens, leur parut propre à gagner la populace suivant leurs vues. Luther désapprouva la conduite séditieuse qui par accident sembloit être née de sa doctrine. Maimbourg raconte que les nouveaux Sectaires ayant envoyé leur manifeste à Martin Luther, furent trompés dans l'espérance qu'ils avoient eu de le lui faire approuver ; » car, » *ajoute-t-il*, Luther voyant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné » lieu à cette secte de révoltés par les » livres qu'il avoit écrits en langue » vulgaire pour la liberté évangélique, contre la tyrannie de ceux » qui l'opprimoient par des traditions » humaines, leur répondit par un » long écrit, où il leur montre que » l'Ecriture les oblige de se soumettre aux Princes & aux Magistrats,

» quand même ils abuseroient du pou-
» voir que Dieu leur a donné sur eux ;
» qu'ils doivent s'adresser à Dieu, &
» cependant souffrir en patience, en
» attendant qu'il y mette ordre comme
» il lui plaira ; & que la voie des ar-
» mes, qu'ils ont prise, sera cause de
» leur damnation, s'ils ne les mettent
» bas (*a*). »

§. II.

Caractère de Storch, Stubner & Munzer. Leur nouvel Evangile. Moyens que l'on prit pour s'opposer aux progrès de cette nouvelle Secte. Supplice de Munzer.

Les fondateurs de l'Anabaptisme employerent toute leur industrie, chacun selon ses talens, à faire des prosélytes. Storch, n'ayant point de science, se dit inspiré. Stubner, qui avoit de l'esprit & de l'étude, chercha des explications adroites de la parole de Dieu. Munzer, hardi & emporté, paya d'audace & lâcha la bride aux passions les plus remuantes. Ils ne se contenterent pas de décrier la tyrannie Ecclésiastique de la

(*a*) Hist. du Luthéranisme, Liv. I, pag. 114, édit. de Holl.

Cour de Rome, & l'autorité des Consistoires : ils enseignerent aussi que la puissance des Princes était une usurpation, & que les hommes sous l'Evangile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebaptiserent leurs Sectateurs, & pour mieux faire passer cette pratique, ils enseignerent que le baptême conféré à des enfants étoit nul. Ce fut de leur doctrine sur le Baptême que leur vint le nom d'Anabaptistes. Quant au reste, ils insisterent beaucoup sur la morale rigide : ils recommanderent les macérations, les jeûnes & la simplicité des habits ; & ils séduisirent par-là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens, Munzer devint si téméraire qu'il exhorta hautement les peuples à résister aux magistrats, & à contraindre les Souverains à se défaire de l'autorité. Un tel Evangile plut tellement aux paysans d'Allemagne, qui trouvoient un peu trop rude le joug de leurs maîtres, qu'ils se souleverent en mille endroits, & qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les battit aisément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer, qui les avoit abusés, & qui s'étoit tant vanté d'enthousiasmes,

fut pris & décapité en 1525. Les disciples qu'il avoit laissés en Suisse, y multiplierent la Secte, & y causerent beaucoup de troubles; & il fallut recourir aux loix pénales les plus séveres pour arrêter les progrès de l'Anabaptisme. Il fallut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne & ailleurs. Les Ministres, à la vérité, réfutoient soigneusement ces Sectaires; mais comme cela ne produisoit pas le fruit que l'on souhaitoit, les Magistrats suppléoient à ce défaut par les voies de l'autorité.

§. III.

Combien l'Anabaptisme fit de tort à la Réformation; on employa par-tout le bras séculier pour l'extirper. Thomas Schucker tue son frere. Supplice de Jean de Leide après la prise de Munster. Les Anabaptistes chassés d'Angleterre, & d'ailleurs. Edits contre eux.

Les plus ardents ennemis du Luthéranisme auroient eu de la peine à imaginer une méthode aussi capable de l'étouffer dans le berceau, que l'étoit le schisme que Munzer & ses adhérants

formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renversement total des Sociétés, & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. Ils avoient eu des liaisons avec Luther & ils convenoient avec lui que le Christianisme devoit être réformé selon la pure parole de Dieu. Ainsi toute la haine que l'on concevoit contre eux, retomboit sur lui & sur ses semblables ; & quand on voyoit les suites funestes que l'entreprise de la Réformation avoit produites si promptement, on étoit tenté de croire que ce n'étoit point l'ouvrage de Dieu. Cela, sans doute, retarda beaucoup les progrés de la Réforme. Il ne faut pas s'étonner que les Ministres aient dit que c'étoient-là les profondeurs de Satan, & que l'ennemi de notre salut s'étoit servi de cette ruse pour maintenir son empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit suscités. Ce langage coule naturellement des hypotheses théologiques.

Les Controversistes du parti Romain se prévalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire, pour décrier la Réformation, & pour animer contre elle toutes les puissances. Mais les Réformateurs ne furent pas moins

vigilants pour se garantir de l'opprobre sous lequel on vouloit les envelopper. Ils crierent de toutes leurs forces contre les Anabaptistes ; ils les réfuterent par écrit ; ils les engagerent à la dispute par-tout où ils purent. Dans plusieurs Villes, ces Sectaires furent confondus dans des disputes publiques ; & par-tout le bras séculier seconda le glaive de la parole. A Zurich, les Chefs des Anabaptistes ayant disputé trois fois à leur confusion avec Zuingle, ils furent encore condamnés à se taire par un Edit solemnel. Balthasar Hubmeyer, l'un d'eux, ayant promis de se rétracter publiquement, & ayant au contraire prêché ses erreurs, fut contraint à l'abjuration, & puis chassé de la ville. Et parce que cette secte se multiplioit de jour en jour, en dépit de tous les obstacles, on recourut à des remedes plus violents. Le Sénat fit un édit qui condamnoit à la mort les Docteurs Anabaptistes, & à de grosses amendes ceux qui leur donneroient retraite. Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Œcolampade disputa dans Bâle avec ces hérétiques, en 1525, 1527 & 1529. Il soutint très-bien sa cause ; mais il ne surmonta point l'opiniâtreté de ces

gens-là. C'est pourquoi les Magistrats les réprimerent de telle sorte que l'Eglise recouvra la paix.

On les réfuta à Berne, dans une dispute publique en 1527 ; mais ils disoient en secret que leurs raisons leur sembloient encore bonnes. Afin donc que le triomphe de la vérité fût plus authentique, on ordonna une autre dispute, l'an 1532 : elle dura neuf jours. On en publia les actes : cela servit de beaucoup ; mais les Edits du Sénat de Berne furent sans comparaison plus utiles.

Ces brouillons eussent établi à saint Gal leur lieu de sûreté, si les Magistrats ne les eussent exilés. Ce fut-là que Thomas Schucker coupa la tête à son frère, l'an 1527. Il convoqua une nombreuse assemblée, & déclara à la compagnie qu'il se sentoit saisi de l'esprit de Dieu. Là-dessus il commanda à son frere de s'agenouiller, & prit une épée. Son pere & sa mere & quelques autres personnes lui demanderent ce qu'il vouloit faire. *Ayez l'esprit en repos*, leur repondit-il, *je ne ferai rien que ce qui me sera révélé par notre Pere céleste.* On attendoit avec impatience l'issue de tout cela, lors-

qu'on le vit tirer ſon épée & faire ſauter la tête de ſon frere. Il fut puni par les Magiſtrats, ſelon l'exigence de ſon crime; mais il ne donna aucune marque de repentir, & il déclara ſur l'échaffaud, qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la ſévérité des Edits de banniſſement fut redoublée à la vue d'un tel fanatiſme.

A Strasbourg, il y eut & des diſputes & des Edits très-rigoureux contre cette ſecte. On y empriſonna Melchior Hofman, l'un de ces chefs, & il mourut en priſon. Elle ſe répandit dans la Boheme, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la ſiléſie. Quelques-uns de ſes chefs furent livrés au bourreau. Balthaſar Hubmeyer, mené à Vienne, y fut brûlé. Cette exécution paſſa dans la Secte pour un Martyre, & y rechauffa le zele. Les Anabaptiſtes firent beaucoup de progrès dans la Moravie; & ils y en euſſent fait davantage, malgré les oppoſitions ſéveres du bras ſéculier, s'ils ne ſe fuſſent pas diviſés en deux factions. Il n'y eut point de Ville plus tourmentée de ces gens-là, que celle de Munſter. Cha-

cun ſait qu'ils s'en rendirent les maîtres, & que Jean de Leide, le Roi de cette nouvelle Jeruſalem, ſe défendit tant qu'il put, mais qu'enfin la Ville ayant été priſe, il fut puni du dernier ſupplice l'an 1536.

Ajoutons à cela que la Reine Eliſabeth, la premiere fois qu'ils aborderent en Angleterre, l'an 1560, fit un Edit qui leur commandoit de ſe retirer inceſſamment. L'Electeur Palatin les chaſſa de ſes Etats, l'an 1594. Les Dietes de Spire l'an 1529 & l'an 1544, & celle d'Augsbourg en 1551, firent des décrets barbares & ſanguinaires contre eux. Philippe II ordonna, en 1565, à la Gouvernante des Pays-Bas, de n'uſer d'aucune remiſe, ni d'aucun relâchement dans la punition des Anabaptiſtes. Conſultez les Annales de cette Secte, compoſées par Jean Henri Ottius; vous y verrez une ample énumération des Edits qui ont été faits contre elle en pluſieurs lieux de l'Europe. Une ſecte qui s'élevoit contre l'autorité légitime des Princes & des Magiſtrats, ne pouvoit manquer d'être pourſuivie par toutes les puiſſances ſéculieres.

§. IV.

Des Anabaptistes de Hollande, connus sous le nom de Mennonites. Leur apologie faite par un ambassadeur de Hollande en parlant au grand Turenne.

Les Anabaptistes de Frise & de Hollande désapprouverent en plusieurs choses la conduite de leurs freres de Munster, & ne laisserent pas d'exciter beaucoup de troubles (*a*). L'un de leurs principaux chefs se nommoit Mennon, ce qui fait qu'on les appelle quelquefois Mennonites. On se servit des moyens les plus efficaces dont on se put aviser pour extirper cette secte ; mais on n'en vint pas à bout. Les Théologiens ptotestants l'ont combattue avec zele dans les Provinces unies, & ont obtenu en divers temps quelques Edits pour la réprimer. Ils ont convoqué diverses fois les Anabaptistes à la dispute. Le Synode de Horn fit un acte sur cela, & recourut même à l'autorité du Gouverneur. Trois ou quatre Synodes firent de semblables actes avant la fin du XVI. siecle. Les

(*a*) Voy. ci-devant Tome IV. p. 249.

Eglises trouverent bon, l'an 1599, que l'on composât un ouvrage qui contint le corps des controverses anabaptistiques. Arminius, Ministre d'Amsterdam, se chargea de cette composition, & la commença: il l'interrompit quand il fut professeur en Théologie à Leide, & il allegua des raisons dans le Synode d'Alcmaer qui ne lui permettoient pas de s'appliquer à un tel ouvrage. Le Synode d'Enchuyse, l'an 1624, commit deux Ministres à examiner les confessions des Mennonites, & à discuter les controverses. L'un étant resté seul, l'an 1626, demanda un nouveau second; on lui accorda Doreslaar, au Synode d'Amsterdam, en 1628. Ils s'appliquerent diligemment à leur commission, & publierent en Flamand un très-bon livre, l'an 1637. C'est un corps des controverses anabaptistiques, où les variations de ces gens-là sont marquées exactement. L'Auteur, qui rapporte ces faits, observe que les Eglises prennent garde, conjointement avec le bras séculier, que cette secte ne s'agrandisse : elles sont en sentinelle, dit-il, pour la réprimer si elle produit de nouvelles branches, ou si elle veut sortir hors de ses limites. Il ajoute que les Synodes de Frise ne

cessent de solliciter les Etats de la Province à exécuter & à renouveller l'Edit qui fut publié contre les Anabaptistes l'an 1598, & qu'on en presse principalement l'exécution à l'égard des nouvelles assemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette Secte ose former. Il dit encore que le Synode des Anabaptistes, tenu à Harlem au mois de Juillet 1649, ayant fait connoître qu'ils avoient dressé plusieurs nouvelles Eglises, c'est aux Pasteurs orthodoxes à chercher les voies de réprimer ces innovations; d'autant plus qu'on se peut fonder sur un Edit de l'an 1651, par lequel leurs hautes Puissances ordonnent qu'il faut mettre les Sectes à la raison, & ne leur point permettre de se répandre. *Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque permittendum ut in plura loca quàm hodie sint diffundantur.* C'est ainsi qu'en France l'on interdisoit les lieux d'exercice dont ceux de la religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils eussent joui au temps des Edits. Voyez la *Politica Ecclesiastica* de Voetius (*b*), où il examine si cette secte doit être tolérée : il use de distinction ; mais

(*b*) Au Livre IV, de la Ire. partie, *pag.* 538. & *suiv.*

généralement parlant, il penche beaucoup pour la négative. Cependant cette secte s'est conservée jusqu'à présent dans les Provinces-Unies, & elle y jouit de la tolérance.

Il est vrai que peu-à-peu elle s'est guérie de ses principales foiblesses : elle ne se vante plus d'enthousiasmes, elle ne s'oppose point aux ordres des Magistrats, elle ne prêche plus l'affranchissement total de toute sorte de sujétion, la communauté de biens & choses semblables. Mr. Van Beuning parla un jour fort sensément à Mr. de Turenne, sur la tolérance qu'on accorde à cette secte en Hollande. Mr. de Turenne étant en carosse avec cet Ambassadeur, lui témoigna qu'il désapprouvoit la tolérance que les Etats Généraux avoient pour tant de sortes de Religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on raconte que Mr. Van Beuning lui répondit à l'égard des autres sectes ; je me contente de rapporter ce qui concerne les Mennonites. » Pourquoi voudriez-vous, » dit-il, qu'on ne les tolérât pas ? Ce » sont de si bonnes gens, & les plus » commodes du monde : ils n'aspirent » point aux charges ; on ne les rencon- » tre point sur sa route, lorsque l'on est

» ambitieux ; ils ne nous traverſent
» point par leur concurence & par leurs
» brigues. Il ſeroit à ſouhaiter que par-
» tout la moitié des habitants ſe fît un
» ſcrupule de ſonger aux dignités : l'autre
» moitié y parviendroit avec moins de
» peine, ſans employer tant de baſſeſ-
» ſes & d'artifices, & tant de moyens
» illégitimes. Nous ne craignons point
» la rébellion d'une ſecte qui met entre
» les articles de ſa foi qu'il ne faut ja-
» mais porter les armes. Quel repos
» d'eſprit pour un Souverain de ſavoir
» qu'une telle bride empêchera les mu-
» tineries de ſes ſujets, quelque char-
» gés qu'ils puiſſent être d'impôts & de
» tailles ? Les Mennonites payent leur
» part de toutes les charges de l'Etat.
» Cela nous ſuffit : avec cela nous le-
» vons des troupes qui rendent plus de
» ſervice qu'ils ne rendroient en s'en-
» rôlant. Ils nous édifient par la ſim-
» plicité de leurs mœurs : ils s'appli-
» quent aux arts, au négoce, ſans
» diſſiper par le luxe & par la débauche
» leur patrimoine ou les biens qu'ils
» gagnent. On n'en uſe pas ainſi dans
» les autres communions : les voluptés
» & les dépenſes de la vanité y ſont
» une ſource continuelle de ſcandale,

» & un affoibliſſement de l'Etat. Mais
» ils refuſent de jurer ; voilà une belle
» affaire. L'autorité des tribunaux n'en
» ſouffre aucun préjudice. Ces gens-là
» ſe tiennent auſſi liés par la promeſſe
» de dire la vérité, que s'ils faiſoient
» des ſermens. Toute l'utilité des ſer-
» ments que l'on fait prêter, conſiſte
» en ce qu'un homme qui les viole
» craint un châtiment plus ſévere de
» la part de Dieu, & s'expoſe à l'infa-
» mie, & même à des peines corpo-
» relles de la part des hommes. Les
» Mennonites craignent toutes les
» mêmes choſes, s'ils mentent après
» avoir donné leur parole qu'ils diront
» la vérité : ils ſont donc ſerrés par les
» mêmes liens que les autres hommes. «

§. V.

Sévérité des Suiſſes à l'égard des Anabaptiſtes. Raiſons qu'on allégue pour la juſtifier.

On n'a pu encore éteindre la ſecte des Anabaptiſtes parmi les Suiſſes, quoiqu'on ait uſé des voies de la rigueur en divers temps. Je rapporterai quelques

raisons que l'on allégue pour justifier leur sévérité.

La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe, l'an 1622, les Magistrats de Zurich donnerent ordre que, conformément à la pratique usitée de tout temps en semblable cas, les habitans du Canton s'exerçassent au métier des armes. Les Anabaptistes refuserent d'obéir, & représenterent à ceux qui se préparoient à l'obéissance, que la guerre doit être regardée comme un châtiment divin, & que c'est par la bonne vie, & non par les armes, qu'il faut défendre l'Etat. Ils insinuerent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfants, & tous leurs biens, que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons sujets s'indignerent de cela à un tel point qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette secte; les Magistrats chercherent des expédients plus doux. Ils chargerent les plus sages têtes du Sénat de régler avec les théologiens les plus modérés ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité se recommanda avant toutes choses aux prieres de toute l'Eglise, & puis voici quelle fut sa premiere résolution : que l'on

n'oublieroit rien de tout ce qui paroîtroit propre à guérir les faux ſcrupules des Anabaptiſtes; qu'on n'en condamneroit aucun, ni à la mort, ni aux galeres; & qu'on ne feroit aucune choſe qui reſſentît ou la cruauté, ou la précipitation, ou la paſſion. Après cela, il fut jugé à propos de conférer avec eux, & on leur marqua trois endroits où ils auroient à s'aſſembler, afin d'entendre ce qu'on avoit à leur dire. Ils ſe rendirent à l'aſſignation : on leur propoſa de vive voix & par écrit, les principaux points de la Foi Chrétienne ; ils n'en rejetterent qu'un, qui étoit celui des magiſtratures. Le Sénat, après avoir ſu ce qui ſe paſſa dans ces aſſemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent, ils expoſerent leurs raiſons : on y répondit tranquillement ; mais on ne put rien gagner, & néanmoins on les renvoya avec beaucoup de clémence. Ils ne laiſſerent pas de ſe retirer comme des gens qui avoient peur de quelque ſupercherie, & ils l'avouerent le lendemain, lorſqu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils ſe défioient du ſauf-conduit que le Souverain leur avoit fait expédier. Cette douceur des Magiſtrats dé-

plut beaucoup à plusieurs personnes : cependant on voulut tenter encore les voies de la modération. On assembla les principaux Chefs des Anabaptistes : on les assura que, sans exiger qu'ils prêtassent le serment selon les formules ordinaires, on se contenteroit qu'ils répondissent *oui*, ou *non* ; qu'on les dispenseroit de porter les armes, pourvu que, par leurs priéres & par d'autres moyens pieux, ils concourussent au bien public ; & qu'en les engageant à se trouver aux prédications des Ministres, on ne prétendoit leur interdire la liberté de désapprouver ce qu'ils jugeroient contraire à la parole de Dieu ; qu'on vouloit seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conféré, ou avec un de leurs Pasteurs, ou avec quelque autre personne ecclésiastique. On finit par des promesses de protection, & par des exhortations pathétiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de pensée, on les exhorta bénignement à se retirer ailleurs, on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur subsistance ; on promit la restitution à tous ceux qui, guéris de leurs erreurs, voudroient revenir ; & l'on déclara que les

enfants & les femmes qui renonceroient à la ſecte, & ne voudroient pas abandonner la patrie, jouiroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptiſtes répondirent que la terre appartient à Dieu, & non pas aux Magiſtrats, & rejetterent ces conditions. Alors on en vint aux taxes & aux amendes; & parce qu'ils refuſerent de les payer, & qu'ils crierent à la tyrannie, on confiſqua tous leurs biens. Ils murmurerent encor plus : il s'aſſemblerent nuitamment ; ils prierent Dieu de réprimer la fureur du Magiſtrat par la peſte, la famine & par telles autres calamités. Là-deſſus on ſe trouva obligé de recourir à un remede plus fort : on en mit pluſieurs en priſon. Ils ſe ſauverent preſque tous par une brêche qu'ils firent à la muraille, & ne ſe montrerent pas moins inquiets qu'auparavant : on les remit en priſon, on les exhorta de temps en temps à ſe convertir, ou à ſe retirer de bon gré hors de la patrie; ils perſiſterent à demander ſimplement la liberté. Ils offrirent de rendre raiſon de leur doctrine devant tout le peuple : on leur refuſa cette demande ; mais on voulut bien leur propoſer une diſpute par écrit, & on leur

marqua même les points de la controverse : il répondirent toujours qu'ils ne pouvoient se défendre tandis qu'ils seroient en prison. Notez que leurs fugitifs semerent par-tout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avoient été maltraités le plus inhumainement du monde.

Voilà une apologie fondée sur la patience très-longue qui précéda les rigueurs ; mais voici d'autres moyens plus particuliers, & qui résultent de la natûre, ou de la constitution du gouvernement en ce pays-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoyées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau ; & l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc au Souverain que tous les sujets soient propres aux armes & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, & qui s'étudient à intimider les plus belliqueux ; car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain, &

ſur les paſſions inſéparables du métier des armes.

§. VI.

Des Martyrs Anabaptiſtes.

L'Anabaptiſme ſe vante d'un grand nombre de martyrs : ſon martyrologe eſt un gros *in-folio*. Si cette ſecte n'avoit d'autres martyrs à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle ſe rendroit ridicule par ſon gros martyrologe ; mais il eſt ſûr que pluſieurs Anabaptiſtes, qui ont ſouffert conſtamment la mort pour leurs opinions, ne ſongeoient point à ſe ſoulever. Citons un témoignage qui ne puiſſe pas être ſuſpect. C'eſt celui d'un écrivain qui a réfuté de toute ſa force cette ſecte. Il remarque que trois choſes ont été cauſe qu'elle a fait tant de progrès. La Ire. eſt que ſes Docteurs étourdiſſoient par un grand nombre de paſſages de l'Ecriture ceux qui leur prêtoient l'oreille : la IIde., qu'ils affectaient un grand dehors de ſainteté : la IIIme., que ces ſectaires témoignoient beaucoup de conſtance à ſouffrir & à mourir. Il

prouve qu'aucune de ces trois choſes n'eſt une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit ſur la derniere. » La troi-
» ſieme marque, par laquelle les Ana-
» baptiſtes ſéduiſent les ſimples & in-
» conſtants, eſt leur conſtance à ſouf-
» frir & à mourir. Mais cela eſt trop
» ſimple & trop froid, pour faire que
» leur doctrine d'Antechriſt ſoit bonne
» & ſaine : comme dit Saint Cyprien,
» la peine ne fait pas le Martyr, mais
» la cauſe. L'Ecriture témoigne que
» ceux-là ſont martyrs & bienheureux,
» qui ſouffrent pour la juſtice, pour la
» vérité & pour le nom de Chriſt. Pour
» laquelle vérité les Anabaptiſtes ne ſouffrent pas, qui eſt une choſe à déplorer, mais pour une doctrine d'Antechriſt. Et certes les Princes & les Rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper cette ſecte, ils font mourir ces pauvres gens ſimples, la plûpart étant ſéduits. Ils devroient plutôt enſuivre les bons rois, comme Ezéchias & Joſias, leſquels ont les premiers rejetté hors de leurs terres toutes idolâtries, & quant & quant ont reformé la vraie Religion : ainſi devroient-ils faire prêcher la vraie doctrine apoſtolique publique-

» ment ; lors quand cela se feroit, je
» crois qu'il ne seroit pas besoin de tant
» de feu pour mettre à mort ces pau-
» vres simples gens séduits (*c*). « Ensuite il prouve par des exemples, que gens, qui ne souffroient pas pour justice, ont fait paroître un très-grand courage. Il allégue le mauvais larron, les Esséniens, les Circoncellions, les martyrs Papistes, les Arriens, Mahumétistes, les Philosophes Zenon & Socrate. Mais il ne dit rien qui insinue que les martyrs anabaptistes aient souffert la mort pour s'être révoltés contre l'Etat, ou avoir excité les sujets à la révolte. Il représente au contraire leurs martyrs comme des gens simples & séduits. Cela peut être vrai des Anabaptistes de Hollande ou Mennonites que George Cassander nous donne pour des gens qui faisoient paroître un bon cœur, un cœur pieux, qui s'écartoient de la foi par un faux zele, beaucoup plus que par malice ; qui condamnoient les fureurs de ceux de Munster, & enseignoient que le regne de Jesus-Christ ne doit s'établir que par la croix ; & qui sont, ajoute-t-il,

(*c*) Racine, source & fondement des Anabaptistes, par Guy de Bres, p. 9.

ajoute-t-il, plus dignes de compassion & d'instruction, que d'être persécutés (*d*). Mais Munzer & ses semblables ne peuvent pas être mis de ce nombre, & il faudroit être aussi fanatiques & aussi méchants qu'eux pour les regarder comme des martyrs de la bonne cause.

Remarquons en passant qu'on n'avoit point d'autres raisons pour réfuter les Anabaptistes, que celles dont les Catholiques se servoient contre les Protestants. » La premiere marque, dit » l'Auteur dont je viens de citer un » long passage, par laquelle ils trom- » pent & séduisent beaucoup de gens, » c'est quand sans sens, jugement, ni » raison, ils alléguent une infinité de » textes de l'Ecriture Sainte à tort & à » travers, tout ainsi comme s'ils avoient » mangé la Bible, combien que néant- » moins le plus souvent ils ne connois- » sent pas un A pour un moulin à vent, » comme on dit, les pauvres gens de- » meurent là tout court, étant ravis » en admiration d'ouir tant d'écriture, » & pensent avoir de grands Docteurs » entre mains. Mais je prie tels gens

(*d*) Georg. Cassander. Præfat. Tractat. de Baptismo infantium.

» ſimples de penſer qu'il n'y a jamais
» eu d'héréſie au monde qui ne ſe ſoit
» toujours ſervie de l'Ecriture, la cor-
» rompant & détournant pour la faire
» ſervir à maintenir leurs blaſphêmes,
» combien que toutefois l'Ecriture ne
» donne point d'occaſion d'erreur &
» héréſie ; mais elles viennent par le
» contraire, comme dit Chriſt : Ce que
» vous errez, n'eſt-ce pas parce que
» vous ne ſavez les Ecritures ? » Quant à la ſeconde marque par laquelle les Anabaptiſtes ſéduiſoient & *ſubvertiſſoient les cœurs des ſimples*, qui étoit la ſainteté contrefaite, il prouve par des exemples qu'elle eſt bien ſouvent le caractere des faux Docteurs. Il eſt certain que les Catholiques avoient à répondre à ces trois difficultés : 1. Que les Proteſtants ne parloient que de la Bible ; 2. Qu'ils condamnoient les danſes, le luxe des habits, le cabaret, *&c.* 3. que pluſieurs d'entre eux mouroient conſtamment pour leur Religion. On réfutoit ces difficultés tout comme l'Auteur proteſtant dont on vient de lire les paroles, les a réfutées. Ceci montre de plus en plus le préjudice que l'Anabaptiſme cauſoit aux Proteſtants ; car il le falloit refuter par des raiſons que les

Papiſtes faiſoient valoir contre ceux qui les avoient employées.

Au reſte, il y a dans le martyrologe de Geneve quelques perſonnes qui étoient Anabaptiſtes. Notez que ceux-ci ont publié deux martyrologes, l'un à Haerlem en 1615, l'autre à Horn, l'an 1617. Ces deux ouvrages ont fait éclater la diſcorde des Anabaptiſtes; car ceux de Horn ont critiqué le martyrologe de ceux de Haerlem, comme un ouvrage où l'on avoit procédé de mauvaiſe foi. En répondant à cette cenſure on ſe ſervit de la voie de recrimination: on accuſa les compilateurs du martyrologe de Horn d'y avoir fourré les gens qui avoient ſouſcrit à la confeſſion des Réformés quant à l'article de l'Incarcation de Jeſus-Chriſt. Le principal compilateur du martyrologe de Horn ſe nommoit Jaques Outerman. La préface de ce livre n'eſt pas moins injurieuſe aux Luthériens, & aux Calviniſtes, qu'aux Papiſtes. Ils y ſont tous accuſés de tyrannie.

§. VII.

Doctrines fauſſement attribuées à cette Secte par Moreri & autres.

Moreri n'a pas eu raiſon de charger cette Secte de deux doctrines qu'il lui impute ; l'une eſt qu'*une femme eſt obligée de conſentir à la paſſion de ceux qui la recherchent*, l'autre que *le mariage des perſonnes qui n'adherent pas à leurs ſentiments eſt illégitime.* Cet Auteur avoit trouvé dans Prateolus que, ſelon les Anabaptiſtes, les femme ſont obligées à prêter leur corps à tout homme qui les en ſollicite ; & que réciproquement les hommes ſont obligés de ſatisfaire les deſirs de toute femme qui leur en témoigne. *Dicunt poſtremò quamlibet mulierem obligatam eſſe ad cœundum cum quolibet viro eam petente, & contrà eodem vinculo aſtringunt omnem virum ad tantumdem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petente.* Selon cela, il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes : je veux dire que, par devoir, & à peine de commettre un crime, chaque homme ſeroit tenu de contenter quelque femme que

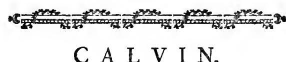
:e fût, quand il en feroit requis; & :haque femme feroit tenue de complaire ı quelque homme que ce fût, quand :lle en feroit requife. Les devoirs que Saint Paul expofe, qui font qu'un nari n'a pas la puiffance de fon corps, & la doit confidérer comme tranfmife à fon époufe; & que celle-ci pareillement loit confiderer la puiffance de fon corps ransférée à fon époux: ces devoirs, lis-je, très-juftes & très-raifonnables lans le mariage d'un avec une, n'auoient point de bornes: ils s'étendroient le chaque homme fur toutes les femnes, & de chaque femme fur tous les ıommes: chofe fi extravagante dans 'état de fociété qu'il eft difficile de 'imaginer qu'aucune fecte d'Anabap-:iftes l'ait enfeignée. Les loix naturelles, lans cette hypothefe, feroient beau-:oup plus impoffibles à accomplir, que es loix de l'Evangile; & il feroit jufte ı cet égard de renouveller cette plainte, :'eft un joug que, ni nous, ni nos peres, ı'avons pu porter. En un mot, ce ne peut pas être une loi de la nature; car a nature n'oblige à rien d'impoffible. La beauté & la tendreffe de confcience, ous une pareille loi, feroient un poids qui feroit bientôt crever les plus vigou-

reux & les plus robuftes. Il n'y auroit point de perfonnes auffi à plaindre que celles qui feroient belles & confcientieufes. La doctrine de la communauté des femmes n'égale point l'extravagance de celle-ci : elle n'ôte pas la liberté de refufer ; elle n'engage pas la confcience à tout acquiefcement.

Peut-être ne me tromperai-je pas fi je conjecture que les faifeurs de Catalogues d'héréfies, les originaux de Prateolus, ont forgé cette chimere, en donnant un mauvais fens par ignorance, ou par malice, à l'une des conféquences de l'égalité des conditions. Il eft certain qu'au commencement les Anabaptiftes enfeignoient cette égalité : d'où il s'enfuivoit qu'une fille de bonne maifon ne devoit pas refufer les propofitions de mariage avec un fils de payfan, & qu'un gentilhomme ne devoit pas rejetter les recherches d'une payfanne. Si nos compilateurs d'héréfies ont bâti fur ce fondement la doctrine abfurde qu'ils ont imputée aux Anabaptiftes, font-ils moins impertinents que ce dogme même ?

Je ne penfe pas non plus que ces fectaires aient regardé comme illégitime le mariage des autres Chrétiens, &

qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des personnes mariées ; qu'ils aient cru, par exemple, que la naissance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de souillures que celle d'Erasme. Mais il y a des gens qui n'y regardent pas de si près, sur-tout quand il s'agit de diffamer des hommes qui font profession d'avoir d'autres sentiments qu'eux.



CALVIN.

§. I.

Quelques particularités concernant la vie de ce Réformateur. Berceau du Calvinisme. Caractere de Calvin.

JEAN-CALVIN naquit à Noyon en Picardie, le 10 de Juillet 1509. Comme on le destinoit à l'Eglise, on lui obtint de bonne heure un bénéfice dans la Cathédrale de Noyon, & ensuite la Cure de Pont-l'Evêque, Village auprès de Noyon. Mais cette premiere destination n'eut aucun effet, tant parce que les conseils de Robert Olivetan ayant engagé Calvin à étudier la Religion dans sa

ſource, furent cauſe qu'il réſolut de renoncer aux ſuperſtitions dont il voyoit le Catholiciſme ſurchargé, qu'à cauſe que ſon pere aima mieux le faire Avocat que Théologien. Ce pere avoit raiſon, mais Jean Calvin étoit deſtiné à jouer un rôle ſous ce dernier titre. Je dirai ici en paſſant que, dans ſa jeuneſſe, il compoſa un commentaire ſur le Traité de Seneque *de Clementiâ*, mais que dans la ſuite il fit bien peu d'uſage des excellentes maximes de douceur, de clémence & d'humanité qu'il commentoit alors.

Quand il ſe retira de France pour ſuivre plus librement le parti de la Réforme, il choiſit Bâle pour le lieu de ſa retraite. Il publia ſon *Inſtitution Chrétienne* dont nous parlerons bientôt. Il retourna en France; & en 1536, il s'arrêta à Geneve où Guillaume Farel l'engagea à coopérer au grand œuvre de la Réforme. Il fallut donc que Calvin acceptât la vocation que le Conſiſtoire & les Magiſtrats de Geneve, avec le conſentement du peuple, lui adreſſerent tant pour prêcher, que pour être Profeſſeur en Théologie. Il s'étoit réduit à leur accorder ſon miniſtere pour cette derniere fonction, ne voulant point de

a premiere. Mais il fallut enfin qu'il se hargeât de l'une & de l'autre. L'année uivante il fit jurer solemnellement au euple un formulaire de foi avec la reection ou l'abjuration du Papisme. Tel ut le commencement du Calvinisme ont Geneve fut le berceau.

Cependant les Genevois chasserent ientôt leur nouvel Apôtre. Comme la éformation des dogmes n'avoit point emédié à la corruption des mœurs qui voit régné dans Geneve, ni à l'esprit actieux qui avoit tant divisé les prinipales familles, Calvin assisté de ses ollegues, déclara que vu l'inutilité de eurs remontrances, on ne pouvoit oint célébrer la Cêne pendant que ces lésordres subsisteroient. Il déclara aussi u'on ne pouvoit pas se soumettre aux églements que le Canton de Berne veoit de faire, & qu'on vouloit être oui lans le Synode qui devoit se tenir à Zuric. Voici quels étoient ces réglenents. L'Eglise de Geneve se servoit du ain levé dans la communion, elle voit ôté des temples les Fonts Baptisnaux, & aboli toutes les Fêtes à a réserve des Dimanches. Les Eglises lu Canton de Berne désapprouverent es trois choses & firent uu acte dans

unSynode tenu à Lausanne pour demander que l'usage des azymes, les Fonts-Baptismaux & les Fêtes fussent rétablis dans Geneve. Tels étoient les réglements à quoi Calvin refusa d'acquiescer. Les Syndics convoquerent le peuple ; il fut ordonné à Calvin, à Farel & à Rivet, de sortir dans deux jours hors de la ville ; on prit leur refus de célébrer la Cène pour une espece de sédition, ou de despotisme ecclésiastique dont on craignit les suites. Calvin se retira à Strasbourg où il fonda une Eglise Françoise dont il fut le premier Ministre. Il y professa aussi la Théologie. Les Théologiens de cette ville voulurent qu'il assistât à une Diete que l'Empereur avoit convoquée à Worms & à Ratisbonne, pour voir s'il seroit possible de pacifier les troubles de Religion. Il s'y trouva donc avec Bacer, & conféra avec Mélanchton. Ceux de Geneve firent tant d'instances pour le recouvrer, qu'enfin il leur engagea son ministere pour un certain temps ; mais il fallut attendre qu'il fût revenu de la Diete de Ratisbonne. Il rentra dans Geneve le 13 de Septembre 1541, au grand contentement du peuple & des Magistrats qui l'avoient chassé quel-

ıes années auparavant, & aux-
ıels il ne tarda pas de faire sentir le
ɔids de sa présence. La premiere chose
ı'il y fit, fut d'établir un formulaire
: discipline, & une Jurisdiction consis-
ɔriale qui eût en main l'exercice des
ensures & des peines canoniques jus-
ues à l'excommunication inclusive-
ıent. Cela déplut à plusieurs personnes
ui virent bien que l'on cherchoit à
ire subsister la tyrannie Romaine sous
ne autre forme: car l'esprit ecclésias-
que est le même dans toutes les sectes
ligieuses. Mais auroit-on eu bonne
race de se plaindre de la premiere dé-
ıarche d'un homme que l'on venoit de
ppeller avec les plus vives instances.
a chose fut exécutée comme Calvin le
ouloit; ce nouveau canon passa en
ɔrme de Loi dans une assemblée de
ɔut le peuple le 20 Novembre 1541.
e Clergé & les Laïques s'engagerent
our toujous à s'y conformer. La sévé-
ité inflexible avec laquelle il mainte-
ıoit en toutes rencontres les droits de
on Consistoire, fit bientôt sentir la
aute que l'on avait faite, & comme
lle étoit irréparable, elle lui attira
eaucoup d'ennemis & causa quelque-
ois du désordre dans la ville. Nous

parlerons dans la suite de différents démêlés qu'il eut. Il ne s'étonnoit de rien, suffisoit à tout par sa plume ou par sa présence, gouvernoit de son cabinet les Eglises de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de Pologne. Il vécut toujours actif, & presque toujours la plume à la main, lors même que ses maladies l'attachoient au lit ; il vécut, dis-je, dans les travaux continuels que son zele pour le bien général des Eglises lui imposoit, jusques au 27 de Mai 1564.

C'étoit un homme qui avoit de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidele mémoire, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir ; mais ces grandes qualités étoient altérées par un zele outré qui alloit ordinairement jusqu'à l'emportement. Calvin traitoit d'hérétique quiconque ne pensoit pas comme lui, & sous ce nom il le haïssoit cordialement. Il avoit l'esprit violent, impérieux, persécuteur, ne gardant point de mesures dans sa haine. Plusieurs de ses actions & de ses livres en font foi. Nous aurons occasion d'en parler avec quelque détail. Du reste Calvin convenoit de bonne foi de son tempérament colé-

rique. » Je ſuis colere de ma nature, » diſoit-il, je combats ſans ceſſe contre » ce défaut, mais juſques ici je n'ai pas » tant profité que je voudrois. « Il ſe peut que Calvin ait combattu intérieurement contre ſa paſſion dominante; mais il ne nous reſte aucun monument de ſes victoires à cet égard. Nous le voyons au contraire dominé par l'*Odium theologicum* preſque dans toutes les rencontres, & ſuivant comme en aveugle l'impétuoſité de ſon tempérament, maudiſſant, invectivant, perſécutant quiconque oſoit encourir ſon indignation, en ſuivant d'autres ſentiments que les ſiens.

§. I I.

Inſtitution Chrétienne de Calvin. Des différentes éditions & traductions de cet ouvrage. Divers changements & corrections que l'Auteur y fit. Du véritable nom de Calvin. Différents jugements ſur ſon ouvrage.

Quelques-uns diſent que Calvin *compoſa la plus grande partie de ſon Inſtitution* à Claix, dans la maiſon de Louis du Tillet. Cela pourroit être,

mais Beze, qui a écrit ſa vie, n'en dit rien & ne marque pas l'année de l'Edition, quoiqu'il en marque l'occaſion. Il dit que François I briguant l'amitié des Proteſtants d'Allemagne, & ſachant qu'ils étoient fort indignés des perſécutions cruelles que leurs freres ſouffroient en France, ſe ſervit d'un ſubterfuge par l'avis de Guillaume de Bellai : ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthouſiaſtes, qui ſous le nom d'Anabaptiſtes ſubſtituoient à la parole de Dieu leurs inſpirations & mépriſoient tous les magiſtrats. Calvin ſe crut obligé de faire l'apologie des Réformés qu'on brûloit en France; & c'eſt ce qui l'engagea à publier ſon Inſtitution, avec une Epître Dédicatoire à François I, qui eſt une des trois ou quatre Préfaces que l'on admire le plus. Elle eſt datée de Bâle le 1 Août 1536. Cette date s'accorde parfaitement avec le narré de Beze, car ce fut en 1535 que Guillaume du Bellai ſe ſervit de cette méchante défaite, vérifiant très-bien ce vieux quolibet, *Vous nous prenez pour des Allemands*. Voici ce qu'on trouve dans la vie de Calvin. *Edere coactus eſt chriſtianæ religionis inſtitutionem, quam vocavit*;

)peris longè maximi rudimentum. Quùm enim illam Francisci Regis car-
nificinam ægrè ferrent, Germani Prin-
cipes, qui Evangelio nomen dederant &
quorum ille tum amicitiam ambiebat,
hoc unum ille σοφὸν φάρμακον *autore Gui-*
lelmo Bellaio Langæo repererat, ut
se nonnisi in Anabaptistas pro Verbo
divino suum tantùm spiritum jactantes,
& omnium Magistratuum contemptores
animadvertisse diceret. Hoc verò dede-
cus veræ Religioni injustum non ferens
Calvinus, ejus edendi libri occasionem
arripuit, meo quidem judicio incom-
parabilis: additâ excellenti ad Regem
ipsum Præfatione, quam si fortè legis-
set ille, aut ego vehementer fallor, aut
magnum esset illi meretrici Babylonicæ
iam tum vulnus illatum. Béze prétend
que Calvin, après la publication de ce
livre, alla voir la Duchesse de Ferrare
en Italie, d'où étant revenu en France,
& ayant donné ordre à ses affaires, il
voulut regagner Bâle ou Strasbourg,
par les terres du Duc de Savoie; mais
qu'on l'obligea à s'arrêter à Geneve,
& qu'il y fut déclaré Ministre & Pro-
fesseur en Théologie, au mois d'Août
1536. Cela est si incompatible avec la
date de la Préface, qu'il n'est pas be-

soin que j'en montre l'incompatibilité. Je n'oppose point Mr. Spon à Théodore de Beze ; Mr. Spon, dis-je, qui dit qu'au mois de Septembre 1536, Farel fit consentir Calvin *de demeurer* à Geneve, *non pas pour prêcher*, *mais pour enseigner la Théologie.* On n'auroit jamais fait si l'on vouloit rapporter les différences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns & les relations des autres. Voilà par exemple Mr. Leti qui dit que Calvin arriva à Geneve le 14 de Septembre. Cela nous éloigne bien du mois d'Août de Théodore de Beze ; car selon Mr. Spon que Mr. Leti ne contredit point, Calvin résista *long-temps* aux prieres de Farel. Mr. Leti suppose que Calvin en homme d'esprit se fit prier, & s'excusa par bien des raisons, jusqu'à ce que les Syndics se joignirent aux ministres pour le prier de demeurer. Revenons au livre de l'Institution.

La premiere fois qu'il parut, ce n'étoit que l'ébauche d'un grand ouvrage. L'auteur le retoucha dans la suite plus d'une fois, & le rendit si excellent, que Scaliger même l'a admiré. Peu de personnes ignorent le fameux distique de Paul Thurius.

Præter Epiſtolicas, poſt Chriſti tempora chartas;
Huic peperêre libro ſæcula nulla parem.

La premiere Edition eſt de Bâle 1535, *in-8°*. La ſeconde eſt de Straſbourg 1539, *in-Folio.* Calvin y étoit alors profeſſeur en Théologie & Miniſtre. Elle étoit plus ample & plus correcte que la premiere. On pouvoit dire la même choſe de la troiſieme par rapport à la ſeconde. Cette troiſieme Edition eſt de Straſbourg 1543. C'eſt à celle-ci que ſe rapportent ces paroles de Jean Sturmius, que l'on imprime ordinairement à la tête de l'Ouvrage; *Joannes Calvinus homo acutiſſimo judicio ſummâque doctrinâ & egregiâ memoriâ præditus eſt, & ſcriptor eſt varius, copioſus, purus, cujus rei teſtimonium eſt inſtitutio Chriſtianæ religionis, quam primò inchoatam, deinde locupletatam, hoc verò anno abſolutam edidit.* Geſner avoit ouï dire qu'en 1544 on en faiſoit une quatrieme édition dans la même ville, avec de nouvelles augmentations. Celle de Geneve 1550. *ex officinâ Joannis Gerardi in-4.* ſeroit donc la cinquieme pour le moins: le titre porte qu'elle a été corrigée en une infinité de lieux, & ornée de deux.

indices : *Nunc ex postrema autoris recognitione quibusdam locis auctior infinitis verò castigatior.... Additi sunt indices duo locupletissimi ; unus rerum insignium, alterno verò locorum omnium, quos partim ex sacris Bibliis, partim ex aliis Theologiæ Doctoribus Author tanquam ex divite penu in suum usum vel aptè transtulit, vel doctè interpretatus est.* La derniere révision de l'auteur, tant pour l'édition latine, que pour l'édition françoise, est de l'an 1558. C'est alors que l'ouvrage fut divisé en IV livres, & chaque livre en plusieurs chapitres, qui montent en tout à 80, y en ayant 18, au premier livre, 17 au second, 25 au troisieme & 20 au quatrieme. L'édition de 1550 n'est divisée qu'en 21 Chapitres. C'est donc une fausseté que de dire avec Mr. Varillas, qu'environ l'an 1535 l'institution de Calvin fut imprimée en 4 livres & 104 Chapitres. Papyre Masson a trompé Mr. Varillas avec ces paroles *Basileæ anno 1536 publicavit de institutione Christianæ religionis libros quatuor.... illa institutione sæpe aucta & millies excusa capitibus centum & quatuor.... rejicit, &c.* On dit qu'on se plaignoit de Théodore de Beze

au ſujet de ſes notes ſur le nouveau Teſtament, leſquelles il changeoit & corrigeoit à chaque nouvelle édition. Bolſec pouſſe de ſemblables plaintes, ou plutôt des inſultes groſſiérement expliquées, contre les fréquentes corrections de l'ouvrage de Calvin. » Je ne » puis, *dit-il*, laiſſer un point eſcrit » par de Beze, au grand honneur » (comme il penſe) de ſon maiſtre, » pere & amy Calvin : c'eſt qu'eſtant » conſtraint à cauſe de ſa maladie de » demeurer en la maiſon, & de quitter » de lire & de preſcher, il ne perdoit » pour cela le temps; car il ne laiſſoit » de travailler en ſa maiſon, tellement » que durant ce temps-là il commença » & paracheva ſa derniere Inſtitution » Chrétienne, latine & françoiſe ſur » ce ſubjet. Il ſeroit raiſon de deman- » der à Beze quelle eſtoit cette derniere » Inſtitution : car on n'a veu que la » premiere, laquelle déjà long-temps » auparavant il avoit compoſée & miſe » en lumiere. Si la premiere eſtoit ſi » bien faite, & entiérement complette, » quel beſoin de la refaire tant de fois ? » Voilà le menſonge deſcouvert, le- » quel dit Beze que ſon maiſtre, pere » & amy Calvin eſtoit ſi abſolument

» docte, que jamais il ne s'étoit retracté
» de ses sentences ou propositions es-
» crites, ou dites de bouche ; car ayant
» esté reprins & accusé d'hérésie pour
» plusieurs fausses sentences trouvées
» en son livre de l'Institution de la
» premiere & seconde édition, il les
» raccommodoit & corrigeoit, puis
» supprimant les premiers, il faisoit
» r'imprimer le mesme livre corrigé :
» cependant il faisoit teste contre tous
» ceux qui censuroient & reprenoient
» ses erreurs, & les appelloit menteurs,
» imposteurs & calomniateurs, se re-
» mettant à cette derniere impression
» de son Institution en laquelle il avoit
» corrigé ses erreurs, & ainsi par cette
» ruse il se vouloit faire docteur absolu
» & irrépréhensible, qui ne s'estoit ja-
» mais retracté des sentences qu'il eust
» dites ou escrites. » Si l'on en croit Maimbourg, l'Institution chrétienne de Jean Calvin parut premiérement en François. Mr. de Spon dit la même chose, & ajoute que ce fut à Bâle, le premier d'Août 1535, & qu'il y avoit au Titre une épée flamboyante, avec ces mots, *Non veni mittere pacem, sed gladium ;* c'est-à-dire, *Je ne suis point venu pour porter la paix, mais l'épée.*

e ne ſaurois bien dire s'ils ſe troment : je ſais ſeulement qu'avant l'an-.ée 1544, il y avoit eu des éditions de et Ouvrage en François. Il y en a eu les verſions en Italien, en Allemand, en Flamand, en Eſpagnol & en Anglois. Mais Mr. Teiſſier ne devoit point prendre à la lettre ce *millies excuſa* de Papyre Maſſon. *Il témoigne*, dit Mr. Teiſſier, *qu'elle fut ſi bien reçue du public, qu'il s'en fit en peu de temps plus de mille éditions*. Papyre Maſſon n'avoit garde de dire cela.

Voici l'extrait d'une lettre. » La plus » vieille édition de l'inſtitution de Cal- » vin que l'on ait dans la Bibliotheque » de Geneve eſt un *octavo* de 514 pag. » imprimé à Bâle *per Thomam Plat-* » *terum & Balthaſarum Latium menſe* » *Martio, Anno 1536*. A la fin du » livre eſt la figure de Minerve, avec » ces mots, *Tu nihil invita facies di-* » *ceſve Minervâ*. Le commencement y » manque juſqu'à la page 42. On ne » peut donc point ſavoir par cet exem- » plaire ſi l'épée au milieu des flammes » a été miſe dans cette édition, elle eſt » dans pluſieurs autres & Latines & » Françoiſes, comme dans une Fran- » çoiſe de l'an 1545, & dans une autre

» de 1561. » J'ai obſervé que le Libraire Jean Girard, qui imprima en Latin cette inſtitution l'an 1550 *in*-4°. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, *non veni pacem mittere in terram, ſed gladium*, comme il les avoit miſes au frontiſpice du Traité de Jean Calvin, *contre la ſecte fantaſtique & furieuſe des libertins*, l'an 1545; mais j'ai obſervé auſſi qu'il les employa dans l'édition Françoiſe de l'Inſtitution, l'an 1553, *in*-4°. Au reſte, je ne crois point que cette édition de Bâle, *per Thomam Platterum & Balthaſarum Latium menſe Martio Anno* 1536 ſoit la premiere.

Paſſage remarquable du livre de Calvin contre les Papes & les Cardinaux.

C'eſt dans ſon Inſtitution Chrétienne (*Liv. IV. Chap. VII. n°. 27.*) que Calvin parle d'une maniere ſi révoltante de la Religion des Papes & des Cardinaux. » Le premier article de leur ſecrette Théologie qui regne entre eux, » *dit-il*, eſt qu'il n'y a point de Dieu. » Le ſecond, que tout ce qui eſt eſcrit » & tout ce qu'on preſche de Jeſus-» Chriſt n'eſt que menſonge & abus. Le » troiſieme, que tout ce qui eſt con-» tenu en l'Ecriture touchant la vie » éternelle & la réſurrection de la » chair, ne ſont que pures fables. « Il

n'en falloit pas tant pour être justement traité de Calomniateur. Du reste il n'est pas le seul qui ait mérité une pareille censure. On nous assure que Castellan fut si scandalisé de la corruption qu'il remarqua dans la Cour de Rome, que même plusieurs années après il ne pouvoit y songer, ni en parler, sans une grande émotion. Il poussoit la chose si loin qu'il croyoit que la Religion n'étoit à Rome qu'une pure comédie dont on se servoit pour tromper le monde, afin de se conserver la domination. *Memini eum aliquando, cùm Pontificum Romanorum supinas libidines, avaritiam & rapacitatem, Religionis contemptum, superbiamque Cardinalium, luxum & ignaviam, nundinationesque, cauponationes, & flagitia reliqua Aulicorum Romanensium describeret, & cætera quæ tunc vidisset commemoraret, ità animo concitari & indignatione commoveri consuevisse, ut ei non modo in facie color, sed & toto corpore gestus motusque immutarentur, ut etiam mihi frequenter diceret sibi esse persuasissimum ne Pontifices quidem Romanos, Religionis & sacrorum Antistites, tot suis suorum flagitiis sceleribusque contaminatos, verè & ex animo Chris-*

tum colere; quæ autem in Religione facerent, retinendæ dominationis causâ, veluti larva ad fallendam apposita, eggregiè simulare (*a*).

Erasme dit aussi qu'il a entendu de ses propres oreilles blasphêmer impunément à Rome, contre Jesus-Christ & ses Apôtres; que des prêtres même du Palais du Pape avoient dit des horreurs, en célébrant la Messe, & cela à voix si haute que plusieurs des assistants les avoient entendus. *At ergo Romæ his auribus audivi quosdam abominandis blasphemiis debacchantes in Christum, & in illius Apostolos, idque multis mecum audientibus, & quidem impunè. Ibidem multos novi qui commemorabant se dicta horrenda audisse à quibusdam Sacerdotibus Aulæ Pontificiæ Ministris, idque in ipsa Missa, tam clarè ut ea vox ad multorum aures perveniret* (*b*).

On a trouvé fort mauvais, que Calvin, au lieu de se donner le nom de *Cauvin*, qui étoit celui de sa famille, il ait pris celui de *Calvin.* Monsieur Drelincourt l'a justifié sur cela comme

(*a*) Galland, *in Vita* Castellan. p. 27.

(*b*) Erasmus, *Epis. XXXIV. Lib. XXVI. p.* 1456.

il

il falloit, non-seulement par des exemples, mais aussi par une raison solide. *Au fond*, dit-il, *le changement d'une lettre arrivée au nom de Calvin n'est pas considérable; & même il se peut dire qu'il est nul. Et de fait, ayant à traduire en Latin le nom de* Cauvin, *pour lui donner un air & une terminaison convenable au génie de cette langue-là, on ne l'a pu traduire autrement que par* Calvinus. *Car comme au lieu de* Cauve *en Picard, & de* Chauve *en François, tous les bons Auteurs disent en Latin* Calvus : *ainsi au lieu de* Cauvin *en Picard & de* Chauvin *en François, on ne peut dire en Latin que* Calvinus. *Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu, ayant esté écrits en Latin; & estant connu par-tout par ce nom de* Calvinus, *si lorsqu'il a écrit en François il eust pris un autre nom que celui de* Calvin, *l'on eut cru que l'ouvrage eust été d'un autre Auteur, & cela eut fait grand tort & au Public & aux Imprimeurs.* Voici bien d'autres changements de nom: » Le plus insigne » affronteur de tous les hérésiarques en » matiere de déguisements a été Jean Cal- » vin, lequel, sur le commencement de » sa révolte, agité d'un esprit remuant,

» & ayant peur de son ombre, changea
» plus souvent de nom que de cham-
» bre ; car 1. L'an M. D. XXXIX,
» ayant à demy léché le petit oursat de
» ses premieres Institutions, il les pré-
» senta au Roi François premier soubs
» le nom de JOANNES ALCVINUS,
» qui fut l'anagramme de son nom,
» & elles sont imprimées sous ce titre,
» *A Strasbourg, per Vindelinum Ri-*
» *belium mense Augusto Anno* M. D.
» XXXIX. 2. L'an M. D. XLIII, il
» se fit appeller JOANNES CALIDOE-
» NIUS d'un nom my party du Grec
» & du Latin, comme qui diroit *Joan-*
» *nes de Calido vino* : & c'est ainsi qu'il
» s'est signé à la fin des œuvres de Pa-
» cianus en l'Epître qu'il écrit à son
» amy Boygarde, *Boygardo Joannes*
» CALIDŒNIUS. S. C'est ce mot
» qu'on estime véritablement répondre
» au nom de sa famille, car le mot de
» Calidœnius se tourne en François de
» Chauvin, & c'est en vérité à ce qu'on
» croit le vrai nom de son pere : 3.
» L'an M. D. XLVIII. il se fit nom-
» mer JOANNES CARVINUS, comme
» qui diroit *Chervin*, & c'est ainsi qu'il
» s'est signé à la fin des Ænigmes d'O-
» rus Apollo imprimées à Paris, chez

» Chreſtien Wechel, l'an M. D. LXIII.
» *Per Joannem Mercerum*, qui en fut
» le premier traducteur ; car au-deſſous
» de cette traduction il ſe voit une Epi-
» gramme qui porte pour titre JOAN-
» NIS CARVINI *ad Mercerum Epi-*
» *gramma* : 4. Depuis l'an M. D. L.
» il ſe fit appeller par les ſiens CHAR-
» LES de HAPPEVILLE qui fut un
» augure fatal, dit Matthieu Launoy
» en ſa réplique, que Calvin & les
» ſiens, devoient un jour happer &
» prendre les Villes par trahiſon, &
» ſurpriſe, & ſe cacher dans nos murs,
» comme l'expérience de cinquante ans
» nous a fait voir aux deſpens de tant
» de noble ſang qui s'eſt eſpanché pour
» faire déſemparer ces perfides des pla-
» ces qu'ils ont tenu juſques à main-
» tenant : 5. Pour ne flotter en une
» continuelle bizarrerie il ſe fit appeller
» JEAN CALVIN, & c'eſt ce nom qui
» lui a demeuré juſqu'à maintenant. »
Ces paroles de Garaſſe ſont très-propres à dépayſer tous les critiques qui ne ſont pas à portée de conſulter les grandes Bibliotheques, & pour moi je n'y ſuis pas, j'avoue que je me ſens très-incapable de réfuter comme il faudroit ce paſſage-là. Je ſuis perſuadé qu'il eſt

plein de fauſſetés ; mais n'ayant pas les livres qui me ſeroient néceſſaires pour fournir des preuves littérales & démonſtratives contre cet Auteur, je ne pourrai lui oppoſer que des probabilités. Son premier article ſera diſcuté ci-deſſous. Je ne puis rien dire ſur le ſecond ; mais je me hazarde bien à lui ſoutenir qu'il ſe trompe dans le troiſieme : car quelle apparence que Calvin ſe ſoit amuſé l'an 1548 à compoſer une Epigramme latine ſur un ouvrage tel que celui d'Orus Apollo ? Il y a infiniment plus d'apparence que le *Joannes Carvinus* de cette Epigramme eſt le véritable nom de celui qui la compoſa. Florimond de Remond aſſûre que l'un des Apôtres du Calviniſme s'appelloit *Jean Carvin venu du pays d'Artois*, & qu'il régenta *à Villeneufve d'Agenois* & fit *le Miniſtre ſous la robe d'un Magiſter* ; & c'eſt apparemment le même que ce *Joannes Carvinus* Médecin de Montauban, qui fit imprimer ſept Dialogues *de Sanguine*, à Lion chez Sébaſtien Gryphius, l'an 1562. Nous pouvons à coup sûr démentir Garaſſe ſur le quatrieme article ; car quelle extravagance ne ſeroit-ce point que de ſuppoſer que depuis l'an 1550 Calvin ſe voulût faire connoître

ſous le nom de Charles de Happeville ? Quel beſoin avoit-il alors de ſe déguiſer ? Il vivoit en pleine ſûreté dans la Ville de Geneve ; il étoit connu partout ſous ſon véritable nom ; il le mettoit à la tête de ſes Livres ; il l'avoit rendu vénérable à tout le parti réformé. Garaſſe confond les tems avec beaucoup d'ignorance : il devoit choiſir une autre époque, comme a fait Papyre Maſſon, qui a débité que Calvin allant voir en Italie la Ducheſſe de Ferrare ſe fit nommer Hepeville. Le cinquieme article de Garaſſe eſt le plus abſurde de tous : il faut être d'une bêtiſe prodigieuſe, pour oſer faire imprimer que le dernier nom que ce Miniſtre ſe donna fut celui de Jean Calvin, après avoir porté depuis l'an 1550 celui de Charles de Happeville. Mr. de Sponde ne l'accuſe d'avoir pris le nom de *Carolus Heppevillus*, que dans le voyage d'Italie en 1535. Notez qu'il l'accuſe auſſi de s'être donné en 1534 à Angoulême, le nom de *Deparcan*. Le frere de Papyre Maſſon dit la même choſe.

Nous avons déjà vu que Mr. Moreri prétend que Calvin a mis le nom d'Alcuin à la tête de *ſes Livres des Inſtitutions*, imprimées à Bâle l'an 1534.

Je ne ſaurois dire s'il ſe trompe ; ou s'il a raiſon : je n'ai pu trouver nulle part un exemplaire de la 1. Edition de cet Ouvrage de Calvin ; mais ce qui m'empêche de rien déterminer, eſt que ſelon Mr. de Sponde ce ne fut que dans l'Edition de Strasbourg 1539, que l'Anagramme d'Alcuinus fut employée : *Ipſe ex paterno cognomine in latinam formam mutato, ex Calvino aliquando tranſpoſitis litteris* Alcuinum *ſeſe nominavit, uti in inſtitutionis ſuæ Editione Argentorati 1539, nomen æmulatus magni illius Alcuini, qui Caroli Magni Præceptor fuit, & Pariſienſem Academiam inſtituit. Qui potiùs aliâ tranſpoſitione* Lucianum *ſe dicere debuiſſet.* Ce latin n'eſt qu'une verſion un peu libre de ce paſſage de Florimond de Rémond : » Il ſe nommoit Jean Chauvin..... Mais comme » Luther changea ſon nom : auſſi celui-» cy print le nom de Calvin. Et comme » ſi ce nom ne luy ſembloit encore aſſez » glorieux, ou plutôt infortuné parce » que l'Anagramme de Calvin fait Lu-» cian, il ſe donna le nom d'Alcuin, » docte Précepteur de l'Empereur Char-» lemagne, & fut veue ſa premiere » Inſtitution imprimée à Strasbourg

» l'an 1539. où il s'attribue ce nom. » Garasse, comme on l'a vu ci-dessus, a parlé plus précisément sur ce fait-là; car il marque le nom même de l'Imprimeur. Je n'oserois prendre la négative, n'ayant pu trouver aucun exemplaire de cette Edition de Strasbourg 1539, non plus que de celle de Bâle 1535; mais j'ose bien dire que si cet ouvrage a jamais paru sous le nom d'Alcuin, il y a plus d'apparence que ce fut dans la 1. Edition, que dans celle de Strasbourg 1539, puisqu'en 1539 Calvin, Professeur & Ministre à Strasbourg, n'avoit pas les mêmes raisons de se déguiser qui eussent pu le faire résoudre à prendre le nom d'Alcuin l'an 1535. Notez qu'on l'accuse d'avoir supposé un livre à Alcuin Précepteur de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'avoir composé lui-même, & de l'avoir publié comme un ouvrage de cet Alcuin. L'Inquisition de Rome, & celle d'Espagne, ont condamné ce Livre-là comme étant une production de Calvin, faussement attribuée à Alcuin, *Alcuin seu potiùs Calvinus. Ejus commentarii in libros*, de Trinitate, *omnino prohibentur*. Elles ne marquent ni l'anné, ni le lieu de l'impression. Theophile Raynaud touche

cela d'une maniere si vague, qu'on peut croire qu'il n'y a aucun fondement dans cette démarche de l'Inquisition.

On ne s'est pas contenté de critiquer l'Institution de Calvin comme un Ouvrage pseudonyme, on a fort glosé aussi sur la figure que l'on prétend qu'il y fit graver, & l'on a dit que l'ouvrage même n'étoit qu'un recueil de pilleries. Cette figure, dit-on, étoit une épée au milieu des flammes avec ces mots, *Non veni mittere pacem, sed gladium*. Plusieurs Ecrivains ont assuré que ce fut là sa devise : Mr. Drelincourt soutient que cela est faux, & que *La preuve en est impertinente. Car c'est*, continue-t-il, *comme si on me vouloit objecter les figures symboliques qui ont esté mises à mon insçu au frontispice de quelques-uns de mes livres, & me faire accroire que c'est là ma devise. Nous ne sommes pas responsables de ce que font les Imprimeurs qui se licentient en telles occasions, croyant que tout leur est permis aussi-bien qu'aux Poëtes & aux Peintres.... En regardant cette devise de plus près, je trouve qu'elle n'est ni de Calvin, ni de son Imprimeur, mais de Jesus-Christ lui-même*

qui dit formellement, qu'il n'eſt point venu mettre la paix en la terre, mais la guerre, l'épée & le feu. *Tellement que tous les traicts & toutes les ſubtilités du Jeſuite tranſpercent Jeſus-Chriſt notre Sauveur lui-même, & fourniſſent des armes aux Athées contre ſa ſainte doctrine.* Quant au forfait de Plagiaire dont on accuſe ce grand auteur, vous n'avez qu'à lire ces paroles de Mr. de Sponde: *Secedens Angoliſmam ibi triennium... commoratus, peſtilentem ſuam inſtitutionem fabricare cœpit ex locis communibus Melanchtonis, Hyperii Sarcerii, & id genus quiſquiliis magna parte conſarcinatam: quamquam Weſtphalus Lutheranus ſcribens poſtea adverſus eum meram Oecolampadii doctrinam, ſed immutatam paululum atque amplificatam, in eâ contineri ait.* Cet Annaliſte n'eſt ici que le tracducteur de ce paſſage d'un autre Ecrivain: *C'eſt à* Angoulême *où* Calvin *ourdit premierement, pour ſurprendre la Chrétienté, la toile de ſon inſtitution, qu'on peut appeller l'Alcoran, ou plutôt le Talmud de l'héréſie, eſtant un ramas de toutes les erreurs quaſi du paſſé, & qui ſeront, ce croy-je, à l'avénir, qu'il ramaſſa en partie dans les lieux com-*

muns de Melanchton, de Hyperius; & de Sarcier. Le Luthérien Vefphal dit *que ce n'eſt que la ſapience d'Oecolampade un peu déguiſée & amplifiée.* Il eſt certain que la ſeconde édition de cet ouvrage de Calvin étoit achevée lors qu'Hyperius étoit encore dans l'obſcurité, & avant qu'il ſe fût fait connoître par des ouvrages de Théologie. Je ne dis pas tout-à-fait la même choſe d'Eraſme Sarcier, je n'ignore point qu'avant l'année 1539 il étoit auteur de quelques livres; mais tous ceux qui ſont capables de diſcernement auront bien-tôt décidé, s'ils les comparent avec l'inſtitution de Calvin, que celui-ci n'étoit pas un homme qui eût beſoin d'être plaigiaire à cet égard-là, ni qui eût voulu le devenir à un tel prix. La main de maître ſe fait tellement ſentir dans cet ouvrage, & avec une telle ſupériorité de génie, que l'accuſation de plagiat ne peut paſſer que pour ridicule auprès de bons connoiſſeurs. Le temps n'ôte rien à l'eſtime de l'inſtitution de Calvin : pluſieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des ſavants, ſont fâchés de trouver barbare l'ancienne verſion françoiſe. C'eſt en leur faveur qu'un Miniſtre réfugié a entrepris une nouvelle verſion :

il a mis déjà en nouveau François le I. & le II. livre, & il continue son travail. Ne leur en déplaise, ils se montrent ou trop dégoutés, ou trop ignorants. Le stile françois de Calvin, qui étoit fort bon en ce siecle-là, n'est pas encore inintelligible. Je connois des gens de bon goût, qui lisent avec plaisir la version qu'il a donnée lui-même de son ouvrage, & de laquelle la meilleure édition est, ce me semble, celle de Geneve, 1560, in-folio, chez Conrard Badius, ou plutôt celle qui fut faite dans la même Ville deux ans après. Confirmons par un passage de Pasquier l'une des choses que je viens de dire. Calvin *estoit homme bien escrivant tant en Latin que François, & auquel notre langue Françoise est grandement redevable, pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits.*

§. III.

D'une Réfutation de l'Institution Chrétienne, par Corneille Schultingius. Nouvelles Observations sur les diverses Editions de l'Ouvrage de Calvin.

Corneille Schultingius, Licentié en

Théologie & Chanoine de St. André à Cologne, après avoir publié plusieurs ouvrages contre les Protestants, entreprit comme son chef-d'œuvre de refuter l'Institution de Calvin. Je vais parler de cette Réfutation ; ce qui me donnera occasion de mettre ici un supplément à ce que j'ai déja dit des différentes Editions de cet ouvrage de Calvin.

Schultingius intitula ainsi le premier Tome de sa Réfutation. *Bibliothecæ catholicæ & orthodoxæ, contra summam totius Theologiæ Calvinianæ in Institutionibus Joannis Calvini & locis communibus Petri Martyris, breviter comprehensæ : vel potiùs variarum Lectionum & Animadversionum contra primum librum Institutionum Joannis Calvini Tomus primus.* Les titres des Tomes suivants ne different de celui-là qu'à l'égard du numero tant du Tome, que du livre de l'Institution, qui est refuté. On peut assurer raisonnablement que cet ouvrage de Schultingius n'est qu'un tas informe de Recueils, & qu'une pénible rapsodie. Ce n'est presque qu'un carton de passages empruntés, & qu'un indice des auteurs qui ont traité contre Calvin les matieres controversées. Les fautes de ponctuation & d'ortographe,

& de toutes les autres especes où peuvent tomber les Imprimeurs, y sont innombrables ; mais quoi qu'il en soit il peut servir de répertoire , & j'y ai trouvé des faits concernant l'Institution de Calvin qui m'ont paru dignes de remarque , lors même qu'ils sont fabuleux.

Notre Chanoine débute par une comparaison entre l'Institution de Calvin & les lieux communs de Martyr. Il trouve dans ces deux ouvrages la même disposition des matieres, le même ordre de livres & de Chapitres , & les mêmes arguments contre la catholicité. Il ne veut point prendre parti sur la question, si Calvin est plagiaire de Martyr, comme de grands hommes le croient, ou si Calvin a tout tiré de son propre fonds, comme le croient quelques autres ; mais en tous cas il décide que Martyr étoit plus savant que Calvin. S'il avoit lu la préface des Lieux communs de Martyr, il auroit su certainement à quoi se déterminer sur la question du Plagiarisme ; car il paroît par cette préface que ces lieux communs furent dressés après la mort de Martyr. M. Burnet s'est servi de cette remarque pour relever une bevue de M. Varillas. Souvenons-nous

que Martyr n'embrassa la Réformation qu'en 1542 & qu'il mourut trois ans après la derniere révision de l'Instituton de Calvin, d'où il résulte que ses Lieux communs, ni même ses autres Ouvrages, n'ont pu servir de modele ni de source à l'Institution, dont la troisieme édition augmentée par l'Auteur est de l'an 1543.

Après cela le Chanoine fait considérer le grand crédit que cet Ouvrage de Calvin a obtenu chez les Protestants. Il cite un ministre qui en a donné un abrégé en langue Allemande, & qui assure que depuis la naissance de Jesus-Christ il n'a point paru d'Ouvrage plus utile ni plus saint que celui-là. Il dit que Piscator dans son Epitome du même livre, & Beze dans la Préface de sa Confession de foi, font le même jugement, & que peu s'en faut qu'en Angleterre on ne donne à l'Institution de Calvin la préférence sur la Bible; que les Evêques ordonnent à tous les Ministres d'apprendre presque par cœur ce livre-là; qu'on le met sur la chaire des Eglises; qu'en Ecosse on fait commencer par la lecture de cette Institution les études de Théologie: qu'à Heidelberg, à Geneve, à Herborn, & dans les Uni-

verſités Calviniſtes, on l'explique publiquement; qu'en Hollande les Laïques auſſi-bien que les Miniſtres l'ont toujours entre les mains relié magnifiquement. Voilà le précis d'un diſcours plus ample que je rapporterai tout entier pour la rareté du fait ſelon le Latin de l'Auteur. *In Anglia ejus* (Calvini) *Inſtitutiones ipſis penè Biblicis Scripturis præferuntur, mandant Pſeudoëpiſcopi omnibus Miniſtris, ut penè ad verbum has ediſcant, nec unquam de manibus deponant: collocantur in templis ſublimi loco in pulpito, cuſtodiuntur tantâ diligentiâ ac ſi Sybillina forent oracula quæ ſummâ fidelitate apud Romanos obſervata fuiſſe, veteres Romani Scriptores tradidére. In Scotia omnes ſtudioſi adoleſcentes poſt ſuſceptum gradum magiſterii, ſtudium Theologiæ ab his principiis nempè lectione Inſtitutionum inchoant. Omnes Apoſtatæ, Monachi, Sacerdotes, Canonici, quotquot à nobis ad ipſos deficiunt, jubentur initio ſuæ ſcilicet converſionis fundamenta prima Theologiæ ex hiſce Inſtitutionibus addiſcere, ut ex Synodis eorum Belgicis Collegii Heidelbergæ, Genevæ, Herbornæ & in Univerſitatibus Calviniſtarum vel ipſæ Inſti-*

tutiones, vel earum compendia publicè à Doctoribus studiosis Theologiæ explicantur. Hæ Institutiones ab ipsis in omnes linguas vertuntur, ut omnium nationum homines hoc veneno pestifero inficere, & corrumpere possint. In Belgio nullus est verbi minister & præco, nullus Senatorii Ordinis vir paulò latior, nullus præses, vel præfectus, breviter, nullus sacrarum Litterarum cupidus (omnes autem penè sunt ejusmodi in Theologia Calviniana versati à supremo Consiliario usque ad infimum aurigam & nautam) qui non hasce aureas scilicet eorum judicio Institutiones nocturnâ verset manu, versetque diurnâ, extrinsecùs auro, purpurâ omnique pretiosissimo ornatu vestiunt & ornant tamquam præstantissimam margaritam evangelicam & quasi thesaurum cœlitùs delapsum, ex his libris omnes controversias decidunt & dijudicant. Chacun voit qu'il y a trop d'hyperboles & de puériles exagérations dans ce passage.

Voyons ce qu'il dit sur les Editions de l'Institution de Calvin.

Il trouve qu'elles devinrent plus exactes à proportion que l'auteur les multiplia, & qu'ainsi comme la pre-

miere eſt la plus imparfaite, la derniere qui eſt celle de l'an 1559 eſt la plus parfaite. Il lui ſemble que Calvin, traitant cet ouvrage comme ſa production favorite, appliqua tout ſon eſprit & toutes ſes forces à la corriger, à l'embellir, & à l'augmenter, afin d'y donner un ſyſtême bien complet & une parfaite idée de ſa théologie. *Videtur autem mihi Joannes Calvinus, ab eo tempore quo ſcribere cœpit, deinceps uſque ad finem vitæ ſuæ, omne ſtudium ſuum omnemque operam & vires ad has Inſtitutiones augendas, locupletandas ſic contuliſſe, ut ſuæ Theologiæ perfectam ideam & ſpecimen exhiberet.* Cette penſée s'accorde aſſez bien avec la Préface qu'il a miſe au devant de l'Édition de l'an 1559. Schultingius obſerve que la premiere Edition eſt de Bâle 1536, *in*-8°, que la ſeconde eſt de Straſbourg 1539, *in-folio*, que la troiſieme eſt de Geneve 1559, *in-folio & in*-8°. Que celle que l'Univerſité d'Heidelberg fit faire l'an 1572 eſt différente des autres en pluſieurs choſes, & la pire de toutes; qu'on en fit deux à Lauſanne avec des Scholies, l'une en 1576, l'autre en 1585, que la Traduction Allemande d'Heidelberg s'éloigne

prodigieusement du texte de Jean Calvin ; que la premiere, savoir celle de Bâle 1536, n'est divisée qu'en huit Chapitres, & ne contient aucun Avertissement au Lecteur ; que le Catéchisme de Geneve a été joint à la troisieme Edition ; que Bellarmin, au Chapitre IV du Ir. Livre *de Pontifice*, allégue une Edition de l'an 1554, & montre en quoi elle est contraire à l'Edition qui suivit ; que l'Edition de Strasbourg 1539 porte ce Titre, *Institutio Christianæ Religionis nunc verè demum suo titulo respondens, auctore Alcuino : Argentorati apud Wendelinum mense Augusto anno Domini* 1. 5. 3. 9. & qu'on lit au haut de l'Epître Dédicatoire *Potentissimo illustrissimoque Monarchæ magno Franciscorum Regi Principi ac Domino suo Alcuinus*, ce qui insinue que c'est Alcuin qui adresse la parole à Charlemagne ; le faux nom d'Alcuin ayant paru dans la premiere Edition, c'est à tort que l'on a mis à la seconde *nunc demum suo titulo respondens* ; que l'on trouve beaucoup de variations dans la doctrine de Calvin lorsque l'on confere ensemble les Editions qu'il a données de ce Livre ; que les Editions données par les Libraires sans

ſa participation varient encore plus, on y a joint, on y a changé, on y a ôté beaucoup de choſes ſelon le goût particulier de certaines gens : *ſi ſæpius & plures editiones inveniantur, ſunt Typographorum, non Calvini, ibi ſunt multa adjecta, mutata, ablata pro judicio privatorum hominum ;* que la méthode de cet ouvrage eſt merveilleuſe, & qu'elle peut être comparée aux Inſtituts de Juſtinien qui, comme le reconnoiſſent juſtement les Juriſconſultes, ont été dreſſés avec tant d'ordre & de ſymmétrie que rien plus. *Methodus profectò adeò inſignis eſt & artificioſa, ut cum Inſtitutionibus Juſtiniani conferri poſſit, quo Libro Jureconſulti meritò ſentiunt, nihil ſcriptum eſſe magis methodicè, niſi fortè hoc alicui meritò diſplicere poſſit quod de principiis Theologiæ (à quibus omnis ordiri debet diſputatio) non in primo ſtatim libro, ut fieri opportuiſſe multi ſentient, ſed in ultimo libro 4. tractarit, nempe de auctoritate Eccleſiæ, Pontificis, Conciliorum, & ſacræ ſcripturæ. Methodum Albertus Pighius valdè laudat & filum orationis ac ſtylum dicendi.* Qu'auſſi-tôt que cet ouvrage de Calvin fut ſorti de deſſous la preſſe à Straſ-

bourg, environ l'an 1545, Bernard Cincius Evêque d'Aquila en apporta un exemplaire au Cardinal Marcel Cervin, Légat du pape à la Cour de l'Empereur; que ces deux habiles hommes ayant jugé que c'étoit un livre plus dangereux que ne l'étoient les autres Ecrits des Luthériens, le donnerent à examiner à Albert Pighius qui ayant jugé que Calvin étoit un Antagoniste digne de lui, entreprit de le réfuter; & qu'il commença par la matiere de la Grace & du Franc-Arbitre, sur quoi il publia dix livres contre Calvin; qu'il avoit dessein d'en publier d'autres sur la justification, & sur le principe de la foi, mais que la mort l'empêcha de les achever. *Hic* (Albertus Pighius) *Calvinum nequaquam contemnendum sed dignum antagonisten, quo cum congrederetur, in quem Calamum stringeret, ac pro pietate & orthodoxa fide decertaret judicavit. Quo factum est, ut decem libros de gratia, & libero arbitrio contrà Joannem Calvinum in lucem emiserit, cui si diuturnior vita superstes fuisset, proposuerat etiam de justificatione hominis, & de principiis credendorum contrà eundem Calvinum scribere, & ad ista tria primaria puncta eisdemque*

annexa, nempè de gratia & libero arbitrio, de justificatione, de principiis credendorum inchoatos non absolvit, nec in lucem edidit.

Faisons quelques notes sur ces récits du Chanoine de Cologne.

I. Premierement il faut établir comme un fait certain, que l'Epître dédicatoire de l'Institution fut datée de Bâle, non pas le premier d'Août 1536, comme portent plusieurs éditions, mais le 1 Août 1535, comme on le voit dans quelques autres. C'est un grand préjugé que la premiere Edition est de l'an 1535, puisqu'il y a beaucoup d'apparence que l'ouvrage étoit achevé d'imprimer lorsque l'Auteur data l'Epitre dédicatoire. S'il l'étoit, nous aurions lieu de conclure que l'exemplaire que l'on garde dans la Bibliotheque de Geneve, qui est tronqué des 42 premieres pages, mais qui marque à la fin qu'il a été achevé d'imprimer au mois de Mars 1536 n'est pas de la premiere Edition; car s'il l'étoit, il faudroit dire que Calvin partit de Bâle avant que son livre fût imprimé, & que l'Imprimeur ne se hâta guere, & n'acheva l'Edition qu'au mois de Mars 1536. Cela n'est point probable, & l'est beau-

coup moins que de ſuppoſer qu'un livre auſſi-bien écrit que celui-là, & ſi propre au temps, fut débité avec une telle promptitude qu'il fallût bientôt ſonger à une ſeconde Edition qui fut achevée au mois de Mars 1536. Prenez bien garde, 1. que Theodore de Beze aſſure que *Calvin fit imprimer* à Bâle ſon Inſtitution, & ne partit de Bâle qu'après l'Edition du Livre : 2. qu'il rapporte tant de voyages de l'Auteur depuis ce temps-là juſques à l'Eté de 1536, qu'il faut que Calvin ſoit ſorti de Bâle peu après la date de l'Epître dédicatoire. On objectera que l'Imprimeur a marqué au Titre l'an 1536, quoique l'ouvrage fût en vente dès le mois d'Août 1535. J'avoue que l'anticipation ſur l'an ſuivant eſt fréquente parmi les Libraires, mais ordinairement ils ne commencent pas au mois d'Août, & enfin cela ne leve point la difficulté que je fonde ſur la date du mois de Mars 1536 qui ſe voit à l'Exemplaire de Geneve. Je conclus qu'encore qu'il y ait quelque apparence que la premiere Edition a été marquée ſous l'an 1536 par le Libraire, il eſt vraiſemblable auſſi qu'elle fut datée de l'an 1535. C'eſt ainſi que l'on ſe pourroit donner car-

riere de part & d'autre dans le pays vaſte de la probabilité, ſi l'on n'avoit pas un point fixe qui termine à mon avantage toute la diſpute. Ce ſont les paroles mêmes de Calvin, que j'ai citées en un autre endroit, & par leſquelles nous apprenons qu'il ſortit de Bâle un peu avant que ſon Livre y eût vu le jour. Voilà une preuve démonſtrative que l'Edition achevée au mois de Mars 1536 n'eſt pas la premiere.

II. En ſecond lieu je remarque que Schultingius a eu droit de ne compter pour la ſeconde & pour la troiſieme Editions que celles qui ont été faites ſur les Réviſions de Calvin. Il fait bien ſelon cette regle de donner le ſecond rang à l'Edition de Straſbourg 1539, mais il a tort de compter pour la troiſieme celle de Geneve 1545 : car elle avoit été précédée de celle de Straſbourg 1543 corrigée & augmentée par l'Auteur.

III. Ce qu'il remarque que le Catéchiſme de Geneve fut joint à la troiſieme Edition, c'eſt-à-dire ſelon ſon compte, à l'Edition de Geneve 1545, pourroit être vrai ; car l'Epître dédicatoire de ce Catéchiſme eſt datée du 28 de Novembre 1545. Calvin compoſa en François

ce Catéchisme l'an 1536, & le publia en Latin à Bâle l'an 1538. Il en changea la forme l'an 1541, *la réduisant en bonne méthode par Demandes & Responses pour estre plus aisée aux enfants, au lieu qu'en l'autre les choses estoient traitées par Sommaires & briefs Chapitres.* Il en fit lui-même une traduction latine qui fut imprimée l'an 1545. Elle est à la fin de l'Institution à l'Edition de Geneve 1550, & pourroit bien être aussi à celle de 1545, comme Schultingius le remarque. Nous avons vu ailleurs qu'un docte Dominicain a fixé l'époque de cet Ouvrage à l'an 1540, tant pour l'Edition Françoise que pour l'Edition latine. Il y a un peu d'erreur dans son calcul.

IV. Je ne puis passer à Schultingius la Chronologie dont il se sert à l'égard de l'Edition qui anima Piglius à écrire contre Calvin. Ce ne fut point celle de l'an 1545, ni même celle de 1543, mais celle de l'an 1539. Il n'étoit plus en vie l'an 1543. Son livre avoit paru quelque temps auparavant, & fut réfuté par Calvin au commencement de l'année 1543.

V. Notre Chanoine a dû compter selon son principe l'Edition de 1559 pour

pour la derniere, car Calvin mit alors la derniere main à ſon ouvrage, & n'y a rien ajouté ou changé depuis. J'ai l'Edition Françoiſe de Geneve 1566, *in-folio*; elle n'a point d'autre Préface que celle de l'an 1559, & ſi elle contient deux Indices qui ne ſont pas dans celle-ci, Calvin n'en eſt pas l'Auteur. Marlorat les compoſa avec un ſoin tout particulier l'an 1562. Il ne ſe fia point *aux quottations miſes en la marge, & imprimées par ci-devant : car ayant tout veu & conféré* il trouva *qu'il y en avoit beaucoup de fauſſes, pluſieurs omiſes, & aucunes n'eſtans en leur lieu.* Il reſtitua *le tout le mieux qu'il luy fut poſſible & ajouſta ce qu'on avoit laiſſé.*

VI. J'ai un peu de peine à croire qu'il y ait des Editions de l'Inſtitution où l'on ait changé, ajouté & retranché autant de choſes que Schultingius l'aſſure. La vérification ſeroit difficile, vû le nombre prodigieux des Editions de cet Ouvrage de Calvin.

Il a été ſi ſouvent réimprimé, qu'on ne peut comprendre que l'Auteur des Eſſais de Littérature ait fait un article de l'*Inſtitution Chrétienne de Calvin*, ſans dire aucun mot qui fît compren-

dre qu'elle a été imprimée plus d'une fois. Il s'est contenté de remarquer que l'Auteur la publia à Bâle vers l'an 1534. Je ne sais s'il s'apperçut lui-même de ce défaut, ou si quelques-uns l'en avertirent; mais il y remédia par une Addition à la fin de son livret: Cette Addition nous apprend que cet Ouvrage de Calvin est daté *de Bâle le 1. Août 1536*; que *ce n'étoit en quelque maniere que l'ébauche d'un plus grand ouvrage*, que *c'est alors que Paul Thurius fit ce Distique qui fit tant de bruit*; qu'*il y a eu de ce Livre cinq Editions, celle de Bâle 1535, celle de Strasbourg 1539, la seconde de Strasbourg 1543, la troisieme de Strasbourg in-4. 1544, celle de Geneve qui est la cinquieme 1550*, & qu'*en 1558 l'Auteur revit* son Livre & le divisa en quatre parties. Je voudrois qu'il eût corrigé la fausse date *du 1. Août 1536*. Il y étoit obligé plus que tout autre, puisqu'il étoit prêt à dire que la premiere Edition est de Bâle 1535. Il seroit bien embarrassé s'il s'engageoit à prouver que Paul Thurius fit son Distique l'an 1535. Rien n'est plus aisé que de lui prouver qu'il a eu tort de réduire à cinq les Editions de l'Institution de

Calvin. Il en compte lui-même ſix ; car ſans doute il a prétendu que la réviſion faite par Calvin en 1558 fut ſuivie d'une nouvelle Edition, & il eſt très-vrai qu'elle le fut. On trouvera étrange avec beaucoup de juſtice, que l'Auteur des Eſſais de Littérature, ayant eu pour but de ne parler que des Livres rares, ait fait un article de l'Inſtitution de Calvin ; car jamais Livre n'a été auſſi commun que celui-là : il a été réimprimé tant de fois, qu'on en trouve des exemplaires juſques dans les rues de la fripperie, dans toutes les villes de Hollande ; & à moins que l'Edition ne ſoit belle, & *in-folio ;* ils ne coutent pas plus de trois ou quatre ſols.

On a fait une remarque qui témoigne que ce Livre de Calvin a été criblé, épluché, anatomiſé, en toutes manieres, par les Catholiques Romains. On a pris garde que le premier mot eſt *toute*, & le dernier *impiété ;* & cela a paru bien myſtérieux. Le fait eſt certain dans la Traduction Françoiſe; mais non pas dans l'original Latin. *Inſtitutionem Calvini obſervârunt quidam hoc verbo* omnis *incipere & in iſiud* impietas *deſinere ; id tamen præter mentem Authoris, ità divinò conſilio contigiſſe*

censent, ut argumento sit Librum totius impietatis esse quasi Encyclopædiam, eâque solâ constare.

Les Editions de l'Institution de Calvin que j'ai vues sont les suivantes : celle de Geneve 1550, *in*-4°. *ex officina Joannis Gerardi*; celle de Robert Estienne 1553, *in-folio*. Ces deux-là sont en Latin & ne contiennent que XXI. Chapitres divisés chacun en plusieurs Sections. L'Edition Françoise de Geneve, chez Jehan Gerard 1553 *in*-4. L'Edition latine de Geneve, chez François Perrin 1568, *in-folio*. Six autres Editions Françoises de la même ville : une chez Conrard Badius 1560, *in-folio*; une de l'Imprimerie de Jaques Bourgeois 1562, *in*-4°.; une de l'imprimerie de Thomas Courteau 1564, *in*-8°.; l'Edition Françoise de Lion chez Jean Martin 1565, *in*-8°.; une chez François Perrin 1566, *in-folio*; & une de l'Imprimerie de Jacob Stoer 1609, *in-folio*. J'ai vu aussi l'Edition latine faite à Geneve par Jean le Preux, *in-folio* l'an 1590. Elle est augmentée d'Analyses, & de quelques autres piéces composées par divers Auteurs. Les Editions de Geneve, *in*-8°, chez Jean le Preux 1592 & 1602, sont conformes

à celle-là. J'ajoute que l'Edition de Geneve 1617 ; *in-folio apud Joh. Vignon, Petrum & Jacobum Chouet*, fait le ſixieme volume d'une Edition latine des Œuvres de Jean Calvin. Avec ſes Lettres elle fait de même un Volume de ſes Œuvres de l'Edition d'Amſterdam chez Jean Jaques Schipper en 1667 *in-folio*.

§. IV.

Des Ecrivains de réputation ont débité ſérieuſement que Calvin vouloit faire accroire qu'il reſſuſcitoit les morts. Ce qu'on doit penſer de ce conte.

Claude Deſpenſe a été ſans contredit un habile homme, & l'un des plus illuſtres Eccléſiaſtiques du XVI Siecle: cependant il a été aſſez ſimple pour ſe charger du débit de cette mauvaiſe fable. *Alii etiam illum neſcio quem vivum pro mortuo cadavere excitando univerſo etiam teſte populo ſuppoſuiſſe fabulantur, quod non minùs putidum mendacium quàm ſi Romæ Papa fuiſſe diceretur, auſus eſt rapſodus ille Sorbonicus Claudius Spenſa maledicentiſſimo quodam libro inculcare.* S'il y eût

eu en ce temps-là des Missionnaires couteliers ou cordonniers de leur métier, on ne trouveroit pas étrange qu'ils eussent diverti la populace les jours de fêtes dans les carrefours par le récit burlesque de ce conte ; mais l'on ne peut assez s'étonner que des gens graves l'ayent voulu publier. Ceux qui ont eu cette foiblesse ne font pas beaucoup de pitié, quand on les voit sous la férule de Théodore de Beze : Si c'étoit pour un autre sujet, la censure paroîtroit trop violente : Si Calvin eût eu l'aventure dont parle Bolsec dans son chapitre XIII. S'il avoit *voulu ressusciter un qui faisoit le mort, & qui se trouva mort effectivement*, Baudouin ne l'auroit pas épargné ; il lui auroit fait souffrir toutes les mortifications qu'une fourberie aussi criminelle que celle-là auroit méritées. Il n'en a rien dit, ni directement ni indirectement : concluons de ce silence que l'historiette n'est qu'un Roman ridicule. Bolsec n'en donne pour tout témoin qu'une femme bannie de Geneve. C'étoit, dit-il, la femme de celui qui avoit promis de faire le mort, & de revivre à la parole de Calvin. Voilà un beau témoin ! On la pouvoit juger, on la pouvoit condamner par ses

paroles. Elle avouoit, qu'afin d'avoir part aux aumônes de l'Eglise, elle s'étoit engagée à servir Calvin dans une fraude détestable, & qu'elle avoit joué la comédie jusqu'à ce que la perte de son mari la contraignit d'éclater. N'étoit-ce point se reconnoître coupable de calomnier Calvin, en faveur de ceux qui la payeroient pour cela ? Et ne falloit-il pas être ou aussi simple qu'elle étoit méchante, ou aussi méchant qu'elle-même, pour faire valoir son conte ? Un grand nombre d'Ecrivains se sont parés de cet ornement. Le Continuateur de Baronius est de ce nombre. Le Pere Labbe a marqué l'année de ce beau prodige, on pourroit même, si l'on vouloit pointiller, lui soutenir qu'il en a marqué le jour ; car voici comme il s'exprime sous l'année 1553. » Calvin fait brûler Michel Servet à Geneve le 27 d'Octobre, & voulant par ses prieres ressusciter un pauvre qu'il avoit suborné pour contrefaire le mort, lui causa véritablement la mort. » Monsieur Varillas a été assez éclairé pour connoître le ridicule de cette fable ; mais non pas assez hardi pour publier son sentiment : il a retranché de l'Histoire de François I. ce

qu'il avoit dit là-dessus ; mais comme l'on avoit des copies de son manuscrit, on a pu connoître ses pensées, & en faire part aux lecteurs dans l'Edition de Hollande. Voici ce qu'il avoit dit, & qu'il n'a osé publier : Calvin *étoit bien éloigné d'entreprendre de ressusciter les morts, lui qui soutenoit que les vrais miracles étoient tout-à-fait inutiles après le premier établissement de la religion chrétienne, ou de prêter à usure puisqu'il se contentoit de cent écus de gages pour l'entretien de sa famille.*

§. V.

Désintéressement de Calvin. Il ne s'est jamais soucié d'amasser du bien.

Qu'un homme qui s'étoit acquis une si grande réputation, & une si grande autorité, n'ait eu que cent écus de gages, & n'en ait pas voulu avoir davantage, & qu'après avoir vécu jusqu'à l'âge d'environ cinquante-cinq ans avec toute sorte de frugalité, il ne laisse à ses héritiers, y compris sa Bibliotheque, que la valeur de trois cens écus, est une chose si héroïque, qu'il faut être ladre d'esprit pour ne la pas admirer.

Accumulandis scilicet opibus studuit, cujus bona omnia carè etiam divendita ipsius Bibliotheca, vix trecèntos aureos æquârant, ut non minus scitè quàm verè calumniam istam longè impudentissimam refellens hæc verba usurparit. (in Prœfat. in comment. in Psalm.) *Me non esse pecuniosum, si quibusdam vivus non persuadeo, mors tamen ostendet. Testari certè potest Senatus, quùm perexigua essent ejus stipendia, tantum abfuisse, ut in iis non acquiesceret, ut ampliora etiam oblata pertinaciter recusarit.* C'est une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puissent remporter sur la nature, dans ceux même qui exercent le ministere évangélique. Calvin a laissé des imitateurs pour ce qui est de la vie active, zélée, affectionnée au bien du parti : ils emploient leurs voix, leur plume, leurs pas, leurs sollicitations, à l'avancement du regne de Dieu, mais ils ne s'oublient point eux-mêmes, & ils sont, ordinairement parlant, un exemple que l'Eglise est une bonne mere, au service de laquelle on ne perd rien : ils vérifient la doctrine de saint Paul, que la piété a les promesses de la vie présente, & de celle qui est à venir ; en un mot, Dieu

répand de telle forte sa bénédiction sur la vigilance avec laquelle ils prennent soin de leurs affaires domestiques qu'on les voit jouir de pensions considérables, & laisser un bon patrimoine & de bons établissements à leurs héritiers. Ils distribuent des aumônes, ils font de grandes charités : cela n'est pas difficile ; on les rend dépositaires & non comptables des sommes que d'autres destinent à des œuvres pies. En un mot, un testament comme celui de Calvin, un désintéressement comme le sien, est une chose tout à fait rare, & capable de faire dire, *Non inveni tantam fidem in Israël*, à ceux qui jettent la vue sur les Philosophes de l'ancienne Grece. Lorsque Calvin prit congé de ceux de Strasbourg pour retourner à Geneve, ils lui voulurent continuer sa bourgeoisie, & le revenu d'une prébende qui lui avoit été assigné : il accepta leurs offres quant au premier point, mais non pas quant au revenu. *Id tandem Argentinenses concesserunt, eâ tamen conditione, ut jus Civitatis honorarium, quod in Calvinum contulerant, salvum esset, & præbendæ, quam vocant, annuos reditus retineret ; quorum illud probavit Calvinus, istud verò ut acciperet num-*

quam ab eo extorqueri potuit, ut qui nihil minùs quàm opes curaret. Il avoit amené l'un de ses freres à Geneve, & il ne songea point à l'avancer aux honneurs, comme feroient d'autres s'ils avoient le même crédit que lui. Il prit soin à la vérité de l'honneur de sa famille; car il travailla à le dégager d'une femme qui commettoit adultere, & à lui obtenir la permission d'en prendre une autre : mais ses propres ennemis rapportent qu'il lui fit *apprendre le métier de rélieur de livres qu'il exerça toute sa vie.*

§. VI.

Du jugement que l'on assure qu'Erasme fit de Calvin après avoir conféré avec lui sur les disputes de ce temps-là. Témoignage de Guy-Patin en sa faveur.

Calvin » s'arrêta quelque temps à
» Bâle, & Bucer l'ayant présenté à
» Erasme, ce grand homme qui se con-
» noissoit assez en gens, s'étant en-
» tretenu avec lui de la religion, dit
» hautement que l'Eglise avoit élevé
» en la personne de ce jeune homme
» une peste qui lui seroit fatale: » Ce

font les paroles de Moreri. Je ne penſe pas qu'il ſoit allé juſqu'à la ſource, c'eſt-à-dire, juſques au livre de Florimond de Remond; & je m'imagine que tout au plus il n'a remonté que juſqu'aux Annales de Mr. de Sponde. Quoi qu'il en ſoit, citons l'Ecrivain original & primitif: » Le Greffier du Par-
» lement de Paris, marry de la faute
» de ſon frere, le ſuit bien avant en
» pays, & le rameńe en France, laiſ-
» ſant ſon Calvin en Allemagne, qui
» ſe mit en la compagnie de Rouſſel,
» dont j'ai ci-devant parlé, comme
» ſon ſerviteur. Là il vit la plûpart de
» ceux qui remuoient les conſciences
» des peuples, meſme Bucer, qui le
» préſenta à Eraſme, lequel eſtoit aux
» écoutes, ſans ſe laiſſer emporter à la
» foule. Comme Bucer luy eut fait cas
» de eet excellent eſprit, & qu'Eraſme
» eut communiqué avec lui quelque
» temps des poincts eſpineux de la reli-
» gion: tout eſtonné de ce qu'il avoit
» deſcouvert en cette ame, il dit à Bu-
» cer, luy monſtrant Calvin, „ *Video*
» *magnam peſtem oriri in Eccleſiâ con-*
» *trà Eccleſiam*; je voy une grande
» peſte naiſtre en l'Egliſe contre l'E-
» gliſe. " Beze, en la préface de Joſué;

met ce voyage en l'an 1534 : remarquez bien cela, comme une preuve qu'il adopte ce petit point de chronologie. Nous verrons bientôt que c'est à son dam, puisque trente pages après, il raconte que *Calvin craignant être surprins à Poitiers* fut voir à Nérac Roussel & le Fevre, & qu'il remarque tout de nouveau que Calvin avoit été le *serviteur* de Roussel *au voyage d'Allemagne, Calvin*, continue-t-il, *ayant prins congé d'eux, retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot, il sort la torche en la main, & l'ame outrée de courroux, résolu de mettre le feu en sa patrie, qu'il ne vit jamais depuis, laquelle ingrate qu'elle estoit, luy refusoit, disoit-il, sa demeure : il se retire à Strasbourg, se rendant deux ans entiers auditeur & disciple de Bucer, qui le receut comme un homme qu'il jugea soudain propre à mettre le trouble en l'Eglise.... Il luy communique son institution : ce fut-là, & dans Basle, où il luy donna la derniere main, laquelle il dédia au Roy François premier.... Pour sa premiere planche qu'il fit mettre à la teste de son institution, il print pour le corps de sa devise, un glaive tout en feu luy donnant ceste ame*, non

veni mittere pacem, ſed gladium. . . . *Pendant ſon ſéjour à Straſbourg, les François qui fuyoient les feux de la France, eſtoient conſolés & aſſiſtés par Calvin, qui commença dès-lors à ſe mettre en crédit & réputation partout.... Or ayant ouy nouvelle que la Ducheſſe de Ferrare.... commençoit de cognoiſtre la vérité, il s'en va la trouver*, & après qu'il eut aſſez couru, *il print la route de Geneve, à laquelle il s'eſtoit fait recognoiſtre lors de ſon paſſage avec du Tillet*, & à l'inſtigation de Farel il y prit *la charge de lire la Théologie, & faire quelque exhortation* aux Réfugiés. Notons qu'il a mis en marge que *la premiere impreſſion* de l'inſtitution de Calvin *fut l'an* 1534. Nous avons ici la ſource des Anachroniſmes pitoyables de Mr. Varillas.

Ils ſont encore plus groſſiers dans le récit de Florimond de Remond : j'en vais convaincre les eſprits les moins raiſonnables, & d'abord j'obſerve que le voyage de Rouſſel en Allemagne fut une ſuite de la premiere diſperſion des prédicateurs de la réforme. C'eſt un événement de l'année 1523. Farel l'un d'eux s'en alla en Suiſſe : le Fevre d'Etaples *print la route de Guienne*. . . .

pour le regard de Rouſſel il gaigna l'Allemagne, deſireux de voir Luther *ce grand homme duquel tout le monde parloit tant.* J'emprunte ceci de Florimond de Remond, qui ajoute, que *Rouſſel revenu de ſes voyages*, fut reçu en Bearn par la Reine de Navarre, & la ſuivit à Paris, & y prêcha, & y fut empriſonné, & après ſon élargiſſement ſe retira à Nérac, & paſſa en France tout le reſte de ſa vie. Ce fut à Nérac que Calvin le vit, comme cet auteur nous l'a conté ci-deſſus. Il réſulte de ces choſes, que ſi Calvin avoit été le valet de ce Rouſſel dans le voyage d'Allemagne, il auroit eu cet emploi l'an 1523. Or il eſt conſtant qu'alors il étudioit à Paris, & qu'il y continua ſes études quelques années de ſuite étant pourvu d'une chapelle à Noion. Souvenez-vous bien ici que l'Hiſtorien adopte la chronologie de Théodore de Beze, ſavoir que Calvin & du Tillet, ſortirent de France en 1534. Puis donc qu'il aſſure que du Tillet, perſuadé par ſon frere qui l'avoit ſuivi *bien avant en pays, laiſſa ſon Calvin en Allemagne, qui ſe mit en la compagnie de Rouſſel.... comme ſon ſerviteur*, il faut qu'il prétende que Calvin fut le valet

de Roussel en Allemagne l'an 1534. Bévue insigne, puisqu'il avoit mis lui-même ce voyage de Roussel sous l'an 1523. Prenez garde encore, 1°. qu'il raconte que l'institution de Calvin fut imprimée pour la premiere fois l'an 1534, & que l'auteur en avoit tiré le projet dans Angoulesme, & l'avoit communiqué à le Fevre dans Nérac. 2°. Qu'après cette communication, il le fait aller à Paris & puis à Strasbourg, pour y être le disciple de Bucer. Comment sera-t-il possible sur ce pied-là que Calvin en 1534. ait accompagné Roussel dans un voyage d'Allemagne comme son valet? Mais comment encore sera-t-il possible qu'étant allé en Allemagne cette année-là, & ayant été à Strasbourg *deux ans entiers auditeur & disciple de Bucer*, il ait achevé à Bâle son Institution chrétienne imprimée l'an 1534? Comment encore sera-t-il possible, qu'après avoir été deux ans entiers le disciple de Bucer à Strasbourg, il ait fait un voyage en Italie, *il ait assez couru*, il ait prit la route de Geneve, il se soit arrêté dans cette Ville l'an 1536? Ce n'est pas le tout: car ce même Historien, adoptant encore la Chronologie de Théodore de Beze,

assure qne Calvin âgé de vingt-trois ans dogmatisa dans Paris, & ne s'y arrêta guere, *parce qu'il faisoit chaud pour ceux qui sentoient mal de la foy. . . . Il se retira donc à petit bruit.... dans la Ville d'Angoulesme, pour estre en plus grande seureté, où il fut entretenu l'espace de trois ans, aux dépens de Louys du Tillet, ... qui ayant la teste pleine des opinions que Calvin lui avoit imprimé*, s'en alla en Allemagne avec lui, & le quitta en chemin. L'autre poursuivit sa route, fut trouver Bucer, conféra avec Erasme, & *de retour en France, print sa retraite à Poitiers*, y fit des disciples, y célébra son premier concile, & sa premiere Céne, & y prit des mesures pour répandre ses opinions par tout le Royaume; mais *craignant estre surprins à Poitiers où sa mine estoit éventée. . . . se dérobe & coule à Nérac pour voir Roussel & le Fevre . . . , & ayant prins congé d'eux il retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot... il se retire à Strasbourg.... Ce fut-là & dans Bâle, où il donna la derniere main* à son Institution imprimée l'an 1534. Cette narration est remplie de tant de bévues, que s'il n'est pas étonnant qu'une infinité d'auteurs du parti ro-

main l'aient copiée, il est bien étrange que personne, que je sache, parmi les Auteurs Protestants n'en ait fait voir les contradictions. Il étoit aisé de le faire : considérez seulement cette pierre de touche chronologique. Calvin nâquit le 10 de Juillet 1509, & se sauva de Paris à Angoulesme à l'âge de vingt-trois ans. Florimond de Remond tombe d'accord de ces deux faits : il faut donc qu'il place cette retraite sous l'an 1532. Or il suppose que la premiere édition de l'Institution de Calvin est de l'an 1534.: il trouve donc entre ces deux termes trois ans de séjour à Angoulême, un voyage en Allemagne, un retour en France, un séjour à Poitiers qui a suffi à la fondation d'une Eglise clandestine, à la célébration de la Cêne, à la tenue d'un Synode, &c. un voyage à Nérac, un autre à Paris, & un séjour de deux années toutes entieres dans la ville de Strasbourg. Peut-on rien voir de plus monstrueux? N'oublions pas qu'il suppose que Charles le sage, Docteur Régent à Poitiers, natif de Noion, fut l'un des disciples que Calvin gagna après son voyage d'Allemagne, postérieur de trois ou quatre ans à la fuite de Paris, laquelle tombe

en 1532. Puis donc qu'il prétend que ce le Sage étoit *homme de grande estime sur-tout envers Madame la Régente, mere du Roy, laquelle fut sur le point d'être ébranlée & seduite*, il veut bien qu'on croie que ce Docteur perverti environ l'an 1536 ait ébranlé la Régente qui mourut néanmoins en 1531.

Voilà l'Ecrivain qui assure qu'Erasme fit de Calvin le jugement dont parle Moreri. C'est à mes Lecteurs à voir si l'autorité d'un tel homme est de quelque poids, un homme, dis-je, qui se contredit grossiérement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond, & qui bouleverse les circonstances, & qui ne découvre pas sur son papier les bévues, les absurdités & les impossibilités les plus sautantes aux yeux. Un semblable Historien doit être traité comme ces marchands insolvables, qui ont perdu tout crédit : on ne leur prête rien que sur de bons gages, on veut des cautions, & des répondants. Nous serions donc bien simples, si nous ajoutions quelque foi à Florimond de Rémond, pendant qu'il n'allégue ni témoins, ni aucune autre espece de preuves. Nous lui ferions crédit très-imprudemment, & nous méri-

terions bien d'être trompés si nous faisions ce mauvais usage de notre bonne foi. J'ai donc cru que la censure des mensonges de cet auteur me devoit servir ici de préliminaires, & qu'après cela tous mes Lecteurs pourroient juger plus sûrement du fait en question. Et ne doutez pas que cet homme ne soit l'unique témoin en cette cause ; car celui qui s'est donné tant de mouvement pour assurer à Erasme la qualité de bon catholique, & qui auroit pu tirer tant d'avantages de la vérité de ce conte, n'a pu citer que Florimond de Remond. Mais tout bien compté, ce jugement du grand Erasme ne sauroit être que glorieux à Calvin dans l'Hypothese des Protestants. Il prouveroit qu'on eût reconnu des qualités éminentes dans ce jeune homme.

Au reste je me serois moins appliqué à développer les faussetés de Florimond de Remond, si je n'eusse vu qu'elles se répandent de livre en livre, & que les auteurs les plus célébres leur procurent une espece de perpétuité en les adoptant. Je les ai trouvées dans l'Histoire Ecclésiastique du Pere Alexandre au dernier volume de l'Edition in-folio, qui est une édition corrigée & augmen-

tée. Je me perſuade que ce fameux écrivain n'eût point copié Mr. de Sponde, Copiſte de Florimond de Remond, s'il eût ſçu que ce dernier avoit paſſé par une critique ſemblable à celle que l'on a vu ci-deſſus. Si les Proteſtants ſe plaignent qu'il a fait revivre ce cahos de narration, & qu'il l'ait mis en train de faire plus de fortune que ſous les auſpices du premier pere, il ſe peut plaindre à ſon tour de ce qu'ils ont négligé d'en découvrir les impertinences. Il eſt quelquefois très-mal aiſé d'ôter la vie éternelle à des erreurs en les réfutant ſolidement. Que ſera-ce donc ſi on les laiſſe en repos ?

Guy Patin nous porte à croire que beaucoup de Catholiques Romains rendroient juſtice à ce Chef des Réformateurs, s'ils oſoient s'expliquer ouvertement. Voici le témoignage qu'il lui rend :

» Pour Calvin, je ſuis fort bien in-
» formé du mérite de ſon eſprit. Il y
» a long-temps que Monſieur Tarin
» me l'a hautement loué : je n'avois
» alors que 20 ans. Joſeph Scaliger
» diſoit que Calvin avoit été le plus
» bel eſprit qui eût paru depuis les

» Apôtres (*a*)... Jamais homme ne fut
» si savant dans l'histoire Ecclésiasti-
» que que Calvin. A l'âge de 22 ans,
» il étoit le plus savant homme de
» l'Europe. Je fus un jour à un festin
» d'un de nos Doctorats, où un de
» nos vieux Docteurs nommé Basin,
» disoit que Calvin avoit falsifié toute
» l'Ecriture Sainte; mais j'entrepris ce
» bon homme, que je rendis si ridi-
» cule, que Monsieur Guenaut le jeu-
» ne, qui étoit près de moi, me dit
» que je le poussois trop, & que j'eusse
» pitié de son âge & de sa foiblesse.
» Jean de Monluc, Evêque de Valen-
» ce, disoit ordinairement que Calvin
» avoit été le plus grand Théologien
» du monde. N'ayez pas peur qu'on en
» dise autant à Rome. "

(*a*) Je ne pense pas que Scaliger se soit servi d'une expression si impropre, & qui suppose que les Apôtres ont été de beaux-esprits.

§. VII.

Ses Démêlés avec Bolsec dont il réfute les sentiments. Calvin se fait députer à Berne pour y accuser son adversaire, & plaider lui-même sa propre Cause. Il fait bannir Bolsec. Comment celui-ci se venge après avoir quitté le parti protestant.

Jérome Bolsec étoit un Carme de Paris, qui, ayant prêché un peu librement dans l'Eglise de St. Barthelemi, jetta le froc aux orties & s'enfuit au délà des monts, auprès de Renée de France, Duchesse de Ferrare. C'étoit le commun azile de ceux que l'on persécutoit pour les nouvelles opinions. Il s'erigea en Médecin, se maria promptement, & se fit chasser de Ferrare. Il s'en alla à Geneve sur le pied de médecin; & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Théologien, & dogmatisa d'abord en secret sur le Mystere de la prédestination, suivant les principes de Pelage; & puis, il eut la hardiesse de faire un Discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut appris

les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les infecter de son Pélagianisme, Calvin l'alla voir, & la censura doucement ou vivement: ensuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le Décret de la prédestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande qu'il s'imagina que Calvin n'étoit pas du nombre de ses auditeurs. Il eut cette pensée, parce qu'il ne le voyoit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, se tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il se montra tout d'un coup, dès que Bolsec eut fini, & le réfuta si fortement par l'Ecriture, par St. Augustin, & par la raison, que Bolsec fut le seul qui n'eut point honte d'être terrassé de la sorte. Ce ne fut pas tout. L'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison, étoit présent à cette assemblée: il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit; il traita Bolsec de séditieux, & le fit emprisonner. La cause fut discutée fort amplement; & enfin, de l'avis des Eglises Suisses,

le

le Sénat de Geneve déclara Bolsec convaincu de Sédition & de Pélagianisme, & comme tel le bannit des terres de la République, à peine du fouet s'il y revenoit. Voilà ce qu'on fit le 23 de Décembre 1551. Il se retira dans un lieu du voisinage qui dépendoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles qu'on le bannit encore de toutes les terres de ce Canton. Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu auteur du péché. Calvin, pour prévénir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne, se fit députer vers eux & plaida sa cause en leur présence. Il fut si heureux, qu'encore qu'on ne voulût point prononcer sur sa doctrine, ni définir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du Pays. Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de banissement qui tombèrent sur la tête de ce malheureux Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne.

Il s'en retourna en France, s'adressa à ceux de la Religion, premierement à Paris, ensuite à Orléans, & témoigna un grand desir d'être promu à la charge de Ministre, & de rentrer en grace avec

l'Eglise de Geneve ; mais la persécution qui s'éleva contre le parti, lui fit naître un autre dessein : ce fut celui de reprendre sa premiere Religion & la pratique de la médecine. Il fut s'établir à Autun : il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu, & témoigna une passion très-violente contre l'Eglise Réformée. Il se vengea en particulier de Jeàn Calvin par une Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance & mort de ce Ministre de Geneve, qui fut imprimée à Lyon en 1577. Il y débite entre autres choses remarquables, que Calvin fut accusé & convaincu à Noyon du péché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lys, son Evêque ayant intercédé pour lui, afin que l'on modérât la peine. Cette imputation, vraie ou fausse, s'est perpétuée de siecle en siecle quoi qu'elle ait été réfutée par tous les Auteurs protestants qui ont eu occasion d'en parler. Elle a tout l'air d'une fable forgée par le ressentiment de Bolsec. En 1577, il y avoit quarante-trois ans que Calvin étoit sorti de Noyon ; est il apparent que le crime & le châtiment de ce Réformateur eussent resté si long-temps cachés, s'ils eussent été véritables ? Calvin, en

guerre ouverte avec tous les Moines & les Ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour repousser leurs rudes attaques, soit pour leur porter des coups encore plus rudes; Calvin causant à l'Eglise Romaine des pertes irréparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût supprimé ainsi pendant quarante-trois ans la sentence de la fleur de lys. Dès le commencement de son ministere de Geneve, on se seroit empressé de la publier avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques : on l'eût traduite en toutes les langues : on l'eût affichée à toutes les rues. Cela est évident à quiconque sait appliquer les lumieres du sens-commun.

Cependant Bolsec se fonde sur un acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier dont je vais parler.

§. VIII.

Réfutation d'un acte prétendu contre Calvin. Démêlés de ce Réformateur avec Bertelier. Particularités concernant celui-ci. De sa députation à Noyon. Jugement du Cardinal de Richelieu sur la sentence supposée prononcée contre Calvin.

Philibert Bertelier, Greffier de la Justice inférieure de Geneve sa patrie, prétendit que la République l'avoit envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant la vie & les mœurs de Calvin, & qu'ayant exécuté cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de Sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque, on commua la peine du feu en celle de la fleur de lys. Il se vanta d'avoir un acte signé de Notaire qui faisoit foi de ce procès & de la sentence. Bolsec assure que lui & bien d'autres ont vu cet acte. Voilà des faits bien articulés. Cependant il faut, avant que de se décider, examiner le caractere des personnes, & la nature de cet acte prétendu.

Bertelier ayant été excommunié l'an 1552 par le Consistoire de Geneve, en porta ses plaintes au Sénat. Les Ministres furent mandés pour rendre raison de cette affaire : le Sénat, parties ouïes, prononça que l'excommunication étoit juste. Au bout de 18 mois, Bertelier eut encore recours au Sénat, qui après avoir ouï les oppositions de Calvin, prononça que Bertelier seroit reçu à la sainte Cêne. Dès que Calvin eut appris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Sénat ; & lorsque l'assemblée fut formée, il représenta ses raisons, & conclut par jurer qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participât à la Cêne. Voilà ce que Calvin a écrit lui-même, & on le reconnoît bien à ce zele fougueux. Les vacarmes que l'on fit contre les Ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparés des droits de la Souveraineté, furent cause que le Conseil des deux cents ordonna que la connoissance des causes d'excommunication appartiendroit en dernier ressort au Sénat, & que le Sénat pourroit absoudre les excommuniés qu'il verroit bon être. En conséquence de ce Décret, le Sénat accorda des lettres d'absolution

à Bertelier, qui furent scellées du sceau de la Seigneurie. On devoit célébrer la Cene dans deux jours, lorsque Calvin fut averti de ce qui s'étoit passé. Il prit promptement son parti : il prêcha sur le mépris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chrysostôme, qu'il n'opposeroit point la force à la force, mais qu'il se laisseroit plutôt massacrer, que d'employer sa main à présenter les saints Mysteres à ceux qui en avoient été jugés indignes. Ce fut un coup de foudre qui déconcerta la faction de Bertelier; de sorte qu'il fut jugé à propos qu'il ne se présentât pas à la communion. Le lendemain de la Cene, Calvin accompagné de son Consistoire, demanda au Sénat & au Conseil des deux cents la permission de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression sur les esprits qu'il fut résolu que l'on consulteroit les Cantons Suisses, & que le Décret des deux cents demeureroit suspendu, sans que l'on pût dire que les anciens réglements eussent reçu la moindre atteinte. Par ce moyen, le Consistoire remporta un plein triomphe sur le Sénat & le Conseil des deux cents. Peut-

on dominer sur des personnes qui, du haut d'une chaire, disent au peuple qu'ils se laisseront plutôt tuer, que de consentir que les choses saintes soient prophanées. L'exemple de St. Chrysostôme, allegué bien à propos, est une très-fine maniere de menacer le Gouvernement, d'une sédition. Revenons à Bertelier : c'étoit au fonds un homme de mauvaise vie & contre lequel il y eut une sentence de mort prononcée par contumace l'an 1555, pour crimes de sédition & de conspiration contre l'Etat & l'Eglise de Geneve.

Pour ce qui regarde son envoi ou sa députation à Noyon, pour faire une information de la vie de Calvin, c'est une chose dont il ne fait aucune mention dans les registres du Conseil de Geneve, & qui d'ailleurs est contre toute vraisemblance. Car outre qu'il n'est jamais sorti envoyé ou député de cette Ville pour affaire publique qui ne fût revêtu d'une charge plus haute que celle de Bertelier, & qu'on ne donne ces emplois qu'à des Conseillers du petit Conseil, il y avoit à Geneve des personnes remarquables de Noyon, qui s'étoient retirés avec Calvin, ou peu de temps après lui, entre autres un Chanoine,

nommé Mr. Collemont, & Mr. de Normandie Lieutenant-civil de la Ville de Noyon; par le moyen desquels il étoit bien facile de prendre toutes les informations que l'on auroit pu désirer sans aller plus loin.

Il est constant que ce Bertelier avoit toujours été ennemi de Calvin, parce qu'il l'avoit souvent repris & censuré de ses vices & de ses scandales; & qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses méchants & pernicieux desseins. N'oublions pas quelques autres réflexions.

Si Bertelier avoit été envoyé à Noyon par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552; car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de 18 mois de se faire réhabiliter, & l'on vient de voir qu'il n'y put pas réussir, à cause des oppositions de Calvin: il s'embarassa ensuite dans de mauvaises affaires dont l'issue fut sa fuite, & la sentence de mort prononcée contre-lui. Ainsi on ne sauroit trouver un temps propre à sa députation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à mort; & par conséquent il n'a j'amais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552,

Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une députation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il auroit eu des informations certaines de la fleur de lys de Calvin lorsque ce ministre l'excommunia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple, pour ne pas apprendre à toute la ville que ce grand zélateur qui excommunioit les autres, portoit sur son dos l'infamie du fer chaud? Ne l'auroit-il pas défié en face de montrer ses épaules? N'eût-il point par-là ou triomphé de son ennemi, ou rallenti sa persécution? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la découverte de l'infamie de Calvin étoit inévitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de découvrir le mystere, mais qu'on n'eut aucun égard à sa récrimination, à cause du grand crédit de Calvin; on me dira une chose incroyable. Quoi! dans une Démocratie, les juges oseroient ne faire aucune démarche, lorsqu'un accusé revêtu d'une charge publique, qui a des parents & des amis, somme son accusateur de montrer ses épaules nues, & lui soutient que l'on

y verra la marque des fleurs de lys ; & qu'il en a apporté les preuves à la République en conséquence d'une commission qui lui en avoit été expédiée ? Les juges, bien loin de l'écouter & d'agir en conséquence, étoufferont la chose, & défendront d'en parler ? Ils ne sont pas assez fous dans une Démocratie pour opprimer ainsi un de leurs égaux. Mais je veux que les Magistrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils aient menacé les particuliers, qui oseroient murmurer ; on m'avouera sans peine qu'ils n'auroient jamais empêché que la mémoire de cet incident ne se conservât dans les familles, & ne parvînt aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, & tant d'autres que Calvin chassa de Geneve comme hérétiques, qu'il persécuta par-tout où ils se réfugierent, ne dirent jamais un mot sur ces recriminations de Bertelier ? Comment se fait-il qu'on ne révele cette découverte que si long-temps après, & lorsque Calvin ni Bertelier ne sont plus ?

De plus l'acte prétendu notarial paroît une chimere. On ne sait ni en quel

temps il fut dressé, ni par qui, ni les noms des témoins, ni en général aucune des circonstances que l'on n'oublie jamais, si ce n'est lorsqu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont intérêt de s'inscrire en faux. Ce que je vais dire est encore plus concluant. Si l'acte de Bertelier avoit été légitime, il y auroit eu à Noyon des documents authentiques & publics du procès de la sentence en question; & cela étant, on les auroit publiés, dès qu'on eût vu les ravages que souffroit le catholicisme par l'entremise de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inouï qu'aucun miracle que l'on connoisse, tous les habitants de Noyon n'auroient pas gardé le secret, & n'auroient point épargné la réputation d'un patriote qui leur étoit si odieux. J'ajoute que si l'exposé de Bertelier étoit véritable, il auroit eu son papier quand il s'enfuit de Geneve; c'est-à-dire que sa prétendue commission auroit précédé l'affaire pour laquelle il fut condamné à mort. Mais à qui persuadera-t-on qu'avant l'année 1555, lorsque ceux que l'on appelloit hérétiques n'osoient se montrer de peur du feu, un Député de Geneve alla hardiment à Noyon pour s'informer de la

vie de Calvin ? A qui persuadera-t-on que si Bertelier avoit eu un acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554, il l'auroit si bien tenu sous la clé que le public n'en auroit eu connoissance qu'en l'année 1577 ? N'étoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or ?

Tout cela est vrai & paroît peremptoire aux partisans de Calvin. Ses adversaires en jugent autrement ; & pour ne pas citer une infinité de controversistes qui ont répété dans leurs sermons & dans leurs livres, que Calvin avoit été fleurdelisé, je me contenterai de rapporter ce qu'en dit le Cardinal de Richelieu dans sa *Méthode pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise.* » Ce qui » doit passer (*dit-il liv. II. chap. X p.* » *329.*) pour une conviction indubi- » table des crimes imputés à Calvin est » que depuis qu'il a été chargé de cette » accusation, l'Eglise de Geneve non- » seulement n'a pas justifié le contraire, » mais même n'a pas nié l'information » que Bertelier, envoyé par ceux de » la même Ville, fit à Noyon. Cette » Information étoit signée des plus ap- » parents de la Ville de Noyon, & » avoit été faite avec toutes les formes

» ordinaires de la Justice ; & dans la
» même Information on voit que cet
» hérétique, ayant été convaincu d'un
» péché abominable que l'on ne punit
» que par le feu, la peine qu'il avoit
» méritée fut, à la priere de son Evê-
» que, modérée à la fleur de lys. Et
» l'Eglise de Geneve qui ne désavoue
» pas cette Information touchant la
» vie de Calvin, n'eût pas manqué de
» la désavouer, si elle eût cru le pou-
» voir faire sans blesser la vérité. » Ce grand Ministre prétend prouver suffisamment l'autenticité de l'acte de Bertelier, en s'appuyant sur ce que la République de Geneve ne s'inscrivit pas *en faux*. Voyons ce qu'on peut légitimement inférer de son silence à cet égard.

§. IX.

Examen du silence de la République de Geneve sur l'acte de Bertelier. Deux réflexions sur toute cette affaire.

Nous venons de lire les propres paroles du Cardinal Richelieu : elles montrent qu'il faisoit son fort du silence de la République de Geneve. Drelincourt, dans sa *Défense de Calvin*, prétend faire

voir par des exemples ſenſibles qu'il n'y a rien de plus abſurde, que de ſoutenir que ceux qui laiſſent courir une accuſation, donnent lieu de croire qu'ils ſont convaincus qu'elle eſt bien fondée. Le premier de ces exemples eſt celui de Mr. le Cardinal de Richelieu lui même : « Que ceux qui ne pouvoient ſouffrir » ſon élévation & ſon pouvoir, en di- » ſoient des choſes étranges ; & qu'il y » en a même qui ont été publiées, & » dont on a rempli les livres. Parce » que l'on n'a pas fait d'information » juridique pour juſtifier le contraire, » les parents de cet illuſtre Cardinal, » & ceux qui honorent ſa mémoire, » voudroient-ils que cela paſſât pour » des vérités conſtantes? « Mr. Rivet, profeſſeur à Leide, s'étoit ſervi d'un pareil principe en répondant à une objection de Leſſius tirée du ſilence des bons amis de Calvin. *Itane ? Ergo quotieſcunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos, neceſſariumne erit libellos illos famoſos diſcutere, ut homines iſti, ſi tamen homines, qui famam aucupantur ex adverſariorum nomine, applaudant ſibi quòd tandem repererint qui ſe cum illis voluerint componere, & exiſtima-*

rint talia esse responsione digna, quæ contemptu potiùs erant diluenda (a).

Nous allons entendre un Jésuite qui s'accorde parfaitement avec ces Ministres, " Depuis quand est-ce qu'il n'est
„ point permis de demeurer dans le si-
„ lence, à moins de vouloir passer pour
„ convaincu des crimes qu'on nous au-
„ roit imposés ? L'on ne voit pas que
„ ce soit-là le sentiment des plus sages,
„ ni de ceux dont l'exemple peut servir
„ de regle aux autres. Qui ne sait com-
„ bien de sottises les ennemis de la
„ France ont accoutumé de publier
„ contre elle dans leurs gazettes &
„ dans leurs libelles ? Qui ne sait aussi
„ les infamies que Mr. Jurieu a répan-
„ dues contre les Papes & contre l'E-
„ glise Romaine dans son *Parallele*,
„ dans ses *Préjugés*, & tant d'autres
„ livres dont il remplit le monde ? Si
„ donc le Roi ne tint pas des gens ex-
„ près pour réfuter ces gazettes étran-
„ geres de point en point, & s'il ne
„ se trouve personne parmi les Catho-
„ liques qui ait assez de temps à perdre
„ pour s'amuser à prouver que ce sont
„ des visions de Mr. Jurieu, de dire que

(a) Rivet, *Operum Tom. III. p.* 9, & 496.

„ les Papes ont prétendu à la monar-
„ chie universelle; que pour cet effet ils
„ ont suscité exprès le schime entre les
„ Grecs & les Latins, *&c*... à moins,
„ dis-je, que le Roi & le Pape n'aient
„ soin de faire refuter ces chimeres &
„ ces médisances, le gazetier de Hol-
„ lande & Mr. Jurieu ne seront-ils
„ point en droit d'insulter l'un à la
„ France, l'autre au St. Siege, & de
„ dire : Ils n'ont osé entreprendre de
„ répondre, on a sujet de croire qu'ils
„ ne l'ont pu ? Et l'Auteur de la *Mo-*
„ *rale pratique* ne seroit-il point d'avis
„ qu'on leur passât condamnation là-
„ dessus ? On veut croire qu'il auroit
„ honte de l'acorder. Pourquoi donc
„ ne voudroit-il pas que les Jésuites
„ eussent pu négliger de répondre à
„ des libelles qui ne sont, à leur avis,
„ ni moins méprisables, que les gazet-
„ tes d'Amsterdam, ou que les systê-
„ mes historiques ou prophétiques de
„ Mr. Jurieu ? Doivent-ils être plus
„ délicats sur le fait de leur réputation,
„ que ne le sont ceux que Dieu a mis
„ sur nos têtes ? Ne doivent-ils pas,
„ du moins ne leur est-il pas permis,
„ après ces grands exemples, de mépri-

„ ser ce qui ne touche que leur honneur „ particulier (*b*)?“

La maxime de Mr. Drelincourt & du P. le Tellier est belle & bonne & très-véritable, généralement parlant; mais il y a des rencontres particulieres où il vaut mieux ne s'en pas servir, que de s'en servir. Je ne déciderai point si la République de Geneve auroit mieux fait d'opposer une déclaration publique à l'exposé de Bolsec, concernant la prétendue Députation de Bertelier. Il semble d'abord que l'avantage que les controversistes Catholiques ont prétendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire: je veux dire de ne pas démentir expressément & par un acte public l'audace de ces gens-là; mais ceux qui font réflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que si on leur oppose des digues d'un côté, ils se jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un acte de la République de Geneve n'auroit pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere de se venger d'un impudent calomniateur, est quelquefois celle de ne lui point répondre. Avec tout

(*b*) Défense des Nouveaux Chrétiens par le P. *Le Tellier*, *Part. I. p.* 25, 26.

cela, on s'expose à faire croire qu'on n'auroit pu se justifier. *Qui tacet consentire videtur* : qui ne dit rien consent. Les vérités qu'on nomme maximes, ne se battent guere moins entre elles, que les erreurs & les vérités.

I. Je ferai deux réflexions sur toute cette affaire. Si l'accusation de Bolsec & l'acte de Bertelier sont d'infames calomnies, on ne sauroit trop déplorer les foiblesses du cœur humain, & les mauvais effets des préjugés de religion. Qu'est-ce que l'homme, ou que ne devient-il pas par le zele aveugle & furieux de religion, puisqu'un moine, devenu Médecin protestant, puis Médecin papiste, chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plutôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à mort par contumace, une accusation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de livre en livre, qu'on en tire mille conséquences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même, la proposent aux hérétiques comme un motif de conversion.

II. Admirons aussi la disposition des

choſes qui fait que Calvin porte aux yeux d'une partie de la poſtérité, la peine du zele fougueux avec lequel il perſécuta tous ceux qui penſoient autrement que lui, tandis qu'il prétendoit avoir droit de penſer autrement que ceux parmi leſquels il étoit né & avoit été élevé. Il oſa peindre Bolſec & Bertelier ſous les traits les plus noirs : la haine théologique ſe mêla au zele de la vérité. Ces deux hommes ont porté à ſa mémoire une tache qui s'effacera difficilement, & peut-être jamais entierement.

§. X.

Calvin fait brûler Michel Servet à Geneve, & publie un Ouvrage où il ſoutient que les Magiſtrats doivent uſer du glaive contre les hérétiques.

Michel Servet avoit des ſentiments particuliers peu favorables au myſtere de la Trinité. Il les communiqua par lettres à Calvin qui ne pouvant le convertir, le déteſta comme il faiſoit tous ceux qui penſoient autrement que lui. Cependant l'Apôtre de la Réforme avoit employé contre cet Antitrinitaire d'abord les raiſonnements & puis les inju-

res. Des injures il passa à la haine théologique la plus implacable de toutes les haines. Il eut par trahison les feuilles d'un Ouvrage que Servet faisoit imprimer secrettement ; il les envoya à Lyon, par une trahison encore plus insigne, avec les lettres qu il avoit reçues de lui, & son adversaire fut arrêté. Servet s'étant échappé de sa prison, se sauva à Geneve par une imprudence inconcevable, à moins qu'il n'ignorât qu'il alloit se mettre à la discrétion de son plus mortel ennemi. Calvin en effet fit procéder contre lui avec toute la rigueur possible. A force de presser les juges, d'employer le crédit de ceux qu'il dirigeoit, de crier & de faire crier que Dieu demandoit le supplice de cet hérétique, il le fit brûler vif à Geneve, en 1553. Comme Servet trouvoit les preuves de son sentiment dans l'Ecriture, comment des Magistrats qui ne reconnoissoient point de juge infaillible du sens de la parole de Dieu pouvoient-ils condamner au feu un homme qui n'avoit commis d'autre crime que d'y trouver un sens différent de celui de Calvin ? Dès que chaque particulier est maître d'expliquer l'Ecriture comme il lui plaît, sans recourir à un Oracle

estimé infaillible, c'est une grande injustice que de condamner un homme qui ne veut pas déférer au jugement d'un autre homme qui peut se tromper comme lui. Cependant Calvin osa faire l'apologie de sa conduite envers Servet. On peut dire qu'il le poursuivit au-delà du tombeau, & qu'il persécuta ses cendres froides. Après le supplice de ce malheureux médecin il publia un livre intitulé : *Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti, & brevis eorumdem Refutatio, ubi docetur jure gladii coërcendos esse hæreticos* : livre qui fait encore crier terriblement contre son Auteur. Calvin tâche d'y rendre la mémoire de Servet à jamais exécrable, & entreprend de prouver qu'il faut faire mourir les hérétiques. Cet ouvrage a fourni aux Catholiques un argument invincible *ad hominem* contre les Protestants, lorsque ceux-ci leur ont reproché de faire mourir les Calvinistes en France. Les Ministres équitables de la Réforme ont abandonné la doctrine de leur Apôtre. Il n'y a guere eu que Jurieu & quelques enthousiastes aussi emportés que lui, qui aient prêché la persécution & la haine des hérétiques.

§. XI.

Reproches de Bucer à Calvin. Témoignage de Baudouin. Serment de Calvin mal justifié.

Martin Bucer, un des plus habiles ministres protestants de son siecle, savoit non seulement prêcher & faire des livres & des leçons, mais il étoit aussi très-propre à manier les affaires, & il n'y eut guere de négociations ecclésiastiques où il ne fut appellé. Il travailla avec un grand zele & beaucoup de dextérité à pacifier les différends des Luthériens & des Zwingliens; mais il n'en vint pas à bout. Il eût voulu que de part & d'autre on eût été moins rigide; & si tous les chefs eussent été comme lui des personnes d'accommodement, cette grande affaire eût pu réussir.

Il connoissoit les hommes, parce qu'il se donnoit la peine de les étudier. On prétend qu'il écrivit à Calvin: » Vous jugez selon que vous aimez, » ou que vous haïssez: or vous aimez, » ou vous haïssez: selon votre fantai- » sie. » *Judicas prout amas vel odisti; amas autem, vel odisti prout lubet.* On.

n'eût probablement jamais eu connoiſſance de cette lettre, ſi François Baudouin, qui avoit logé chez Calvin, n'avoit eu la malhonnêteté de la lire, & de révéler ce ſecret. Il le fit peu-à-peu : la premiere fois, il ſe contenta de dire que Calvin au jugement de Bucer, ne gardoit aucune meſure, ni dans ſon amour, ni dans ſa haine, & qu'il élevoit les gens au-deſſus du Ciel, ou les abaiſſoit juſqu'aux enfers. Calvin proteſta avec ſerment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette cenſure. Baudouin, dans ſa Replique, confeſſe qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin, peut-être n'oſe-t-il pas l'avouer; mais il ſe vante d'avoir la réponſe que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette réponſe eſt de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à pluſieurs perſonnes qui connoiſſent l'écriture de l'Auteur, & il ſoutient que cette Lettre témoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger ſelon ſa paſſion, *Judicas prout amas, amas autem prout libet.* Par cet ouvrage de Baudouin il paroit que ſon adverſaire s'étoit plaint qu'on lui appliquât perſonnellement ce que Bucer avoit dit en général, & ſans s'exclure ſoi-même, *judicamus*

prout amamus &c; mais Baudouin soutient que Calvin lui-même s'en étoit fait l'application, ce qui montre combien elle étoit juste.

L'endroit fâcheux dans ces procès est le serment de Calvin, & il n'est pas aisé de parer ce coup. Que l'on dise tant qu'on voudra que Baudouin s'étoit exprimé d'une maniere à faire juger qu'il avançoit que Bucer s'étoit servi de cette dure censure en conversation; que pourtant jamais Calvin n'avoit reçu de lui ce reproche de cette maniere; & qu'ainsi il pouvoit jurer sincérement ce qu'il jura. Il est évident que c'est une défaite assez mal imaginée, puisque dans tout le narré de Baudouin il est question de lettre. C'est pourtant le biais que Beze a pris pour faire l'apologie de Calvin en cette rencontre. Il ajoute que Calvin & Bucer changerent bientôt de stile en s'écrivant & qu'on a des lettres de Bucer postérieures à celles-là, & toutes pleines de douceur. Cela peut être; mais il n'en est pas moins vrai 1°. que Bucer fit ce reproche par lettre à Calvin; 2°. que ce reproche étoit bien fondé; 3°. que Calvin eut tort de protester avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure.

§. XII.

§. XII.

Apologie de Caſtalion contre les injures de Calvin. Excellent avis qu'il donne à ce Réformateur.

Sebaſtien Caſtalion, un des plus ſavants hommes du XVI. ſiecle, fut d'abord ami de Calvin, dont il s'acquit l'eſtime & l'amitié pendant le ſéjour qu'il fit à Strasbourg en 1540 & 1541. Il logea même quelques jours chez ce chef des Réformateurs. Ce fut Calvin qui lui procura une chaire dans le College de Geneve, ou plutôt qui l'exhorta puiſſamment à l'accepter. Caſtalion l'ayant exercée près de trois ans fut contraint de l'abandonner l'an 1544, & de chercher une autre demeure pour avoir ſoutenu que le *Cantique des Cantiques* étoit une piece ſale qu'il falloit ôter du Canon des Ecritures, & quelques autres ſentiments particuliers. C'eſt ce que nous apprend l'atteſtation que Calvin donna à ce régent de Geneve. Elle porte qu'il ſe défit volontairement de ſa Régence; qu'il s'y étoit comporté de telle ſorte qu'on l'avoit jugé digne d'être Paſteur; & que rien n'avoit em-

pêché qu'il ne fût promu à cette charge, que l'opinion particuliere qu'il avoit touchant le Cantique des Cantiques, & l'article de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers ; & enfin que c'est l'unique raison pour laquelle il quitta Geneve. Il se retira à Bâle où il passa le reste de sa vie à professer la Langue Grecque.

Il eut le malheur d'encourir l'indignation de Calvin & de Théodore de Beze. Ils se persuaderent qu'il la méritoit, ainsi que les injures qu'ils vomirent contre lui, pour avoir suivi dans les matieres de la prédestination une méthode relâchée, & pour avoir désapprouvé qu'on punît les hérétiques. Ceci sert de preuves à ce que l'on vient de lire dans l'article précédent, & fait voir combien les reproches de Bucer à Calvin étoient justes, & que souvent sa haine n'avoit d'autre principe que la différence de sentiments.

Castalion fit son apologie l'an 1558. Nous allons en rapporter quelques passages. Commençons par les injures atroces que Calvin vomit contre lui. On sera étonné de l'emportement de ce Réformateur. C'est Castalion qui les rappelle pour s'en justifier ensuite. *Vocas me*,

in Gallico libello, blasphemum, calumniatorem, malignum, canem latrantem, plenum ignorantiæ & bestialitatis, plenum impudentiæ, impostorem, sacrarum Litterarum impurum corruptorem, impudentem, impurum canem, impium, obscœnum, torti perversique ingenii, vagum, balatronem. Nebulonem vero (sic enim interpretor brouillon) *appellas octies, & hæc omnia longè copiosiùs quàm à me recensentur, facis in libello duorum foliorum, & quidem perparvorum.* Ces gentilleſſes ſe trouvoient dans un livre qui avoit pour Titre: *Réponſe à certaines calomnies & blaſphemes, &c.* Ce libelle parut en 1557. L'année ſuivante il en parut un autre dans le même genre, mais dans une autre langue, ſous le titre de *Calumniæ nebulonis cujuſdam, &c.* dont Caſtalion parle ainſi. *De latino verò, quid multis opus eſt? Titulus eſt.* Compeſcat te Deus, Satan: *media ſunt ejuſdem coloris.*

Il eſt à remarquer que Caſtalion ſoutient qu'il n'a jamais vu les deux ouvrages que Calvin lui attribuoit, & auxquels il prétendoit répondre. Ceux qui connoiſſent le train ordinaire des paſſions humaines, ſur-tout lorſqu'elles

font exaltées par le zele religieux, feront tentés de croire que Calvin feignit d'être attaqué pour avoir occafion d'exhaler fa bile contre un homme qui ofoit penfer autrement que lui. Caftalion lui repréfente non-feulement ce que l'Evangile prononce contre celui qui injurie fon frere, mais auffi ce que lui-même Calvin avoit écrit dans la *Vie du Chrétien*, qui contient des préceptes de charité fi beaux & fi faints qu'on ne fauroit s'imaginer que l'Auteur de ce livre de dévotion puiffe avoir compofé le libelle auquel il répond.

Il fe juftifie enfuite fur les différents chefs d'accufation qui lui font intentés par fon adverfaire; d'abord fur le crime » de vol. » Vous me reprochez d'avoir » dérobé du bois, lui dit-il : comment » favez-vous cela ? Vous ne l'avez » point vu, & vous ne deviez pas le » croire fur un ouï-dire : que n'examiniez-vous vos délateurs ? Que ne » leur demandiez-vous s'ils avoient » été témoins oculaires, & fi les cir- » conftances de l'action ne la tirent » pas du rang des larcins ? Le babil » de vos clients & votre crédulité qui » le fomente vous ont trompé ici com- » me en cent autres rencontres. » Il

narre ensuite le fait. Il dit que se trouvant dans une extrême indigence, & ne voulant pas néanmoins abandonner sa traduction de l'Ecriture à laquelle il travailloit (& dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, parce que les Censeurs & les Apologistes sont des gens qui ne savent point garder de mesures) il prenoit un croc à ses heures de loisir pour enlever les pieces de bois qui flottoient sur la riviere : ce bois n'étoit à personne, mais au premier occupant. » Je pouvois donc, ajoute-t-il, me l'approprier sans fraude, afin d'avoir dequoi me chauffer. Les pêcheurs & plusieurs autres jouoient du croc avec moi ; cela se faisoit à la vue de toute la ville. » Il ajoute que pendant le débordement d'une riviere qui se jette dans le Rhin au-dessus de Bâle, il y eut plus de deux cents personnes qui s'occuperent à arrêter les pieces de bois qui descendoient vers la ville, & que lui & quatre de ses amis en arrêterent beaucoup, en récompense de quoi les Magistrats leur firent compter quatre sols par tête & leur laisserent le bois. Il prend à témoin la ville de Bâle, & plusieurs savants personnages en parti-

culier, que son prétendu larcin ne consistoit qu'en cela. Il proteste devant Dieu & devant les hommes, qu'il a eu depuis sa jeunesse une aversion singuliere pour le mensonge & pour le vol. Il finit par dire qu'il savoit que la fable de son larcin avoit été débitée dans Geneve; mais qu'il s'étoit figuré que ce n'étoient que les discours des amis de Jean Calvin, gens accoutumés à répandre sans jugement tout ce qui pouvoit diffamer les ennemis du patron. Je ne croyois pas, poursuit-il, que vous qui me connoissiez, ajoutassiez foi à ce conte, & je n'eusse pas facilement cru que vous le publieriez, quoique vous me fussiez connu. Il est réellement étrange qu'un homme qui affiche la sainteté & la pureté des Écritures, travestisse ainsi en un larcin une action digne de récompense, & cela pour diffamer un galant homme.

Castalion passe ensuite à l'examen des autres chefs d'accusation. » Vous » m'accusez, lui dit-il, d'orgueil, de » perfidie, d'inhumanité, d'ingratitu- » de, de fraude, d'impudence, de » bouffonnerie, de blasphême & d'im- » piété. Si vous m'avez connu tant de » méchanceté pendant que j'étois chez

» vous, pourquoi m'avez-vous contraint presque malgré moi d'accepter une Régence au College de Geneve ? Peut-on en conscience commettre l'éducation des enfants à un tel homme ? Pourquoi encore me donnâtes-vous un témoignage de bonne vie, après que j'eus exercé trois ans cette régence ? Vous ne pouvez pas dire que vous ne m'avez connu tel qu'après ce temps-là : car outre que vous insinuez manifestement le contraire, vous seriez le plus stupide des hommes, si j'avois été chez vous & dans la Régence du college de Geneve, tel que vous me dépeignez, & que cependant vous ne l'eussiez pas apperçu. » Il avoue qu'il n'est pas plus exempt de vanité que les autres hommes. Il reconnoît aussi qu'il aimoit les facéties, mais non pas dans les matieres de Religion. » J'ai toujours censuré, dit-il, ceux qui faisoient les goguenards dans ces matieres ; deux de vos meilleurs amis le savent bien. L'un d'eux ayant publié un livre bouffon intitulé *Zoographia*, je fus chez lui pour lui en faire des reproches, & ne l'ayant point trouvé, je les lui fis faire par un tiers.

» Bien loin d'en profiter, il publia un
» second écrit de même nature intitulé
» *Passavantius*, & il m'a toujours haï
» mortellement depuis ce temps-là.
» L'autre est un homme à qui j'ai beau-
» coup d'obligation, il m'a nourri chez
» lui, je l'ai reconnu pour avoir de la
» piété. Je lui écrivis qu'il feroit bien
» de ne donner plus de livres facétieux
» sur des sujets saints : il ne se fâcha
» pas de mon avertissement comme
» avoit fait l'autre. „ Notez que Castalion observe que Calvin avoit mis une préface à la tête d'un écrit de cette nature, composé par l'un de ces deux Auteurs, ses amis.

Voici sa réponse au reproche que Calvin lui faisoit de l'avoir nourri dans sa maison. Il reconnoît qu'il logea chez Calvin à Strasbourg ; mais qu'au bout de la semaine il en sortit pour faire place à Mademoiselle de Verger qui vouloit avoir des chambres dans la maison de Calvin, tant pour elle que pour son fils, & pour le valet de son fils. » Vous me priâtes civilement de
» céder ma chambre à ce valet : je le
» fis & je vous payai ma nourriture.
» Quelque temps après je fus prié par
» vos gens de venir servir votre valet

» mon compatriote qui étoit malade.
» J'y allai, je l'assistai jusques à sa
» mort, c'est-à-dire pendant sept jours,
» & je vécus de votre pain, comme
» garde malade; mais depuis ce temps-
» là je n'ai point logé chez vous. « Il
raconte ensuite quelques services qu'il
rendit à la famille de Calvin, pendant
le voyage de celui-ci à la Diete de Ratisbonne, & il conclut qu'on ne lui
sauroit reprocher ni ingratitude, ni
trahison.

L'appendix de son apologie est considérable. On y reproche à Calvin & à
Théodore de Beze de recueillir avec
trop d'avidité les bruits qui courent de
leurs ennemis, & de les insérer promptement dans le premier livre qu'ils
publient. » Vous me haïssez, leur dit-
» il, c'est pour cela que vous croyez
» facilement tout le mal qu'on dit de
» moi, & que vous ne croyez pas,
» ou que vous détournez en un mau-
» vais sens, le bien que vous enten-
» dez dire. Vos émissaires vous rap-
» portent, ou vous écrivent toutes les
» fables qui sont de votre goût, vous
» prenez vos mesures sur leurs nou-
» velles, & vous vous exposez par-là
» tôt ou tard à la confusion. Si nos

» émissaires vous trompent, vous les
» trompez aussi à votre tour : ils ap-
» prennent de vous cent faux bruits
» qu'ils répandent à droite & à gau-
» che. Vous avez tâché de me rendre
» odieux à toute la terre, & pour cet
» effet vous m'avez représenté comme
» un dangereux cabaliste qui avoit des
» gens gagés & à la ville & à la cam-
» pagne, aux portes & aux cabarets.
» Quelques François, venus ici de
» Strasbourg, avec cette idée formida-
» ble que vous donnez de ma person-
» ne, furent bien surpris de me trou-
» ver dans la misere & dans le repos,
» & témoignerent une extrême indi-
» gnation contre les auteurs de tant de
» fables. Vous excitez les Magistrats
» contre moi, & ne pouvant les por-
» ter à satisfaire votre passion, vous
» employez toutes sortes d'artifices
» pour me perdre de réputation, &
» pour empêcher qu'on ne lise mes
» écrits. Vous publiez des ouvrages
» contre moi, & vous tâchez d'obte-
» nir qu'il ne me soit pas permis de
» vous répondre. Vous défendez à vos
» partisans de me parler, & si quel-
» ques-uns s'y hazardent ; ils vous de-
» viennent suspects, & vous devenez

» leurs ennemis. Cela fait que plusieurs
» qui voudroient me venir voir, n'o-
» sent le faire. Vous couvrez votre
» haine sous le beau prétexte de l'a-
» mour de la vérité, & vous abusez de
» votre éloquence & de votre esprit
» pour rendre probables au peuple vos
» accusations; ce qui n'est pas diffi-
» cile, n'y ayant rien de si bon qu'on
» ne puisse empoisonner, ni rien de si
» laid que l'on ne puisse couvrir de
» fard. » La suite de cet appendix contient de belles admonitions; & il faut avouer que l'hérétique Castalion donnoit de plus beaux exemples de modération dans ses écrits & dans sa conduite que l'orthodoxe Calvin, l'orthodoxe de Beze, & tous les autres Orthodoxes qui l'attaquoient. On voyoit d'ailleurs en lui une grande simplicité, & une extrême aversion du faste. Une infinité d'Auteurs dignes de foi, s'accordent à le louer de sa bonne vie. Je dois remarquer aussi, que, s'il se fût tenu dans les bornes de sa profession, sans se mêler de théologie, il eût rendu de plus grands services qu'il ne fit à la République des Lettres, comme Pierre Ramus l'a bien observé, & il se fût épargné bien des chagrins. Au lieu de

cela, il fit le ſpirituel & le dévot, & il ſe mêla des queſtions les plus délicates & les plus obſcures de la théologie. Il devoit les laiſſer à ceux à qui elles appartenoient d'office, ou s'il vouloit à toute force ſe fourrer dans ce commerce, il falloit qu'il s'appliquât le conſeil d'Éſope. Il faut, diſoit Éſope à Solon, ou ne point approcher du tout les Rois, ou ne leur dire que des choſes agréables. Tel étoit l'empire que les premiers Chefs de la Réforme avoient ſur les eſprits au milieu du ſeizieme ſiecle, qu'il falloit réellement ou ne ſe point mêler de théologie, ou être de leur ſentiment. Ils formoient une eſpece de corps qui étoit tout de fer, & que par conſéquent il étoit dangereux de heurter. Mais nous avons déja vu ailleurs que la manie des diſputes théologiques maîtriſoit alors tous les ſavants qui devenoient controverſiſtes comme malgré eux, ſuivant l'aſcendant du génie dominant de ce ſiecle.

§. XIII.

Digreſſion ſur Cameron. Ce qu'il penſoit d'une réforme à faire dans la Réforme même.

Jean Cameron, l'un des plus célébre Théologiens du XVII ſiecle, parmi les Proteſtants de France, avouoit franchement à ſes amis qu'il trouvoit dans l'Egliſe réformée beaucoup de choſes à réformer de nouveau. Il ſe plaiſoit à débiter des ſentiments particuliers ; il n'a jamais traité de queſtion théologique, ſans y mêler des nouveautés ; & lorſqu'en interprétant quelque paſſage de l'Ecriture, il trouvoit des nœuds embarraſſants, il prenoit avec ardeur les occaſions de contredire les autres théologiens. *Fuit ingenio inquieto, ſemperque aliquid novi volutabat & nominabat, nec diſſimulabat inter amicos (quorum ego unus eram) multa eſſe in religione noſtra quæ cuperet immutata* (*a*). Il croyoit que St. Pierre étoit le fondement de l'Egliſe, & il ne pouvoit ſouffrir ceux qui ſoutenoient que l'on

(*a*) Du Moulin, *in Judicio de* Amiraldi *libro* p. 211.

ne peut se sauver dans la Communion de Rome. Il étoit fâché de n'oser parler plus librement, & de voir que les Ministres les plus puissants & les plus accrédités se faisoient craindre aux innovateurs. On a publié que le caractere de Ministre dont il se voyoit revêtu, & qu'il honoroit de tout son cœur lui paroissoit un obstacle aux services qu'il eût pu rendre à la Vérité. Il s'imaginoit que s'il n'eût pas eu cette charge, il lui eût été plus libre d'ouvrir son cœur, & qu'il l'eût pu faire plus utilement ; mais la crainte de l'excommunication & de la déposition arrêta sa langue & sa plume.

Cameron étoit naturellement communicatif de sa science, & non-seulement de sa science, mais aussi de son argent. Tous les savants n'aiment pas à débiter en conversation ce qu'ils ont appris de meilleur ; & il s'est trouvé des Professeurs qui gardoient les solutions des plus grandes difficultés pour les disciples qui pouvoient leur en payer un certain prix. Cameron n'étoit pas de ce caractere. Il disoit tout ce qu'il savoit au premier qui lui demandoit instruction. Il est néanmoins encore plus ordinaire de voir cette libéralité de scien-

ce, que de voir un ſavant homme qui ouvre ſa bourſe à ceux qui en ont beſoin. Cameron étoit là-deſſus ſi peu difficile qu'il donnoit dans la prodigalité. Quelques théologiens qui ne l'aimoient pas l'ont blâmé de ſon peu d'économie : ils ont dit qu'il répandoit ſon argent comme de l'eau, & qu'il auroit cru au-deſſous de lui de marchander dans les boutiques & dans les hôtelleries : il donnoit tout ce qu'on lui demandoit, & n'ouvroit pas la bouche pour faire rabattre quelque choſe. C'étoit peut-être un excès de bonne foi dans ce ſavant qui ne s'imaginoit pas qu'on lui demandât plus qu'il ne convenoit de donner.

§. XIV.

Sentiments de Junius aſſez ſemblables à ceux de Cameron par rapport à la Communion Romaine.

François Junius, ou plutôt Du Jon, Profeſſeur en théologie à Leide, homme ſavant & honnête homme, parloit de la Communion Romaine avec la même modération que Cameron. Il étoit ſi éloigné d'outrer les choſes comme tant

d'autres faisoient de son temps, qu'il croyoit & disoit que l'on pouvoit se sauver dans cette Communion. Il ne laissoit pas de l'appeller avec les autres Ministres la paillarde de l'Apocalypse; mais il disoit qu'elle étoit toujours l'épouse du Fils de Dieu, une épouse dont Jesus-Christ supporte l'infidélité. Cela ne plaisoit point à Théodore de Beze dont nous parlerons bientôt, grand partisan de la Monarchie de Solipses. Qu'il me soit permis d'appeller ainsi les communions qui se croient seules dans la voie du salut. Junius donnoit assez d'étendue à la vraie Eglise. Mais ce qui le distinguoit encore plus de ses confreres, c'est qu'il étoit beaucoup plus exempt de prévention que ne le sont les théologiens, & que loin de prendre le ton dogmatique, il disoit sur ses vieux jours, *plus je vis*, *plus je connois mon ignorance;* paroles remarquables que je donne à méditer à tous les Professeurs en théologie, de quelque secte qu'ils soient.

DE BEZE.

§. I.

La jeunesse libertine de Théodore de Beze. Son mariage clandestin. Il est dangereusement malade. Il fait une profession ouverte de la Religion Réformée, & se fait recevoir Ministre. Ses Juvenilia. *De la premiere femme de Beze.*

THÉODORE DE BEZE, élevé dans le Protestantisme, n'en fit pas d'abord une profession ouverte. Il passa une bonne partie de sa jeunesse à Paris où ses vers latins lui firent une réputation, & où plusieurs bénéfices dont il jouissoit le mirent en état de satisfaire ses passions en se procurant toutes sortes de plaisirs. Les agréments d'une vie libertine, les honneurs qu'on lui présentoit, & la plus belle perspective du monde, ne purent lui faire goûter le Papisme. Il avoit contracté un mariage de conscience avec Claudine Denosse, & ce

commerce clandeſtin dura quatre ans ; pendant leſquels cette fille que Beze entretenoit avoit beau lui parler de ſe marier en face d'Egliſe. Le revenu des bénéfices auxquels il eût fallu renoncer, réfutoient fortement toutes ſes inſtances. Pour la tranquilliſer, il fit vœu entre ſes bras de ne ſe jamais engager dans l'Etat Eccléſiaſtique, & de l'épouſer publiquement, dès que les obſtacles qui l'en empêchoient alors ſeroient levés. Il exécuta fidélement ſes deux promeſſes. Une maladie dangereuſe lui fit ouvrir les yeux ſur la vie peu réguliere qu'il menoit. Ses remords furent ſi vifs que dès qu'il eut recouvré aſſez de ſanté pour ſe mettre en chemin, il ſe ſauva à Geneve avec ſa Claudine qu'il épouſa en face d'Egliſe. La Chronique ſcandaleuſe dit qu'il ne lui fut pas toujours fidele, que profeſſant la langue grecque à Lauſanne, il ſe délaſſoit de ce pénible emploi entre les bras d'une jolie ſervante qu'il avoit, à qui il fit un enfant : ce qui l'obligea de quitter aſſez précipitamment Lauſanne pour revenir à Geneve. Quoi qu'il en ſoit de cette galanterie qui n'eſt peut-être qu'un conte, il ſe fit recevoir Miniſtre dans cette derniere ville.

A peine Théodore de Beze eut-il quitté Paris, que ses Poésies y parurent imprimées sous le titre de *Juvenilia*, avec privilege du Parlement, pour trois ans. Ces poésies érotiques & tant soit peu libertines, étoient dédiées à Melchior Wolmar ancien Maître de l'Auteur. C'est en vain que l'on répond aux Controversistes que Beze accoucha de ce fruit impur de sa verve licentieuse, avant que d'être de la Religion Réformée, comme si cette Religion devoit avoir la vertu de rendre chaste. Il dément lui-même ceux qui prétendent faire son apologie par cet endroit-là, puisqu'il convient dans son Testament que dès l'âge de 16 ans il étoit imbu des lumieres du pur Evangile, & professoit la Réforme au fond de son cœur.

Revenons à Claudine Denosse, il faut que ce fût une fille de peu de chose, car Beze parlant de son mariage avec elle, convient bonnement qu'il s'étoit mésallié. Quoi, Beze, beau comme un Adonis, poli, savant, ayant de l'esprit comme un Ange, & sur-tout ne manquant pas d'argent, se mésallie, en épousant à 29 ans une fille qu'il entretenoit depuis quatre ans. Cette mésalliance a quelque chose qu'on ne

ſauroit démêler, & qui donne des ſoupçons. Il falloit que cette fille eût des agréments bien ſéduiſants ; quelques-uns de ceux qui en ont parlé, lui donnent un grand mérite. D'autres diſent que ce n'étoit point une fille ; mais la femme d'un tailleur. Un apologiſte de Beze le nie fortement, & je ne puis m'empêcher de rapporter la raiſon plaiſante dont il appuye ſon ſentiment : c'eſt que l'agraphe dont Beze ſe plaint, en diſant que *coercet globulos duos nitentes intrà cæca jubet manere clauſtra*; ne convient point ſelon lui, à la femme d'un tailleur. Comme ſi la femme d'un tailleur de Paris ne pouvoit pas porter une agraffe qui, pour le tourment des yeux de ſon amant, mît ſon ſein à la gêne, & empêchât qu'on ne lui vît les tettons ? En vérité cet apologiſte donne là dans des obſervations vétilleuſes qu'il auroit mieux fait de ſupprimer.

§. II.

Beze accuſé de Sodomie & d'Adultère. Son apologie. Mézerai critiqué.

Mézerai traite fort mal ce miniſtre de la Religion Réformée. Il adopte

comme certain le conte qui avoit couru d'une accuſation de ſodomie intentée contre Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlevement de la femme d'un tailleur. Si cet hiſtorien s'étoit contenté de dire qu'on liſoit dans pluſieurs écrits imprimés que Théodore de Beze fut accuſé de cette double abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange; car il n'avanceroit rien qui ne ſoit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cents Auteurs qui, ſe copiant les uns les autres, ont parlé de ce procès. Mezerai va beaucoup plus loin: il ſoutient le fait, il s'en rend caution, & il ne ſauroit en produire aucune preuve; c'eſt ce qu'on pourroit appeller la conduite d'un hiſtorien étourdi. Rapportons ſes paroles. » On
» peut bien ſans préjudice d'aucune
» Religion le nommer un très-méchant
» homme, & une ame entiérement cor-
» rompue qui, comme une vilaine har-
» pie, gâtoit les choſes les plus ſaintes
» avec ſes railleries malignes, & dont
» le cœur ne couvoit que des deſſeins
» ſanglants & tout-à-fait exécrables.
» Auſſi il n'étoit ſorte de vilainie dont
» il n'eût ſouillé ſa jeuneſſe: les poë-
» mes, dont il a voulu couvrir ſes or-

» dures sous le titre de *Juvenilia*, en
» font assez mention : mais, outre cela,
» il est constant qu'il s'enfuit à Geneve
» pour éviter la punition des sodomies
» dont il est accusé devant le Parle-
» ment de Paris ; & qu'il emmena avec
» lui sa Candide femme d'un tailleur,
» qui vivoit encore au commencement
» de ce siecle, après avoir vendu quel-
» ques bénéfices qu'il avoit eus de son
» oncle, entre autres le Prieuré de
» Longjumeau ; commençant de cette
» sorte la réforme de sa vie par une
» simonie, & par un adultere. » Voilà ce qu'on lit dans l'Histoire de France, par Mezerai (*a*). Maimbourg ne fit que donner la paraphrase de ce texte, quand il voulut faire un portrait horrible de Théodore de Beze ; mais au lieu de suivre l'exemple de Mezerai qui ne cite rien, il cite Bolsec, Desponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, *&c.* S'il avoit eu de meilleurs témoins à donner, il les eût donnés sans-doute : ainsi l'on peut tenir pour constant que Mezerai n'a point eu d'autres garants que ceux que Maimbourg a cités. Or, encore un coup, c'est la conduite la plus indigne que puisse tenir un histo-

(*a*) Tome III, p. 64.

riographe aussi célebre & aussi illustre que celui-là. Vraiment un historien débiteroit de beaux contes, s'il s'amusoit à rapporter toutes les injures personnelles que les controversistes se chantent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les appuient sur des actes authentiques.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu, 1. que Beze sortit de France pour éviter les suites d'un procès de sodomie qu'ils disent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris : 2. qu'il emmena avec lui la femme d'un tailleur. Beze a soutenu publiquement que c'étoient deux calomnies, qu'il avoit vécu à Paris sans reproche, & qu'il n'en sortit ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au royaume des Indes.

Jusques-là personne, de quelque Religion qu'il puisse être, n'est obligé de juger ni que Beze est innocent, ni qu'il

eſt coupable : perſonne n'eſt obligé de croire, ou que ſon miniſtre ne nieroit point un crime infâme, s'il n'en étoit pas innocent, ou que ſon Prêtre n'avanceroit pas une accuſation atroce, ſi elle n'étoit véritable. Quoique la préſomption paroiſſe d'abord déſavorable à Beze, vu que tout mauvais cas eſt reniable, & que l'on eſt certain que ſa jeuneſſe ne fut pas des plus chaſtes, quoi qu'il en diſe ; cependant les Lecteurs doivent ſuſpendre leur jugement juſqu'à ce que l'accuſation ſoit prouvée ; ils doivent enſuite pancher pour l'accuſé s'ils voient que l'accuſation demeure ſans preuve ; & il n'y a que les circonſtances qui puiſſent changer l'accuſation en un ſimple ſoupçon ſi elles ſont contraires à l'accuſé, ou le faire abſoudre, ſi elles parlent pour lui. Si le fait en queſtion eſt de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & ſi les accuſateurs ne manquent ni de volonté ni d'induſtrie, il faut conclure que, lorſqu'ils ne prouvent pas, ils ſont calomniateurs, au moins en ce qu'ils donnent pour un fait avéré ce qui n'eſt pas prouvé. N'eſt-ce pas ce que font les accuſateurs de Beze ? Un procès intenté à un Prieur de Longjumeau devant

devant le Parlement de Paris, eſt une choſe que l'on peut facilement avérer. Les accuſateurs, leurs procureurs, leur requête, la commiſſion d'informer, les procès verbaux des Commiſſaires, ſont ou des gens domiciliés, ou des pieces qui ſe conſervent ſous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un miſérable qui ſe ſauve le plus vîte qu'il peut, ait eu le crédit d'anéantir la procédure, & de faire perdre la parole aux complaignants & à ſes parties adverſes. Le tailleur dont on avoit débauché la femme, a vécu autant que le prétendu ſéducteur: il étoit donc facile de fournir ſa dépoſition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes & tant d'autres Eccléſiaſtiques, accuſateurs publics de Beze, n'ont jamais pu fournir les documents de ce procès, ni la dépoſition en bonne forme de ce tailleur? C'eſt peut-être que les phraſes obligeantes de Théodore de Beze les déſarmerent; mais, au contraire, il les traita comme des chiens: ſes railleries & ſes injures les perçoient de part en part, & tous leurs écrits reſpirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moyens imaginables

de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver : cependant ils ne les ont pas fournies.

Voici le précis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que, s'il étoit véritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité nécessaires pour les trouver. Ils ont le plus grand intérêt du monde à les fournir. Ils ne les ont pas trouvées. C'est donc qu'il n'y en avoit point & que le fait est chimérique. Au moins on n'a pas de preuves du contraire.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle pouvoit servir de clé pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'écrivains téméraires qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, pendant que d'un autre côté, les accusés & leurs amis crient à la calomnie.

§. III.

Réflexion sur le Livre de Hæreticis à Magistratu puniendis.

Pendant neuf ans que Beze fut Professeur à Lauzanne, il y publia plusieurs Livres dont le plus remarquable est le Traité *de Hæreticis à Magistratu puniendis.* Il le publia pour répondre au Livre que Castalion, dont il a été parlé plus haut, déguisé sous le nom de *Martinus Bellius*, avoit composé sur cette importante matiere, peu après le supplice de Servet. Castalion traita la these générale de la tolérance : Beze lui soutint que les Magistrats doivent punir les Hérétiques. L'Auteur de sa vie soutient que cet ouvrage fut publié très-à-propos, afin de réfréner les esprits flottants. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assuré de se maintenir toujours dans sa supériorité, le dogme *de puniendis Hæreticis* auroit rendu de grands services : il eût réprimé le zele ou l'humeur des Novateurs ; mais comme à un quart de lieue de Geneve on étoit sous le caprice du plus fort, &

qu'on ne favoit pas fi Dieu permettroit que la fecte de Soion devînt fupérieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à foutenir que les Magiftrats doivent infliger la peine de mort aux hérétiques. Le profit préfent ne nous doit pas fi fort éblouir, qu'il nous empêche de fonger aux fuites : il faut en cette rencontre fe fervir de la maxime de Regulus.

Hoc caverat mens provida Reguli
Diffentientis conditionibus,
Fœdis, & exemplo trahentis
Perniciem veniens in Ævum (a).

(a) Horat. *Od. V. Lib. III.*

Je ne parle pas des autres raifons qui peuvent combattre ce dogme : je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alléguée par l'Hiftorien de Théodore de Beze. Cette utilité eft bien peu de chofe en comparaifon du mal que le livre *de puniendis Hæreticis* produit tous les jours ; car dès que les proteftants veulent fe plaindre des perfécutions qu'ils fouffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconnu dans les Magiftrats.

§. IV.

Colloque de Poiffi. Beze y affifte, & y excite des murmures, par une expreffion qui n'avoit rien d'étrange dans la bouche d'un Réformé.

Le Roi de Navarre ayant témoigné, tant par lettres que par des Députés, qu'il fouhaitoit que Théodore de Beze affiftât au colloque de Poiffi, le Sénat de Geneve ne manqua pas d'y confentir. On n'auroit pu faire choix d'une perfonne qui fût plus capable de faire honneur à la caufe. Beze parloit bien, il favoit le monde, il avoit l'efprit préfent, & beaucoup d'érudition. On écouta fa harangue attentivement, jufqu'à ce qu'il eût touché à la matiere de la préfence réelle. Une expreffion qu'il employa fit murmurer.

Voici cette expreffion: » Nous difons » que le corps de Jefus-Chrift eft éloi» gné du pain & du vin, autant que » le plus haut ciel eft éloigné de la » terre. »

Voyons préfentement quel en fut l'effet, & fervons-nous des propres termes de Théodore de Beze. » Cette feule

» parole (quoiqu'il en eût dit bien
» d'autres auſſi contraires & répugnan-
» tes à la doctrine de l'Egliſe Romaine)
» fut cauſe que les Prélats commen-
» cerent à bruïre & à murmurer, dont
» les uns diſoient *blaſphemavit*, les
» autres ſe levoient pour s'en aller,
» ne pouvant faire pis à cauſe de la
» préſence du Roi : entre autres, le
» Cardinal de Tournon, Doyen des
» Cardinaux, qui étoit aſſis au pre-
» mier lieu, requit au Roi & à la
» Reine qu'on impoſât ſilence à de
» Beze, ou qu'il lui fût permis & à ſa
» compagnie de ſe retirer. Le Roi ne
» bougea, ni pas un des Princes, &
» fut audience donnée pour parachever.
» Silence fait, de Beze dit : *Meſſieurs,*
» *je vous prie d'attendre la concluſion*
» *qui vous contentera* : puis retourna à
» ſon propos qu'il pourſuivit juſques
» à la fin (*a*). » Catherine de Médi-
cis, dans ſa lettre à Mr. de Rennes,
Ambaſſadeur de France à la Cour de
l'Empereur, dit que Beze, en parlant
de la Cene „ s'oublia en une compa-
„ raiſon ſi abſurde & tant offenſive des
„ oreilles de toute l'aſſiſtance, que

(*a*) Beze, Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. IV. p. 521.

„ peu s'en fallut qu'elle ne lui impo-
„ sât silence, & qu'elle ne renvoyât
„ tous ces Ministres, sans les laisser
„ passer plus avant ; mais qu'elle
„ s'en abstînt de peur qu'on ne s'en
„ retournât imbu de sa doctrine,
„ sans avoir ouï ce qu'il lui sera ré-
„ pondu ? „

Remarquez bien la parenthese dont l'historien s'est servi : rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal & plusieurs Evêques se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphême ; & pourquoi ? Parce qu'ils ont oui dire à un ministre, que Jesus-Christ n'est point sous les symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps ; car voilà à quoi se réduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance* : peut-on voir un scandale plus mal fondé & plus puérile ? Quand on enseigne que l'humanité de Jesus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu tout-à-la-fois, & qu'elle est toujours assise en paradis à la droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le ciel ou le paradis est éloigné de la terre. Or les Prélats du

Colloque de Poiſſi ne pouvoient pas ignorer que les miniſtres enſeignoient que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt toujours en paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être préſente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Théodore de Beze n'oſât point expoſer les ſentiments de ſon parti : ils n'ont donc pas dû ſe ſcandaliſer de ſon expreſſion, (car, encore un coup, elle n'ajoute rien à la ſimple & nue doctrine des miniſtres) ou bien ils étoient allés à l'aſſemblée avec cette perſuaſion que les miniſtres trahiroient leurs ſentiments, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne vois qu'une choſe qui puiſſe excuſer l'irritation des Prélats. On peut dire qu'il y a des expreſſions qui nous choquent, encore qu'elles ne ſignifient rien qui ne ſoit ſignifié par des expreſſions qui ne nous offenſent pas. Par exemple, les parties que la bienſéance nous défend de nommer, peuvent être déſignées par des noms honnêtes ; & cependant ces noms ſignifient la même choſe que les noms qu'on appelle ſales. Si l'on eſt choqué de ceux-ci, ce n'eſt pas à cauſe de la choſe même qu'ils ſignifient, mais à cauſe que l'on juge que celui qui les

emploie contre l'usage, ne nous porte pas le respect que la bienséance exige. Sur ce pied-là les Prélats du Colloque de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des ministres représentée par une comparaison, que de la même doctrine représentée nuement & simplement; mais alors leur scandale n'étoit pas fondé sur le zele pour la Religion; car la Foi, ni la Divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allégua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestants. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser : c'étoit donc uniquement parce que l'on supposoit qu'un petit ministre ne respectoit point assez ses auditeurs, lorsqu'il osoit se servir de pareils termes. Cette apologie suppose dans les Evêques une vanité très-criminelle. Que faire donc ? Vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfants, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots ? Cela ne leur feroit pas beaucoup d'honneur. Je suis surpris qu'un historien aussi grave que Mézerai ose dire que cette proposition de Beze étoit emportée & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa

horriblement les oreilles Catholiques, que les Prélats en frémirent d'horreur. En quoi il ne donne pas une preuve de jugement.

Du reste de Beze se comporta en habile homme dans toute la suite de ce Colloque, & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine.

§. V.

Conférence de Montbelliard. De Beze aux prises avec Jaques André Theologien de Tubinge. Quelle fut l'issue de cette conférence.

Quelques gentils-hommes sortis de France pour la religion, & réfugiés à Montbelliard, donnerent lieu à cette dispute. Le comte de Montbelliard pria le canton de Berne de nommer quelques Députés pour conférer avec des Théologiens de Wirtemberg. Il pria aussi Mrs. de Geneve d'envoyer Théodore de Beze à la conférence : il le fit, pour s'accommoder aux desirs des réfugiés. Abraham Musculus, ministre de Berne, & Pierre Huberus, professeur en langue Grecque dans la même ville, furent les députés Suisses. Beze & An-

toine la Faye furent les députés de Geneve. Jaques André & Luc Osiandre furent les principaux députés de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'Auditeurs à Théodore de Beze & à Jaques André, & ne virent guere clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entre-répondent par de longs discours, il est presque impossible de s'appercevoir s'ils levent les difficultés. *Jacobus Andreas perpetuâ & declamatoriâ oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita, aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot disceptatio.* On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourvu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la conférence; mais comme on sut qu'il couroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les cours des Princes & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Théologiens de Wirtemberg publierent la conférence avec des notes marginales, il fallut que Beze publiât une *Contre-Relation*.

J'ai lu depuis dans un ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons politiques, tant de la part des François réfugiés, que de la part du Comte de Montbelliard, contribuerent beaucoup plus que les raisons théologiques à nouer cette conférence. Les réfugiés appellerent Beze, parce qu'ils crurent que s'il conféroit amiablement avec le Docteur André sur les matieres controversées, ils trouveroient plus de douceur à la cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg passeroit de leur côté. Quant au Comte, il avoit été Ubiquitaire dans sa jeunesse; mais ayant oui les sermons & les leçons de Théodore de Beze, il déclara librement qu'il avoit vu à Geneve & dans le pays des Suisses beaucoup de choses dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit presque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé souvent. *Genevæ & in Helvetia vidi multa de quibus nihil pauca eorum, de quibus sæpè audivi ex D. Jacobo.* C'étoit déclarer que ce personnage faisoit peu fidélement le portrait des Calvinistes. Depuis ce temps-là, le Comte fut plus benin à l'égard des Réformés, & il donna retraite à ceux qui sortoient de France

pour la religion. Mais quand on lui eut représenté que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils, & que la Maison d'Autriche ne souffriroit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la succession de ce Duc : quand, dis-je, on lui eut représenté qu'il s'étoit rendu suspect & par son voyage à Geneve, & par ses bienfaits envers les réfugiés de France, il consentit à la dispute entre le Docteur André & Théodore de Beze, & il avoit moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de Calvinisme. *Non tam ut veritati consuleret, quàm ut se de Calvinismo purgaret.* Voilà ce que Daniel Tossan répondit à Christophe Pezelius, qui lui avoit demandé les causes de la conférence de Montbelliard. Scultet, qui le rapporte, étoit du repas où cela fut dit. Si nous avions un recueil de semblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les Œuvres de Plutarque, nous y apprendrions bien des curiosités.

§. VI.

Des prétendus Bézanites ou Bézaniens.

C'est une secte imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'hérétiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces catalogues n'aient pas été supprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité : on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise maxime, *qu'on peut se servir indifferemment, ou de la fraude, ou de la bravoure, contre l'ennemi ; Dolus an virtus quis in hoste requirat ?* Ces personnes ne voyoient pas que ces catalogues, étant remplis d'impertinences & de faussetés notoires, n'étoient propres qu'à donner aux hérétiques un très-grand mépris pour les Ecrivains du gros de l'arbre : elles ne considéroient que le profit qui naîtroit de ce que les hérétiques seroient crus divisés en mille Sectes. Quoi qu'il en soit, s'il en faut croire Prateolus, il s'éleva une secte

sous l'empire de Charles V, & sous le Pontificat de Jules III, environ l'an 1550, laquelle on nomma les *Bézanites* ou les *Bézaniens* à cause de Théodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit rapporter, seroit qu'on a lu cela dans un Livre de Lindanus : car il est vrai que Lindanus le débite ; mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hazarderoit pas une maille, si l'on consignoit cent millions pour être donnés à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI siecle quelques personnes qui, en qualité de disciples de Théodore de Beze, ont fait secte à part. On peut faire le même défi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause, qui le porte à faire mention de la prétendue Secte des *Bézanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son ouvrage les médisances que l'on publioit contre Théodore de Beze. Si, au lieu de récompenser Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont sans doute le plus ridicule est un Chartreux d'Allemagne nommé Théodore Petreius,..... Son *Catalogus*

Hæreticorum fut imprimé l'an 1628. Voyez ce qu'Hoorbeck en a dit dans sa *Summa Controverſ. pag. 321.*

§. VII.

Jugement ſur Prateolus, Lindanus, le Jéſuite Gaultier, & autres ſemblables Ecrivains.

C'eſt un fait conſtant, que Prateolus a rangé ſelon l'ordre alphabétique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais exiſté, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jéſuite, nommé le Pere Gaultier, étala ces mêmes ſectes dans ſa table chronologique, fondé ſur le témoignage de Prateolus. Si ce n'eſt pas ſon unique auteur, c'eſt du moins la principale & la capitale de ſes autorités. Cent auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes ſectes ſur la foi de ce Jéſuite. Voyez l'immenſe & affreuſe propagation du péché d'un ſeul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on ſonge que cet auteur, parvenu à un petit Evêché, monta enſuite à un plus grand, & reçut à Rome de grands honneurs; & qu'entre tous les ſupérieurs, auxquels il devoit rendre

compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit érigé en créateur d'une infinité de Sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les supérieurs de Lindanus avoient exigé de lui qu'il prouvât que certains disciples de Beze, distincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres réformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se sépara des autres sectaires; & si, faute d'en donner de bonnes preuves, ils l'avoient condamné à la peine des imposteurs publics, & l'avoient déclaré inhabile à manier les choses saintes; ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains crédules ou fourbes, qui débitent tant de faussetés. Mais, bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cause Catholique, & l'éleverent de plus en plus. Qui se feroit après cela une religion de ne point calomnier les Hérétiques? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet auteur avec ces paroles d'Horace;

Ulla si juris tibi pejerati
Pœna, Barine : nocuisset unquam ;
Dente si nigro fieres, vel uno
Turpior ungue ;
Crederem. Sed tu simul obligasti
Perfidum votis caput, enitescis
Pulchrior multò, juvenumque prodis
Publica cura.
Expedit matris cineres opertos
Fallere, & toto taciturno noctis
Signa cum cœlo, gelidaque divos
Nocte carentes.

Il y a une autre réflexion à faire, qui seroit bien digne d'être pesée. Je vois aisément que s'il eût été question de diffamer les tailleurs ou telle autre branche du corps des métiers d'une ville Impériale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement, sans être certain du fait ; mais parce qu'il s'agissoit de la religion, & de la gloire de Dieu, il publia sans examen, sans remors, tout ce qui lui monta à la tête. De sorte qu'à le bien prendre, le zele des controversistes est si peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les scrupules, qui sur des sujets purement humains les re-

tiendroient dans le chemin de la probité : *quod notandum.*

§. VIII.

Des Synergistes : leurs sentiments. De Beze a eu tort de prétendre que Mélanchton enseignoit la même chose que les Ministres de Geneve sur la question du Libre arbitre.

On donna le nom de Synergistes à quelques Théologiens d'Allemagne qui au XVI. siecle, trouvant trop dure l'hypothese de Luther sur le franc-arbitre, enseignerent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes sans la coopération de la volonté humaine. Ce fut le cinquieme Schisme qui s'éleva dans la Communion des Luthériens. Mélanchton en jetta les fondements ; car Victorin Strigelius & quelques autres Ministres qui avoient de la déférence pour son autorité, firent attention à certaines phrases qu'ils trouverent dans ses livres, & qui attribuoient beaucoup de force à la volonté de l'homme. C'est pourquoi ils soutinrent que les forces naturelles du franc-arbitre concouroient avec la grace dans la conver-

ſion du pécheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin furent les autres principaux défenſeurs de ce parti, & ils furent perſécutés par la faction d'Illyricus, dont nous avons parlé plus haut. Il eſt certain que Mélanchton ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin ſur les matieres de la grace, & l'on ne conçoit pas comment de Beze a pu ſoutenir qu'ils étoient parfaitement d'accord ſur cette matiere. Cependant il exiſte des monuments qui prouvent le contraire, & de Beze en avoit connoiſſance. Calvin avoit dédié à Mélanchton ſon livre *De ſervitute humani arbitrii*. Mélanchton écrivit à Calvin le 11 Mai 1543 une lettre de remerciement, où il ne lui cache pas qu'il avoit des ſentiments différents des ſiens ſur ce qui faiſoit l'objet de ſon livre. Tout le monde ſait d'ailleurs que Calvin & Caſtalion étoient le feu & l'eau à l'égard de ces points-là. Or Mélanchton étant à Worms en 1557, écrivit à Caſtalion une lettre très-obligeante, & qui étoit comme un ſymbole de fraternité ſur le dogme de la prédeſtination. C'eſt Baudouin qui nous apprend ces anecdoctes ; mais Théodore de Beze étoit ennemi de Bau-
Digitized by Google

douin, & il aime mieux ſoutenir des fauſſetés manifeſtes, & tomber en contradiction avec lui-même, que de ne pas contredire ſon adverſaire. Dans un ouvrage où il ne ſongeoit point à Baudouin, ni aux précautions de rien dire qui pût lui donner quelque avantage ſur lui, il reconnoît ingénuement que Mélanchton avoit cenſuré les Théologiens de Geneve comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïciens. Les louanges que Mélanchton donnoit à Calvin ne prouvent aucunement qu'il fût de ſon ſentiment : car c'étoit un homme qui ſavoit fort bien éviter les mauvaiſes ſuites de la préoccupation. Il avoit un ſi grand fonds d'équité, de modération & d'honnêteté qu'il rendoit juſtice à ceux mêmes qui ſoutenoient des opinions qui n'étoient pas de ſon goût. Ses préjugés pour le libre-arbitre ne l'empêchoient pas de diſcerner la force d'eſprit, la piété & l'éloquence que Calvin faiſoit paroître en ſoutenant la ſervitude de la volonté humaine ; ils ne l'empêchoient pas de le louer de ce côté-là, de le féliciter d'être l'Auteur d'un tel ouvrage.

FAREL ET VIRET.

§. I.

Premiers ſuccès de Farel. Son zele bouillant penſe lui coûter la vie. Réflexion ſur le caractere emporté des premiers Réformateurs. Réſiſtance qu'on oppoſe à Farel, & dont il triomphe par ſon intrépidité. Il établit la Réforme à Neufchâtel, & contribue à l'aboliſſement du Papiſme à Geneve d'où il eſt chaſſé avec Calvin.

GUILLAUME FAREL prêcha d'abord la Réforme à Meaux en 1521, à la ſollicitation de l'Evêque qui goûtoit fort les nouvelles opinions. Mais la perſécution allumée dans cette ville deux ans après contre ceux qu'on appelloit hérétiques, le contraignit de pourvoir à ſa ſûreté en ſortant de France. Il ſe retira à Strasbourg, & y reçut de Bucer & de Capiton *la main d'aſſociation*; puis il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, & d'Oeco-

lampade à Bâle. Comme on le trouva très-propre à faire des prosélytes, on lui conseilla d'entreprendre la Réformation de Montbelliard. Il fut favorisé dans cette entreprise par le Duc de Wirtemberg Seigneur du lieu, & il la fit réussir très-heureusement. Il eut un pareil succès l'an 1528 dans la ville de l'Aigle, & peu après dans le Bailliage de Morat. Son caractere hardi, bouillant & emporté le servit beaucoup dans ses travaux pénibles, mais il pensa lui coûter la vie dans une occasion où l'on ne peut nier qu'il ne passât les bornes d'un zele prudent. Un jour de procession, Farel arracha des mains d'un Prêtre la statue de saint Antoine, & la jetta du Pont en bas dans la riviere. Il eût été assommé sur la champ par la populace, si Dieu n'y eût mis ordre par une terreur panique qui saisit la populace. C'est du moins ainsi que Spanheim (*a*) sauve Farel qui se sauva plus vraisemblablament lui-même par la hardiesse même de son action, & la disposition des esprits inclinés à la Réforme.

Erasme désapprouvoit extrêmement

(*a*) *In Geneva restituta*, p. 40, 41.

l'humeur ardente de Farel, & il en fait un portrait hideux ; mais faut se souvenir qu'Erasme croyoit avoir sujet de se plaindre de Farel, & que comme il étoit piqué au jeu, on n'est pas obligé de croire qu'il l'ait peint d'après nature. Cependant on doit être très-assûré que Farel étoit du nombre de ceux qui ont plus besoin de bride que d'éperon. Oecolampade lui donna souvent de bons conseils à ce sujet. Le tempérament est presque toujours le premier & le principal mobile dans les personnes même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire que Luther, Calvin, Farel & quelques autres fussent chauds, coleres, bilieux : car sans cela, dit-on, ils n'eussent jamais surmonté les obstables qui s'opposerent à la grande entreprise de la Réforme. Farel en particulier trouva beaucoup de résistance dans les lieux de sa mission. Les Prêtres & les Moines faisoient sonner les cloches lorsqu'il prêchoit, pour empêcher qu'on ne l'entendît. Mais sa voix de tonnerre se faisoit entendre malgré le bruit des cloches. Ils pratiquerent aussi la ruse dont Ulysse se servit pour prévenir la séduction du chant de Syrenes : ils boucherent

rent leurs oreilles avec des flocons de laine ou de soie. Voilà ce qu'ils savoient opposer à l'éloquence fulminante de Farel. Des gens qui n'ont d'autre ressource que de pareils moyens, sont bien près de se rendre. Aussi ne tarderent-ils pas à entendre raison & à l'écouter favorablement.

Après avoir réformé le Bailliage de Morat, il alla à Neufchâtel l'an 1529, & y combattit avec tant de force le parti des Catholiques Romains, que cette ville établit parfaitement la Réforme le 4 de Novembre 1530. Il fut député au Synode des Vaudois dans la vallée d'Angrogne, & puis il vint à Geneve où il travailla contre le Papisme : mais le Grand-Vicaire & les autres Ecclésiastiques le réprimerent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y fut rappellé l'an 1534 par les habitants qui avoient quitté l'Eglise Romaine, & il fut le principal instrument de l'entier abolissement du Papisme dans cette ville-là l'année suivante. Nous avons vu qu'il en fut banni avec Calvin l'an 1538. Il se retira alors à Bâle, & ensuite à Neufchâtel.

§. II.

Affront que Farel reçoit à Neufchâtel. Comment cet affront est réparé.

Farel après avoir exercé son Ministere à Neufchâtel jusqu'en 1542, étoit sur le point de partir pour Metz, lorsqu'il reçut un sanglant affront qui fut si bien réparé qu'on ne peut pas dire qu'il sortit par force de cette ville. En voici le détail.

,, Farel ayant travaillé à établir dans ,, l'Eglise de Neufchâtel, que toutes ,, choses s'y fissent par ordre, réformoit ,, sans cesse les mœurs, il corrigeoit les ,, abus, il en vouloit aux vices, & re- ,, tranchoit les scandales de toute sa ,, force. Cette exactitude à faire obser- ,, ver la discipline le rendit odieux, & ,, même insupportable aux vicieux & ,, aux libertins. Etant arrivé un jour ,, qu'une femme de noble extraction se ,, sépara de son mari, Farel l'ayant ,, exhortée à ne point séparer ce que ,, Dieu avoit conjoint, & lui ayant ,, allegué de puissantes raisons pour la ,, ramener à son devoir; cette femme ,, n'écoutant ni les rémontrances par-

„ ticulieres, ni les rémontrances du Con-
„ sistoire , ni les sollicitations de la
„ Seigneurie de Neufchatel , Farel crut
„ qu'il étoit obligé de blâmer & de
„ condamner cette désobéissance d'une
„ autre maniere ; Farel crut qu'en
„ pleine chaire sa prédication en devoit
„ lever le scandale. De-là vient qu'un
„ Dimanche matin dernier jour de Juil-
„ let , il parla avec sa chaleur ordinaire
„ tant contre cette femme rebelle, que
„ contre ceux qui l'entretenoient dans
„ sa mauvaise humeur. Ceux qui s'in-
„ téressoint pour la coupable, prirent
„ son action en très-mauvaise part. Ce
„ jour-là même ils formerent un parti
„ contre Farel, & gagnerent si bien le
„ peuple , qu'ils l'assemblerent à deux
„ heures après-midi, sur la place pro-
„ chaine du temple & du château, pour
„ résoudre comment il falloit traiter
„ Farel. Le peuple étant partagé, les
„ uns étant pour Farel, les autres étant
„ contre; la pluralité de voix fut que ,
„ dans deux mois Farel sortiroit de
„ Neufchâtel. La prndence du Gouver-
„ neur d'alors & du Conseil d'Etat ,
„ comme ils parlent, fut telle qu'elle
„ empêcha la sédition & l'effusion de
„ sang. Comme Farel n'avoit autre mo-

„ tif ni but que la gloire de Dieu &
„ l'honneur de ſon Egliſe, cette émo-
„ tion ne le ſurprit point, elle ne l'é-
„ branla point, il continua dans l'exer-
„ ce de ſa charge ſans ſe relâcher. Les
„ magnifiques Seigneurs de Berne ne
„ furent pas plutôt avertis de cette
„ équipée des partiſans de cette Dame,
„ qu'ils en eſcrivirent promptement au
„ Gouverneur & au Conſeil de Neuf-
„ châtel, afin qu'ils prévinſent le mal
„ & qu'ils l'étouffaſſent en ſa naiſ-
„ ſance. Ils députerent deux notables
„ de leur Conſeil, qui eſtant arrivés à
„ Neufchâtel exagerent, & aux qua-
„ tre Miniſtres, & au Conſeil, & aux
„ bourgeois, le tort ſignalé que l'on
„ feroit à Farel, & aux grands ſervices
„ qu'il avoit rendus, & à la grace dont
„ Dieu l'avoit fait l'organe envers eux.
„ De-là vient que le 28 Novembre le
„ Conſeil rendit un arrêt qui portoit
„ que toutes les méſintelligences ſe-
„ roient oſtées, toutes partialités étouf-
„ fées, toutes défiances terminées, &
„ toutes inimitiés aſſoupies & éteintes;
„ que Farel continueroit l'exercice de
„ ſa charge, comme eſtant irrepréhen-
„ ſible, & en ſa doctrine, & en ſes
„ mœurs, & comme celui à qui l'E-

„ glise étoit très-étroitement obligée ;
„ que quiconque parleroit contre Fa-
„ rel, seroit condamné à une grosse
„ amende ; Farel estant véritablement
„ la classe de Neufchâtel, estant le cha-
„ riot d'Israël & sa chevalerie, pour sa
„ piété, pour sa probité & pour sa ca-
„ pacité. Le 4 Janvier 1542, selon le
„ Conseil des Seigneurs de Berne, à
„ la pluralité des voix des Bourgeois de
„ Neufchâtel, Farel fut conservé &
„ continué à la grande consolation de
„ tous les gens de bien, & à la grande
„ confusion de ses ennemis qui eurent
„ tous la bouche fermée, les mains &
„ pieds liés. Farel en reprit une nou-
„ velle vigueur, & tonna & fulmina
„ plus fortement que jamais contre la
„ corruption du vice. " Il faut savoir
que ce Ministre maintenoit avec un
grand zele, & avec beaucoup de vi-
gueur, la sévérité de la discipline ; il
soumettoit à des pénitences publiques
les pécheurs qui avoient donné du scan-
dale. Voici la substance d'une lettre
écrite à la classe de Neufchâtel par les
Ministres de Bâle le 28 Juillet 1554.
Ils disent qu'ils louent le zele de Farel, en ce qu'il s'appliquoit à faire en sorte que la discipline ecclésiastique fut re-

ligieusement observée ; que le regne du vice fût éloigné ; que l'usage des saints Sacrements fût saint & fructueux ; ajoutans qu'ils trouvoient bon avec Farel, que ceux qui péchoient d'une maniere scandaleuse à l'Eglise fissent une solemnelle confession de leurs fautes, rendissent un témoignage public de leur repentance, & réparassent par une humiliation extraordinaire le scandale qu'ils avoient donné.

§. III.

L'entreprise de la Réforme de Metz échoue. Farel se rend odieux aux Genevois qui lui intentent un procès criminel.

Notre ardent Réformateur arrivé à Metz, eut mille difficultés à essuyer dans cette Eglise naissante, & il se vit contraint de se retirer avec les fideles dans l'Abbaye de Gorze, où le Comte de Furstemberg les couvrit de sa protection. On raconte que les femmes penserent l'y déchirer » qu'il osa dire » tout haut que la Vierge n'étoit pas » demeurée Vierge après l'enfantement; » que les femmes de Gorze étonnées de

» ce blasphême, se ruerent sur lui, & » à belles ongles lui arracherent les » cheveux & la barbe, & le déchirerent d'une telle force qu'il ne fût jamais échappé de leurs mains, si le » Capitaine Henri Frank ne l'en eût » retiré. » L'Historien de sa vie prétend que c'est une fable. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que ces nouveaux prosélytes furent assiégés avec leur Ministre dans le lieu de leur retraite, & qu'il fallut enfin qu'ils se rendissent à composition. Farel s'évada, & tâcha de leur obtenir un bon rétablissement par le moyen des Puissances protestantes de l'Allemagne. Il alla reprendre son ancien poste de Ministre à Neufchâtel d'où il faisoit quelquefois des voyages à Geneve. Celui qu'il y fit l'an 1553 lui fit connoître qu'il étoit bien odieux aux Genevois, sur-tout à quelques personnes qui lui intenterent un procès criminel, & il lui fallut comparoître devant les juges ; car le sénat de Geneve écrivit à Messieurs de Neufchâtel pour les prier de donner ordre que l'accusé vînt répondre aux charges qu'on lui mettoit sus. Dès que le sénat eut appris que Farel étoit arrivé, il fit savoir à *Calvin* qu'il ne falloit pas le laisser

monter en chaire. Calvin ne nous apprend point les ſuites de cette affaire, il ſe contente de dire que volontiers il effaceroit de ſon propre ſang le deshonneur que les Genevois s'étoient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le paſſage : *Nunc ad ſummum pervenit nequitia, ut omni pudore excuſſo, templum Domini in lupanar convertere obſtinatè cupiant. Atque ut ſciatis, quàm fœda ſit difformitas, cùm hic nuper eſſet frater noſter Farellus, cui ſe totos debent, ut ſatis noſtis, & pro jure ſuo eos liberè moneret, tantus in eum furor exarſit, ut capitale judicium in eum intentare non ſint veriti. Scio equidem non debere novum videri, ſi reperiantur in urbe libera factioſi homines, qui turbas concitent. Sed deploranda eſt Senatûs noſtri cæcitas, quod libertatis ſuæ patrem, & patrem hujus Eccleſiæ ſibi reum cauſſæ capitalis mitti à Neocomenſibus popoſcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor, quod ſanguine meo delere cuperem. Venit Farellus : antequam urbem ingreſſus eſſet, denunciavit domi meæ Apparitor Senatûs, ne ſuggeſtum conſcenderet. Reliqua non proſequor : quia ſatis eſt ejus ingratitudinis guſtum dediſſe, quæ bonis om-*

Digitized by Google

nibus, & ingenuis merito stomachum movebit, Sed quoniam me complures causæ impediunt, ne mala nostra apertè deplorem, sic breviter habete, nisi per vos cohibeatur Satan, habenas ei laxatum iri (a).

Cette année 1553 fut celle du supplice de Servet, auquel Farel assista.

§. IV.

Farel se marie dans sa vieillesse. Réfléxions sur ce mariage. Pourquoi les Ministres au commencement de la Réforme insisterent sur la nécessité du mariage.

» Il paroît par un écrit de la main » de Farel, qu'il épousa à l'âge de 69 » ans, une fille avancée en âge, nom- » mée Marie, fille d'Alexandre Torel » de la ville de Rouen; que cette fille » s'estant retirée à Neufchâtel à cause » de la religion, avoit esté élevée en » la discipline du Seigneur par sa mere » qui estoit une véritable veuve, qui » craignoit Dieu, & qui le servoit; » que cette fille avoit de la sagesse & » de la vertu, que sa vie estoit réglée

(b) Calvini Epist. ad Tigurinos Ministros.

» & honneſte. Les annones du mariage
» de Farel & de marie Torel ſe trou-
» vent eſcrites de la main de Farel avec
» grande ſimplicité ; elles furent pu-
» bliées le 11 & 21 Septembre & le 2.
» Octobre 1558. » Voyons de quelle maniere Mr. Ancillon qui a écrit ſa vie, juſtifie ce mariage. *Farel ne ſe maria qu'à l'âge de 69 ans, & comme diſoient ſes amis, lorſqu'il étoit ſur le bord de la foſſe. Les amis de Farel trouvoient ſon mariage fort étrange, & fort hors de ſaiſons ; néanmoins Farel fit goûter à ſes amis les raiſons, qui le portoient à une ſociété telle qu'eſt celle du Mariage en un âge ſi advancé. L'on a crû juſques ici que Farel a eſté porté au mariage par une inſpiration ſecrete, & par un mouvement extraordinaire. Qui qu'il en ſoit, on a ſçû qu'il ſe propoſa en ſe mariant de pourvoir à ſa veilleſſe, à cauſe de ſes infirmités ; par le moyen que Dieu lui-même a ordonné, en prenant une ayde à la piété pour s'y entretenir, une ayde à la ſociété pour la lui rendre agréable, une ayde à l'œconomie, ſur qui il ſe repoſat de bien des choſes appartenantes à cette vie, & enfin une ayde d'infirmité pour poſſéder ſon vaiſſeau en ſanctification &*

en honneur. On a ſçû que Farel ſe maria, afin de faire voir que, comme l'enſeignent ceux de l'autre communion, le célibat n'étoit point méritoire ni ſatiſfactoire. On a ſçû que Farel ſe maria pour juſtifier que la grace de la continence perpétuelle n'eſt donné, ni à tous ni pour toujours. La fin de cette apologie ſurprendra tous les eſprits ſuperficiels, & biens d'autres gens auſſi : car on a beaucoup de peine à ſe figurer que le don de continence, conſervé juſques à l'âge de 69 ans, diſparoiſſe tout d'un coup, & s'évanouïſſe. Les plus ſenſuels & les plus voluptueux perdent ordinairement à cet âge-là & même plutôt leur incontinence, ceux mêmes qui n'ont pas trop abuſé de la chaleur exceſſive du tempérament, ſe trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année 69[me] ; & voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus ſe contenir. Cela eſt ſans doute fort ſingulier, mais néanmoins ne le traitons point de fable. Conſidérons que l'impreſſion de certains objets ſur notre cerveau ne dépend point de notre ame. Ce n'eſt point à cauſe que nous le voulons que certains objets nous plaiſent, c'eſt à cauſe qu'ils remuent d'une certaine ma-

niere les fibres de notre cerveau, & qu'ils y ouvrent des Valvules qui étoient fermées. Ce changement en produit d'autres presqu'à l'infini dans la machine : de-là naissent des desirs, & des avant-goûts de plaisir, & cent autres innovations qui détruisent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des esprits dans ce bon Vieillard : elle lui plut, elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les sentiments de l'amour & de ce qui s'ensuit. Il n'en fallut pas davantage. Ne m'allez point dire, *cette fille n'étoit point jeune, & on ne la représente point comme belle*, cela n'y fait rien ; la proportion dont il s'agit, ce grand ressort, ce grand mobile ne consiste ni dans la grande jeunesse, ni dans la beauté ; c'est un je ne sais quoi qui a son siege dans des particules insensibles. On sent leur effet sans connoître les manieres de leur action. Il y a tel homme qui a vu, vingt ans durant, une infinité de femmes sans avoir jamais eu l'envie de se marier. Ce même homme rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau, dans un festin, dans une visite ; il en sera si touché qu'il sera tout prêt à l'épouser sur le champ. Elle n'est ni aussi jeune,

ni aussi belle que celles qui n'ont point plu à ce personnage ; elle a fréquenté des gens plus suceptibles d'amour que celui-ci, & ne les a point blessés : la proportion de l'objet à la faculté n'y étoit point, elle se trouve dans ce cas particulier, & voilà un mariage bientôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge, qui conclut après une longue suite de raisonnements qu'il doit renoncer au célibat, se dispose par cela même à l'incontinence. Il devient facile à être frappé dans cet endroit du cerveau, qui donne le branle à l'amour ; l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît & le charme ; il y songe à toute heure, il en veut jouir, cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avoit donné ; il se trouve dans un état de brulure, & il se marie selon le conseil de St. Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraisemblable dans l'apologie que j'ai rapportée du mariage de notre Vieillard ; & nous y trouvons au contraire de quoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus téméraire que le vœu de célibat. Le don de continence n'est point une chose sur quoi l'homme puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très-

aimables, il y a été, dis-je, pendant une longue ſuite d'années. Hé bien, eſt-ce à dire qu'il y ſera éternellement ? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas ſous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les fibres de votre cerveau ? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toujours votre liberté, poſſédez votre don comme ne le poſſédant point, ſongez que vous le pouvez perdre, & que vous le perdrez peut-être lorſque vous y penſerez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une perſonne qui vous donne de l'amour. Ce ſera l'éponge de votre continence.

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne ſoit un peu ſurprenant que notre Farel ait vécu garçon juſqu'à ſa vieilleſſe. Son tempérament de feu, & ſi vigoureux que d'une épouſe en âge il eut un fils dans ſa ſoixante quinzieme année, demandoit ce me ſemble qu'il ſe mariât bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficace avec laquelle il combattoit la prétendue validité des vœux monaſtiques ne le demandoit pas moins, puiſqu'en ce temps-là il faiſoit prêcher d'exemple à peine d'être ſuſpect de quelque

reste d'Hétérodoxie. Erasme, parlant des progrès des réformateurs, dit entre autres choses que plusieurs moines & religieuses se marioient : Il venoit de dire que Farel prêchoit au pays de Montbelliard ; *In montem* Bellicardi *vocatus est* Pharellus. *ad prædicandum Evangelium hoc novum : cujus hic mirus est successus. Jam multi repudiarunt Baptismum & revocârunt circumcisionem. Missam abominantur plurimi : sunt qui publicè doceant in Eucharistia nihil esse nisi panem & vinum : velum & cuculla deponitur passim. Nubunt & ducunt uxores monachæ & monachi.* Mr. Maimbourg remarque que le Sermon de Farel aux religieuses de Geneve fut tout plein d'exhortations au mariage. *Il fallut.... que les sœures de sainte Claire, qui estoient les uniques religieuses dans Geneve, en sortissent, sans néanmoins qu'on fit aucune violence à ces saintes filles. On leur fit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile, & d'acceptèr ceux qu'on leur offroit pour maris, & il fallut qu'elles entendissent un long & ridicule presche que le Ministre Farel leur fit dans leur monastere en présence des Syn-*

dics sur ce texte de l'Evangile, Exurgens Maria abiit in Montana, *pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Elizabeth sur les montagnes de Judée, elles ne devoit pas être recluses, & qu'elles étoient obligées de vivre dans le monde & de se marier comme les autres.* Je dirai en passant que ceux qui trouvent que les ministres insisterent trop en ce temps-là à relever l'excellence du mariage, & à fulminer contre les vœux de continence, ne prennent point garde aux circonstances du temps. Il faut savoir que le célibat des Ecclésiastiques étoit depuis quelques siecles une source inépuisable d'impiétés scandaleuses qui déshonoroient le nom Chrétien. Il falloit donc mettre la coignée à la racine de l'arbre : il falloit faire tarir cette source par l'abolition des vœux. Il falloit fortement combattre le pernicieux dogme, qu'un Ecclésiastique concubinaire péchoit moins qu'un Ecclésiastique qui se marioit. Ce dogme est une suite nécessaire de la loi du célibat ; car, selon les principes de Rome, un clerc, qui après les vœux de continence se marie, s'engage avec serment à violer toute sa vie une loi inviolable : il est donc plus

criminel que s'il tomboit quelquefois dans le crime de fornication; c'eſt une chûte paſſagere : elle n'empêche pas qu'il ne connoiſſe ſa faute, qu'il ne s'en repente, qu'il ne puiſſe venir à l'obſervation de ſon vœu, mais s'il ſe marie, il ſe met dans la néceſſité de le violer ſans remords, & ſans retour. Il étoit donc néceſſaire de prêcher vigoureuſement ſur l'honnêteté du mariage, ſur ſa dignité, ſur l'audace de ceux qui l'aviliſſoient juſques à lui préférer la fornication. Outre qu'on avoit à craindre que ſi les prêtres & les moines, qui abandonnoient le Papiſme, s'abſtenoient du mariage, on ne vît bientôt dans l'Egliſe réformée les mêmes impuretés qui avoient rendu le clergé romain le mépris & l'exécration des honnêtes gens. Afin donc de prévenir ce grand déſordre, il fallut encourager ces Meſſieurs-là à ſe marier, ſuppoſé qu'ils euſſent beſoin d'encouragement. Il fallut que les plus grands noms leur montraſſent le chemin & leur ſerviſſent d'exemple. Il faut rendre juſtice à ces grands hommes de l'Egliſe primitive qui ont tant recommandé le célibat. Ils y ont été portés par des beaux motifs, car rien n'eſt plus propre à faire fructifier l'E-

vangile que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, & se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On a considéré que le mariage traînoit avec soi cent occupations terrestres & sensuelles, qui faisoient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot on s'est laissé éblouïr par les beaux côtés du célibat ; on est venu enfin jusques à les convertir en Loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette Jurisprudence n'avoient pas assez étudié la nature humaine ; s'ils l'avoient bien connue, ils n'auroient jamais imposé ce rude joug aux ministres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres, nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion :

Maxima pars vatum, pater & juvenes patre digni ;
Decipimur specie recti.

S'ils eussent prévu les suites de cette loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piege du tentateur,

Notez que Florimond de Rémond assure que Farel avoit eu déja une fem-

me quand il se maria si âgé. Voici ses paroles : *Luy ayant Farel quitté sa place pour se rendre Ministre à Neuf-chatel où en l'âge de tout amorty, de soixante-dix ans, ayant la pierre & la goutte (partage ordinaire de la vieillesse) il se remaria avec la fille de sa chambriere, aspre au ruth à la façon des vieux cerfs, regrettant pour néant ses jeunes chaleurs, plus souvent paresseux & inutile entre ses bras, qu'entre les livres.*

§. V.

Pierre Viret est battu presqu'à mort par un Prêtre, & empoisonné à l'instigation d'un Chanoine. Combien ces violences font de tort à la cause que soutiennent ceux qui s'y portent.

PIERRE VIRET servit fort utilement à l'Eglise de Geneve au commencement de la Réforme. Il avoit beaucoup de savoir, & une éloquence d'autant plus séduisante qu'elle étoit vive & enjouée. Il fut tant battu un jour par un Prêtre qui l'attaqua en trahison, qu'il demeura sur la place & qu'on le

crut mort. Si ce Prêtre fut injuste en recourant à de telles voies pour prévenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent de cesser de frapper sans être bien sûr que ce Ministre n'en réchapperoit jamais. C'est dans ces occasions qu'il faut bien se souvenir de la maxime : *Nunquam tentabis ut non perficias.* » Il ne faut pas commencer sans » achever. » On tira contre l'Eglise Romaine, les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait, que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étoient capables de se conduire par cette regle, *il faut qu'une cause soit bien mauvaise lorsqu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiroient la même conséquence de ce qu'on réfutoit à coups de bàton, ou à coups de poing, les arguments des Ministres. C'est pourquoi le Prêtre qui battit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé, que s'il l'avoit mis à mort ; & même en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un danger de plus. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force, & s'y prit d'une maniere très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, & il composa en François plusieurs livres fort diver-

tiſſants & remplis de facéties : livres d'autant plus dangereux que l'effet en eſt toujours ſûr.

Viret battu preſqu'à mort par un Prêtre, riſqua encore de mourir de poiſon. Les uns diſent qu'il le reçut du valet d'un Chanoine de Geneve ; les autres imputent ce crime à une femme ſubornée par les Chanoines. Quoiqu'il en ſoit, ce bon Miniſtre en penſa mourir, & l'on prétend que cette mauvaiſe action acheva de faire perdre leur cauſe aux Catholiques de Geneve. Au fond, dans uns temps de criſe, & pendant que les deux partis avoient à peu près les mêmes forces, rien n'étoit auſſi capable que cela de faire pencher la balance en faveur des Réformés. Un peuple ébranlé & plein de ſoupçons, ne manque guere d'admettre ce raiſonnement : Si ces gens-là ſoutenoient la cauſe de Dieu, ils ne ſe ſerviroient point des crimes les plus infames pour perdre leurs adverſaires. Spanheim dit (*a*) qu'il courut alors un bruit que les Prêtres avoient réſolu de faire mourir tout d'un coup tous les Réformés en faiſant mettre du poiſon dans le pain de la ſainte Cene. Je ſuis bien

(*a*) *In Geneva reſtituta*, p. 74, 75.

perſuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute une ville, ſoit qu'il fût vrai, ſoit qu'il fût faux, pouvoit valoir cent raiſons démonſtratives dans l'eſprit de bien des gens.

Ainſi la mauvaiſe conduite du Clergé Romain fut un très-grand inſtrument pour faire croître le nombre des Réformés. On ne pouvoit attaquer l'Egliſe dans un temps plus favorable. Son Clergé étoit tout plein d'ignorants & de perſonnes de mauvaiſe vie. Ceux qui prêchoient la Réformation étoient preſque tous éloquents & doctes : ils ſavoient un peu ou beaucoup d'Hébreu & de Grec ; c'eſt pourquoi les Prêtres ſuccomboient preſque toujours dans les diſputes. Ils ne ſavoient comment tenir tête à des perſonnes qui les menaçoient des langues originales de la Bible, & qui faiſoient voir ſans peine que les pratiques de la Religion, à quoi les peuples étoient ſoumis, n'avoient pas été preſcrites dans l'Ecriture. Deux ou trois prédications des Miniſtres ſuffiſoient dans quelques paroiſſes à convertir la moitié des habitants. Quel remede ! Euſſiez-vous oppoſé raiſon à raiſon ? Mais un Prêtre, un Moine ignorant, eût-il réuſſi par-là contre Viret, contre

Farel ? Point du tout. On ſe vit donc contraint d'employer la violence, le poiſon, l'aſſaſſinat, & autres voies iniques qui acheverent de perſuader qu'une cauſe qui ſe defendoit de cette maniere n'étoit point celle de Dieu.

Leti (*b*) nous apprend que l'empoiſonneuſe de Viret avoit nom Marie Naveau ; qu'elle étoit de Bourg en Breſſe ; qu'à la ſollicitation de quelques Eccléſiaſtiques qui lui promirent une bonne récompenſe, elle ſe refugia à Geneve ſur le pied d'une perſonne perſécutée pour la Religion ; qu'en faiſant bien la dévote elle ſe familiariſa merveilleuſement avec Farel, avec Viret, & avec Saunier, les trois Miniſtres des Genevois ; qu'ainſi elle trouva le moyen d'empoiſonner la ſoupe pendant que les deux collegues de Faret dinoient chez lui ; que Farel & Saunier trouvant cette ſoupe mauvaiſe n'en mangerent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il ſentit bientôt les effets du poiſon ; que ſur les ſoupçons que l'on conçut bientôt contre cette femme, on l'empriſonna ; que ſans attendre la queſtion elle chargea un Chanoine, &

(*a*) *Hiſtoria Genevrina*, Tom. *II*. p. 541, 542.

qu'ayant tout avoué elle fut pendue le 22 d'Avril 1535; & que le Chanoine ne fut condamné qu'au bannissement en considération de sa famille.



SENTIMENTS
DE
STANCARUS.

§. I.

Stancarus travaille avec zele à établir la Réforme dans la Pologne. Ses violentes querelles avec Osiander. Ses sentiments particuliers sur la justification de l'homme par Jesus-Christ, sont condamnés par plusieurs Synodes. Ses écrits pleins d'injures contre ses adversaires.

FRANÇOIS STANCARUS, natif de Mantoue, fut un de ceux qui travaillerent avec le plus de zele & de succès à établir dans la Pologne la Religion Réformée.

Digitized by Google

Réformée. Quelques-uns assûrent (*a*) qu'il fut appellé Cracovie pour y enseigner la langue hébraïque. D'autres (*b*) disent qu'ayant été chassé d'Italie comme hérétique & n'ayant pu s'établir en Allemagne, il s'en alla en Pologne où on lui permit d'enseigner la langue sainte dans le College de Cracovie, parce que l'on savoit qu'il entendoit cette langue, quoique d'ailleurs l'on ignorât qui il étoit. Mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses leçons les dogmes des Protestants, on le déféra à l'Evêque de Cracovie qui lui avoit fait avoir cette charge, & qui apprenant que c'étoit un hérétique, ne manqua pas de l'envoyer en prison. Il en fut tiré par l'adresse ou par le crédit de quelques Seigneurs, & il trouva un bon azyle dans la maison de Nicolas Olesnicki, Gentilhomme que la qualité, le mérite & le courage concouroient à rendre recommandable. Il lui proposa de faire cesser le culte romain, & d'abattre les images; mais Olesnicki, ayant consulté ses amis, ne

(*a*) Lætus, *Compend. Hist. Univers. pag. m.* 389.
(*b*) Stanisl. Orichovius, *in Chimæra, fol.* 4. & 23.

jugea pas à propos d'en venir-là tout d'un coup, & sans avoir préparé les esprits à une telle révolution. On peut connoître par-là le tempérament de Stancarus : il étoit vif & bouillant : son patron, homme d'épée, jetta de l'eau sur ce grand feu. Il se contenta de faire la Cene dans son château, selon les cérémonies qu'il plairoit à Stancarus de régler. Quelque temps après on exécuta les premieres vues de ce Réformateur, on chassa les moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les images, on les réduisit en cendres. Olesnicki fonda une Eglise Réformée à Pinczovie l'an 1550, & y attira plusieurs personnes illustres par leur piété & par leur savoir. Stancarus y ouvrit une Ecole & dressa cinquante articles de Réformation pour les Eglises de Pologne.

Il fut envoyé en Prusse quelque temps après, & il exerça dans Konigsberg, pendant une année, la charge de Professeur en langue hébraïque. Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osiander, ce qui eut des suites funestes à l'orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la justice essentielle de Dieu, & que Jesus-Christ est

notre justice selon la nature Divine. Stancarus un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de véhémence, passa dans l'extrêmité opposée : car il soutint que Jesus-Christ n'est notre médiateur que suivant la nature humaine. On dit qu'il puisa cette doctrine dans Pierre Lombard, mais il prétendoit lui l'avoir puisée dans les saints Peres dont Pierre Lombard n'a fait que recueillir les autorités & les dogmes de l'Eglise. Il la voulut établir dans la Pologne ; mais il y trouva des oppositions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée dans quelques Synodes, celui de Sendomir, celui de Vladislavie, & celui de Pinczovie, selon Jean Lætus ; mais Lubienietski assure que l'opinion de Stancarus fut tellement discutée (*c*) dans le Synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558, si bien défendue d'un côté, si bien attaquée de l'autre, que les parties se retirerent sans rien conclure, & sans que la victoire se fût déclarée. Mais le Synode de Xian, où se trouverent cinquante Ministres & la plupart des grands Seigneurs du parti

(*c*) *Acriter discussa fuit.* Stanisl. Lubienieclus, *Hist. Reform. Polon. p.* 117.

avec beaucoup de noblesse, condamna de nouveau cette Doctrine l'an 1560. Néanmoins les Eglises de Pologne furent troublées par cette dispute, au moins pendant la vie de Stancarus, car après sa mort on n'en parla plus. Ainsi ce Réformateur perdit tout le mérite de ses premieres actions par les troubles qu'il excita en donnant trop d'essor à sa vanité & à sa subtilité. Il publia divers Ecrits, dans lesquels il versoit des torrents d'injures contre ses antagonistes, & il s'excusoit de cet emportement sur le droit de représailles & sur l'importance des hérésies qu'il croyoit combattre, & même sur l'exemple des Apôtres (*d*). Le livre intitulé *Chimæra*, que Stanislas Orichovius fit contre lui, contient aussi beaucoup d'injures mêlées à beaucoup de raisons; & pour ce qui est de celles-ci elles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que Sa Majesté Polonoise extermine cet homme-là, & tous ceux qui sement de nouvelles opinions dans le royaume. C'est ainsi qu'il pense qu'on doit réfuter les arguments des Sectaires. Les hommes sont heureux que les Théologiens n'aient pas la force en main.

(*d*) Voyez l'Epitre Dédicatoire de sa Réponse aux Théologiens de Zurich & de Geneve.

Digitized by Google

§. II.

Des troubles & du Schisme que Stancarus excita en Pologne. Extrait d'une Lettre de Théodore de Beze.

Nous venons de voir qu'il avoit des partisans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner ; c'étoit un homme qui savoit les Langues, & les Peres, qui avoit de l'esprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit écrire, qui s'entêta de son sentiment ; & il disputoit sur une matiere très-difficile, & qui ne donne qu'un très-beau jeu à l'audace des Dialecticiens. Il seroit donc surprenant qu'il n'eût point eu de disciples. *Stancarus ut multâ erat non tantùm linguarum scientiâ, sed & eruditione, ex scripturis & antiquitate sententiam suam ratione profecto suffragante probabat* (a). Ni Jean Lascus, ni Lismanin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plusieurs autres, ne purent jamais le faire changer de sentiment : Les Eglises de Pologne, allarmées de ces divisions, & embarrassées des subtilités de cet homme consulte-

(a) Stanisl. Lubien. *Hist. Reform. Polon. p.* 117.

rent le consistoire de Geneve, qui leur fit donner par Calvin une courte & bonne Instruction l'an 1560. Il la fallut soutenir par un autre Ecrit bien raisonné qui se trouve parmi les lettres de Calvin. On y ménage la personne de Stancarus, quoiqu'on se plaigne de son emportement contre Mélanchton. Celui-ci & Pierre Martyr, publierent quelque chose contre sa doctrine. Le premier le fit avec beaucoup de modération, sachant qu'il avoit à faire à un emporté. Stancarus ne se soumit pas aux Synodes qui le condamnerent. On voit par la lettre que les Ministres de Pologne écrivirent à l'Eglise de Strasbourg l'an 1562, qu'il les accusoit d'Arianisme, & qu'il introduisoit une espece de Sabellianisme. Il demanda instamment une nouvelle conférence; mais elle lui fut refusée & ses livres furent condamnés & brûlés. Le Schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une lettre de Théodore de Beze, où il exhorte les schismatiques, & nommément Stancarus à se soumettre à la confession, & moyennant cela il se persuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'association. Je rapporterai ses paroles d'autant plus agréablement qu'elles nous

Digitized by Google

apprennent une circonſtance curieuſe ; c'eſt que Stancarus offroit des formulaires de foi pleins d'expreſſions ambiguës. *Omnes illos qui à vobis diſceſſionem fecerunt, totque conſecutis malis aditum patefecerunt, ipſumque adeò Stancarum, precor & obteſtor per viſcera miſericordiæ Dei noſtri, ut & ſui & pacis eccleſiarum majorem habeant rationem, iſtâque abjectâ in defendendo ſemel arrepto dogmate pertinaciâ; in animum inducant cum Eccleſiis in verè fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & ſynceris omnium Eccleſiarum orthodoxarum confeſſionibus appertè potiùs acquieſcere, quàm novas & ambiguas conciliationum formulas ſcribendo ſuſpicionem præbere, quaſi fucare potiùs manifeſtè defenſos errores, quàm ſemel abjectis illis, verùm cum fratribus concordiam inire velint. Id verò ſi fecerint, non dubito quin dextram illis ultro præbeatis, exultent in Cœlis Angeli, applaudant omnes Eccleſiæ* (b).

(*b*) Theod. Beza, *Epiſt. XXVIII. p.* 241. *Operum Tom. III.*

§. III.

L'Arianiſme tira de nouvelles forces des Diſputes de Stancarus. Paſſage d'une lettre de Calvin à ce ſujet.

La principale batterie de Stancarus étoit de dire, ſi Jeſus-Chriſt a été médiateur en tant que Dieu, il eſt moindre que ſon pere quant à la nature divine, il n'eſt donc point coëſſentiel à Dieu le pere; ceux donc qui le font médiateur en tant que Dieu renouvellent l'héréſie des Ariens. Il preſſoit cette conſéquence avec toutes les ſubtilités que ſon eſprit, & la nature du ſujet lui purent fournir : cela donna lieu à un tiers parti : il y eut des gens qui, ébranlés d'un côté par ſes raiſons, & de l'autre par les arguments de ſes adverſaires, établirent que Jeſus-Chriſt faiſoit l'office de Médiateur, & à l'égard de l'humanité dont il s'étoit revêtu au ſein de Marie, & à l'égard d'une nature divine inférieure à celle du Pere éternel. Blandrata, & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui ſe rapportoient à la Trinité, ſe prévalurent des raiſons de Stancarus; ils prétendirent

que ses adversaires ne les pouvant bien résoudre, il falloit chercher un autre systême. Voilà d'où naquirent les Tritheites de Pologne, les Ariens & enfin les Sociniens. Le sieur Lubienietzki prétend que le synode de Pinczovie, où l'on discuta profondément la cause de Stancarus & où l'avantage du combat fut égal, ouvrit la porte à la destruction de la doctrine de la Trinité, Calvin avoit toujours craint que les adversaires de Stancarus ne se jettassent dans une autre extrêmité : & il vit avec douleur que sa crainte n'avoit pas été sans fondement. Tirons d'une autre lettre qu'il écrivit aux freres de ce Pays-là en 1563, un très-beau passage, qui nous montre les mauvais effets de la dispute, & la malédiction que Dieu répand pour l'ordinaire sur le travail de ceux qui disputent le plaisir de fouler aux pieds leur adversaire. Le voici, dans la version françoise des opuscules de Calvin :
» Au reste cet erreur pernicieux &
» exécrable, qui est semé par vostre
» pays, a obstenu faveur & crédit par
» le moyen d'une trop grande ardeur
» de contention. Car lorsque Stanca-
» rus ce Sophiste & Criard enragé
» mettoit en avant ses resveries, à fa-

» voir que Jesus-Christ est seulement
» Médiateur, en tant qu'il est homme,
» & pourtant qu'il intercéde envers
» toute la Trinité : aucuns estimerent
» que le meilleur & le plus expédient
» estoit, s'ils respondoyent que le Pere
» seul est vrayement & proprement
» Dieu. Ainsi plusieurs s'arresterent par
» trop ardemment à ce subterfuge-là,
» pour ce qu'ils pensoyent que par ce
» moyen Stancarus seroit aisément
» rembarré avec toutes ses sottises.
» Ainsi comme dit le proverbe ancien,
» la vérité a esté perdue en trop débat-
» tant. Et pour vrai je ne doute point
» qu'aucuns ne soyent tombés par
» ignorance, ou par une facilité in-
» considérée : mais il y a bien appa-
» rence aussi que d'autres ont cherché
» finement l'occasion de pouvoir sans
» danger mettre en avant aux simples
» & idiots cette forcènerie exécrable,
» laquelle ils espéroyent leur estre
» agréable & plaisante ». Théodore de
Beze reconnoît aussi que le Trithéisme
& l'Arianisme qui se renouvellerent
dans la Pologne, tirerent leur origine
des disputes de Stancarus.

Digitized by Google

§. IV.

Méprises de Moreri au sujet de Stancarus & de ses opinions.

Moreri, dit que » Stancarus voulut » s'opposer aux erreurs d'Osiander qui » disoit que l'humanité de Jesus-Christ » est la cause de notre justification, & » dans ce dessein il tomba dans l'ex- » trêmité contraire & combattit en » Arien la divinité du Fils de Dieu. « Il cite *Florimond de Remond*, *Bellarmin*, *Onuphre & Gautier*. La premiere faute est de prétendre qu'Osiander enseignoit que l'humanité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. La seconde faute, suite inévitable de la premiere, consiste à dire, que Stancarus enseigna que la divinité de Jesus-Christ est la cause de notre justification. Quel renversement ! son dogme étoit diamétralement opposé à celui-là. Tant s'en faut qu'il combattît en Arien la divinité de Jesus-Christ, qu'au contraire il ne s'aheurta à son dogme que parce qu'il prétendit que le sentiment opposé entraînoit nécessairement dans l'Arianisme. Sandius, qui a fourré dans le

Catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu, & quelquefois sous des prétextes équivoques, n'y a point mis Stancarus ; marque évidente que ce n'étoit point un Théologien qui eût attaqué le moins du monde la Divinité coëssentielle de Jesus-Christ. Monsieur Moreri erre donc grossiérement quant au fait. Comptons-lui pour une quatrieme faute son inconséquence. Il avoit cru faussement que le dogme d'Osiander attribuoit toute notre justification à l'humanité de Jesus-Christ. Comment donc a-t-il osé dire que Stancarus, s'opposant à Osiander jusques à tomber dans l'extrêmité contraire, attaqua la divinité du Messie ? Car la suite naturelle de l'opposition diamétrale, que Mr. Moréri suppose entre ces deux hommes, est que Stancarus ait soutenu rigidement les intérêts de la Nature Divine du médiateur. Il le fit aussi. Cinquiémement enfin les auteurs qu'on cite disent le contraire de ce qu'on leur attribue touchant l'erreur d Osiander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaultier, qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. *Franciscus Stancarus Mantuanus*, dit-il (*a*) *tueri cupiens, ut Osiandro*

obsisteret, Jesu-Christi humanitatem esse nostræ justificationis causam, in oppositum extremum eodem circiter tempore se præcipitem egit, Jesu-Christi nimirum divinitatem Arianorum more impugnando : ejus enim erat opinio, Christum Dominum esse justificatorem nostrum secundùm solam humanitatem, exclusâ divinâ naturâ. Vous voyez manifestement dans ces paroles la troisieme faute de Mr. Moreri, & une autre qui n'est guere moindre que la quatriéme. Car de ce qu'un homme soutient que Jesus-Christ est notre médiateur & notre justification en tant qu'homme, & non pas en tant que Dieu il ne s'ensuit nullement qu'il soit fauteur de l'Arianisme ; ainsi le Pere Gaultier s'est servi d'un *enim* très-indigne d'un auteur qui se piqueroit de raisonner. Le comble de la bévue est dans la question de fait, c'est-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la médiation de Jesus-Christ à l'humanité, parce qu'il croyoit que le sentiment contraire favorisoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouvelloit la doctrine de Nestorius, on se feroit un peu mieux couvert

(a) *In Tab. Chronogr. Sac. XVI. Cap. XXI. p. m.* 797.

de quelque ombre de vraiſemblance, & l'on auroit été un peu plus fidele dans ſa citation; car Florimond de Remond, cité par le Jéſuite Gaultier, touche cette corde de Neſtorianiſme. Nous avons donc ici un auteur qui établit mal le fait, & qui tire de mauvaiſes conſéquences, & qui ne cite pas bien. Sa citation de Prateolus eſt plus fidelle: car ce qu'il avance ſe trouve dans Prateolus; mais comme les paroles de ce dernier ſont empruntées de Lindanus, il eût mieux valu citer Lindanus, quoiqu'un très-pauvre garant, qui n'avoit rien lu de Stancarus & qui ne s'appuye que ſur le témoignage d'un certain Palladius. J'oſe dire qu'il n'y a guere d'ouvrages qui faſſent plus de déshonneur à l'Egliſe Romaine que ceux où l'on a donné le catalogue des Héréſies du XVI ſiecle. Il regne deux grands défauts dans ces catalogues: le premier eſt qu'on y a fourré un nombre infini de Sectes imaginaires: comme nous l'avons vu en parlant des Bézanites: le ſecond eſt que les Auteurs de ces Libelles ſe copient les uns les autres ſans qu'il paroiſſe qu'aucun d'eux ait eu les Livres des Héréſiarques dont ils parlent. Mais, quelqu'abſurde que puiſſe être leur con-

duite à l'égard des autres prétendus Chefs de parti, je ne pense pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveuglement que de Stancarus, puisque d'un côté ils lui imputent une hérésie qu'il faisoit profession de combattre, & dont il se plaignoit éternellement que ses adversaires étoient les fauteurs; & que de l'autre l'opinion particuliere, qui lui fit des ennemis dans le parti Protestant, est une Doctrine que les Catholiques Romains soutiennent contre les Ministres. Lisez ces paroles du célébre Mr. Turretin : *An Christus sit mediator secundùm utramque naturam?* affir. cont. Pontificios & Stancarum. *Quæstio hæc nobis intercedit cùm Pontificiis, qui ut faciliùs obtineant plures dari posse mediatores, pertendunt Christum mediatorem fuisse secundùm naturam humanam tantùm, ut post Lombar. Lib. 3. dist. q. 19. l. 9. Thom. p. 3. q. 26. art. 2. Bell. contro. 1. de Christo lib. 5. c. 3. Becanus in Manu. Lib. 3. cap. 2. & alii asserunt. Quos hic.* Stancarus *sequitur* (b). Je viens de consulter la somme de Théologie du Jésuite Becan, & j'y ai trouvé ces paroles; *Secunda*

(b) Franc. Turrettinus, *Institut. Theol. elenctica, Parte II, loco XIV. p. 411. Ed. Genev. 1682.*

conclusio. Christus secundùm humanitatem est Mediator, non secundùm divinitatem. Est contra Lutheranos & Calvinistas, qui docent Mediatorem esse secundùm utramque naturam (c). Il réfute leurs raisons, il allégue pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vasquez & à Bellarmin.

§. V.

Si Stancarus doit passer pour hérétique.

On me demandera peut-être, si les sentiments particuliers de Stancarus doivent passer pour des Hérésies Ce n'est pas à moi à faire le juge là-dessus. Je dirai seulement que pour bien qualifier un dogme, il faut savoir les principes, & les vues de l'Auteur : par exemple, il faut demander à Stancarus, niez-vous la médiation de Jesus-Christ selon la nature Divine, parce que vous ne prétendez pas qu'il soit Dieu & Homme ; ou la niez-vous parce que vous ne voulez admettre aucune infériorité dans la nature Divine de Jesus-Christ, & que vous craignez que ce ne

(c) Martinus Becanus, *Summa Theolog. Part. III. Cap. XXI. p.* 716. *Ed. Paris.* 1634.

Digitized by Google

ſoit ouvrir la porte à l'Arianiſme ? S'il allégue la premiere raiſon, il eſt Samoſaténien, & Socinien ; mais s'il n'allégue que la ſeconde, c'eſt un grand changement de ſcene, il eſt orthodoxe quant à la Divinité coëſſentielle & conſubſtantielle de Jeſus-Chriſt, & ſon erreur au pis aller ne conſiſte qu'en ce qu'il ſuppoſe que la médiation enferme une infériorité incompatible avec la Divinité du Verbe. Je ne ſais ſi les circonſtances du temps & les manieres impérieuſes de ce perſonnage ne furent pas la vraie raiſon pourquoi les Miniſtres Suiſſes, & ceux de Geneve, crierent tant contre lui. L'état des Egliſes de Pologne étoit tel alors, que rien ne lui pouvoit être plus dommageable que cette diſpute, & l'on préſumoit que le zele avoit moins de part que la vanité à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui peut-être on ne trouveroit que peu de venin dans ſa doctrine ; car puiſque les objections des Sociniens ont obligé quelques Docteurs proteſtants à dire que Jeſus-Chriſt n'eſt point adorable entant que Médiateur, ne ſemble-t-il pas qu'ils croient qu'il n'eſt point médiateur entant que Dieu ? Evidemment il eſt adorable entant que Dieu ? s'il ne l'eſt donc

pas entant que médiateur, c'est parce qu'il n'est pas médiateur entant que Dieu. Quant à la lettre des ministres de Pologne aux Théologiens de Strasbourg, je crois qu'on doit prendre garde qu'elle fut écrite par des personnes qui avoient excommnnié Stancarus & qui avoient disputé avec lui en plusieurs rencontres. Il est ordinaire d'attribuer à un homme les conséquences que l'on prétend émaner de sa doctrine, soit qu'il les avoue, soit qu'il ne les avoue pas; car on suppose qu'il les désavoue frauduleusement. Ainsi la prudence veut que nous jugions de la doctrine de cet Ecrivain, non par cette lettre, mais par ses propres écrits : je ne pense pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Mais pesez bien ces paroles de Melchior Adam (a) *ita differuit* (Stancarus) *de duabus naturis ut non distinguere verum separare plerisque sit visus.* Elles insinuent manifestement que l'on se donnoit la liberté d'imputer à Stancarus un dogme qu'il n'enseignoit pas. Il semble à plusieurs qu'il séparoit les deux natures de Jesus-Christ. C'est une marque qu'il ne faisoit pas profession de les séparer, & que même il ne posoit pas des

(a) *In Vitâ* Bullengeri, *p.* 494.

principes d'où cette séparation résultât nécessairement ; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ses adversaires l'eussent accusé de l'hérésie de Nestorius. Disons donc que Melchior Adam parle du sens que plusieurs donnoient aux doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la doctrine d'un homme par les interprétations de ses adversaires. Pour mieux appuyer ceci, je m'en vais citer Stancarus même. Les Théologiens de Zurich s'étoient servis de ces paroles : *Videat Stancarus qui nostram sententiam vult gravare suspicione hæreseos, ne ipseintereà jure convincatur Nestorianus à quo tam parum abest ut difficillimum sit eum ab illo internoscere.* Il leur répond, *cùm Tigurini non affirment me esse Nestorianum, non opus est ut me defendam ; quod si etiam affirmarent, cùm non probent, sed simpliciter accusent, illis docti viri non crederent, quia ipsimet Tigurini ignorant prorsus quod fuerit dogma Nestorii, ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateor me nihil negotii habere cum Nestorio, & Nestorii doctrina* (b).

(b) Stancarus *de Trinitate & Mediatore adversus Tigurinos & Genevenses.*

Cette proteſtation ne doit-elle pas vous tenir en garde ?

Défiez-vous principalement d'Orichovius, qui a dit qu'Arius, Macedonius, Neſtorius, Aërius, revivoient dans Stancarus. Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Euchariſtie eſt ſi plein d'extravagance, ou même de contradiction, qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que ſur cet article les Théologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus. Nos faiſeurs de Catalogues d'hérétiques l'accuſent d'avoir enſeigné que la cene nous eſt donnée comme une arrhe du corps de Notre Seigneur. Eſt-ce un ſentiment contraire à la doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin ? Ils ajoutent qu'il étoit infecté de Rabiniſme. Cette accuſation n'étoit fondée que ſur ce qu'il entendoit les Rabins, & qu'il avoit quelquefois parlé de leurs ſentiments.

§. VI.

Examen des plaintes contre le tropgrand nombre des Académies & des profeſſeurs dans toutes les Facultés.

J'examinerai ici les plaintes que font certaines perſonnes contre les Sciences.

Digitized by Google

Ne vaudroit-il pas mieux supprimer les Académies que d'entretenir tant de professeurs en toutes sortes de falcultés ? Ce sont eux qui font naître les héréfies, ou qui élévent ceux qui répandent, & qui multiplient l'erreur. Le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point appellés à expliquer les matieres de religion, conservent sain & entier tout le dépôt de la foi qu'on leur confie. Apprenez-leur une fois qu'il faut croire la Trinité des Personnes, l'Unité de la Nature divine, l'Incarnation du Verbe, sa médiation, &c, ils croiront tous ces mysteres sans jamais en altérer la pureté, sans s'inquiéter les uns des autres : Mais les Docteurs n'en usent pas de cette maniere : les uns veulent se distinguer par des interprétations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusieurs ruisseaux bourbeux. Le premier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite : la fécondité, ou plutot la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après les Sectaires, Appollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macédoniens, Monothélites, Nestoriens, Sa-

belliens, &c. Si l'on dreſſoit l'arbre généalogique des Héréſies, on verroit que leur filiation eſt fondée principalement ſur ces deux cauſes: 1° les diſputants ſe veulent trop éloigner de leurs adverſaires; ce qui fait qu'ils paſſent juſqu'à l'autre extrêmité: 2°. Le deſir de vaincre les engage à pouſſer ſi loin leurs objections, qu'elles peuvent, ou leur être retorquées, ou favoriſer un tiers parti. Que fait-on pour remédier à cet inconvénient? On abandonne le terrein qu'on ne peut défendre, & l'on ſe fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un ſyſtême tout différent, qu'un autre docteur réformera de nouveau, ne le trouvant pas aſſez arrondi; & ainſi de ſuite. Un autre s'imaginant que les deux partis vainquent, & ſont vaincus tour-à-tour, ſelon qu'ils agiſſent offenſivement, ou qu'ils ſe tiennent ſur la défenſive, ſe croit obligé de choiſir une nouvelle hypotheſe. On a vu tous ces déſordres dans l'affaire de Stancarus. Il ſe brouilla avec Oſtander ſon Collegue dans l'Académie de Konigsberg; & pour le mieux combattre, il donna à l'humanité de Jeſus-Chriſt tout ce que l'autre donnoit à la nature divine. Paſſant de Konigsberg à Fran-

fort ſur l'Oder, il y trouva un Antagoniſte, qui ſe jetta dans une nouvelle extrêmité pour le mieux contrecarrer; car on prétend qu'il enſeigna que Jeſus-Chriſt, notre juſtification & notre médiateur entant que Dieu & entant qu'homme, étoit mort ſelon ſa nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y ſoutint ſi chaudement ſon opinion, & accuſa ſi ardemment ſes adverſaires de favoriſer l'Arianiſme, qu'il donna lieu à pluſieurs perſonnes de renouveller la ſecte des Ariens, & puis celle des Samoſaténiens. Je croi qu'on jugea, 1°. que les objections des autres miniſtres prouvoient que l'humanité ſeule de Jeſus-Chriſt n'étoit point notre médiation: 2°. que ſes objections prouvoient qu'un fils de Dieu coëſſentiel ne pouvoit pas être médiateur. On prit donc un milieu entre ces extrêmités. Ce fut de dire que Jeſus-Chriſt fils de Dieu non coëſſentiel, & revêtu de notre nature, étoit notre médiateur quant à la nature humaine, & quant à la nature ſpirituelle qu'il avoit eue avant que de naître. Voilà les malheureux fruits des diſputes Théologiques, & des chaires profeſſorales.

Il y a une autre choſe à conſidérer.

Qu'un professeur avance une nouvelle pensée, & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'acquerir du renom, il s'eleve tout aussi-tôt un antagoniste, qui lui soutient que cette pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échauffent, & enfin ils s'entréhaissent tout de bon. Pour colorer les mouvements qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus, il faut que l'aggresseur dise qu'il s'agit d'une affaire très-importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose, & faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grands avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moyen de reculer, il faut que les supérieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs décisions? Un schisme actuel, ou un schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit, si l'on n'avoit pas pour ses pensées une opinion avantageuse. Si Stancarus, par exemple, eût avoué, comme il le devoit, que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise, il ne se fût pas fait un point d'honneur de la maintenir : il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il causoit des troubles. Combien de désordres eût-on épargné au monde, si l'on se fût

fût contenté de disputer sur les choses nécessaires au salut ? Osiander, & Stancarus, n'eussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces dogmes, quand ils mettent leur confiance dans la mort de Jesus-Christ ? Les Docteurs mêmes, qui ont le plus disputé sur cette question ne l'adorent-ils pas sans songer à ces distinctions de nature humaine & de nature divine ?

Voici une autre considération. Dans tous les pays où il y a bien des personnes gagées pour expliquer tout un corps de Théologie, il arrivera toujours que quelqu'un aura la témérité de remuer des questions qu'il vaudroit mieux laisser en repos comme des bornes qui séparent les héritages. Or l'exemple de celui-là est fort à craindre ; car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui ; & delà vient que les nouvelles disputes ne s'élevent jamais plus facilement, que lorsqu'elles ont été précédées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Académies.

Répondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'eſt une maxime de la derniere certitude, que l'abus des bonnes choſes n'en doit pas ôter l'uſage : puis donc qu'il eſt très-digne de l'homme de cultiver ſon eſprit, & que l'établiſſement des Maitres prépoſés à cette culture eſt bon, il ne faut pas l'abolir ſous prétexte que quelques ſavants abuſent de leurs lumieres pour exciter des diſputes Théologiques. Ajoutons à cela que les maux de l'ignorance ſont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les diviſions ; ſans avoir été à l'Académie il ſe trouveroit des gens moins groſſiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de ſemer des dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs auditeurs ſeroient ſots.

Finiſſons par déplorer l'état miſérable du Genre-humain. Il ne peut ſortir d'un mal que par un autre ; guériſſez-le de l'ignorance, vous l'expoſez à des diſputes ſcandaleuſes, & qui quelquefois ébranlent & renverſent même le gouvernement.

Digitized by Google

BROCARD.

§. I.

Visions de Jaques Brocard. Le Synode de Middelbourg condamne sa maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte. Il séduit un Gentilhomme François qui donnant dans ses réveries se porte à une fausse démarche. Réflexion sur les Enthousiastes.

JAQUES BROCARD, Auteur Apocalyptique, & l'un des bons visionnaires du XVI. siecle, étoit Vénitien. Il embrassa la Religion Protestante & témoigna beaucoup de zele contre le Papisme. Il publia divers livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les événements particuliers du XVI. siecle avoient été prédits par les Prophêtes. Après avoir appliqué les Oracles de l'Ecriture selon sa fantaisie aux choses déja arrivées, il prenoit la liberté de les appliquer aux événements à venir, & prédisoit en vertu de tels & tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince

Digitized by Google

d'Orange, à Philippe II, à la Reine Elisabeth, à l'Empereur, *&c.* Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raison d'être accusés d'approuver ces rêveries, s'ils gardoient un profond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode national de Middelbourg condamna en 1581 cette maniere d'interpréter l'Ecriture Sainte & chargea Lambert Daneau, Professeur en Théologie à Leide, & Martin Lydius Ministre de l'Eglise d'Amsterdam, de donner des avis au Sieur Brocard sur ses visions. On dit qu'incapable de répondre aux difficultés qu'on proposoit contre son systême, il promit de renoncer désormais à ces sortes de prophéties.

Ce Visionnaire avoit tellement empaumé un Gentilhomme François bon Protestant, nommé Segur-Pardaillan, d'une famille très-illustre dans la Guienne, qu'il lui avoit persuadé par je ne sais combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode, qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverseroit le Trône Papal, & qui se rendroit le chef de la concorde chrétienne. Ce Gentilhomme, qui étoit très-bon serviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi son Maître que le

Ciel destinoit une si grande fortune, & tout plein de cette espérance, il proposa à ce Prince le dessein d'une Ambassade vers les Princes Protestants, & s'offrit lui-même pour Ambassadeur. Comme sa proposition n'avoit rien qui ne parût convenir aux nécessités du temps, on la goûta, & il fut député en effet vers ces Princes. On se moqua un peu de lui, quand on sut le véritable ressort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire imprimer à ses dépens les livres de son Prophête. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces sortes de gens : ils sont capables de faire entreprendre mille choses auxquelles personne ne songeroit. Ce sont de vrais incendiaires. Il est certain que plusieurs d'entre eux ne sont pas des imposteurs : ils s'entêtent, ils croient ce qu'ils prédisent; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des séditions. Ils sont plus gâtés de cœur que d'esprit : ce sont des pestes publiques. Je ne crois pas que Brocard fut de cette derniere classe.

§. II.

Divers jugements ſur ce Viſionnaire. Ecrivains Catholiques qui le traitent fort mal. Auteurs Proteſtants qui le ménagent. Le Synode national de la Rochelle tenu en 1581 ne lui fait aucun quartier.

Les Ecrivains Catholiques traitent fort mal ce Viſionnaire. Florimond de Remond ne lui épargne pas les injures. Martin del Rio ſoutenoit que Jaques Brocard étoit l'inſtrument du Diable, & que ſes Révélations étoient diaboliques. Mr. de Thou eſt preſque auſſi énergique en parlant de ce Commentateur myſtique ; & il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abrégeant Mr. de Thou ſur l'Ambaſſade de Pardaillan, ait émouſſé la pointe des traits. Il ſe moque de la crédulité de ce Gentilhomme, & raconte que l'on publia à Ingolſtad un Ecrit contre ſa Députation, ſous le titre d'*Incendium Calvinianum*, il eſt d'aſſez bonne foi pour avouer qu'il ſe trouve auſſi des fanatiques dans ſa Religion qui inſpirent & de grands deſſeins, & des eſpérances ruineuſes à

ceux qui se fient à leurs promesses ; & il en donne un exemple assez récent. Il ne nomme personne ; mais je suis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie, Charles Emanuel.

Les Ecrivains de la Religion Réformée ménagent davantage notre pauvre Brocard. Voetius, à la vérité, désavoue sa prétention qui est que le Saint-esprit, par un seul sens littéral, applicable mystiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes sortes d'événements ; mais il ajoute que c'étoit d'ailleurs un homme de bien, très-orthodoxe & très-pieux (*a*). Nicolas Vignier va plus loin : il lui accorde en certaines choses le vrai don de prophétie. Voici ses paroles : » Je dirai un
» mot touchant Jaques Brocard Vénitien, que Remond décrie d'une façon
» du tout incivile. Qu'il eût été à desirer que ce personnage-là qui n'est
» point appellé en charge ecclésiastique, eût été plus retenu à mettre au
» jour ses méditations sur l'Ecriture
» Sainte. Car encore qu'il ne s'y éloigne
» pas de la pureté de la Doctrine Evangélique, & de l'Analogie de la foi ;
» il s'écarte trop souvent du droit but

(*a*) Voetius, *Disput. Theolog. T. II. p.* 1075.

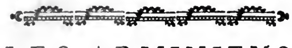
» du texte & du ſens litéral pour ſuivre
» une interprétation myſtique. Mais
» néanmoins comme le bras de Dieu
» n'eſt point raccourci, & communique
» ſes dons à qui il lui plaît, ceux qui ont
» connu familiérement ledit Brocard
» rendent témoignage qu'il a eu de
» merveilleuſes révélations de choſes
» particulieres dont l'événement a con-
» firmé la vérité : comme entre autres
» ont expérimenté les Vénitiens en
» la perte de Chypre & de leur arſe-
» nac, dont il les avoit avertis aupa-
» ravant (*b*). »

Le Synode national de la Rochelle tenu en 1581, fit un Acte qui porte qu'ayant vu & examiné un livre latin ſur la Geneſe, compoſé par Jaques Brocard Piémontois & imprimé à la Rochelle, la compagnie a déclaré & déclare qu'il eſt rempli d'impiétés & d'horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuſes, & ſur-tout ſur la matiere des Révélations & des Prophéties, & qu'ainſi elle exhortoit tous les fideles à ſe garder ſoigneuſement d'être trompés par un tel livre. Voilà un Synode bien plus rigoureux que celui

(*b*) Vignier, Théâtre de l'Antichriſt. I. part. Chap. XXII. p. 339.

qui se tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette différence ? Seroit-ce que les François ont moins de modération que les Hollandois ? On ne peut pas recourir à cette raison ; car je pourrois citer des Synodes où l'esprit françois a dominé, qui ont été encore plus tolérants que celui de Middelbourg. Certaines gens pourront dire que Brocard étoit en Hollande lorsque ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à cause de cela il eut des amis à Middelbourg qu'il put faire agir en sa faveur, au lieu qu'il n'en eut pas à la Rochelle. Cela peut être. Mais qui voudroit rendre compte de la diversité des jugements des hommes sur un même objet, entreprendroit une tâche impossible à remplir.





LES ARMINIENS
ET
LES GOMARISTES.

§. I.

Particularités concernant la vie d'Arminius. Ses premieres Etudes. Excellens avis que Jaques Grynæus lui donna. Sa haute réputation. En voulant défendre la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédestination, il se trouve entraîné par les subtilités de son esprit, à la combattre, & passe dans le sentiment qu'il vouloit détruire. Sa mort. Inconvénients du grand esprit.

JAQUES ARMINIUS naquit à Oude-Water, en Hollande l'an 1560. Il étoit encore enfant lorsque son pere mourut, & il fut redevable de sa premiere instruction à un bon Prêtre qui avoit goûté les sentiments des Réformés, & qui

Digitized by Google

pour n'être pas obligé à dire la Messe, changeoit souvent de demeure. Il étudioit à Utrecht, lorsque la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarrassé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être secouru par Rodolphe Snellius son compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg, l'an 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il apprit que sa patrie avoit été saccagée par les Espagnols. Cette Nouvelle le plongea dans une affliction affreuse, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étoient réduites; mais ayant trouvé que sa mere, sa sœur, ses freres, sa parenté & presque tous les habitants d'Oude-Water avoient été égorgés, il retourna à Marpourg. La fondation de l'Académie de Leide, le fit revenir en Hollande: il étudia dans cette nouvelle Académie, avec tant d'application & de succès qu'il s'y fit une grande réputation. Il fut envoyé à Geneve l'an 1582, aux dépens des Magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études; & il s'attacha particulierement aux leçons de Théodore de Beze qui expliquoit en ce temps-là l'Epître aux Romains. Il eut le malheur de dé-

plaire à quelques suppôts de l'Académie, parce qu'il soutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philosophie de Ramus, & qu'il l'enseignoit en particulier : il fallut donc qu'il se retirât, & il s'en alla à Bâle où il fut reçu avec applaudissement. Il y fit des leçons publiques. Le Professeur Jaques Grynæus y assista quelquefois & lui donna bien des louanges. Il ne faisoit point difficulté, en soutenant une these, de lui donner la commission de répondre aux arguments qui paroissoient forts. Que mon Hollandois réponde pour moi, disoit-il. Il lui connut un penchant à raffiner, sur quoi il lui donna de bons avis. Il l'avertit de réfréner la subtilité de son génie, & de s'en garder comme d'un piege dont Satan s'étoit servi en plusieurs rencontres pour faire tomber de grands personnages. » Ne vous en-
» gagez pas, disoit de Beze à un de ses
» amis, dans de vaines subtilités, &
» s'il vous vient certaines pensées nou-
» velles, ne les approuvez point, sans
» les avoir approfondies, quelque plai-
» sir qu'elles vous fassent d'abord. Cal-
» vin me donna ce conseil, je l'ai suivi,
» & m'en suis très-bien trouvé. « Il y a beaucoup de partialité dans les der-

niers mots de cet avis. Quoi qu'il en ſoit, Grynæus en donna un ſemblable à Arminius qui ne ſe mit pas beaucoup en peine de le ſuivre. La ſcience enfle, dit St. Paul, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire & d'une lecture preſque infinie s'applaudit de ſon ſavoir & devient ſuperbe; mais il s'applaudit, & il s'enorgueillit encore plus lorſqu'il croit avoir inventé une nouvelle méthode d'expliquer ou de traiter une matiere. On ne ſe regarde pas auſſi pleinement comme le pere de la ſcience que l'on a puiſée dans les livres, que comme le pere d'un éclairciſſement ou d'une doctrine dont on ſe croit l'inventeur. C'eſt pour ſes inventions que l'on ſent toute la force de l'amitié & de la tendreſſe : c'eſt-là qu'on trouve les charmes les plus enchantants; c'eſt ce qui éblouit, c'eſt ce qui fait perdre terre. C'eſt un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'eſprit fort ſubtil ne peuvent être trop avertis de ſe bien donner de garde.

Arminius ſe fit une ſi grande réputation de ſavoir à Bâle, que la Faculté de Théologie voulut lui donner le Doctorat, ſans exiger de lui aucune dépen-

ſe. Il s'excuſa modeſtement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve. Il deſiroit de voir l'Italie, & ſur-tout d'entendre à Padoue les leçons philoſophiques du fameux Jaques Zabarella. Il ſatisfit cette curioſité & employa cinq à ſi mois à ce voyage ; après quoi il revint à Geneve, & enſuite à Amſterdam où il trouva qu'on l'avoit bien calomnié au ſujet de ſon voyage d'Italie. Parmi tant de maladies populaires de l'eſprit humain, je ne ſais s'il y en a de plus blâmables & de plus fécondes en mauvais effets, que la démangeaiſon de lâcher la bride aux ſoupçons. C'eſt un chemin bien gliſſant ; on y eſt bintôt éloigné du point d'où l'on eſt parti. On paſſe facilement d'un premier ſoupçon à un ſecond ; on ne s'arrête guere à la poſſibilité ; on court vîte à la probabilité, à la grande vraiſemblance ; & bientôt ce qui ne paſſoit que pour apparent eſt débité comme certain & inconteſtable, & l'on fait courr en peu de temps par toute une ville cette prétendue certitude. Les grandes cités ſont plus ſujettes à ce déſordre, que les autres. On débita dans Amſterdam qu'Arminius avoit baiſé les pieds du Pape, qu'il avoit eu des liaiſons avec

les Jésuites, qu'il s'étoit fait connoître à Bellarmin, qu'il avoit abjuré la Religion Réformée. Tout cela étoit faux; & néanmoins ces bruits firent impression sur l'esprit des Magistrats, ses patrons & ses Mécenes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages; mais il y eut des esprits foibles & ombrageux qui s'arrêterent à cette pierre d'achopement jusqu'à ce qu'il eût fait entendre à toute l'Eglise les beaux talents qu'il avoit pour la prédication. Il gagna par ce moyen l'amour & l'estime de tout le monde. Ses propre collegues rendirent hommage à son savoir, & avouerent que ses sermons leur étoient utiles.

Martin Lydius, Professeur en Théologie à Francker, le jugea extrêmement propre à réfuter un écrit où la doctrine de Théodore de Beze sur la Prédestination avoit été combattue par quelques Ministres de Delft. Arminius déférant à ses prieres, entreprit de réfuter cet ouvrage; mais à force de l'examiner & de balancer les réponses de part & d'autres, il passa dans le sentiment qu'il vouloit détruire, & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Deft. Il condamna avec eux le supralapsaire Beze;

& ensuite il ne reconnut d'autre élection que celle qui avoit pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Christ. On lui en fit des affaires à Amsterdam : on l'accusa de s'écarter de sa doctrine commune ; mais l'autorité des Magistrats réprima cette dissension. Il fut appellé à remplir une chaire de Théologie à Leide, l'an 1603, & il fallut remuer toutes sortes de machines, pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint enfin à bout ; & après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine, il fut créé Docteur en Théologie à Leide, & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son Ministere à Amsterdam pendant quinze ans. Les disputes sur la Grace s'échaufferent bientôt aprés dans l'Académie, & il fallut que les Etats de la Province ordonnassent des conférences entre lui & ses adversaires. Il fut mandé à la Haie diverses fois, & il alla rendre compte de sa conduite. Ce contraste, son assiduité au travail, & le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médisances, affoiblirent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une

Digitized by Google

maladie dont il mourut le 19 d'Octobre 1609.

Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre cause à sa mort prématurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit ses humeurs & compliqua sa maladie en mille manieres. On l'entendit souvent gémir, & s'écrier comme autrefois un Prophête, *malheur à moi! ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde?* On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les peres, qui ont les yeux assez bons pour s'appercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement; ils leur voudroient voir un grand génie, une haute science, & s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presqu'infinie. C'est bien souvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hébété, que d'avoir tant d'esprit; car la gloire de donner son nom à une secte qui fait figure dans le monde, & qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimérique, en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes, qu'il sentit pendant sa vie, &

qui abrégerent ses jours, & qu'il n'auroit point senties, s'il avoit été un Théologien à la douzaine, un petit esprit, enfin du nombre de ces gens dont on dit qu'ils ne feront point d'héréſies.

§. II.

Digue que l'on doit oppoſer à la trop grande envie de ſubtiliſer ſur les matieres délicates & difficiles à comprendre. De l'eſprit novateur. Il n'y a point de ſyſtême qui ſatisfaſſe à toutes les difficultés qu'on peut objecter pour le combattre.

Il eût été à ſouhaiter qu'Arminius eût fait un meilleur uſage de ſes lumieres; car quoiqu'il ſoit vraiſemblable que ſes intentions étoit bonnes, on peut dire qu'il innova ſans aucune néceſſité, & dans des circonſtances où l'innovation fut une ſource de déſordres qui aboutirent à un ſchime. Il devoit ſe régler ſur la méthode de ſaint Paul. Ce grand Apôtre, inſpiré de Dieu, & immédiatement dirigé par le Saint Eſprit dans tout ce qu'il écrivoit, ſe propoſa l'objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la prédeſtina-

tion absolue : il comprit toute la force de l'objection ; il la rapporta, sans l'affoiblir le moins du monde. *Dieu a compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.* Voilà le dogme de St. Paul, & voici la difficulté qu'il se proposa. *Or tu me diras ; pourquoi se plaint-il encore ? Car qui est celui qui peut résister à sa volonté :* On ne pourroit pousser plus loin cette objection : vingt pages entieres des plus subtiles Molinistes n'en diroient pas d'avantage : Que pourroient elles conclure, sinon, que dans l'hypothese de Calvin, Dieu veut que les hommes péchent ? Or c'est justement ce que St. Paul a reconnu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que répond-il ? cherche-t-il des distinctions & des adoucissements ? nie-t-il le fait ? en avoue-t-il seulement une partie ? entre-t-il dans quelque détail ? ôte-t-il les équivoques des mots ? Rien de tout cela : il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu, & le droit suprême qu'a le Créateur de disposer de ses créatures comme bon lui semble. *Mais plustot, ô homme, qui est tu, toi qui conteste contre Dieu ? la chose formée, dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi*

m'as-tu ainsi faite ? Il reconnoit là une incompréhensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, & imposer un profond silence à notre raison. *O profondeur des richesses & de la sapience & de la cognoissance de Dieu !* s'écrie-t-il ; *que ses jugements sont incompréhensibles, & ses voies impossibles à trouver !* Tous les Chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort & sans appel, touchant les disputes de la grace ; ou plutot, ils doivent apprendre par cette conduite de saint Paul à ne jamais disputer sur la prédestination, & à opposer du premier coup cette Barriere à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mémes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court & le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnements, & de considérer cette sentence définitive de saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer ; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les

Digitized by Google

traits, qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam.

Sic fatus senior, tellumque imbelle sine ictu
Conjecit: rauco quod protinus ære repulsum,
Et summo clypæi ne quicquam umbone pependit (a)

C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de Chrétien à Chrétien. Que si l'on trouve à propos de donner quelque occupation à l'esprit, on doit pour le moins former la retraite un peu de bonne heure, & se remettre derriere la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela, toutes les fois que sa raison lui suggéroit des difficultés contre l'hypothese des réformateurs, ou toutes les fois qu'il se voyoit appellé à répondre à des disputants, il auroit tenu une conduite parfaitement sage & apostolique, & il auroit employé comme il falloit les lumieres de son esprit. S'il trouvoit des duretés dans la doctrine ordinaire, s'il se trouvoit soulagé en adoptant une méthode moins rigide, il pouvoit se mettre au large pour son usage particulier; mais il voudroit jouïr de cette commo-

(a) Virgilius, *Æneid. Lib. II. vers.* 544.

dité en ſilence, je veux dire ſans attaquer les droits de la poſſeſſion, puiſqu'il ne les pouvoit attaquer ſans que les tempêtes périlleuſes s'excitaſſent dans l'Egliſe. Son ſilence lui eût épargné à lui-même bien des maux : il eût très-bien fait de ſe ſouvenir d'un vieux apologue,

Sed tacitus paſci ſi poſſet corvus, haberet
Plus dapis & rixæ multo minus invidiæque (b).

Mais, dira-t-on, *n'eût-il pas été prévaricateur, & indigne du Miniſtere, s'il eût négligé de travailler à l'inſtruction de ſes auditeurs, qu'il croyoit engagés dans une fauſſe doctrine?* Il faut répondre que deux raiſons capitales le diſpenſoient de parler ; l'une qu'il ne croyoit pas que l'hypotheſe qu'il déſapprouvoit fût préjudiciable au ſalut ; l'autre que ſa nouvelle méthode étoit inutile pour lever les principales difficultés qui ſe rencontrent dans les matieres de la prédeſtination. Avouons que la plus petite vérité eſt digne, abſolument parlant, d'être propoſée, & qu'il n'y a point de fauſſeté, pour ſi peu conſidérable qu'elle ſoit, dont il ne

(b) Horat. *Epiſt. XVII. Libr. I. vſ.* 50.

vaille mieux être guéri, que d'en être imbu ; mais lorsque les circonstances des temps & des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les Universités, dans les familles, dans toute la République, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer, le remede seroit pire que le mal : il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne sauroit faire prendre des médecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation. Quelques-uns prétendront en excepter les cas, où, disent-ils, il y va du salut des ames, & où il s'agit de les arracher de la gueule du démon ; car alors la charité ne doit pas permettre que l'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la Providence. Mais ce n'est souvent qu'un prétexte spécieux. Du reste Arminius n'avoit rien qui le pressât de s'opposer à la doctrine commune : il ne croyoit pas que l'on courût aucun risque de son

falut en fuivant les hypothefes de Calvin. Voyons l'autre endroit par où il fe rendit inexcufable. Il fubftituoit, à un fyftême rempli de grandes difficultés, un fyftême, qui, à proprement parler, n'en entraîne pas de moins grandes. On peut dire de fon hypothefe ce que je dirai bientôt (c) des innovations de Saumur: elle eft mieux liée, & plus dégagée que le fentiment de Mr. Amyraut; mais après tout, c'eft un remede palliatif: car à peine les Arminiens ont-ils répondu à certaines objections, qui ne peuvent être réfutées dans le fyftême de Calvin, à ce qu'ils prétendent, qu'ils fe trouvent expofés à des argumens dont ils ne fe peuvent tirer que par un aveu fincere de l'infirmité de notre efprit, ou que par la confidération de l'infinité incompréhenfible de Dieu. Etoit-ce la peine de contredire Calvin? Falloit-il tant faire le délicat au commencement, puifque dans la fuite on devoit avoir recours à cet afyle? Que ne commenciez-vous par-là, puifqu'il y falloit venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer, qu'après être entré en lice avec un grand difputeur,

(c) Voyez ci-après, §. III.

Digitized by Google

difputeur, il vous laiffera triompher, fous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage fur lui. Un Athlète qui au tiers ou au milieu de la carriere devançoit fon antagonifte, ne méritoit point pour cela d'être couronné, qu'en cas qu'au bout de la courfe il eût gagné l'avantage. C'eft la même chofe dans les controverfes : il ne fuffit point de parer les premiers coups, il faut auffi fatisfaire aux repliques, & aux inftances, jufques à ce que tous les doutes foient bien éclaircis. Or c'eft de quoi l'hypothefe d'Arminius, ni celle des Molinif-tes, ni même celle des Sociniens, ne font point capables. La méthode des Arminiens n'eft propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces préludes de combat, où l'on détache des enfants perdus pour efcarmoucher ; mais quand on en eft à un combat décifif, il faut qu'elle fe retire comme les autres, derriere les retranchements du myftere incompréhenfible.

où il fouténoit que Calvin avoit enfeigné la Grace univerfelle, on vit au Synode national d'Alençon en 1637, un bon nombre de Députés chargés d'inftructions contre ce prétendu Novateur; & il y en eut de fi ardents qu'ils ne parloient que de le dépofer. Les Députés des Provinces de de-là la Loire furent ceux qui témoignerent le plus de chaleur. Néanmoins la compagnie ayant oui en plufieurs féances Mr. Amyraut qui expofa fon fentiment, & qui fatisfit aux difficultés qui lui étoient propofées, le renvoya avec honneur à l'exercice de fa charge, & impofa fur ces queftions un filence qui ne fut pas trop bien gardé.

Cette difpute a été affez confidérable pour devoir faire un bon morceau des annales eccléfiaftiques des Proteftants. Ce feroit médire bien cruellement, je penfe, de ceux qui ont remué les premiers la queftion de la Grace univerfelle, que de foutenir qu'ils n'auroient pas laiffé de le faire, quand même ils euffent prévu tous les maux qui devoient en réfulter. Où eft l'utilité de ces difputes? N'y a-t-il point de difficultés dans le fyftême de Cameron? N'eft-il pas vrai, au contraire, que jamais re-

Digitized by Google

mede ne fut aussi palliatif que celui-là ? On a besoin de bien d'autres choses pour contenter la raison ; & si vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il rester dans votre place ; tenez-vous en repos dans le particularisme. Mais je veux que l'Universalisme ait quelque avantage, & qu'il réponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interprétations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres désordres qui viennent en foule à la suite d'un tel conflict théologique ? Si vous croyez que le particularisme damne les gens, vous faites bien de le réfuter. Je dis la même chose à ceux qui prendroient l'Universalisme pour une hérésie mortelle Mais puisque de part ni d'autre vous ne croyez pas réfuter une opinion pernicieuse, ne disputez qu'autant que vous le pouvez faire sans troubler le repos public, & taisez-vous dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de réveiller mille mauvaises passions qu'il faut tenir enchaî-

nées comme autant de bêtes féroces; & malheur à vous, si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers.

Amyraut eut la joie de se réconcilier avec ses plus ardents adversaires, même avec du Moulin. De Langue, Ministre de Rouen, procura cette réconciliation. L'offensé y donna les mains avec plaisir, & offrit de faire toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, & du Moulin lui répondit fort honnêtement.

La charité nous porte à croire que ceux qui avoient tant crié & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconnu enfin pour innocent, & dont le défenseur leur a paru à la fin un fidele serviteur de Dieu, ne sont point morts sans rougir & sans gémir de cette prévention mortifiante qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypothese où il n'y a nul venin. Mais s'ils ont vécu encore trente ou quarante ans, je ne vois pas comment ils osoient regarder le monde. Cette doctrine, qu'ils jugeoient dignes des anathêmes les plus foudroyants, se trouva bientôt être celle des plus grands hommes qui servissent les Eglises Réformées de France. Ce fut celle des Mestrezat, des le

Faucheur, des Blondel, des Daillé, des Claude, des du Bose, &c. Il fallut que les particulariſtes reconnuſſent bientôt pour leurs freres, & pour de fidelles Miniſtres de Jeſus-Chriſt, les partiſants de la grace univerſelle ; & l'on a vu que les Miniſtres réfugiés, qui ont ſigné un formulaire au Synode de Rotterdam en 1686, n'ont pas été ſoumis à quelque déclaration qui donnât la moindre atteinte au ſyſtême de Mr. Amyraut. D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce ſyſtême ? D'où vient que la même doctrine paſſa d'abord pour un monſtre, & puis pour une choſe innocente ? Des paſſions, triſte appanage de l'humanité. Voilà la ſource du mal. Le pis eſt qu'on ne profite pas du paſſé : chaque génération fournit les mêmes ſymptômes, tantôt plus grands, tantôt plus petits. Pour peu qu'une queſtion ſoit épineuſe, les factum, les dénonciations, les apologies, les theſes, les réponſes, les repliques & contre-repliques, volent coup ſur coup de part & d'autre, *jamque faces & ſaxa volant* (*d*). Laiſſez-les faire ils s'accorderont bien & à peu de fraix ;

(*d*) Virgilius, *Æneid, Lib. I. vſ.* 150.

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent (c).

C'est un grand bonheur, si telle en est l'issue. Quelquefois aussi les choses sont poussées à l'extrêmité : *Res in nervum erumpit.*

§. IV.

Disputes de Gomarus & d'Arminius. Réponse que le premier fait à Barnevelt devant les Etats de Hollande. Caractere de Gomarus.

François Gomarus, après avoir reçu le bonnet de Docteur en Théologie à Heidelberg, fut appellé à Leide pour y professer cette science, l'an 1594. Il exerça tranquillement cette profession jusqu'à ce qu'il eut pour collégue Jaques Arminius, l'en 1603. Il ne put souffrir que cet homme se rendît chef de parti dans l'Académie. Gomarus s'éleva contre lui avec un grand zele, non-seulement dans les auditoires de Leide, mais aussi en présence des Etats de la Province. Ils disputerent deux fois tête-à-tête dans l'assemblée des Etats de

(c) *Idem, Georgis. Lib. IV. vs.* 86.

Hollande, l'an 1608, & cinq contre cinq l'année suivante. Gomarus prétendit convaincre son adversaire de Pélagianisme. Mais Arminius ne demeuroit point d'accord que ses sentiments fussent semblables à ceux de Pélage, ni même à ceux des Semi-Pélagiens.

Barnevelt fit un petit discours à ces deux Antagonistes devant les Etats de Hollande, dans lequel il déclara qu'il rendoit grace à Dieu de ce que ces controverses ne regardoient point les doctrines fondamentales de la religion chrétienne. Sur quoi Gomarus ayant obtenu la permission de parler, protesta qu'il ne voudroit point comparoître devant le trône de Dieu avec les erreurs d'Arminius. C'est dans les letrres de Grotius que l'on trouve cette particularité. On la trouve aussi dans la préface qui a été mise au devant des Actes du Synode de Dordrecht. Je doute qu'il y ait aujourd'hui des partisants de Gomarus assez passionnés, pour soutenir qu'il ait eu raison de dire cela. La chaleur de la dispute, & les influences malignes de l'émulation professorale, lui faisoient outrer les choses, & lui troubloient le jugement; car aujourd'hui les Calvinis-

tes les plus rigides ne font point difficulté d'avouer, que les cinq articles des Remontrants ne sont point des hérésies fondamentales ; & ils font assez entendre que le Schisme seroit facile à lever, si la secte d'Arminius n'étoit point tombée dans de nouvelles erreurs mille fois plus pernicieuses que celles que commirent Gomarus & Arminius. Ainsi ceux qui n'ont point eu la tête échauffée par les démêlés personnels qui avoient aigri Gomarus, ne croyent pas comme lui qu'on soit damné éternellement lorsqu'on croit les cinq articles des Arminiens. C'est donc à l'animosité personnelle qu'il faut imputer l'opinion bourrue de cet adversaire d'Arminius.

Afin qu'on ne me conteste point les faits que j'avance, je m'en vais produire une preuve, qui, bien que fondée seulement sur un témoin, a toute la force d'une bonne démonstration ; puisque ce témoin n'est autre que Monsieur Jurieu, l'homme du monde le plus intraitable par rapport aux Arminiens. Mr. Arnauld croyoit avoir fait un Livre tout-à-fait embarrassant contre les ministres, lorsqu'il publia son renversement de la Morale. Il fonda toutes ses

Digitized by Google

preuves ſur les dogmes du Synode de Dordrecht, & il ſuppoſa qu'une aſſemblée de cette importance n'eût point obligé à la profeſſion de ces dogmes ſous peine d'excommunication, ſi elle ne les avoit jugés fondamentaux. Mr. Jurieux lui répondit cent bonnes choſes, & le rendit tout confus, en lui ſoutenant que ce Synode n'avoit jamais regardé comme des articles néceſſaires au ſalut les dogmes dont il s'agiſſoit dans les diſputes des Remontrants. Il dit en particulier touchant celui de la grace inamiſſible, l'un des principaux chefs de la diſpute, que depuis la déciſion du Synode, *il eſt libre aux Luthériens & à toute autre communion de défendre ce dogme ou de ne le recevoir pas. Je dis que cela eſt libre ; non pas qu'on ne péche toujours quand on rejette une vérité ſainte, importante, & clairement établie par la parole de Dieu, comme eſt celle-là. Mais ce n'eſt pas un péché, ſelon nous, qui exclue de la grace, & qui ruine la foi* (*a*). Il dit même que ceux qui vivent dans la communion des Contre-Remontrants ont la liberté de ne ſe *ſoumettre point à la déciſion du*

(*a*) Jurieu. Juſtification de la morale des Réformés. II. Partie, Livre VI. Chap. II. p. 207.

Synode de Dordrecht à cet égard, & d'avoir *là-dessus des sentiments particuliers*, pourvu qu'ils ne *s'amusent point à dogmatiser & à faire des disciples*, & que si on *ne souffre pas dans la chaire des pasteurs qui entreprennent de combattre la persévérance des vrais saints*, & si on les chasse de la communion, on ne prétend pas pour cela les *bannir du corps de* Jesus-Christ (*b*).

Au reste s'il en faut croire l'Auteur Anglois de quelques lettres publiées par les Arminiens, Gomarus étoit un homme très-emporté. Cela me rend plus hardi à rejetter la téméraire & maligne conjecture de ceux qui voudroient prétendre, qu'il ne croyoit pas que les doctrines d'Arminius conduisissent à l'Enfer, mais qu'il l'assura pourtant afin de justifier les oppositions qu'il formoit contre ces doctrines : car il avoit lieu de craindre que les Etats de Hollande ne lui dissent que ce n'étoit pas la peine de tant crier, si les opinions d'Arminius n'empêchoient pas qu'on ne se sauvât. La meilleure réponse qu'on pouvoit faire à cette objection étoit de dire, que l'on ne pouvoit pas se remuer avec trop de force, ni implorer avec

(*b*) La même.

trop d'ardeur l'autorité des tribunaux contre ces doctrines, puiſqu'elles étoient capables de précipiter dans les enfers tous ceux qui s'en laiſſeroient infecter. Grotius remarque que Gomarus, dans une converſation qu'ils eurent ſur les controverſes arminiennes, appella profanes & impies les opinions d'Arminius, & s'emporta contre lui, mais ſans preſque rien dire ſur la prédeſtination. *Cùm multa acriter in Arminium diceret, impiaſque & profanas vocaret ipſius opiniones, tamen de prædeſtinatione vix quicquam locutus eſt. Sed primùm in illam maximè ſententiam invectus eſt, quæ juſtificationis objectum aut materiam ſtatuit fidem, Juſtitiam autem Chriſti cauſam meritoriam juſtificationis ejus quæ eſt ex fide* (c). Il inſiſtoit principalement ſur la matiere de la juſtification, & néanmoins la plupart des membres des Etats de la Province avoient jugé, que ſur ce point la diſpute de Gomarus & d'Arminius n'étoit preſque qu'une diſpute de mots. S'il y avoit de l'artifice à n'inſiſter pas beaucoup ſur la matiere de la prédeſtination, c'étoit auſſi un artifice que d'y

(c) Grotius, *Epiſt. XI, Part. I. pag.* 3.

Digitized by Google

insister, & ce second artifice étoit celui d'Arminius. Il remarquoit que le dogme de la réprobation absolue pouvoit être aisément tourné d'un sens odieux, & qui souleve l'esprit, & que sa doctrine sur ce point étoit plus plausible & plus populaire, c'est pourquoi il se faisoit voir de ce côté-là. C'est la coutume générale des plaideurs ; ils montrent toujours leur cause par son bel endroit. Remarquez bien ce que Grotius rapporte à la fin de cette lettre. Vyttenbogard avoit prévu le succès de ces disputes, savoir que la doctrine de Calvin triompheroit en Hollande, comme elle triompha à Geneve au temps de Castalion, homme qu'on persécuta de telle sorte, & qu'on réduisit à un tel état, qu'il fut obligé de gagner sa vie au métier de bucheron, comme nous l'avons vu en parlant de cet homme célebre. *Cùm tantis prejudiciis res agatur, & singulares Doctorum opiniones, in mentes discipulorum sensim irrepentes, atque auctu temporis, & altiùs inquirendi negligentiâ ac specie, tacito Ecclesiarum consensu receptæ liberam magnorum ingeniorum sedulitatem autoritate suâ jugulent, neque minus in Ecclesiis, quàm in aliis consessibus vincat*

major pars meliorem : non alium se eventum rerum Arminii sperare, quàm Castellionis fuerit, qui pressus impotentiâ adversariorum eo reductus sit, ut vir non indoctus & perpetuæ famæ lignando sibi victum quæreret (*d*).

§. V.

Episcopius, principale colomne de la secte des Arminiens, en soutient les sentiments avec zele. Désordres que produit la dispute sur la Prédestination. Périls auxquels Episcopius se trouve exposé. Il risque d'être assommé par un maréchal.

Simon Episcopius fut la principale colomne de la secte des Arminiens. Il nâquit à Amsterdam l'an 1583, & y ayant fait ses classes, il alla étudier à Leide l'an 1600. Il y reçut le dégré de maître ès arts en 1606. Il s'attacha ensuite à l'étude de la Théologie & y fit de si grands progrès, qu'en peu de temps il fut jugé digne du ministere. Les Bourguemaîtres d'Amsterdam souhaiterent qu'il y fût promu ; mais parce que pendant les démêlés de Gomarus & d'Ar-

(*d*) *Idem, ibid. pag. 4.*

minius, il avoit pris le parti de ce dernier, il trouva plusieurs obstacles à sa réception: de sorte qu'il se dégouta de l'Académie de Leide & s'en alla à Francker en 1609. Il ne s'y arrêta pas long-temps; car il s'apperçut que pour avoir disputé avec trop de feu, il avoit irrité le Professeur Sibandrus Lubertus, grand Gomariste. Il quitta donc Francker, & retourna en Hollande où il fut reçu ministre en 1610, & donné à un village, nommé Bleiswisc, qui dépend de Rotterdam. Il fut un des Députés à la conférence qui fut tenue à la Haie l'an 1611 devant les Etats de la Province entre six ministres contre-remontrants & six ministres remontrants; & il y fit extrêmement éclater son esprit & sa doctrine. L'année suivante il fut choisi pour remplir à Leide la profession de Théologie que Gomarus avoit quittée volontairement. Il y vécut en paix avec Polyander son collégue, quoiqu'ils eussent des sentiments opposés sur la Prédestination. Les fonctions de sa charge & les études de son cabinet furent un fardeau léger en comparaison des insultes & des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'Arminianisme.

La dispute sur la Prédestination commença dans les Académies, & sauta bientôt sur les chaires des prédicateurs, & se répandit de là dans les familles, & porta même le feu de la division parmi les personnes du gouvernement. Tout étoit en rumeur & en trouble, & dans ce conflict personne n'étoit plus exposé aux malédictions de la populace que les plus habiles gens du parti Arminien, parce qu'on le regardoit comme la premiere cause de ces désordres. Jugez si l'on épargnoit Episcopius dont l'habileté étoit fort connue. Il fut insulté à Amsterdam dans le Temple & dans la rue la seconde année de sa profession de Leide, parce qu'en assistant au baptême d'une de ses nieces, il avoit répondu quelque chose au ministre officiant, qui demandoit si la doctrine de son Eglise n'étoit point la vraie & la parfaite doctrine du salut. Episcopius au lieu de répondre à cette question, selon la coutume, par un signe d'aquiescement, prit la parole, pour témoigner qu'il n'aquiesçoit que sous une certaine restriction. Le Ministre s'emporta, & le traita de jeune présomptueux. Le peuple s'échauffa, & peu s'en fallut qu'Episcopius, qu'on chargea d'injures, &

dans l'Eglise & dans les rues, ne fût battu & lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avoit voulu s'éclaircir, je répondrai que ce fût à cause qu'Uytenbogard en pareil cas, ayant répondu par un *Oui* tout simple, éprouva quelque temps après qu'on lui reprocha dans les rues d'avoir renoncé aux dogmes des Remontrants. Ce premier péril d'Episcopius fut suivi bientôt après d'un second : car un maréchal qui le vit un jour passer, sortit de la forge avec une barre de fer, & se mit à courre après lui en criant à l'Arminien, au perturbateur de l'Eglise. Episcopius auroit été assommé par ce brutal, s'il n'eût pris la fuite, & si d'autres gens ne fussent venus au secours. L'auteur que je cite raconte que le 19 de Février 1617, la maison du Frere aîné d'Episcopius fut pillée par la canaille d'Amsterdam, sous le faux prétexte qu'un certain nombre d'Arminiens y entendoient la prédication. Voilà les suites inévitables des disputes de Théologie, lorsque l'esprit de modération ne les tient pas enfermées dans l'enceinte des auditoires, & lorsqu'on allarme & qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit apprendre une chose qu'on ne pratiquera jamais, c'est qu'il

ne faut venir-là que dans les cas d'une extrême nécessité. Ce doit être l'*ancora sacra* des anciens, cette ancre que l'on n'employoit que dans le dernier péril.

§. VI.

Episcopius est invité au Synode de Dordrecht. Conduite du Synode envers les Arminiens. Ils sont bannis des Provinces-Unies. Episcopius s'arrête dans le Pays-Bas Espagnol; en France; puis revient en Hollande. Il meurt à Amsterdam. Son stile peu modéré. Son apologie à ce sujet.

Les Etats de Hollande ayant invité Episcopius au Syncde de Dordrecht, afin qu'il y eût séance comme les autres Provinces-Unies, il s'y rendit des premiers, accompagné de quelques Ministres remontrants; mais le Synode ne souffrit point qu'aucun d'eux comparût à l'Assemblée sur le pied de juge, & ne les voulut admettre que comme des gens cités. Il fallut céder à cette nécessité. Ils se présenterent : Episcopius harangua, & déclara qu'ils étoient prêts à conférer avec le Synode. On leur répondit que la Compagnie n'étoit

point là pour conférer, mais pour juger. Ils la récuſerent & ne voulurent point acquieſcer au réglement qu'elle fit, ſavoir qu'ils ne pourroient expliquer & défendre leurs ſentiments, qu'autant qu'elle le jugeroit néceſſaire. Sur le refus d'acquieſcer à ce réglement, ils furent chaſſés du Synode, & l'on ſe diſpoſa à les juger ſur leurs écrits. Ils défendirent leur cauſe à coup de plume, & ce fut Epiſcopius qui compoſa la plûpart des pieces qu'ils produiſirent en cette occaſion, & qu'on publia quelque temps après. Ils furent dépoſés de leurs charges par le Synode, & parce qu'ils ne voulurent point ſigner un écrit qui contenoit une promeſſe de ne faire en particulier aucune fonction de miniſtre, ni directement, ni indirectement, ils furent bannis des terres de la République. Epiſcopius s'arrêta dans le Pays-Bas Eſpagnol autant que dura la Treve. Lorſque la guerre ſe ralluma entre les Eſpagnols & les Hollandois, il alla en France; puis dans un temps plus favorable, il revint en Hollande l'an 1626 pour être Miniſtre de l'Egliſe des Remontrants à Rotterdam. En 1634, il fut appellé à Amſterdam pour y régir le College que ceux de ſa ſecte y érigoient. Il mourut

dans cet emploi le 4 d'Avril 1643. Il composa plusieurs livres depuis son retour en Hollande, & ne garda pas toujours la modération de style que ses principes de tolérance, joints aux devoirs évangéliques exigoient de lui d'une façon spéciale.

Courcelles ne pouvant disconvenir qu'Episcopius n'eût pu écrire certaines choses avec plus de modération, ajoute que diverses causes le pousserent à se servir de ce style. En I. lieu, dit-il, Episcopius n'étoit jamais l'aggresseur, il ne provoqua jamais personne, il ne faisoit que repousser les attaques. II. Les écrits qu'il réfuta étoient quelquefois très-violents, on en donne pour exemple le livre que les Professeurs de Leide publierent sous le titre de *Confessionis Remonstrantium Censura*, & l'on prétend qu'ils furent poussés par de très-puissants motifs à parler sur ce ton-là. Il falloit persuader au public que les Docteurs Contre-Rémontrants avoient justement condamné les Arminiens au Synode de Dordrecht, & justement excité les Magistrats à user d'une grande sévérité contre ce parti. Cette condamnation Synodale, ce zele ardent à aigrir les Magistrats, étoient deux choses

qui pouvoient flétrir la réputation de ces Messieurs, s'il se trouvoit que le parti condamné ne fût coupable que d'erreurs légeres : il falloit donc pour l'honneur des Juges qu'on donnât un portrait hideux de ce parti. Et parce que le public commençoit à dire que les cinq fameux articles n'étoient pas un sujet valable de persécuter des gens, il fallut soutenir que la confessions des Rémontrants étoit toutes pleine d'hérésies exécrables, que tout y étoit gâté depuis le commencement jusqu'à la fin, & que le Titre même étoit une plaie, & là-dessus se mettre bien en colere. *Quam* (Confessionis Remonstratium Censuram) *acerbissimam esse, nemo qui vel obiter inspexerit negare potest. Nempè existimationis suæ interesse putabant, ne injustè primùm Remonstrantes in Synodo Dordracena condemnavisse, & posteà Magistratus ad eos persequendos instigasse crederentur. Jam enim vulgò dictitabatur non satis esse causæ in quinque illis decantatis de prædestinatione articulis, cur ita in eos sæviretur, cùm in iis totum Christianum orbem, exceptâ dumtaxat Calvini Scholâ, Remonstrantes secum conspirantem haberent. Ideò persuasum omnibus voluerunt*

Professores isti confessionem illorum horrendis hæresibus scatere, nihil in ea à capite ad calcem, imò ne in titulo quidem, sani esse (f). Cet Auteur insinue donc que les Professeurs de Leide n'écrivirent si durement que par politique, & que leur colere n'étoit qu'une passion de commende, destinée à éloigner le scandale du public, & la flétrissure de leur propre réputation. III. Enfin, il dit que la patience d'Episcopius fut mise à bout, en voiant que ces Messieurs fouilloient dans les intentions secrettes, & dans le replis du cœur, lorsqu'ils ne trouvoient rien à mordre dans les paroles de la confession de foi qu'ils censuroient. Voilà un moyen infaillible de trouver toujours que son adversaire est hérétique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de son cœur le poison de l'héréfie. *Imò quod omnes modestiæ limites excedit, cùm cùm in confessionis verbis & phrasibus nihil occurebat quod cum specie aliqua admordere possent, in Dei καρδιογνώςου jnra temerario ausu involantes suspicionem lectoribus ingerere*

(f) Curcellæus, *Præfat. in Opera Episcopii.*

ſtuduerunt, an ita ex animo ſentirent Remonſtrantes prout oratione ſuâ profitebantur. Nihil ergo mirum ſi adeò barbara & Chriſtianis planè indigna agendi ratio D. Epiſcopium moverit ut duro nodo durum cuneum adhiberet, & ſordida illa cenſuræ ulcera acriori Apologiæ ſale & aceto aliquando perfricaret: quod etiam adverſùs unum aut alterum cenſoribus illis ſimilem uſurpavit (*g*). Quand ces excuſes ſeroient meilleures, il ſeroit toujours vrai de dire que ceux qui en ont beſoin ſont moins louables, que ceux à qui elles ne ſont pas néceſſaires.

§. VII.

Le Pere Mabillon blâmé d'avoir parlé avantageuſement des Inſtitutions Théologiques d'Epiſcopius.

Une lettre imprimée l'an 1691, ſous le titre d'*Avis important à Mr. Arnaud ſur le projet d'une nouvelle Biblioteque d'Auteurs Janſéniſtes*, contient ce qui ſuit. Le Pere Mabillon, dans ſon Traité des études Monaſtiques » a fait dans toutes les formes

(*g*) *Idem, Ibidem.*

» l'éloge des *Institutions Théologiques*
» d'Episcopius, où le Socinianisme,
» comme vous savez, est autorisé. Mr.
» Nicolle n'eut pas plutôt appris ce
» bel éloge, qu'il recommanda forte-
» ment qu'on en donnât avis à l'Au-
» teur, afin de l'ôter ; mais il n'y avoit
» plus de remede, le livre étoit publié.
» Plusieurs jeunes Abbés avoient déja
» demandé à quelques libraires de Pa-
» ris avec bien de l'empressement les
» ouvrages de cet Arminien, dont le
» pere Mabillion conseilloit si expres-
» sément la lecture : c'est un grand
» bonheur que les libraires n'en ayent
» aucun exemplaire, n'y ayant point
» de Théologien qui soit si fort opposé
» à la doctrine de St. Augustin, &
» même à celle de toute l'Eglise,
» qu'Episcopius, qui a même intro-
» duit dans son parti la tolérance des
» religions. Voici M. l'extrait de ce
» Pere : *Je ne saurois m'empêcher de*
» *dire ici, que si l'on avoit retranché*
» *quelques endroits des Institutions*
» *Théologiques d'Episcopius dont Gro-*
» *tius faisoit tant de cas, qu'il les por-*
» *toit par-tout avec lui, on s'en pour-*
» *roit servir utilement pour la Théolo-*
» *gie. Cet ouvrage est divisé en quatre*
» *livres,*

» *livres, dont l'ordre est tout différent*
» *de celui qui est communément en usa-*
» *ge. Le style en est beau; la maniere*
» *de traiter les choses répond fort bien*
» *au style, & on ne perdroit pas son*
» *temps à le lire, si on l'avoit purgé*
» *de quelques endroits où il parle con-*
» *tre les Catholiques, ou en faveur de*
» *sa secte.* Quelle purgation, je vous
» prie, peut-on faire d'un auteur qui
» met en doute les mysteres de la Tri-
» nité & de l'Incarnation, ne jugeant
» pas que la créance de ces mysteres
» soit nécessaire au salut, parce qu'on
» ne les trouve pas selon lui clairement
» dans l'écriture? Il fait le même juge-
» ment de nos autres mysteres : d'où
» il conclut qu'on n'a aucune raison
» de rejetter de sa communion les Soci-
» niens. Le Pere Mabillon seroit plus
» excusable, s'il n'avoit pas lu le livre
» d'Episcopius, mais il a témoigné lui-
» même qu'il l'avoit emprunté du Bi-
» bliothécaire de Monsieur l'Archevê-
» que de Rheims, & qu'il l'a gardé plus
» de deux mois. »

L'Auteur de l'*Avis* parle deux pages après d'un Chanoine régulier, qui *témoigna à ses amis que la lecture de Grotius a commencé à lui ouvrir le yeux.*

„ Il n'eſt pas le ſeul de ſa communauté
„ qui parle de cette maniere : pluſieurs
„ y dogmatiſent : & il y en a quelques-
„ uns qui liſent en particulier les Oeu-
„ vres de Courcelles, qui renferment
„ en abregé la Théologie d'Arminius,
„ & une bonne partie de celle des So-
„ ciniens. Il eſt bien à craindre que les
„ louanges exceſſives, que le Pere
„ Mabillon a données aux Inſtitutions
„ Théologiques d'Epiſcopius, ne faſ-
„ ſent naître l'envie à quelques Béné-
„ dictins de chercher ſes ouvrages,
„ ou d'avoir la Théologie de Cour-
„ celles. „

§. VIII.

Le Miniſtre Jurieu accuſé publiquement de calomnie par les Arminiens d'Amſterdam en 1690, pour avoir mal parlé d'Epiſcopius. Lettre de Mr. le Clerc à cette occaſion. Réflexion ſur cette lettre & ſur ſes ſuites.

En 1690, les Arminiens firent une démarche d'éclat en faveur de la mémoire d'Epiſcopius, qui témoigne combien l'honneur de ce Miniſtre leur eſt

cher. Ils chargerent un de leurs Professeurs d'accuser publiquement de calomnie Mr. Jurieu qui avoit mal parlé d'Episcopius. Voici le fait.

Mr. Le Clerc, professeur dans le college des Arminiens à Amsterdam, & l'un des plus savants hommes de ce siecle, eut ordre de ses supérieurs, dit-on, de publier une Lettre adressée à Mr. Jurieu, où il expose que *ceux qui ont quelque lecture* des Ecrits d'Episcopius & *qui connoissent la société des Remontrants, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit*; & que *pour ceux qui n'ont point lu* cet Auteur, & *qui n'ont jamais conversé avec aucun Remontrant, s'ils étoient assez injustes pour juger sur la simple accusation de* Mr. Jurieu, *sans s'informer davantage des faits dont il s'agit, ils ne mériteroient pas que l'on essayât de les désabuser, ils ne sauroient ce que c'est qu'équité, & auroient apparemment l'esprit bouché pour toutes sortes de justification; qu'aussi est-on persuadé qu'il n'y a aucune personne équitable dans les Provinces-Unies ni ailleurs, qui soit disposée à croire* cet accusateur *sur sa parole; que ce n'est donc pas pour désabuser le public qu'il adresse cette lettre à* Mr. Jurieu,

c'est pour tâcher, s'il étoit possible, de le faire rentrer en lui-même, & l'engager à demander pardon à Dieu du péché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une maniere si odieuse; qu'une chose pourroit faire espérer qu'il seroit en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paroît bien plus de zele inconsidéré & d'entêtement, que d'artifice & de préméditation; car enfin accuser sans preuves un Auteur célebre, & dont les livres sont entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, & qui n'ont aucune liaison nécessaire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner personne.

Après ce préambule Mr. le Clerc entre en matiere. *Vous accusez Episcopius de deux choses*, dit-il; *la premiere c'est* d'être Socinien, & *la seconde c'est* d'être ennemi de la Religion Chrétienne. *Ce dernier chef n'est qu'une conséquence de l'autre, selon votre maniere de raisonner; de sorte que si l'on avoit prouvé que le premier est une grossiere calomnie, on vous auroit convaincu, suivant vos principes, d'accuser sans raison, de la plus détestable hypocrisie que l'on puisse concevoir, une personne qui a*

toujours fait-profeſſion de croire en Jeſus-Chriſt, *& qui a donné des preuves éclatantes de ſa foi. Plus l'accuſation eſt atroce, plus les preuves doivent êtres claires ; & cependant vous n'en apportez aucune, qui ait quelque ſorte de vraiſemblance.* On fait voir enſuite qu'à l'égard de la Trinité, & du ſacrifice de Jeſus-Chriſt, *Epiſcopius a été très-éloigné du ſentiment des Sociniens* : on indique pluſieurs de ſes Livres où ſur ces deux chefs capitaux il a expliqué très-nettement ſa penſée, & réfuté celle des Sociniens. On montre que M. Jurieu a cité infidellement deux endroits d'Epiſcopius, l'un touchant le myſtere de la Trinité & l'autre touchant la peine éternelle des Réprouvés, & après avoir ainſi réfuté la premiere accuſation, on renverſe facilement la ſeconde, tant parce qu'elle n'eſt qu'une conſéquence de la premiere, que parce que la conduite & les livres d'Epiſcopius témoignent clairement qu'il avoit de la vertu & de la conſcience, & du zele pour la religion chrétienne. On marque l'endroit de ſon *Inſtitution*, où la vérité du Chriſtianiſme eſt prouvée *d'une maniere ſi nette & ſi forte, que ſi les Libertins peſoient bien ſes raiſons, on pourroit eſperer*

qu'il n'y en auroit jamais plus au monde : & vous le traitez, Monsieur, d'ennemi du Christianisme ; c'est ainsi que parle Mr. Le Clerc à Mr. Jurieu, *sans qu'il paroisse seulement que vous ayez lu ses Ecrits, ou examiné sa Vie ! En vérité il n'y a que le trouble du zele aveugle, qui paroit en vous il y a longtemps, qui puisse me faire dire*, Seigneur pardonne-lui ; *car en effet* vous ne savez ce que vous faites. *Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer pour un homme peu instruit des devoirs du Christianisme, & même de la société civile, que de parler de la sorte. Il n'y a plus que quelque peu de femmelettes chargées de péchés, & qui vont au sermon sans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Evangile, qui s'y puissent laisser tromper.*

Cette démarche si éclatante des Remontrants est un signe manifeste qu'Episcopius avoit été calomnié ; car il n'y a nulle apparence que Mr. Le Clerc eût voulu mettre son nom à la Lettre dont je parle, s'il eût cru possible que Mr. Jurieu justifiât ses accusations : mais ce qui n'étoit qu'un signe, ou, si l'on veut qu'une forte présomption de l'innocence d'Episcopius, en est devenu

une preuve démonstrative par le silence de l'accusateur. De notoriété publique sa réputation lui est d'un prix infini ; il n'y a donc que l'impossibilité absolue de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire, & à souffrir patiemment la flétrissure publique dont la lettre de Mr. Le Clerc le couvre. Et après cela qu'on nous vienne dire que Mr. Jurieu est tellement possédé de l'esprit vindicatif, qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'ame du monde la plus débonnaire n'auroit pas souffert, comme il a fait, sans ouvrir la bouche, l'injure atroce du Professeur Arminien ; injure, qui en supposant l'innocence d'Episcopius, n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les supérieurs de l'accusateur ne se soient pas intéressés à sa gloire, autant que tout le parti Arminien s'est intéressé à la gloire d'Episcopius. Dès que celui-ci fut accusé, son parti se remua pour faire voir au public son innocence ; mais personne n'a obligé l'acusateur à se purger aux yeux du public, & à effacer la note de calomniateur dont Mr. Le Clerc l'a stigmatisé. Mais cette différence de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Episcopius tire

plus à conséquence pour tout son parti, que la gloire de Mr. Jurieu pour les Eglises Walonnes; & de plus, encore que la raison veuille que toute l'infamie qu'un accusé mériteroit, si on l'accusoit justement, retombe sur celui qui le calomnie, on n'en juge pas néanmoins ainsi en pays de droit canon. Trouver des hérésies dans un livre, encore qu'il n'y en ait point, est une chose qui passe souvent pour une marque de zele: on en est quitte pour un avis d'aller désormais moins vite; & quelquefois même on n'essuie pas cette rémontrance. Il est donc plus nécessaire d'aller au secours d'un Docteur accusé injustement, qu'au secours d'un faux délateur d'hérésie.

Deux raisons solides m'ont engagé à faire cette remarque. La premiere est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de mon livre autant que les faussetés de fait; de sorte que sans une affectation, & sans une acception de personnes qui auroit été blâmée fort justement, je n'aurois pu passer sous silence le mensonge diffamatoire qui a été publié contre Simon Episcopius. En second lieu, il se présentoit une occasion de faire connoître Mr. Jurieu par un beau côté,

je ne devois pas la négliger, j'aurois été mauvais économe. Il lui est glorieux d'avoir réparé par son silence le tort qu'il avoit fait à la mémoire de ce savant homme. Il auroit pu inventer cent chicaneries, cent détours, cent équivoques, pour soutenir son accusation, & il pouvoit être assuré qu'une infinité de gens auroient cru sur sa parole tout ce qu'il auroit voulu du ministre Arminien. Mr. Le Clerc s'étoit engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que Mr. Jurieu ne mérite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a mieux aimé se taire, & modérer son ressentiment, que de se prévaloir de son esprit inventif, & des favorables préventions de ses Lecteurs, & de la promesse de Mr. Le Clerc? J'avoue qu'il seroit encore beaucoup plus louable, si au lieu de se taire il avoit confessé publiquement qu'il s'étoit trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu héroïque: on y va par degrés; & c'est un bon commencement que de ne pas répliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

§. IX.

Observations judicieuses d'un illustre Prélat Anglican sur les différends de Religion, & en particulier sur les disputes d'Arminius & de Gomarus.

Joseph Hall, l'un des plus illustres prélats d'Angleterre au XVII siecle, premiérement Professeur en Rhétorique dans l'Académie de Cambrige, & puis successivement Ministre à Halstede, Doyen de Worcester, Evêque d'Excester, & enfin Evêque de Norwich, désapprouvoit ceux qui se séparent du gros de l'arbre, déploroit les divisions des Protestants, & composa même quelque chose sur les moyens de les terminer.

Il écrivit une lettre à Mrs. Smith & Rob, chefs de la séparation qui s'étoit faite depuis peu à Amsterdam, où il leur représente vivement qu'ils ne pouvoient faire un plus grand outrage à leur mere, l'Eglise Anglicane, que de s'enfuir d'elle; que si tant étoit qu'elle fût vicieuse, elle étoit néanmoins leur mere, ce qui leur devoit servir de cause

suffisante pour déplorer sa condition, pour prier pour elle, pour tâcher de la redresser, & non pour la fuir. Ce procédé dénaturé est honteux. Ils alléguoient le précepte *Sortez de Babylone;* mais il leur répondit que l'Eglise dont ils s'étoient séparés en étoit sortie. » Babylone, continue-t-il, le sent » elle-même & voit bien qu'elle est » abandonnée, & se plaint à tout le » monde que non-seulement nous l'a- » vons délaissée, mais aussi que nous » l'avons dépouillée.... Et à moins que » vous ne vouliez être des aveugles vo- » lontaires, vous pouvez encore voir » les débris de ses autels démolis, les » cendres de ses idoles, les ruines de ses » monuments, la condamnation de ses » erreurs, & la vengeance de ses abo- » minations. Où sont les grands bâti- » ments de cette maudite cité?.. Où » sont ces tas pourris (pourris non par » la vétusté, mais par la corruption) » de transsubstantiations de pain, d'a- » dorations d'images, cette multitude » de Sacrements, ce pouvoir des in- » dulgences, cette nécessité des con- » fessions, ce profit de pélérinages, » cette ignorance contrainte & approu- » vée, & ces dévotions inconnues?

» Où sont ces voûtes ou mines profon-
» des de peines & de purgatoires, &
» tout ce qui a été inventé par ces
» Papelards, soit pour le profit, soit
» pour la gloire, contre Dieu & son
» Christ? Tout cela n'est-il pas extirpé
» de nous & enséveli dans la poussie-
» re? La Majesté de ces Dieux n'a-
» t-elle pas déjà été exposée depuis
» long-tems à la risée publique, de
» même que celle de Mithra & de Sé-
» rapis? «

Ils alléguoient que par le consentement aux cérémonies l'Eglise Anglicane demeuroit toujours aux fauxbourgs de Babylone. Il leur répond entre autres choses, qu'en raisonnant de cette maniere, ils trouveroient par-tout Babylone. » Voudriez-vous fuir de Ge-
» neve, leur demande-t-il, à cause du
» pain sans levain qu'on y reçoit au
» sacrement de la Cêne (*a*)?... Faites
» un peu comparaison du lieu que vous
» avez quitté avec celui que vous avez
» choisi, & que la crainte de sembler
» vous repentir trop tôt ne vous rende
» point partial en cette affaire. Il y a
» où vous êtes, un commun refuge de

(*a*) Cette coutume fut abolie l'an 1623. Voyez Spon, Histoire de Geneve, *pag. m.* 373.

» toutes ſectes, de toutes héréſies, ou
» plutôt, il y en a un mêlange, au-
» lieu qu'ici vous reſpireriez l'air libre
» & pur de l'Evangile, ſans être trou-
» blé de cette odieuſe compoſition de
» Judaïſme, d'Arianiſme, & d'ana-
» baptiſme. . . . Vous ne méritez pas
» qu'on ait pitié de vous, ſi vous per-
» ſiſtez à approuver votre miſere. Vous
» ne ſauriez nier que l'Egliſe Anglica-
» ne ne ſoit un paradis en comparaiſon
» d'Amſterdam.. .. Qui gagne à cette
» ſequeſtration, ſinon Rome & l'En-
» fer? Quelles bravades font-ils pour
» cet avantage qu'ils ont de voir les
» propres enfants de notre mere la con-
» damner d'impureté, de voir que nous
» ſommes tous les jours affoiblis par
» nos diviſions, que la populace igno-
» rante a un motif ſi palpable de ſe
» défier de nous... Dieu nous veuille
» par ſa grace déſiller les yeux, afin
» que vous puiſſiez voir l'injuſtice de
» ce zele qui vous a tranſporté, ...
» autrement votre ame trouvera trop
» tard qu'il eût mieux valu ſupporter
» une cérémonie, que de démembrer
» une Egliſe; & même que les pail-
» lardiſes & les meurtres ſont traités

» plus doucemenr que telle séparation (b). «

Dans une autre Lettre où il déplore les divisions des Théologiens de Leide, & où il décrit pathétiquement les maux que l'Eglise souffre par cette espece de guerre civile, il donne de grands éloges à la modération de Junius prédécesseur d'Arminius dans la chaire qu'il occupa à Leide. » Votre fameux Junius, dit-il, » n'avoit rien de plus admirable que » l'amour de la paix : lorsque nos sépa- » ratistes le provoquerent, avec com- » bien de tranquillité d'esprit les rejet- » ta-t-il, & avec quelles instances ne » les invita-t-il pas à la modération ? « Cette lettre est adressée au professeur qui donna lieu aux divisions dont il parle. » Si je pouvois avoir quelque » crédit envers ce docte & subtil Ar- » minius, poursuit-il, je le voudrois » solliciter & conjurer de telle sorte. » Hélas, quel dommage qu'un si sa- » vant personnage ne connoisse pas le » prix de la paix & de la concorde ; » qu'un si noble fils de l'Eglise se rende » célèbre en déchirant le sein de sa

(b) Hall, Lettres mêlées, Decad. III, Lettre I. p. 25. & *suiv.*

» mere ! A quoi tendent ces ſubtiles
» nouveautés ? Si elles contribuent à
» ſa célébrité en rendant l Egliſe mi-
» ſérable, qui en aura du gain & du
» profit. La ſingularité doit-elle être ſi
» précieuſe qu'il faille lui ſacrifier la
» ſureté & le repos de notre commune
» priere ? Si ce que tu dis eſt vérité,
» pourquoi ſerois-tu l'unique à la con-
» noître ? Penſe-tu qu'il n'y ait point
» eu d'autres yeux que les tiens aſſez
» heureux pour contempler cet objet ?
» Où penſe-tu qu'elle ſe ſoit bien ca-
» chée jusqu'ici aux regards curieux de
» ceux qui cherchoient avec empreſſe-
» ment & inquiétude, pour ſe préſen-
» ter d'elle-même à toi ſans que tu la
» cherchaſſes ? L'Evangile auroit-il ſi
» long-tems brillé pour éclairer le mon-
» de, & laiſſé quelques recoins ſans y
» faire éclater ſa vive lumiere ? Loin
» de nous toutes vérités nouvelles !
» elles peuvent être belles & plauſibles
» en apparence : elles manquent de ſo-
» lidité & de pureté. Elles pourront te
» faire admirer ; elles ne t'attireront
» point de bénédictions. Suppoſons
» toutefois que quelques-uns de ces
» points ſoient auſſi vrais que ſubtils &
» curieux ; au moins ils ne ſont pas

» d'une néceſſité indiſpenſable. Pour-
» quoi donc troubler la pleine harmo-
» nie de notre paix par ces fugues &
» ces fredons inutiles ? Que dis-je ?
» quelque erreur plauſible peut être
» meilleure qu'une vérité propre à
» mettre le trouble dans les eſprits.
» Qui nous oblige de dire tout ce
» que nous penſons ? Plût à Dieu que
» tu fuſſes ſeul ſage, pourvu que notre
» Egliſe ſubſiſtât toujours ! Nos ad-
» verſaires ne ſe plaignoient-ils pas
» aſſez de nos diſputes avant que tu
» les augmentaſſes ? N'étoient-ils pas
» aſſez enrichis de nos dépouilles ? Par
» le cher nom de nos peres com-
» muns, que penſes-tu faire, Armi-
» nius ? Où tendent tes nouvelles diſ-
» ſentions ? Qui en tirera avantage,
» ſinon ceux qui nous inſultent & qui
» s'établiſſent ſur les débris de la vé-
» rité ? Qui ſera perdu & ruiné, ſinon
» tes freres ? Par la précieuſe & ſan-
» glante rédemption de notre Sauveur,
» par le compte terrible que nous ren-
» drons un jour de nos actions au
» Tribunal glorieux du Fils de Dieu,
» je te conjure de te ſouvenir de toi
» & de ces pauvres membres de l'E-
» gliſe ſéparés & diſperſés. Ne per-

» mets pas que ces qualités excellen-
» tes dont Dieu t'a doué, soient une
» pierre d'achoppement au foible pour
» le faire tomber ou errrer. Pour l'a-
» mour de Dieu, ou bien ne dis rien,
» ou bien dis la même chose que les
» autres enseignent. Combien de grands
» esprits n'ont point tant subtilisé sur
» la parole de Dieu ; ils s'en réjouissent
» avec ceux qui ont suivi les autres. Il
» ne faut point avoir honte de se sauver
» avec le grand nombre... » Que pourroit-il répliquer à une telle exhortation (c) ?

Si les raisonnements de cet Evêque Anglican ont quelque force contre Arminius & ses adhérants, ils n'en avoient pas moins contre Calvin & Luther au commencement de la Réformation lorsqu'ils se séparerent de l'Eglise Romaine, & qu'ils la déchirerent par leurs disputes & leur nouvelle doctrine. Le Discours qu'il adresse à Arminius, leur eût convenu avec autant de fondement. Du reste, Joseph Hall ne blâme pas moins les adversaires d'Arminius, leurs mouvements & leurs

(d) La-même, Decade VI. Lettre VII. pag. 501 & suiv.

menées contre lui. » Gomarus, dit-il,
» & les autres de la vénérable fraternité des révérends Théologiens n'ont
» pas été muets dans une cause si importante. Je crains au contraire
» qu'ils n'aient trop parlé, & d'une
» maniere tumultueuse. S'il ne peut
» pas y avoir trop de gens pour
» prier, il peut bien y en avoir trop
» pour disputer..... La sagesse & la
» charité devroient nous apprendre à
» éviter les différends, & le tort qui
» en résulte toujours. Si nous possédions ces deux vertus, nous n'aurions point de disputes, nous ne
» troublerions point l'Eglise par nos
» querelles. Mais hélas! l'amour-propre est plus fort que la sagesse &
» la charité. Il cause les dissentions
» & les nourrit : il cause tous les ravages de l'Eglise. Les hommes ne
» font cas que de leurs propres opinions, & loin de se laisser dominer par la vérité, ils veulent qu'elle
» soit leur esclave : ils veulent que ce
» qu'ils ont imaginé soit vrai & tenu
» pour tel. Ils cherchent la victoire,
» & non le bien réel; ils cherchent
» la victoire de l'Auteur, & non le
» triomphe de la bonne cause. Rare

» eſt celui qui ſait auſſi bien céder &
» ſe ſoumettre que reprendre & criti-
» quer. «

Ce Prélat député au Synode de Dordrecht, y prononça un Diſcours qui roula tout entier ſur cette maxime, *Qu'il ne faut point faire le ſubtil dans les matieres de Religion.* Il ſoutint que les remontrants, qui avoient voulu tant ſubtiliſer, avoient été cauſes des déſordres qui brouilloient alors l'Egliſe.

Puiſqu'il eſt queſtion de Joſeph Hall, & de ſes ſentiments ſur l'eſprit de controverſe qui régnoit par-tout alors, je ne puis m'empêcher de citer une de ſes lettres qui montre combien il étoit atteint lui-même du mal qu'il déploroit, combien il ménageoit peu les Catholiques Romains, ou les Papiſtes comme les nomment vulgairement leurs adverſaires. Cette lettre contient les obſervations que fit Joſeph Hall environ l'an 1610 dans ſon voyage du Pays-Bas Eſpagnol. Les relations des voyageurs nous font ordinairement connoître quel eſt leur goût dominant, s'ils ſont antiquaires, phyſiciens, géographes, ingénieurs, bigots, &c. Celle de notre Anglical ne

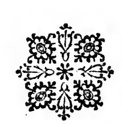
respire que la controverse. Aussi a-t-il avoué qu'il ne vouloit rapporter que ce qu'il avoit remarqué comme Théologien. » Nous vîmes en notre che-
» min*, dit-il., beaucoup d'Eglises dé-
» molies, sans qu'il en restât autre
» chose que de tristes monuments,
» pour faire connoître aux passants
» qu'il y avoit eu de la dévotion &
» de la haine, de la religion & de
» l'hostilité dans ces lieux-là. O misé-
» rables traces de la guerre ! Outre le
» sang répandu, le ravage, la ruine
» & la désolation ! La fureur a fait
» dans ces lieux ce que l'avarice &
» l'ambition nous voudroient faire,
» mais ne feront pas. Car pendant
» que la vérité régnera au dedans,
» elle garantira les murailles au dehors.
» Et de fait, quoi qu'en dise le vul-
» gaire, l'idolâtrie a abattu ces mu-
» railles (*d*) & non la rage. S'il n'y
» eût point eu des Hollandois pour
» les raser, elles fussent tombées d'el-
» les-mêmes, plutôt que de récéler
» plus long-temps tant d'impiétés. Ce

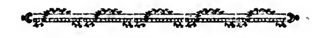
(*d*) Fausse pensée : car cette idolâtrie n'a été la cause de la ruine d'aucune Eglise dans les pays où les guerres de la Religion n'ont pas fait sentir leurs ravages.

» font autant des spectacles de justice
» que de cruauté : cruauté de l'hom-
» me, justice de Dieu. Mais je m'é-
» bahis que les Eglises tombent, &
» que les Colleges des Jésuites s'élevent
» par-tout. Il n'y a presque point de
» ville où il n'y en ait déja, ou en
» laquelle il ne s'en construise. D'où
» vient cela ? . . . Ces gens-là, sem-
» blables au renard, font mieux leurs
» affaires lorsqu'ils sont les plus mau-
» dits des hommes. Nulle secte n'est
» tant détestée que cette Société, ni
» tant haïe de tous en général, &
» en particulier de ceux de leur par-
» ti, & des nôtres ; & cependant
» elle croît & se répand de toutes
» parts. Quiconque vivra long-temps
» les verra craints & redoutés de leurs
» propres qui néanmoins les haïssent ;
» il verra, dis-je, ces vaches maigres
» dévorer toutes les vaches grasses qui
» paissent dans les pâturages autour
» du Tybre. Je prophétise ce que Pha-
» raon a songé. L'événement justifiera
» ma croyance. «

Cette Prophétie s'est assez bien accomplie. Leur puissance a crû de jour en jour, en dépit des efforts que leurs

adverſaires faiſoient pour l'abaiſſer. Ils ont été auſſi craints & redoutés que haïs. Ces ſept vaches maigres ont dévoré les vaches graſſes qui paiſſoient dans les pâturages autour du Tybre ; je veux dire que les jéſuites l'ont emporté ſur tous les autres ordres qu'ils ont vu humiliés devant eux. Mais cette élévation n'a duré que peu de moments. Leur grande élévation les a accablés. Ils ſont tombés : ils ne ſont plus.





LE SOCINIANISME.

§. I.

Lelio Socin & Fauste Socin son neveu fondateurs de la secte qui porte leur nom. En quoi consiste l'hérésie Socinienne. Premieres assemblées des Sociniens en 1546. Lelio Socin réfute l'Ouvrage où Calvin avoit prétendu prouver qu'il falloit faire mourir les hérétiques.

LE Socinianisme eut pour fondateurs Lelio Socin, né à Sienne l'an 1525, & Fauste Socin son neveu, né au même endroit en 1539. Le premier goûtant les principes des Réformateurs, quitta sa patrie pour voyager en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, & en Pologne ; & puis il se fixa à Zurich. Il voulut user de la liberté que Luther, Calvin & les autres se donnoient d'interprêter les Livres saints selon leurs lumieres particulieres ; mais il alla

beaucoup plus loin qu'eux ſur des points eſſentiels : car il rejetta la Divinité de Jeſus-Chriſt & tous les autres myſteres du Chriſtianiſme. Comme il ſe fit connoître aux plus grands hommes de ce temps-là, les doutes qu'il leur propoſoit ſur les matieres religieuſes décélerent bientôt ſes ſentiments : ſur quoi quelques-uns lui donnerent de bons avis, entre autres Calvin qui ne voyoit pas volontiers que l'on s'éloignât de ſes ſentiments.

Dès l'an 1546, Lelio Socin qui n'avoit encore que 21 ans, commença à conférer ſur les matieres de Religion avec plus de quarante perſonnes. Ils s'aſſembloient en ſecret ſur les terres des Vénitiens. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat aſſiſtoient à ces conférences. Elles furent découvertes ; quelques-uns de ces novateurs furent pris & condamnés au dernier ſupplice ; les autres ſe diſperſerent. Ce mauvais début ſervit de leçon à Socin ; & quoiqu'il ne produisît ſes ſentiments que comme des doutes, il eut ſoin de n'en parler qu'avec beaucoup de précaution. Le ſupplice de Servet en 1553 l'effraya & l'indigna en même-temps. Le Livre que Calvin publia pour juſtifier ſa conduite en cette occaſion,

occaſion, anima Socin contre ce Réformateur qui ne pouvoit ſouffrir que les autres uſaſſent d'un droit qu'il s'étoit lui-même arrogé ſans un titre plus valable que le leur. Il compoſa donc en 1554 un Dialogue contre l'écrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les hérétiques. *Calvinus* & *Vaticanus* ſont les interlocuteurs de ce Dialogue. Quelques-uns donnent cet ouvrage à Caſtalion ; mais d'autres, comme Cloppenbourg & Hoornbeck, l'attribuent avec plus de raiſon à Lelio Socin. On lui attribue auſſi un autre ouvrage *de Hæreticis capitali ſupplicio non afficiendis*, qui fut publié ſous le faux nom de *Minus Celſus Senenſis*, & l'on a plus de raiſon de le faire que de le donner à Fauſte Socin.

§. II.

Les ſentiments de Lelio Socin ſont impreſſion ſur ſon neveu. Fauſte Socin compoſe un ouvrage pour répandre ſon ſyſtême de Théologie, puis un autre ouvrage de Magiſtratu *qui fournit à ſes ennemis un prétexte d'irriter le Roi de Pologne contre lui. Il eſt inſulté par la populace de Cracovie.*

Depuis le ſupplice de Servet, Lelio Socin ne répandit ſes ſentiments qu'avec beaucoup d'artifices & de précautions. Il s'attacha particuliérement à faire des proſélytes dans ſa famille. Les lettres qu'il écrivoit à ſes parents, firent des impreſſions particulieres ſur l'eſprit de Fauſte Socin ſon neveu, qui développa le ſyſtême ébauché par ſon oncle ; & le répandit avec moins de précaution que lui en publiant un ouvrage *de Jeſu-Chriſto Salvatore.* Il compoſa un autre Livre *de Magiſtratu* qui ſervit de prétexte à ſes ennemis pour le déférer au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un libelle ſéditieux ; & néanmoins ce prétendu libelle ſédi-

tieux condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux ſujets de ſe ſoulever, & de s'ériger en Juges de la Queſtion *ſi le Prince règne tyrraniquement*. Socin y condamne ſi fortement la priſe d'armes des ſujets contre leur Prince, & les Théologiens Proteſtants qui ont dit qu'il étoit permis de s'oppoſer aux oppreſſeurs de la liberté de conſcience, que jamais peut-être les partiſans les plus outrés de la puiſſance arbitraire & deſpotique des ſouverains n'ont parlé plus nettement. Mais il n'y a rien dont un délateur ne ſoit capable. Socin parloit plutôt comme un Moine qui auroit vendu ſa plume pour faire haïr la Réformation proteſtante, que comme un fugitif qui avoit quitté l'Italie pour ſe ſouſtraire à l'Inquiſition : & c'eſt-là ſans doute ce qui indiſpoſoit ſi fort les proteſtants contre lui. Je ne crois pas du reſte que l'on ait jamais ſoutenu parmi les Sociniens qu'il eſt bon & juſte de prendre les armes contre ſon Prince ; & ils n'ont pas eu beſoin de juſtifier leur ſecte ſur ce point-là.

En 1598, Socin fut cruellement inſulté par la Populace de Cracovie. Les Ecoliers ayant excité quelques perſon-

nes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin ; on l'arracha à demi-nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit, on le promena par les rues ; on cria qu'il falloit le pendre : on le battit, & ce fut avec une peine extrême qu'il fut délivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles ; mais cettte perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques-uns de ses manuscrits qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Pour se délivrer de tels périls il se retira à un village éloigné de neuf milles de Cracovie, où il passa le reste de ses jours chez Abraham Blonski, Gentilhomme Polonois. Il y mourut le 3 de Mars 1604. Sa secte, loin de mourir avec lui, se multiplia considérablement dans la suite.

§. III.

Des progrès de Socinianisme. Examen des raisons qui s'opposent, dit-on, à la propagation de cette secte. Si la rejection des mysteres est un bon moyen d'attirer des Sectateurs. Le Socinianisme est propre à conduire au scepticisme les gens d'études & les esprits spéculatifs.

Il y a bien des gens qui sont persuadés que le Socinianisme est beaucoup plus répandu qu'on ne se l'imagine, qu'il fait chaque jour de nouveaux progrès, & que dans l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de temps, si de puissants Princes embrassoient publiquement cette secte, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession de ses sentiments fût délivrée de tous les désavantages temporels qui l'accompagnent. D'autres prétendent que l'on n'a rien à craindre là-dessus, & que les Princes n'embrasseront jamais une secte qui désapprouve la guerre & l'exercice des Magistratures.

Combien voyons-nous de Souverains

qui trafiquent de leurs Sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes, non pas afin de défendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis: mais afin de les envoyer pour de l'argent au service d'autres Princes. Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au premier coup de tambour; cela leur est fort utile: ils seroient donc bien fâchés de les voir Sociniens; leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté, la plupart des Souverains se plaisent, ou à faire des irruptions sur les Etats de leurs voisins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vues, il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens qui sont engagés par principe de Religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie, c'est que le Roi de Pologne, attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & ayant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils répondirent que leur conscience ne pouvoit souffrir

qu'ils répandiſſent le ſang humain, ni qu'ils fiſſent aucun mal à des créatures raiſonnables. Là-deſſus on leur propoſa d'aller à l'armée, ſans mettre de balles à leurs mouſquets : vous ferez nombre, leur diſoit-on, cela ſervira de quelque choſe ; on nous craindra davantage : ils eurent bien de la peine à goûter cet expédient. J'ai ſû de bonne part que les gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'armée lorſque les loix du Royaume le demandoient, & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profeſſion des armes, ſans que la néceſſité d'obéir aux loix de la République de Pologne l'exigeât : leur ſecte n'approuvoit point leur conduite en ce dernier cas.

Ceux qui aiment la guerre ſont innombrables & ſont pouſſés par des motifs bien impérieux. Les gentilshommes, & ceux qui vivent noblement ſont animés, ou par la ſeule paſſion de s'avancer & d'acquérir la gloire, ou avec cette paſſion, par celle de ſe délivrer de l'indigence. Les ſoldats ſont animés par la pareſſe & par la débauche : ils eſperent d'être la plûpart du temps ſans travailler ; ils eſperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en

abondance le bon vin & les femmes débauchées. Dans toutes les Villes du monde ceux qui sont d'un rang à prétendre aux charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvements pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voyez tout aussi-tôt plusieurs concurrents qui de longue main se sont frayé le chemin par des brigues & par des largesses : marque évidente que le desir des honneurs & des dignités est fort vif & fort général. D'où l'on doit conclurre que la religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre : elle n'est propre qu'à certains tempéraments choisis ; & s'il est vrai qu'un Pape, ayant ouï dire que les Protestants ne souffroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria qu'ils ne seroient pas de longue durée, on peut assurer que son pronostic eût été plus juste, s'il l'eût appliqué à une secte qui renonce aux armes, & aux dignités.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes Lecteurs une observation que j'ai ouï faire contre ceux qui disent que tous ces esprits Italiens, qui se jetterent du Calvinisme dans le nouvel Arianisme, se proposerent de

former un plus gros parti que ne l'étoit celui des réformateurs d'Allemagne & de Geneve. On ſuppoſe que ſans douter des myſteres ils feignirent de les combattre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'eſt un peſant joug pour la raiſon, que de captiver ſon entendement à la foi des trois Perſonnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme : on ſoulage donc infiniment les Chrétiens, lorſqu'on les délivre de ce joug ; & par conſéquent il eſt croyable qu'on ſe fera ſuivre par une foule de peuples, ſi on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie tranſplantés dans la Pologne nierent la Trinité, l'union hypoſtatique, le péché originel, la prédeſtination abſolue, &c. Ils crurent que ſi Calvin ſécouant la néceſſité de croire toutes les choſes incompréhenſibles que la tranſubſtantiation enferme, attira à ſoi bien de gens, ils feroient encore plus de progrès par la réjection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils euſſent été bien ſots, & bien indignes de l'éducation italienne, s'ils euſſent pris cette voye de fourberie. Les myſteres ſpéculatifs de la religion n'incommo-

dent guere les peuples : ils fatiguent à la vérité un Professeur en Théologie, qui les médite avec attention pour tâcher de les expliquer & de satisfaire aux objections des hérétiques. Quelques autres personnes d'étude qui les examinent avec une grande curiosité, peuvent aussi être fatigués de la résistance de leur raison ; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquillité : ils croyent, ou ils croyent croire, tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionnaire, si l'on se persuadoit que le bourgeois & le paysan, l'homme de guerre, le gentil-homme, seroient délivrés d'un pesant joug, pourvû qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'union hypostatique. Ils s'accommodent beaucoup mieux d'une doctrine mystérieuse, incompréhensible, élevée au-dessus de la raison : on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend pas ; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point : ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de constance. Si les

faüsses religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le singe de la véritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état de l'homme, en mêlant les ténebres avec la lumiere dans sa révélation. En un mot, il faut convenir que dans certaines matieres l'incompréhensibilité est un agrément. Si l'on n'inventoit une hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle méritât le titre de la religion du Médecin, on se croiroit apparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre : mais en même-temps il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion, on seroit comme le héros de Lorenzo Gratian. Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots, pour s'imaginer qu'ils délivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité, &c. Voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurerent que l'interdiction des dignités & de la guerre, ne seroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre ? Sera-t-on assez déraisonnable pour demander que nous ayions une telle idée

de ces gens-là, gens qui avoient de l'esprit & de l'artifice, on ne le nie point? Voici sans doute le dénoûement de la question. Lorsque des personnes habiles, voulant fonder une secte, choisissent le chemin du relâchement, & se proposent de substituer une doctrine non épineuse à une doctrine incommode, on peut bien prétendre qu'ils ne choisissent pas la méthode la plus capable de réussir; mais on ne doit pas supposer qu'ils se contentent de la suppression des mysteres spéculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique & qu'ils aggravent même le joug des préceptes. C'est néanmoins ce que l'on suppose touchant les auteurs de l'hérésie Socinienne; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chrétiens sur l'interdiction de la vengeance, & sur le renoncement aux honneurs du monde; ils ne cherchent point d'adoucissement, ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui se rapportent aux mœurs. Ils ont ramené la sévérité de l'Eglise primitive qui n'approuvoit point que l'homme fidele se mêlât des Magistratures, & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain; jusques-là qu'elle ne

vouloit pas que l'on accusât les malfaiteurs. L'interdiction des charges & de la guerre, est un fardeau plus pesant que l'interdiction de la vengeance ; car elle exclut les expédients & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement, qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce précepte. Les uns disent qu'ils ne haïssent point leur prochain entant qu'homme ; mais entant qu'ennemi de Dieu : les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'intérêt de Dieu, c'est rentrer par des détours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques-uns se trompent eux-mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde ; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignités, il n'y a nul faux-fuyant ; il faut de toute nécessité faire ce qu'on prêche ; la pratique ne peut pas être séparée de la Théorie : on n'a ni distinctions ni équivoques. C'est donc une gêne très-effective, ce n'est pas une macération passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline. une

fois l'an ; c'eſt un état perpétuel & continuel. Diſons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes ; ils s'étoient trompés en ſubtiliſant, & en conſultant avec trop de déférence la lumiere naturelle ; & s'ils ont gardé une partie du Chriſtianiſme, & non pas l'autre, c'eſt que leur premier principe, de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur raiſon, les a conduits à ceci ou à cela. C'eſt apparemment la cauſe du choix qu'ils ont fait : s'ils euſſent été des fourbes avides de ſectateurs, ils s'y fuſſent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement, & n'uſurpons point la place de celui qui ſonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en philoſophie. La grandeur, l'autorité, & la ſouveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un politique Eſpagnol a dit ſagement, que c'étoit une ſouveraineté que de tenir fort ſecretes ſes penſées & ſes réſolutions.

Les Païens diſoient que les ſecrets des myſteres font paroître Dieu plus majeſtueux, & qu'ils ſont une image de ſa nature, vû qu'il eſt caché à nos ſens.

Mais voici de quoi détromper ceux qui se flattent que l'éloignement des armes & des dignités sera toujours un puissant obstacle aux progrès de cette secte. Ce n'est point un article de la Foi Socinienne, qu'il faut renoncer aux magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgents aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie, & apparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur Religion.

On allégue encore d'autres raisons très-capables de persuader que cette secte n'est guere propre à se multiplier. Car comme la plupart des gens sont plus portés à acquiescer à des preuves de sentiments, qu'à suivre le fil d'une infinité de conséquences enchaînées avec méthode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se choquer bientôt & facilement des paradoxes où la raison se précipite, on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le systême des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyronnisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'oc-

cupent que d'examen & que de ſpéculations. Ses adverſaires y rencontreront toujours des endroits foibles, qui leur fourniront les moyens d'en aliéner le monde ; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la ſcience divine, celle des peines de l'enfer, ſont des doctrines ſociniennes, qui étant repréſentées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il eſt commode à chaque particulier de ne pas craindre les ſupplices de l'autre vie, il eſt encore plus incommode de ſonger qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'eſt donc point de l'intérêt des particuliers, qu'aucun dogme qui eſt capable de diminuer la peur des enfers s'établiſſe dans le pays, & il eſt aſſez probable que les Prédicateurs de cette eſpece de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelqu'un a dit que *les mêmes perſonnes qui rejettent l'Evangile à cauſe de l'auſtérité de ſa morale rejetteroient encore avec plus d'horreur une religion qui leur commanderoit de ſe ſouiller dans les plus infames dérégle-*

ments, si on la leur présentoit lorsqu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensévelis dans les préjugés & l'éducation. Il a raisonné sur cela; mais il a omis l'une des meilleures réfléxions: il n'a point touché à l'amour-propre, à l'intérêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte, par rapport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure, &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, sœur, femme & nieces qui le chagrineroient mortellement, si elles se diffamoient par leurs impudicités. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler, tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre vingt personnes égales, il est manifeste que chacune a moins de force contre dix-neuf, que dix-neuf contre une. Il est donc de l'intérêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une morale très-propre à intimider la conscience.

§. IV.

La Secte Socinienne a fleuri assez long-temps dans la Pologne malgré les persécutions qu'elle y a souffertes.

Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps séparés au commencement : mais quand les Evangéliques eurent connu les sentiments des Unitaires, ils ne se voulurent plus communiquer avec eux, il se forma donc deux communions. Cette rupture commença à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lithuanie, les unes dans les grandes villes, les autres à la campagne sur les terres des Genthilshommes. Ils établirent leur métropole à Racovie dans la petite Pologne, ce fut là qu'ils célébrerent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un college, & qu'ils dresserent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoient leurs enfants à ce college ; il y en avoit aussi qui

ſe rangeoient à la communion de ces hérétiques. Quelques Proteſtants le faiſoient de même, & l'on voyoit ſortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui ſe répandoient dans les pays étrangers. Cet état de proſpérité fut interrompu l'an 1638; car quelques écoliers du college de Racovie ayant briſé à coups de pierre une croix de bois qui étoit poſée ſur un grand chemin, la Diéte de Varſovie ordonna que ce college fût démoli, que l'Egliſe de Racovie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les miniſtres & les régents fuſſent bannis. Cela fut exécuté. Les juges de Lublin quelque temps après ruinerent l'Egliſe de Kiſelin, & celle de Bereſc dans la Volinie, ſous prétexte que les Miniſtres de Racovie & les ſuppôts du college s'y étoient réfugiés. La Diete de l'an 1647 bannit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé *Confeſſio Chriſtiana*; & l'on fit bruler ce livre par la main du bourreau. Mais, nonobſtant ces diſgraces, les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce royaume juſques à l'année 1658. Alors ils furent chaſſés; on profita du prétexte que quelques-uns d'eux donnerent en ſe

mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allégua pas néanmoins cette raison dans l'Edit de bannissement; car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie générale pour tous les sujets du roi de Pologne qui leur avoient adhéré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil seulement sur la doctrine de ces gens-là; on prétendit que pour attirer la bénédiction de Dieu sur le royaume, il en falloit bannir ceux qui nioient la divinité éternelle du fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance: on confisqua tous leurs biens, on défendit sous la même peine à toutes personnes de les sécourir en quoi que ce fût, ni de leur témoigner, dans leur exil, aucune marque de bienveillance. Les Sociniens ne se sont jamais relevés de ce rude coup: ils se disperserent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silesie, dans la prusse, &c. Il y a un grand défaut dans les paroles de ce récit; car elles insinuent une insigne fausseté, savoir que les biens des Unitaires furent confisqués, & elles ne con-

tiennent pas la permiſſion qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Royaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui ſe plaignent de leurs ſouffrances ſuppriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur perſécuteur. Afin donc que mon lecteur ſache le vrai état de la choſe, il faut que j'en donne cet autre narré.

„ Comme durant la derniere guerre que
„ les Suedois firent en Pologne, on dé-
„ couvrit que les Ariens ou Sociniens,
„ voulant s'élever ſur les ruines de l'E-
„ tat, avoient intelligence avec Rago-
„ tzki Prince de Tranſilvanie, qui avoit
„ attaqué le royaume en même temps;
„ les Seigneurs Catholiques, dans la
„ Diete générale de Varſovie en l'année
„ 1658, prirent cette occaſion pour
„ exterminer de la Pologne cette abo-
„ minable héréſie, laquelle pourroit
„ encore attirer de plus grands fléaux
„ de Dieu ſur l'Etat, qui n'avoit pas
„ été loin de ſa ruine. Les Nonces
„ Luthériens & Calviniſtes, qui ſe
„ trouverent à cette Diéte, craignant
„ que la loi qu'on feroit contre ces
„ hérétiques ne fût un préjugé contre
„ eux-mêmes, & qu'enſuite on ne
„ leur fît un pareil traitement, s'uni-

„ rent pour s'y oppofer. Mais comme
„ ils étoient très-peu en comparaifon
„ des Catholiques, & qu'on les tira d'in-
„ térêt en leur laiffant la liberté, &
„ que d'ailleurs ils n'aimoient pas les
„ Ariens, qu'ils avoient déja demandé
„ plus d'une fois que l'on ne fouffrît
„ pas dans la Pologne, on fit enfin,
„ d'un commun confentement, une
„ loi, par laquelle l'Arianifme fut prof-
„ crit; & les Ariens & les Sociniens
„ compris fous le même nom, furent
„ obligés ou d'abjurer leur héréfie, ou
„ de fortir de tout le Royaume, dans
„ deux ans, qu'on leur donna pour
„ vendre leurs biens. Cette loi, que
„ l'on confirma depuis dans les autres
„ Diétes générales ne fut pas de celles
„ à qui le temps ôte infenfiblement la
„ force qu'on leur avoit donnée dans
„ la chaleur du zele que l'on conçoit
„ de temps en temps contre les défor-
„ dres publics. Elle fut exécutée com-
„ me elle l'eft encore aujourd'hui. "

De peur qu'on ne croye que le Jéfuite Maimbourg a falfifié l'hiftoire pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la louange d'avoir obfervé quelque efpece de modération, je dois dire ici que des Auteurs Sociniens rapportent que

l'Edit de l'an 1658 leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans : de sorte que le jour de leur départ fut fixé au 10 de Juillet 1660. On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648 jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission ; ils ne purent se défaire de leurs biens qu'à très-vil prix, on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpétuels & irrévocables, & des serments royaux, à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle : encore moins oublient-ils d'observer que ce furent les Ecclésiastiques qui pousserent les Etats du Royaume à cette infraction, & le Roi Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années.

§. V.

Conrad Vorstius soupçonnné de Socinianisme. Son livre De Deo *excite de grands murmures parmi les Théologiens, & une violente tempête contre l'Auteur. Il est condamné au Synode de Dordrecht.*

Conrad Vorstius étudia la Théologie à Herborn, sous Piscator, avec beaucoup de succès. Il fut créé docteur en Théologie à Heidelberg en 1594. Un an après il alla visiter les Académies des Suisses & celle de Geneve : il fit des leçons dans cette derniere à l'instigation de Théodore de Beze, & il s'en acquitta si habilement qu'on lui offrit la charge de Professeur. Il ne l'accepta point, préférant celle qu'on lui offroit à Steinfurt, dont il remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit célebre, & qui le fit souhaiter par d'autres Académies.

Mr. du Plessis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602, pour le prier d'accepter la Chaire de Professeur en Théologie dans l'Académie que l'on venoit d'établir en

ce

ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif : le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force répondit à Mr. du Plessis, & la chose n'eut point de suite. L'an 1606 Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la Profession en Théologie à Marbourg, & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoya un carosse & un trompette, afin que le Professeur fit le voyage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé : les parents & les amis de Vorstius le prierent de ne point changer de demeure, ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil succès, il y a bien de l'apparence que Vorstius seroit mort en odeur d'orthodoxie ; car il faut noter que les soupçons, qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacès par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, Mr. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim, aiant su qu'on soupçonnoit son Théologien, voulut

que l'affaire fût éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet effet à l'Académie qui l'avoit créé Docteur, & d'y faire apparoître de son orthodoxie. Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, & s'en retourna justifié en sa maison. La Faculté de Théologie l'admit *ad osculum pacis*, & lui donna *tesseràm hospitalitatis*, après lui avoir signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendroit désormais des phrases suspectes. Il fallut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentiments de Socin, & qu'il étoit bien fâché que le feu de sa jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet Hérétique, & choquer la Doctrine des Eglises reformées. Cela se passa le 26 de Septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la vie de David Pareus.

Vorstius joignit, en 1605 à la charge de Professeur, celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux charges n'eussent pas suffi à l'occuper, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une aug-

mentation de gages. Il fut appellé à Leide ponr succéder à Arminius l'an 1610, & après un an d'irrésolution il accepta cette charge & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les témoignages les plus authentiques d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite, tant des Comtes de Bentheim & de l'Ecole illustre de Steinfurt, que du Conseil de Ville & du Consistoire.

D'un autre côté, il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été approuvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Députés dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Académie de Leide. Je crois que sans les fortes & violentes sollicitations des Chefs des Arminiens, Vorstius ne se feroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme & d'une belle réputation, & il prévoioit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un parti que la mort d'Ar-

minius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience ; on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talents, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un pays où elle avoit déjà pris racine. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage : il y perdit & son honneur & sa fortune ; il y fut flétri & par les Tribunaux séculiers & par les Tribunaux Ecclésiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme : c'étoit de quoi reconnoître la fatalité des événements. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, & il se fût tiré aisément de ce faux pas : mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leide ou non, c'est-à-dire si un parti naissant feroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien ; ce Traité *de Deo* devint pire que l'Alcoran. Nous allons entrer dans quelque détail sur les malheurs de Vorstius en reprenant les choses du moment de son arrivée à Leide.

Malgré les excellents témoignages dont il étoit muni, témoignages qu'il avoit obtenus depuis l'impression du Traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses impiétés, ses blasphêmes, & ses athéismes, il trouva les esprits bien mal disposés à son égard en arrivant à Leide. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuaderent que, si Vorstius qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit dans l'Académie de cette ville la Profession en Théologie, il feroit un tort irréparable à leur cause. C'est pourquoi ils représenterent fortement le danger : ils accuserent cet homme d'une infinité d'héréfies ; ils se munirent du concours des Académies étrangeres, où ils obtinrent des témoignages flétrissants contre sa Doctrine ; ils allarmerent la Religion du Roi Jaques.

Voilà les guerres qu'il falloit à ce Prince : il s'intéressa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme son gendre, & il fit bravement brûler le Livre de Vorstius. J'entends le Livre *de Deo*. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres, à Oxford, & à Cambrige, Le Roi étoit à la chasse quand on

le lui porta, il le parcourut si diligemment, qu'au bout d'une heure il envoya à son Résident à la Haye un Catalogue des hérésies qu'il avoit trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce Résident de notifier aux Etats combien il détestoit ces hérésies, & ceux qui les voudroient tolérer. Les Etats répondirent que si Vorstius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette réponse ne contenta point Sa Majesté Britanique : elle écrivit une lettre le 6 d'Octobre 1611 à Messieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage ; quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit ; car au cas qu'il les admît, & qu'il en fût convaincu, elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé. Elle déclare que si l'on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulants Athéismes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se séparera de l'union de telles fausses & hérétiques Eglises*, & en qualité de Défenseur de la foi, elle *exhortera toutes les autres Eglises Réformées de prendre un commun conseil*, afin, *d'esteindre & renvoyer aux enfers ces abominables hérésies nouvellement pullulantes*, & qu'en

son particulier elle défendra à tous ses sujets, *de hanter une place si infectée comme l'Université de Leyden.* Avant que cette lettre du Roi Jaques eût été rendue à Mrs. les Etats, Vorstius avoit été installé à Leide. Cela fut cause que l'Envoyé d'Angleterre, en la présentant, fit une harangue très-véhémente contre cette installation, & menaça de l'inimitié du Roi son maître les Provinces-Unies, si elles toléroient Vorstius. On lui répondit, que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa charge, jusques à ce qu'il eût répondu aux accusations ; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Février prochain. L'Ambassadeur peu satisfait de cette reponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, & menaça les Etats non-seulement de la haine, mais aussi de la plume du Roi Jaques. On répondit comme auparavant, & qu'on s'assûroit que S. M. B. seroit contente de la maniere dont on se conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette réponse n'empêcha point que ce Prince fît imprimer un livre, où il exposa sa conduite dans cette affaire, & les raisons de sa conduite, non sans disputer

fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite réponse aux extraits que ce Monarque avoit communiqués aux Etats. J'entends la réponse aux propositions extraites du Livre *de Deo*. Il la dédia aux Etats le 15 de Décembre 1611.. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le Roi Jaques, comme elle le devoit être.

Les Gomaristes s'étant donc opposés à la vocation de Vorstius, les Etats de Hollande leur ordonnerent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrants, qui dans la fameuse conférence de la Haie proposerent leurs griefs contre Vorstius le 29 d'Avril 1611. Ils l'accuserent de plusieurs doctrines Sociniennes, & ils soutinrent que son Livre *de Deo* sentoit plus l'Athée que le Théologien. Les Etats voulurent qu'on soutînt à Vorstius en leur présence ces accusations, & qu'il défendît sa cause. Cela fut fait en présence de six Ministres que chaque parti avoit députés, & en présence des Curateurs de l'Académie de Leide: & quand Vorstius eut été oui, les Etats jugerent que rien n'empêchoit que la vocation, qui lui avoit été adressée, ne sortît son plein & entier effet.

Ainſi, encore que les Miniſtres Contre-Rémontrants rejettaſſent ſes réponſes, Vorſtius auroit triomphé, ſi un incident fâcheux ne fût ſurvenu à la traverſe. C'eſt la ſeconde choſe que l'Hiſtorien devoit raconter. Quelques diſciples de Vorſtius firent imprimer en Friſe un petit Livre *de Officio Chriſtiani Hominis*, qui contenoit pluſieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement : on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques Lettres qui furent rendues publiques, & qui contenoient bien des louanges pour Vorſtius, & bien des ſujets de ſoupçons contre quelques autres Théologiens. Ceux qui publierent ces Lettres y joignirent un un avis à toutes les Egliſes Réformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorſtius, dans ce qu'il avoit dicté, dans ſes manuſcrits, afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Friſe donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Académie de Leide. Il fallut donc que Vorſtius ſe purgeât ſolemnellement & qu'il déclarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne,

il étoit très-éloigné de leurs sentiments; & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux connoître leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jésuites, auxquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de Foi bien signée touchant le Mystere de la Trinité, & de la Divinité du Verbe, & le 22 de Mai 1612 il prononça une harangue apologétique devant les Etats de Hollande.

Cependant les esprits irrités ne se calmerent point, & les choses en vinrent à un tel point que Vorstius fut obligé de céder. Après la soumission que nous venons de voir, il renonça par provision à l'exercice de sa charge & sortit de Leide pour attendre ailleurs un jugement définitif sur la querelle. Il se retira à Tergou, & il s'y tint coi jusqu'en 1619 qu'il fut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du Professorat, les Etats de la Province lui ôterent cette charge & le bannirent pour jamais. Il paroît que Vorstius fut condamné sans être ouï. Quoi qu'il en soit, voici les propres termes de la condamnation Synodale de Vorstius.

§. VI.

Condamnation Synodale de Vorstius. Influence de la Cour d'Angleterre dans le Synode de Dordrecht en cette occasion.

„ D'autant que ça esté le plaisir des „ très-illustres & puissants Etats Géné- „ raux d'enjoindre à ce Synode par la „ bouche de leurs généreux & honora- „ bles Députés, de déclarer sommai- „ rement ce qu'il pense & quel estat il „ fait de la Théologie ou Doctrine la- „ quelle est contenue es Escripts de „ Conradus Vorstius Docteur en la „ sainte Théologie, & semblablement „ si elle peut estre enseignée salutaire- „ ment avec fruit, édification & profit „ es Eglises reformées, ou estre en „ piété tollerée en icelles : ce vénérable „ Synode, après avoir en la crainte de „ Dieu bien & duement consideré & „ examiné toute choses, a déclaré una- „ nimement & déclare par ces présen- „ tes que ledict Conradus Vorstius, en „ ses derniers escripts, nommément au „ Traité qu'il a fait de Dieu & de ses „ propriétés, outre ce qu'il défend les

„ erreurs des cinq articles des Rémon-
„ trants lesquels ont esté rejettés en ce
„ Synode, revoque en partie en doubte
„ non-seulement un ou deux points de
„ la religion chrétienne & reformée,
„ mais aussi doubte de plusieurs & des
„ principaux d'icelle ; comme sont,
„ pour exemple, les suivants ; celui de
„ la Trinité des personnes... Et qu'en
„ partie aussi il afferme & pose plu-
„ sieurs choses lesquelles sont totale-
„ ment & diametrallement contraires
„ à la vérité que Dieu nous a révelée
„ es saintes Escriptures, & aux con-
„ fessions de toutes les Eglises Réfor-
„ mées... Davantage aussi qu'il énerve
„ & debilite par cy par là avec un très-
„ grand danger, les principaux & plus
„ fort arguments, que tant l'antiquité
„ vénérable que les Docteurs moder-
„ nes de l'Eglise réformée, ont juste-
„ ment tiré de la parole de Dieu &
„ employés pour establir & maintenir
„ la doctrine orthodoxe, & sur tout la
„ Deité éternelle de notre Seigneur
„ Jesus, sans en produire ny remettre
„ aucuns autres en la place, pour prou-
„ ver plus puissamment & arbouter la
„ doctrine de ceste vérité qu'il choque.
„ Qu'il avance soigneusement & presse

„ très-instamment & tant qu'il peut
„ des Sophismes & vaines arguces par
„ lesquelles la vérité est embrouillée &
„ enveloppée, sans toucher aucune-
„ ment à la solution d'icelles, ains les
„ laissant toutes telles & en leur en-
„ tier, pour les faire plus aisément
„ recevoir & ficher es esprits de ceux
„ qui liront les Ecripts, de sorte qu'il
„ est manifeste & évident, qu'il s'est
„ voulu finement fraier le chemin &
„ ouvrir comme par sous terre une por-
„ te pour instiler les impies & meschan-
„ tes hérésies de Socin & des autres;
„ & par ainsi de tromper & séduire à
„ bon escient, sous ombre & apparence
„ de faire enqueste & recherche de la
„ vérité. Qu'en vain & pour néant il
„ avoit jusqu'à maintenant tasché &
„ s'estoit efforcé de couvrir, encrouster
„ & farder toutes ces opinions de diver-
„ ses sortes & ineptes distinctions, causes
„ frivoles, fuistes & échappatoires mi-
„ sérables, frauduleuses & trompeuses
„ dissimulations & desguisement. Et
„ partant non-seulement que cette
„ sienne licence desbordée & desreiglée
„ de disputer & mettre en doute les
„ principaux points de la religion chres-
„ tienne, & ceste façon & maniere on-

„ doyante, incertaine, douteuse &
„ oblique d'enseigner & très-perni-
„ cieuse à l'Eglise, nullement du mon-
„ de séante ny convenable à choses si
„ sainctes & de si haulte lice, & par-
„ tant du tout indigne d'un professeur
„ qui se dit orthodoxe.... Et declare
„ ledict Conradus Vorstius... totale-
„ ment indigne & du nom de Profes-
„ seur ou Docteur es Eglises reformées,
„ ce scandale & ceste Pierre à laquelle
„ un chascun choppe & s'aheurte & de
„ faire & procurer aussi en sorte que
„ les Eglises de ces Pays-Bas ne soyent
„ plus entachées & souillées de tels
„ dogmes & de telles héréfies & Blas-
„ phémes, supprimants à ces fins, avec
„ autant de prudence & de prévoyance
„ que faire se pourra, les Escrits dudit
„ Vorstius & de ceux de son calibre &
„ de mesme farine. „ Vorstius fit une Réponse à ce jugement Synodal : elle est assez bien tournée ; on la trouve toute entiere parmi les Lettres des Arminiens (*a*).

On ne sauroit douter que la Cour d'Angleterre n'ait beaucoup influé sur

(*a*) *Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ præstantium ac eruditorum virorum, p. 588 & seq. Edit.* 1684.

la condamnation de Vorſtius dans le Synode de Dordrecht.

Voici quelques particularités ſur ce ſujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce Profeſſeur ſeroit ſommé de comparoître à ce Synode, l'un des Députés d'Angleterre écrivit tout auſſi-tôt à l'Ambaſſadeur que le Roi Jaques avoit à La Haie, & l'exhorta puiſſamment à ſe ſervir de ſon crédit auprès du Comte Guilleaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proſcription de Vorſtius. Il lui ſuggéra l'expédiant dont il falloit ſe ſervir, ce fut de conſeiller à ces deux Princes de ne pas ſouffrir que le Synode s'engageât dans aucune diſcuſſion avec ce Théologien, ou le reçût à donner des explications & des éclairciſſements de ſa doctrine. Cela eût fait perdre trop de temps. Le Député Anglois ſouhaite que la Compagnie déclare que tous ceux qui la compoſent ont lu le Livre de Vorſtius & l'ont condamné, & qu'il ne reſte plus à l'Auteur que de rétracter ſes ſentiments, & que de demander pardon à Dieu & à ſon Egliſe aſſemblée en ce lieu-là. Le conſeil du Député d'Angleterre contenoit ceci, qu'au cas que Vorſtius ſe retractât, & demandât un tel pardon, on le recon-

nût pour frere ; mais qu'autrement la compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce Député souhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorstius publiquement, & il recommande toutes ces choses à l'Ambassadeur du Roi Jaques. Le Président du Synode ayant demandé aux Deputés d'Angleterre, s'ils trouvoient bon que Vorstius fût ajourné à comparoître dans l'assemblée, & quelle étoit sur cela l'intention de Sa Majesté Britannique, ils répondirent qu'il falloit consulter son Ambassadeur, & qu'il leur sembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une personne fût condamnée sans avoir été ouïe ; ils ajouterent que pour éviter les longueurs, il ne falloit point souffrir que Vorstius se défendît, ou qu'il expliquât ses Propositions blasphématoires : qu'il ne lui falloit répondre que par *oui* ou *non*, & par la demande s'il étoit prêt d'abjurer. Voyons ce qu'ils firent quand on recueillit les suffrages pour le jugement de Vorstius. Ils le déclarerent indigne du nom & de la charge de Professeur orthodoxe, & ils demanderent que son Livre *de Deo* fût brulé, & ils lurent le décret par lequel cet ouvrage-là avoit été condamné à cette peine en Angleterre.

On voit par-là & par bien d'autres endroits les correſpondances continuelles du Synode & de la Cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette ſympathie des Empires, le Civil & l'Eccléſiaſtique, & contre cette concorde de la Royauté & du Sacerdoce ſur laquelle, diſent-ils ſouvent, on feroit un auſſi gros Livre que celui de Mr. de Marca. Mais que veulent-ils que l'on faſſe? telle eſt la condition des choſes humaines, que ſans le concours des deux Puiſſances on ne peut preſque jamais réuſſir dans de ſemblables affaires. Cela fait du bien à la bonne cauſe en certains pays, & du mal en d'autres. Patience!

§. VII.

Vorſtius banni de Hollande ſe tient caché, & ſe voit plus d'une fois en danger de tomber entre les mains de ſes ennemis & des furieux qui cherchoient à le maſſacrer. Il fit un grand tort au Parti Arminien.

On ne ſait pas bien où Vorſtius alla ſe cacher, lorſqu'il fut banni de la Hollande; mais en quittant Tergou, il obtint des Magiſtrats un témoignage

daté du 20 Juillet 1616, par lequel ils certifient que pendant les ſept ans & trois mois qu'il a paſſé dans leur ville, il s'eſt comporté en homme de bien & d'honneur. Ces Magiſtrats étoient néanmoins du parti oppoſé aux Arminiens ; mais ils n'étoient pas Théologiens. Vorſtius condamné par une Sentence Synodale, fut contraint de ſe tenir caché ; encore ſe vit-il plus d'une fois en péril de mort, y ayant pluſieurs perſonnes animées d'un zele emporté qui s'imaginoient qu'il ne falloit pas laiſſer vivre un tel perſonnage.

Il y eut des gens qui ſe firent une affaire de découvrir où il logeoit, afin de l'aller apprendre à ſes ennemis. Il fallut qu'il changeât ſouvent de demeure, & qu'il tînt une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte, & quelquefois cela ne pouvoit pas le raſſurer, parce que des gens armés environnoient la maiſon, & par devant & par derriere. Cela faiſoit que pluſieurs perſonnes n'oſoient lui fournir un logement. On peut ici faire une remarque conſidérable ſur les mauvais effets du zele de Religion : c'eſt qu'il ôte les remords du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la

ſeule voie par où l'on obtient le pardon de ſes péchés. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui vouloient battre Vorſtius, le piller, l'aſſaſſiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon ſervice à Dieu : ils n'avoient donc garde d'être pouſſés par leurs remords à récourir à la clémence céleſte, ils mouroient donc impénitents. On devroit faire attention à ce précipice, lorſqu'on échauffe les eſprits de la populace contre ces Docteurs errants.

On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorſtius ſuccédât à Arminius dans la profeſſion de Leide, & il ſe trouva que rien ne fut plus avantageux aux adverſaires des Rémontrants. Vorſtius donnoit tant de priſe, par ſa nouvelle maniere de dogmatiſer ſur les attributs de Dieu, & il fut ſi aiſé de ſoulever contre lui les ſoupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zele ni de langue, ni de plume, de faire tomber ſur le Parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Profeſſeur. On n'avoit qu'à

repréſenter l'empreſſement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce perſonnage. C'eſt ainſi que la Providence de Dieu ſe plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au ſujet le plus ſolide de nos eſpérances, eſt la plûpart du temps ce qui nous ruine, il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vue ſur le Profeſſeur de Steinfurt, ils les croioient tout-à-fait pur de l'héréſie Socinienne ; mais étoit-il aiſé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne perſuadaſſent le contraire ? Je trouve aſſez vraiſemblable ce que j'ai oui dire plus d'une fois qu'Arminius & les Docteurs de ſon opinion euſſent rendu un très-grand ſervice à leur cauſe, s'ils avoient gardé un profond ſilence. Leurs cinq articles ſont de nature à s'inſinuer d'eux-mêmes : il ſeroit arrivé, dit-on, au Calviniſme, la même choſe qu'au Luthérianiſme, il ſe ſeroit trouvé inſenſiblement Arminien, ſi on eût laiſſé faire la nature. L'ancienne Egliſe n'étoit point du ſentiment de ſaint Auguſtin. Ce pere fut cauſe qu'elle embraſſa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le

Calvinisme ; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la Prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le Parti Réformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, & un schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considérée comme un corps à part & détaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zele ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Rémontrants : ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des hypotheses mitigées, & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai oui dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

Je dirois seulement qu'on auroit grand tort de prétendre que les disputes de l'Arminianisme n'ont pas excité beaucoup de désordres parmi les Théologiens Anglois ; car il y a eu des temps où ceux qui étoient suspects de favoriser cette secte ont souffert persécution. Mr. Des-Maizeaux m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirés de quelques livres Anglois. On

pourra les voir un jour dans le supplément de ce Dictionnaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contestations sur les matieres de la Grace : elle y a eu sa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht ; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce temps-là il étoit beaucoup plus libre aux Théologiens Anglois, qu'à ceux des autres pays, de ne pas suivre l'hypothese de Calvin sur la Prédestination, & sur l'extinction du franc-arbitre ; l'autre que depuis le rétablissement de l'Episcopat sous Charles II. les disputes sur ce point-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grande Bretagne ; on ne s'y est pas fort querellé sur ce Chapitre, & c'est à la faveur de ce calme que l'hypothese d'Arminius s'est accrue & répandue. Ceux qui l'ont goutée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont disposés par cette modération, à n'avoir pas tant de zele pour le Synode de Dordrecht.

§. VIII.

De quelques Ecrits contre Vorstius, & des Réponses qu'il y fit.

Dès le moment que Vorstius commença d'être soupçonné d'hérésie, il s'éleva contre lui un essaim de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque temps; mais enfin il fallut céder au nombre & à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardents ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden & Sibrand Lubbert Professeur en Théologie à Francker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus errorum Sibrandi: Paræneʃis ad Sibrandum: & Scholia alexicaca ad Comentarios Sibrandi.* Je ne parle point de l'*Exegeʃis Apologetica pro Tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611, ni de son *Prodromus adversùs criminationes quorumdam fratrum*, ni du *Plenius Responsum ad easdem illas criminationes*; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1, *Parasceve ad amicam collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius*

Tractatu de Deo & Exegesi apologetica pridem excerpta. 2. Amica Collatio cum eodem Piscatore, 3. Amica Duplicatio unà cum Appendice sive Paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris. 4. Examen Tractatus Piscatoris de divina Prædestinatione. Il ne répondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une Réponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius : je parle de George Eglisemmius, Médecin Ecossois qui demeuroit à la Haie, & qui publia *Crisis & hypocrisis Vorstiani Responsi*, où il l'accusa devant les Etats juridiquement d'Athéïsme, de Paganisme, de Judaïsme, de Turcisme, d'Hérésie, de Schisme & d'ignorance. Il lui envoya divers cartels

cartels de défi, pour l'obliger à comparoître & à se défendre; & s'adressant aux Etats il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châtiés. C'étoit venir au fait: il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; & néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'hérésie ou d'impiété, recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocents; & au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zele, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit le Médecin prenoit bien la chose, mais il étoit assûré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fût son accusation: les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la République des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avoit qu'à lui dire: *Vous m'accusez d'Athéisme, or selon vous ma doc-*

rine est Judaïque, Mahometane, & Hérétique; & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les Hérétiques ne sont point Athées. Donc par les propres termes de votre accusation, je suis innocent à l'égard de l'Athéïsme; & si vous gagnez votre procès à l'égard de l'hérésie, je devrois être cassé aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort. L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'hérésie son adversaire. Il y a quelques Oeuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Ecriture, *&c.* Voyez la Bibliotheque des Antitrinitaires.

§. IX.

Des mauvaises Réfutations du Socinianisme. Elles servent plus à l'accréditer qu'à le détruire.

Je me contente d'observer en général qu'une réfutation foible d'un livre ne sert qu'à le rendre plus recommandable. Mezerai l'a dit il y a long-temps.

» Du Plessis Mornay... avoit composé
» un gros livre contre la Messe : la gra-
» vité de la matiere, la qualité de l'au-
» teur, la politesse du langage, & la
» force qui d'abord paroissoit dans ses
» raisonnements, & dans les autorités
» qu'il avoit tirées des Peres, au nom-
» bre de plus de quatre mille, lui
» avoient acquis une grande réputa-
» tion, & elle avoit encore été augmen-
» tée par les foibles attaques de tous
» ceux qui s'étoient mêlés de les ré-
» futer. »

D'autres ont remarqué que rien n'est plus pernicieux que d'employer de mauvais raisonnements contre les impies. L'Auteur de la Religion du Médecin observe qu'un homme qui veut confirmer ses opinions doit disputer avec des gens qui ne puissent pas se bien défendre, & qu'il n'est pas donné à un chacun de bien soutenir la vérité, y ayant des gens qui ignorent leurs principes, & qui se laissent entraîner par un zele mal entendu. Ils donnent envie aux errants d'attaquer des vérités que de foibles défenseurs rendent faciles à vaincre. Voyez ce que St. Augustin a reconnu quant aux disputes où il triomphoit des Orthodoxes. Il ne faut pas oublier que les Au-

teurs les plus éclairés aiment mieux se taire que d'entreprendre d'attaquer un livre qu'ils trouvent trop fort. Ils suivent à cet égard là le chemin qu'un grand politique vouloit qu'on suivît par rapport à certains abus si enracinés que les Magistrats qui s'efforceroient d'en procurer la réforme feroient paroître leur impuissance, & commettroient leur autorité indiscrétement. Fra Paolo entra dans ces considérations lorsqu'on voulut le charger d'écrire contre le *Squittinio della Liberta Veneta.*

Je crois néanmoins qu'il y a ici une distinction à faire. Il est plus utile de ne rien répondre que de mal répondre à un Ouvrage dangereux ; cela, dis-je, est plus utile à l'égard des gens qui comparent sans préjugé les objections & les solutions, & qui réfléchissent profondément sur chaque chose. Mais les bonnes ames, pieuses & faciles à contenter dans les matieres dont elles sont persuadées, se scandalisent beaucoup plus de ce qu'on ne répond rien aux Antagonistes, que de la foiblesse d'une réponse. Elles ne s'apperçoivent pas aisément que la réponse soit foible : elles y trouvent toujours quelque sujet de triomphe ; car il n'y a point de ré-

futation si pitoyable, qui ne contienne des observations sur quelques défauts du livre de l'adversaire. Ces observations n'iront pas au fait, & ne seront pas le dénouement de la question principale, je le veux : mais enfin elles plairont, & contenteront par l'idée de supériorité qu'elles communiqueront à des lecteurs prévenus, & qui ne comparent pas tout un livre à tout un livre.

Au reste le passage de Mezerai me rappelle dans la mémoire ce que l'on a dit du fameux Comte de Tilli, qu'*il acquit de l'honneur souvent, en partie par sa bonne conduite, en partie par la mauvaise de quelques-uns de ceux avec lesquels il avoit à faire.* Il n'est pas le seul à qui cela puisse convenir. César trouvoit que Pompée, par un bonheur tout particulier, s'étoit acquis le surnom de grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la guerre. On a dit de quelques Princes qu'ils avoient été grands par leurs vertus, & par les mauvaises qualités des autres, *magni suis virtutibus & vitiis aliorum.*

Le Traité *de Autoritate S. Scripturæ* que Vorstius fit réimprimer à

Steinfurt l'an 1611, *in*-8°., en y ajoûtant quelque chose, est un ouvrage de Fauste Socin qui le publia l'an 1588 sous le nom de *Dominicus Lopez Societatis Jesu.* On mit au titre qu'il avoit été imprimé à Seville, *Hispali ex officina Lazari Ferreri.* Cet ouvrage fut imprimé anonymement à Bâle, en François l'an 1592. Dans l'Avertissement du Libraire l'on assûre que les Théologiens de Bâle l'avoient approuvé après un sérieux examen, & qu'ils y avoient seulement désapprouvé trois endroits dont la censure fut inférée. Le soin que Vorstius se donna d'en procurer une nouvelle édition fut l'une des preuves que l'on employa pour confirmer les soupçons de son Socinianisme. ~~On ne peut nier que la doctri-~~ne de Socin ne paroisse dans cet ouvrage; mais il est d'ailleurs rempli de très-bonnes preuves de la vérité de la Religion Chrétienne.

§. X.

Si l'on a raiſon de mettre Vorſtius au nombre des Sociniens. La Confeſſion qu'il ſigna au lit de la mort décide la queſtion contre lui.

Les Sociniens lui offrirent une Profeſſion en Théologie l'an 1601, & lui députerent Moſcorovius pour traiter de cette affaire. Ce n'eſt pas une preuve convaincante de ſon Socinianiſme, j'en conviens, & l'on peut voir ſon apologie là-deſſus dans une Lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui aſſûre qu'ayant douté quelque temps s'il placeroit Vorſtius parmi les auteurs Unitaires, il n'a plus héſité après avoir vu la confeſſion que Vorſtius ſigna de ſa main au lit de la mort? *In qua*, dit-il, *haud obſcurè prodit quæ ejus de Deo ac Chriſto Domino fuerit ſententia.* Il ajoute que Vorſtius faiſant imprimer le Traité de Fauſtus Socin *de auctoritate ſacræ ſcripturæ*, y joignit une préface de ſa façon, & il lui donne le Livre qui a pour titre *Compendiolum Doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a réfuté, &

attribué à Oftorode & Vaivode. De toutes ces preuves il n'y a que la confeffion de foi, écrite & fignée au lit de la mort qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puiffamment les foupçons que l'on avoit formés contre lui depuis tant d'années, mais cela n'empêche pas qu'on ne puiffe conjecturer, que les traverfes & les difgraces qu'il fouffrit, acheverent ce qu'un génie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de fe voir accufé de cette héréfie, & maltraité pour ce fujet; & qu'il fe feroit guéri de fes fantaifies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglife Réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indifpofe davantage contre l'orthodoxie, que d'en être perfécuté. Je crois même qu'il arrive affez fouvent, en matiere d'héréfie ce qui n'eft que trop ordinaire par rapport à l'amitié & à la fidélité. On enfeigne aux gens à être infideles, fi on les foupçonne de l'être déja. Un mari jaloux & foupçonneux mal-à-propos s'attire fouvent le déshonneur qu'il eût prévenu par une conduite fans ombrage. Voilà donc ce que gagnent

quelquefois certains criards qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultés, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de nouveaux soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre : ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement : or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de services à la cause, en criant contre les personnes suspectes : c'est lorsqu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles ! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

§. XI.

Des tentatives que les Sociniens ont faites pour s'établir en Hollande. Elles ont toujours échoué. Erafme Jean. Corneille Daems. Oftorode & Vaivode. Adolphe Venator. Jean Sartorius. Remontrances des Synodes de Hollande contre les Sociniens en 1628, puis en 1653. Ordonnance des États contre ces Sectaires.

Les Unitaires ont fait plufieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La premiere eft attribuée à Erafme Jean, Recteur de college à Anvers. La feconde tentative fut celle de Corneille Daems, jurifconfulte de Malines, qui fe tranfporta de Tergou, lieu de fa réfidence, à Utrecht, pour y femer quelques Traités de Socin en manufcrit. Les Magiftrats en ayant eu connoiffance le voulurent arrêter : mais il prit la fuite, fes papiers furent faifis. Il les recouvra quelques mois après parce que le gouvernement de la ville paffa en d'autres mains. La troifieme tentative fut celle d'Oftorode, & de Vaivode, qui vinrent de Pologne à Amfterdam

l'an 1598 avec quantité de Livres Sociniens imprimés & manuscrits, qu'ils commencerent à faire traduire en Flamand. Les magistrats ayant fait saisir tous ces livres les envoyerent à l'Académie de Leide, & puis aux Etats Généraux : & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens & leur commanderent de se retirer. Les Etats Généraux ayant appris le jugement des Théologiens de Leide sur ces ouvrages, ordonnerent qu'ils fussent brûlés en présence d'Ostorode, & de Vaivode, & que ces deux personnages eussent à se retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours. Le jugement des Théologiens de Leide fut que ces Ecrits ne différoient guere du Mahométisme, & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolérés parmi les Chrétiens sans une extrême impiété. Adolphe Venator, Ministre d'Alcmaer, fut relégué dans une isle, l'an 1617, pour avoir fait un ouvrage qui sentoit le Socinien. Le schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande ; car ils ne refusent pas la communion ecclésiastique aux Sociniens. De sorte que ceux-ci ont pû séjourner dans plusieurs villes des Pro-

vinces-Unies sans y être reconnus. Le Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638, par laquelle le Socinien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un Ministre de sa secte qu'il y avoit en Hollande beaucoup de gens de leur parti. Il est certain qu'en ce temps-là ils avoient gagné quelques Sectateurs, & que leurs Livres se répandoient. Pour arrêter cette licence, le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques Ecrits de Volkelius, l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zele pour empêcher la propagation de cette hérésie. Ils présenterent une requête aux Etats de la Province l'an 1628, où ils les animerent par plusieurs raisons à ne la point tolérer; & ils exposerent entre autres choses qu'en la tolérant on rendroit puante à toute la Chrétienté la République des Provinces-Unies. Cette remontrance fut imprimée, & réfutée. Ceux qui la réfuterent, répondirent à cette raison particuliere, qu'il falloit donc que la Pologne fût extrêmement puante, puisqu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voëtius dit là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée,

& qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitements qu'elle leur fit.

Je ne sais pas ce que les Etats de Hollande répondirent l'an 1628 à la remontrance de leurs Synodes ; mais j'ai lu les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les députés des mêmes Synodes leur remontrerent que les sectateurs de Socin, gens qui renversoient tout le Christianisme, la résurrection des morts, l'espérance de la vie éternelle, *&c.*, osoient venir dans les Provinces-Unies, & principalement en Hollande, pour y pervertir les fideles & pour déchirer l'Eglise : qu'on savoit assez le zele que les Ragotski avoient fait paroître contre ces hérétiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été décerné contre eux en Pologne l'an 1638 & l'an 1647 ; qu'on les avoit chassés de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur Temple, leur Bibliotheque, leur Imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. Que les Etats Généraux procéderent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639, par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre, toutes les provinces

furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens & exhortées de prévenir tout de bon ce mal par leurs décrets. Qu'en l'année 1640 les Etats de Hollande notifierent au Synode d'Amsterdam leur résolution portant que pour ce qui est de la prescription des Sociniens & de leurs livres, on en ordonneroit ce qui seroit nécessaire tout aussi-tôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. Que les Etats Généraux avoient ordonné le 17 Juillet 1651, conformément à l'Avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12 d'Avril précédent, que l'insolence des Sectaires fût réprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les Livres Sociniens, &c. Après cela les députés des Synodes représentent qu'il est manifeste que ces hérétiques rodent le pays, qu'ils s'efforcent d'y gagner des Sectateurs, & qu'ils répandent plusieurs mauvais livres : que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puisqu'outre qu'ils sont rusés & dévots en apparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la raison. On finit, 1°., par supplier très-humblement leurs illustres Seigneuries d'aller de bonne heure au-

devant du mal, en procédant contre les personnes & en interdisant les conventicules & les livres : 2°., par témoigner que l'on espere qu'enfin elles exécuteroient les ordonnances déja données. Les Etats de Hollande communiquerent à la Faculté de Théologie de Leide cette Requête Synodale, & lui en demanderent son sentiment. La Faculté répondit qu'il ne se pouvoit rien voir de plus horrible ni de plus abominable que la secte Socinienne; qu'elle ne différoit que très-peu du paganisme, qu'il étoit certain qu'elle se glissoit dans les pays; & qu'il falloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & sainte résolution d'éloigner tous ces blasphêmes, & d'abolir de si méchants livres. Là dessus les Etats firent un Edit, par lequel ils défendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, de porter aucune des hérésies Sociniennes dans le pays, ni de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune assemblée. Ils déclarerent que tous les contrevenants seroient bannis la premiere fois, de la Province, comme des blasphêmateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public, & qu'en

cas de récidive ils seroient punis comme on le trouveroit à propos. Ils défendirent aussi sous des griéves peines l'impression & le débit des livres Sociniens, & ils ordonnerent que cet Edit fût publié & affiché par-tout où besoin seroit, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils décréterent le 19 de Septembre 1653. Le Sénat d'Utrecht publia un semblable Edit l'an 1655.

Les Sociniens ne garderent pas le silence; ils employerent l'une de leurs meilleures plumes à composer une apologie qui parut l'an 1654. Cette piece est bien écrite; toutes les souplesses de l'art y sont observées; il y regne partout un grand air de modération avec la hardiesse artificieuse de nier les accusations. L'Auteur se sert des mêmes raisons générales que Tertullien a employées dans son Apologétique, & Calvin dans l'Epitre Dédicatoire de son institution, & plusieurs autres réformateurs dans des Ecrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvénient inévitable; la fausse Eglise, qui demande la tolérance, & qui se plaint des loix pénales, allégue les mêmes lieux communs que la vraie Eglise, qui

ſe trouve dans le même cas. La vraie Egliſe, qui demande aux ſouverains l'extirpation de la fauſſe, employe les mêmes motifs, & les mêmes preuves, que la fauſſe allegue, en demandant l'extirpation de la véritable. Il ſeroit à ſouhaiter que des communions, ſi différentes dans le fond, ne ſe reſſemblaſſent pas dans l'emploi du même ſtile & de la même topique : mais c'eſt un bien que l'on ne ſe peut promettre dans ce monde. Le mal eſt à cet égard ſans remede ; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent prétendants, qui tiennent le même langage quant aux raiſons générales. Mais paſſons à une autre obſervation.

Quand on préſente des requêtes contre un parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allégation des faits dont on n'eſt pas bien inſtruit, ou qui ne ſont que des preuves équivoques ; car on ſe trouve réfuté quelque temps après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple ; le Chevalier Polonois ſoutient, 1°. Que les Ragotzki n'ont jamais perſécuté les Sociniens, & qu'ils les avoient toujours maintenus dans la liberté de conſcience qu'ils leur

avoient promiſe, & les y maintiendroient encore. 2°. Qu'il ne falloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient expoſés dans la Pologne, ni dans la démolition du Temple de Racovie, puiſque les Evangéliques y ſouffroient les mêmes traverſes, & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout ſemblable à celui de Racovie, deux ans après, & ſous le même prétexte. 3°. Qu'il n'étoit pas vrai que la diſgrace de Racovie eût été fondée ſur l'impreſſion d'un ouvrage, dont le titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve démonſtrativement par le décret de la Diéte, qui ne fit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, ſi c'eût été la raiſon de punir ainſi leur ſecte. Il ajoute que Jean Lætus, le ſeul auteur qui ait parlé de la prétendue impreſſion de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cauſe de la ruine de leur école & de leur imprimerie. Coccëius publia une réponſe fort ſolide à ce manifeſte des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement conſulté à l'égard de ces trois points; car je m'attendois à y trouver la confuſion de l'apologiſte; mais je n'y ai rien trouvé ni ſur le I. ni ſur le II. article;

& quand au III. je n'y ai vu, si ce n'est que le bruit courut qu'au temps du désordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel ouvrage. Il ne faudroit jamais s'appuyer sur des bruits vagues & sans maître, dans des pieces juridiques, comme sont des remontrances d'un Synode à son Souverain, destinée à obtenir la suppression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se défendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact : par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin détruisent la résurrection des morts & l'espérance de la vie éternelle. La Faculté de Théologie de Leide assura pareillement qu'ils nient avec les Saducéens la vie de l'ame séparée de son corps & la résurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on le calomnioit. Cocceïus ne fut point réduit au silence par cette dénégation, que l'on appuyoit sur un ouvrage en quelque façon liturgique pour le moins authentique, puisque c'étoit l'apologie de la confession de foi : il avoua qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce Livre : mais il eut des citations à

donner : il eut de quoi disputer : il fut que dire.

Je dirai en passant, que rien n'a été plus préjudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient crut fort propre à lever le plus grand scandale que les esprits philosophes puissent prendre de notre Théologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant constitue le principal caractere de la nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des supplices de l'enfer ; & principalement s'il y ajoute les paraphrases & le détail des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. *Deus optimus maximus* étoient les titres courants & ordinaires de la nature divine, selon le langage des anciens Payens : c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu ; & ce style ne connoissoit point *Deus severissimus, implacabilissimus*. Ce style contenoit deux Epithetes qui, à proprement parler, n'étoient que l'image & que l'impression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine : car enfin que la bonte se déploye comme il faut,

elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur ? Est-elle autre chose que magnanimité, générosité, munificence, magnificence, effusion de biens ? Cette idée naturelle, qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture, car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affection perpétuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture : châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi, tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourments & des supplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens, déférant trop à la raison, ont mis des bornes à ces supplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils considéroient qu'on feroit souffrir les hommes seulement pour les faire souffrir, & sans avoir en vue ni le profit du souffrant, ni celui des spectateurs ; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien

réglé. Ils ont cru que cela apprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée qui paroît si peu compatible avec la Souveraine bonté. Mais ces hérétiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolérance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a très-peu de gens qui se scandalisent du dogme de l'éternité des peines, & qui ayent l'esprit tourné comme Théodore Camphusius. C'étoit un ministre natif de Gorcum en Hollande : il se fit Socinien & il déclara publiquement qu'il auroit vécu sans religion s'il n'eût rencontré des livres où l'on enseigne que les tourments de l'enfer ne dureront pas toujours.

§. XII.

Un Auteur moderne a publié que l'on enseignoit secretement les Héréfies Sociniennes à Port-Royal. Examen de cette accusation. Elle manque de preuves suffisantes.

L'Auteur de la politique du Clergé de France assure, qu'il y a un tiers parti dont l'Eglise Gallicane a tout à

craindre. » Ils font profeſſion, dit-il, » de croire que l'Egliſe Romaine eſt la » véritable Egliſe ; qu'on s'y doit tenir » inſéparablement attaché, & qu'on » ne s'en devoit jamais ſéparer ; mais » cependant ils n'ont aucune attache à » ſes dogmes, ni aucun reſpect pour » ſon culte. Jamais ces ſortes de gens » ne furent en ſi grand nombre dans » ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui » pouſſent leur incrédulité ſi avant, » qu'elle va jùſqu'à révoquer en doute » les plus importantes vérités du Chriſ- » tianiſme. Ils ſont Sociniens, ne » croyent ni le myſtere de la Trinité, » ni celui de l'Incarnation. Je ſais là- » deſſus des choſes ſi particulieres que » je n'en ſaurois douter. Je ne vous les » dirai point, parce que cela ne ſer- » viroit qu'à vous ſcandaliſer. Et ce » qui eſt de plus terrible, c'eſt que ce » n'eſt pas-là ſeulement la Religion de » nos jeunes abbés, c'eſt la Théologie » de quelques Sociétés graves, ſages, » & qui font une grande parade de la » pureté de leurs mœurs, & de leur » attachement pour la Foi Catholi- » que. « Voyons ce que Mr. Arnauld répondit à cet Auteur. » Il faut n'avoir » ni honneur ni conſcience, pour at-

» tribuer à un grand nombre de per-
» ſonnes des crimes noirs & atroces,
» lorſque tout le monde peut facile-
» ment reconnoître que des accuſations
» ſi horribles ne ſauroient être fondées
» que ſur une pure calomnie. Or qui
» ne voit qu'on ne peut penſer autre
» choſe de ce que dit cet Ecrivain ? Il
» peut y avoir en France, même par-
» mi des Abbés, quelques perſonnes
» aſſez impies, pour ne croire ni la
» Trinité, ni l'Incarnation : mais il
» faut autre choſe pour pouvoir dire,
» ſans ſe rendre coupable d'une inſigne
» calomnie, *que c'eſt aujourd'hui la*
» *Religion de nos jeunes Abbés*. Il faut
» qu'on ſoit aſſuré qu'il y a au moins une
» grande partie de ces jeunes Abbés,
» qui n'ont point d'autre Religion que
» celle-là. Or comment le pourroit-il
» ſavoir ? Ceux qui ſeroient aſſez mal-
» heureux pour être dans ces ſenti-
» ments impies, ſeroient-ils aſſez faux
» pour s'en ouvrir au tiers & au quart,
» & pour s'expoſer par-là à ce qu'ils
» en auroient à appréhender ! Et cette
» folie ſur-tout pourroit-elle être com-
» mune à tant de perſonnes, qu'on
» pût dire, ſans appréhender de paſſer
» pour impoſteur, que *c'eſt la Théo-*
logie

» *logie des jeunes Abbés?* Cependant
» il a l'effronterie de le ſuppoſer comme
» une choſe tellement connue, qu'elle
» ne lui ſert de prélude pour autoriſer
» une médiſance beaucoup plus noire,
» qui lui fait aſſurer, comme une cho-
» ſe dont il eſt bien certain, que quel-
» ques Sociétés graves, ſages, fort
» réglées dans leurs mœurs, & qui
» paſſent pour Catholiques, ne croyent
» non plus que ces Abbés, ni l'In-
» carnation, ni la Trinité. *Et ce qui eſt*
» *de plus terrible*, dit-il, *eſt que ce*
» *n'eſt pas ſeulement la Religion de*
» *nos jeunes Abbés, c'eſt la Théologie*
» *de quelques Sociétés graves, ſages*
» *& qui font une grande parade de la*
» *pureté de leurs mœurs, & de leur*
» *attachement pour la Foi Catholique*.
» Cela paſſe toute impudence, d'attri-
» buer, non à quelques particuliers,
» mais à des Sociétés; & non à une
» ſeule, mais à *quelques Sociétés* à qui
» il donne de grandes louanges de ſa-
» geſſe & de réglement dans les mœurs,
» de ne pas croire les premiers myſte-
» res de la Religion Chrétienne; & de
» ſuppoſer que cela peut être, ſans
» qu'aucun de ceux qui pourroient ar-
» rêter le cours d'un ſi abominable dé-

» sordre en fût rien, ou que le sachant
» on le souffrît : & enfin de s'imaginer
» que le monde sera assez sot, pour
» croire une chose si incroyable, sur
» la foi d'un homme de paille, qui dit
» dans un Ecrit sans nom : *Je sais là-*
» *dessus des choses si particulieres, que*
» *je n'en saurois douter* : en ajoutant
» par une méchante finesse : *je ne vous*
» *le dirai point, parce que cela ne ser-*
» *viroit qu'à vous scandaliser.* On a de
» la peine à concevoir que la hardiesse
» à calomnier ait pû aller jusques-là.
» On n'a pas néanmoins tant de sujet
» d'en être surpris dans un Calviniste.
» Il n'a fait, &c.

Il n'y avoit pas moyen de se taire après avoir été poussé à bout de cette façon : aussi a-t-on vu que l'Auteur de la politique du Clergé n'est point demeuré muet : rapportons ce qu'il a dit pour sa justification. *Il s'est persuadé*, dit-il, en parlant de Mr. Arnauld, qu'on *avoit voulu désigner les Jansénistes par* ces Sociétés graves, sages & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs & de leur attachement pour la Foi Catholique. » Peut-être
» n'a-t-il pas tort. Nous ne savons pas
» quelles étoient les pensées de l'Au-

» teur de la Politique du Clergé ; mais » je sais si bien qu'il y a lieu de soup» çonner ces Messieurs d'avoir une » Théologie qui n'est guere Chrétien» ne, & qui approche de la Théologie » Socinienne. Cela me fait de la peine, » d'être obligé à dire ce que nous pen» sons là-dessus & ce que nous avons » lieu de penser. Nous n'aimons point » à accabler des misérables, & qui sont » déja chargés de la haine publique. » Et certainement si ces Messieurs ne » nous y forçoient, nous n'exposcrions » pas aux yeux du public ce qui est » capable de soutenir ce soupçon. Mais » ils nous poussent à bout ; & si ce » que nous allons dire leur déplaît, il » faut qu'ils s'en prennent à eux-mê» mes. Nous ne voudrions pas pro» noncer d'une maniere aussi positive » qu'ont fait Filleau & le Jésuite Me» gnier, » que ceux qu'on appelle Jansénistes sont de véritables Déistes, » ennemis des mysteres de la Religion Chrétienne. *Mais il est vrai qu'il leur est échappé de dire des choses contre la Divinité de Jesus-Christ, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monstres.* Faites, je vous prie, un peu d'attention aux

preuves qu'il va donner. *Ces Messieurs*, dit-il, *ne font difficulté d'avouer que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Écriture sainte.... L'Auteur de la perpétuité de la Foi demande, pourquoi Jesus-Christ n'a-t-il pas fait connoître sa Divinité en termes si clairs qu'il fût impossible de les éluder. De ces paroles & de celles-ci, Dieu n'a pas voulu que les vérités de la Foi fussent proposées aux hommes avec la derniere évidence*, l'Auteur de la Politique du Clergé conclut que les Jansénistes ont ce principe : *La Divinité de Jesus-Christ & la Trinité ne sont pas clairement expliquées dans l'Ecriture.* Après cela il nous dit, *que ce principe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la Divinité de Jesus-Christ puissent être en façon du monde éludés. Il n'y a point de passages si clairs, on le sait bien*, continue-t-il, *sur lesquels les hérétiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela éluder, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien même dans tous les Livres du monde & dans le langage des hommes, qui ne puisse être éludé.* Il prouve cela en montrant de quelle ma-

niere l'on pourroit faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de Jesus-Christ, & sur les Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit fait à plaisir, pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2 lieu, il assure » que c'est la derniere de tou-
» tes les lâchetés, & la plus grande
» de toutes les prévarications qu'un
» Théologien orthodoxe puisse com-
» mettre contre la Divinité éternelle
» du Fils, que de l'abandonner ainsi
» en proye à l'incrédulité des Héréti-
» ques, en leur faisant un aveu si faux,
» si dangereux & si propre à les flatter
» dans leurs erreurs. . . Cet aveu,
» que la Divinité du Fils n'est point
» suffisamment expliquée dans la révé-
» lation écrite, est justement ce qui
» confirme les Sociniens dans leur hé-
» résie, & ce qui peut porter les autres
» à l'embrasser. » En 3 lieu, il dit que M^r. Arnauld doit reconnoître, » que
» jusqu'au Concile de Nicée il a été
» permis de nier la Divinité de Jesus-
» Christ sans risquer son salut, & que
» si l'article de la Divinité du Fils n'a
» point été un article de Foi nécessai-

» re au salut durant trois cents ans, il » n'a pû le devenir par la décision d'un » Concile parce que, selon les plus » raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, » le Pape, ni les Conciles ne sauroient » faire de nouveaux articles de Foi. » D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'hui la Divinité du Fils n'est pas un » point de Foi, pour lequel on puisse » dire anathême à ceux qui le nient. » Ainsi en s'avançant de principe en » principe, il est clair qu'on n'a pas » mauvaise raison de soupçonner Mr. » Arnauld de ne point croire les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, ou du moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales » dans la Religion. « En 4 lieu, il prouve que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande déférence pour l'autorité de l'Eglise. » Cela étant, conclut-il, les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation » d'une part ne pouvant être prouvés » par des Textes de l'Ecriture qui ne » puissent être éludés selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyés que sur des décisions pour les-

» quelles ils ne croyent pas qu'on doi-
» ve avoir une soumission aveugle, il
» est clair que ces mysteres n'ont plus
» de fondement ferme, & que dans la
» Théologie de Port-Royal ils ne peu-
» vent être tout au plus que des pro-
» blêmes. » En 5 & dernier lieu, il
nous régale d'un conte, qu'il fait pré-
céder d'un préambule qui vaut son pe-
sant d'argent. » J'ajouterai une histoi-
» re, dit-il, que je ne donne au public
» qu'avec répugnance, & après avoir
» long-temps combattu. Si ces Mes-
» sieurs ne nous poussoient pas avec
» tant d'injustice & tant de cruauté,
» nous n'en serions jamais venu là.
» Mais on ne doit plus rien à un hom-
» me comme Mr. Arnauld, qui viole
» si hautement les loix de la charité &
» de la sincérité. «

Voici l'abrégé de cette histoire :
» Il y a environ quinze ou vingt ans
» (a) qu'un jeune homme, fils d'un
» trésorier de France de la Généralité
» d'Orléans, nommé Picaut, ou Picot,
» destiné à l'Eglise, étudioit à Paris
» dans la maison de Messieurs de Port-
» Royal. » La conversation d'un Mi-

(b) Notez que l'Auteur écrivoit en 1683.

nistre révolté, & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist : il fit là-dessus un Ecrit pour » son usage; & ayant su que cet Ecrit étoit tombé entre les mains du directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échappa. » Il vint au Percle, où il » avoit un Bénéfice, afin d'essayer » d'en tirer quelqu'argent. Il tomba » hazardeusement entre les mains d'un » gentilhomme huguenot, distingué » pour la naissance & particuliérement » pour le mérite. Ce gentilhomme, » fort éclairé & habile dans les matié- » res de Religion, le poussa fort loin » sur les causes qui le portoient au » changement; & en passant d'un sujet » à l'autre, il découvrit que ce jeune » homme avoit les sentiments des So- » ciniens sur les mysteres de la Trinité » & de l'Incarnation, & qu'il étoit » armé de toutes leurs méchantes dif- » ficultés : mais à cela près fort plein » des opinions de l'Eglise Romaine, » & fort peu disposé a recevoir les dog- » mes des Réformés, excepté celui-là, » que le Pape est l'Antechrist. Le Gen- » tilhomme fut extrêmement surpris de » voir que ce jeune homme étoit Soci- » nien. Il lui demanda où il avoit ap-

» pris ces opinions. Le jeune homme » répondit ſans myſtere, qu'il les avoit » priſes dans la maiſon de Port-Royal » où il avoit étudié ; qu'il y avoit-là » dedans diverſes perſonnes qui avoient » ces ſentiments ; qu'on défendoit aux » novices & aux étudiants de lire les » livres de Calvin & des Calviniſtes ; » qu'auſſi ne les avoit-il jamais lûs : » mais que pour les ouvrages des So- » ciniens ils n'étoient point enfermés » dans un lieu à part de la Bibliothé- » que de la maiſon, & que les liſoit » qui vouloit. Enſuite ce jeune garçon » ſe ſauva en quelque Province éloi- » née, & ſortit enfin de France pour » éviter la perſécution de ſes parents. » Et l'on a ſu depuis que ceux qui » avoient travaillé à l'inſtruire n'a- » voient jamais pû venir à bout de le » défaire de ſon Socinianiſme. » Nous oublierions l'une des meilleures piéces du ſac, ſi nous ne rapportions pas ce qui ſuit : » L'Auteur de l'Apologie » pour les Catholiques, qui verſe des » torrents de bile à la rencontre d'un » mot qui le chagrine tant ſoit peu, » ne manquera pas de ſe recrier en cet » endroit contre l'impudence, contre » la fourberie & la calomnie. Il n'y

» aura pas, selon lui, assez de feu dans
» les enfers pour punir l'auteur d'une
» si horrible médisance. Mais je veux
» bien l'avertir, que je ne me rends
» garant que de ceci. 1°. C'est que ce
» jeune homme a fait cette histoire,
» & l'a fait à un grand nombre de per-
» sonnes très-dignes de foi, & d'une
» probité parfaitement reconnue. 2°.
» Que ce jeune homme étoit véritable-
» ment Socinien en sortant des mains
» des Théologiens de Port-Royal; &
» qu'il avoit appris le Socinianisme
» dans leur maison. Du reste, on ne
» sauroit dire, si ce qu'il ajoûtoit étoit
» vrai, que les maîtres fussent infectés
» de la même hérésie. Mais on ne voit
» aucune raison qui ait obligé cet étu-
» diant à inventer une si horrible ca-
» lomnie. Et cela, joint à la maniere
» dont ils ont parlé des mysteres de la
» Trinité & de l'Incarnation, peut
» faire, sinon une preuve, au moins
» un très-violent soupçon. Voilà ce
» que nous en savons, & ce que nous
» avions à en dire. Le public formera
» ses sentiments là-dessus comme il lui
» plaira. C'est ce que l'on gagne à pous-
» ser les gens à bout. »

Cet auteur ne croyoit pas que la

Réplique de Mr. Arnauld ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrents de réflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de l'historiette. Mais Mr. Arnauld se contenta de la réfuter en peu de mots, & avec beaucoup de modération, pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit: » Il a voulu faire
» croire qu'on avoit à Port-Royal de
» l'éloignement du Calvinisme, mais
» qu'on y avoit un grand penchant
» pour les héréfies des Sociniens, &
» voici la preuve qu'il en donne. On
» instruisoit à Port-Royal dans les
» lettres humaines de jeunes enfants
» de condition, qu'on travailloit en
» même-temps à élever dans la piété.
» Il n'avoient la plûpart que 10, 12
» ou 14 ans, & le plus âgé en avoit
» à peine 16. C'est pour eux qu'ont
» été faites les méthodes grecque &
» latine, & les Racines grecques, en
» vers françois. Ecoutons maintenant
» ce que Mr. Jurieu nous conte dans
» son fameux livre de l'*Esprit de Mr.*
» *Arnauld.* Il dit qu'on leur cachoit
» avec grand soin les livres des Calvi-

» nistes : mais que pour ceux des Soci-
» niens on les leur laissoit lire tant
» qu'ils vouloient : & que c'est par la
» lecture de ces livres qu'un de ces en-
» fants qu'il nomme, & qu'il dit qui
» étoit d'Orléans, s'étant entêté des
» erreurs des Sociniens, avoit quitté
» l'Eglise, & s'étoit fait huguenot. Or
» tout cela est faux de la derniere fauf-
» feté. Il n'y a jamais eu d'enfants à
» Port-Royal du nom de la famille
» dont il est dit qu'étoit celui-là, &
» il n'y en a même jamais eu aucun
» de la Ville d'Orléans. Et le fonde-
» ment de tout cela, qui est qu'on
» laissoit lire à des enfants de cet âge-
» là des livres des Sociniens ne montre
» que trop qu'il n'y a rien qu'on ne
» doive attendre d'un homme, qui est
» capable de débiter des mensonges si
» horribles & si incroyables. »

On pourroit faire plusieurs réflexions sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-Royal ; mais je n'en ferai que trois.

La Ire. est que si quelqu'un accusoit de la même chose cet Ecrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de

ce procès dans l'Eſprit de Mr. Arnauld; car il n'auroit qu'à bâtir ce Syllogiſme.

Un homme qui croit d'une part que les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvés par des Textes de l'Ecriture qui puiſſent être éludés, & qui d'autre part n'a pas une ſoûmiſſion aveugle pour les déciſions des Conciles, eſt Socinien.

Or l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnauld croit cela, & n'a pas cette ſoûmiſſion.

Donc il eſt Socinien.

La majeure de ce Syllogiſme eſt évidemment la doctrine de cet Auteur; car voulant juſtifier ce qu'il avoit dit, que le Socinianiſme étoit la Théologie de quelques ſociétés graves, c'eſt-à-dire de Meſſieurs de Port-Royal, il s'eſt ſervi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enſeignent que la Divinité de Jeſus-Chriſt n'a pas été révélée avec aſſez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de ſoupçonner qu'ils ne croyent pas qu'on ſoit obligé de ſe ſoûmettre aux conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un ſigne non-équivoque de l'héréſie Socinienne, autrement il ne ſe purgeroit pas de calomnie; ſon accuſation

seroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties : la derniere n'a pas besoin d'être prouvée, car il est assez manifeste qu'un ministre protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles ; & vous trouverez la preuve de la premiere dans ces paroles : » Ja » n'avienne que je veuille diminuer la » force & la lumiere de ces caracteres » de la Divinité de l'Ecriture : mais » j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un » qui ne puisse être éludé par les pro- » fanes. Il n'y en a pas un qui fasse » une preuve, & à quoi l'on ne puisse » répondre quelque chose : & conside- » rez tous ensemble, quoiqu'ils ayent » plus de force que séparément, ils » n'en ont pas assez pour faire une dé- » monstration morale. » Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la Divinité de Jesus-Christ ; car en vain prétendroit-on que Dieu nous a révelé évidemment la Divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais que plus cet auteur est en procès avec un autre ministre sur la question si la foi

de nos myſteres ſuppoſe l'évidence du témoignage ; & non-ſeulement il a pris là-deſſus la négative, mais il ſoutient auſſi que l'affirmative eſt un ſentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ſes propres armes. Vous avez dit qu'*il n'eſt pas vrai que les paſſages qui prouvent la Divinité de Jeſus-Chriſt, puiſſent être en façon de monde éludés*. Vous avez dit qu'ils ſont auſſi clairs que les paſſages qui concernent ſon hnmanité, & auſſi clairs que la déciſion du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaiſir. C'eſt dire que les chicanes à quoi ils pourroient être expoſés ſont auſſi vaines que les chicanes que l'on feroit contre un texte dreſſé à plaiſir. D'où vient donc que vous avouez que les caracteres de la Divinité de l'Ecriture peuvent être éludés ? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens ſont conſidérables ? Voici vos paroles : *Les preuves de l'Ecriture qui établiſſent* la Trinité, l'Incarnation, la néceſſité de la grace, *ne ſont pas dans le dernier dégré d'évidence ; ces myſteres ſouffrent & reçoivent des difficultés, non ſeulement par égard à la raiſon humaine, mais auſſi par rapport à*

l'Ecriture ſainte, où il y a pluſieurs textes qu'on a beſoin de reconcilier avec la vérité. Si quelqu'un croit que les difficultés des Sociniens contre les myſteres, & celles des Pélagiens contre la grace, ſont vaines & de nulle conſidération, ils ſe trompent & n'y ſont pas attention. Ce ſont des difficultés très-réelles & qui méritent d'être éclaircies. Souvenez-vous que dans l'Eſprit de Mr. Arnauld, *c'eſt la derniere de toutes les lâchetés, & la plus grande de toutes les prévarications qu'un Théologien orthodoxe puiſſe commettre contre la Divinité éternelle du Fils, que de l'abandonner ainſi en proie à l'incrédulité des hérétiques, en leur faiſant un aveu ſi faux, ſi dangereux & ſi propre à les flatter dans leurs erreurs*, c'eſt-à-dire en leur avouant comme vous faites, que *Jeſus-Chriſt n'a pas fait connoître ſa Divinité en termes ſi clairs, qu'il fût impoſſible de les éluder.*

Ma 2e. réflexion eſt, que ſi ces preuves du Socinianiſme de Meſſieurs de Port-Royal étoient bonnes, il s'enſuivroit que toute l'Egliſe Romaine ſeroit Socinienne ; car ce qu'ils ont dit de l'obſcurité de l'Ecriture eſt un dogme univerſel dans cette Egliſe. D'ailleurs il

y a fort peu de Catholiques romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible sur les matieres de fait. On n'attribue pas même aux Conciles Oecuméniques ce privilege. Les Janséniftes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles fur les matieres de droit, & ils ont même reconnu que les cinq propofitions étoient hérétiques, au fens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la juftification des religieufes qui refufoient de figner certains formulaires, & d'acquiefcer à des mandements épifcopaux, eft d'une telle nature que tous les moines en diroient autant, s'ils fe trouvoient inquiétés par des Evêques. Combien de procès ont-ils avec leurs prélats? Combien de fois fe pourvoyent-ils contr'eux par des appels ou à des Synodes, ou au Pape? N'eft-ce pas un figne manifefte qu'ils ne croyent pas que l'on doive facrifier fes lumieres à l'autorité des tribunaux fubalternes? J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui difent qu'un religieux doit obéir aveuglément à fon fupérieur: mais ce n'eft que par rapport à la difcipline & aux obfervances, & ils ne fe croyent pas obligés de lui obéir, s'il leur comman-

doit de croire ce qu'ils savent être condamné par les dicisions des Conciles. De sorte que si le Port-Royal est Socinien, puisqu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos mysteres, & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumieres de la conscience un mandement épiscopal, ou une bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Academie, ni de Communauté religieuse dans la Catholicité, qui ne soit Socinienne. Admirons donc le discernement de l'adversaire de Mr. Arnauld; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assûré que si les Jésuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-Royal s'est trouvé, ils seroient le même manége que le Port-Royal a fait. Seroient-ils pour cela Sociniens ?

Ma 3e. réflexion regarde les soins extrêmes que cet auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il révele le secret du nommé Picaut ou Picot. Il craint d'accabler le Port-Royal, il déclare qu'il a long-temps combattu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait, si ces Messieurs eussent été moins injustes, &

moins cruels envers ſon parti ; il s'applaudit néanmoins de les avoir terraſſés : *C'eſt ce que l'on gagne* ; conclut-il, *à pouſſer les gens à bout.* Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante ? Ne diroit-on pas que c'eſt une de ces productions, qui dans un procès ne laiſſent à la partie aucun lieu de ſe pourvoir, & de chicaner ? Mais il ſe trouve au bout du compte, qu'il n'objecte à Meſſieurs de Port-Royal qu'un récit, qu'il n'oſe pas garantir ; il ne ſait ſi cela eſt vrai. Qui le croira donc, puiſqu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs aſſez ſimple pour s'imaginer que ſon hiſtoire imprimeroit à ces Meſſieurs une flétriſſure ſi honteuſe, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté ? Qu'il n'ait point cela ſur la conſcience : il peut être fort aſſûré que de tels contes ne feront jamais d'impreſſion ſur des eſprits déſintéreſſés, ni même ſur les Jéſuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela : mais il le faut comparer à ces ſoldats déſerteurs, qui racontent mille fables ſur l'état des villes aſſiégées dont ils s'échappent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour titre, *Traité des Parlements ou Etats Géné-*

raux, composé par Pierre Picault. Voilà sans doute notre fugitif; car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet ouvrage. Lorsqu'un homme grave, & de beaucoup de réputation quitte son pays & son Eglise on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'auteur de la politique du Clergé ne savoit ce qu'il disoit avec son prétendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il suppose que la France est pleine; car lorsque je demandai il y a deux ou trois ans à un fameux Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclésiastiques de France, il me répondit que presque personne n'y connoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouve par tout des mécréants & des doutants; mais ce ne sont pas des Sociniens.

Concluons que l'auteur de la Politique du Clergé n'ayant pû donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-Royal, demeure duement chargé de la note d'un franc calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui, ayant dit que le gouverneur d'une place est

traître à ſon ſouverain, le prouveroit, 1, en lui imputant une conduite qui ſeroit celle de tous les autres gouverneurs, & celle des gouverneurs qu'il reconnoîtroit fideles : 2, en publiant quelque ſot conte, qu'un ſoldat ſorti de la place auroit fait aux ennemis.

§. XIII.

De Volkelius, Miniſtre Socinien, & de ſon fameux Ouvrage intitulé De Verâ Religione.

Volkelius Miniſtre Socinien, étoit né à Grimma dans la Miſnie. C'eſt un des plus habiles hommes de cette Secte. On a quelques Lettres que Socin lui écrivit, dont la premiere eſt datée du 3 d'Avril 1593. Il lui en écrivit une l'an 1596, ſur ce que Volkelius avoit fait connoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien refuté les arguments de François David. Il publia en 1613 une réponſe & une réplique à Smiglecius, mais le principal de ſes Ouvrages eſt celui *De Vera Religione*, dont on brûla un grand nombre d'exemplaires à Amſterdam par ordre des Magiſtrats le 20 Janvier 1642. Il fut imprimé

à Racovie, l'an 1630, après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fût un systême complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu, & des Attributs Divins. Crellius exécuta cette commission; ce qu'il écrivit fait la 1e. Partie de l'ouvrage: c'est le premier des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce Volume, & de-là vient sans doute qu'ayant été réimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le Libraire 450 exemplaires qu'on y trouva; il obtint des juges que ces exemplaires fussent confisqués, & que le Libraire fût condamné à une amende pécuniaire: huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles, ayant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8 de Fevrier 1642, lui manda le 12 d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs prédécesseurs, & ordonné qu'elle fût ôtée des Registres, si bien que le Libraire,

qui n'avoit pas encore paié l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien mal aisé de l'induire à publier de tels ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnement qu'on en composât quelqu'un contre cette procédure des Echevins d'Amsterdam. *Utinam vestrûm, aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.*

Les deux lettres de ce Ministre Arminien, écrites en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fausse la conjecture de Mr. Stoupp (*a*). Lisez ce qui suit, je le rapporte selon le copie que Mr. Des-Maizeaux a eu la bonté de m'envoier, & non pas comme dans la premiere Edition où je donnai le passage pour tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46 de la II Partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché & alteré quelques endroits, & cependant il s'est servi de caractere Itali-

(*a*) Dans son Livre Intitulé *La Religion des Hollandois*.

que sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un Auteur exact. » Il n'y a » que peu d'années que les Livres des » Sociniens estoient très-rares. Entre » ceux qui avoient vû le jour, comme » on les avoit imprimés en des lieux » fort éloignés, & qu'on n'en avoit tiré » que peu d'exemplaires, on n'en pou- » voit trouver aucun qu'en le payant » très-cherement, & la plus grande » part ne se trouvoient point du tout. » Les Etats Généraux par leur bonté » & grace spéciale, & par une ten- » dresse de conscience toute particu- » liere, ont remédié à cet inconvé- » nient. Pour satisfaire les Sociniens, » & ceux qui voudroient le devenir, » ils ont permis qu'on imprimât à » Amsterdam les Oeuvres de quatre » de leurs principaux Docteurs, à sa- » voir de Socin, de Crellius, de Sli- » chtingius, & de Wolzogenius. On » vend à présent publiquement en » Amsterdam cette Bibliotheque des » Sociniens en huict Volumes *in-folio*, » qui ne coute que cent francs. Il n'y » a que peu d'années que l'on n'auroit » pas eu pour deux cents pistolles une » petite partie de ces œuvres, que l'on » a présentement toutes ensemble pour

moins

» moins de dix. Il eſt vrai qu'il y a
» quelque temps que l'on fit brûler en
» Amſterdam un Livre des Sociniens,
» à la priere même ſans doute de Guil-
» laume Bleau, qui l'avoit fait impri-
» mer. Peu de jours après cette exé-
» cution publique il expoſa publique-
» ment en vente ce même livre; &
» pour en recommander la vente, &
» en augmenter le prix, il fit mettre
» dans la page où eſtoit le titre, que
» c'eſtoit le même livre, qui par ordre
» des Etats avoit été condamné à eſtre
» bruſlé publiquement par la main du
» bourreau. »

Il y a pluſieurs choſes à reprendre dans ce paſſage. En 1. lieu, M. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Etats Généraux ne ſe mêlent point du gouvernement d'Amſterdam; ce n'eſt point à eux à permettre ou à défendre quelque choſe aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'eſt point vrai que ni les Etats Généraux, ni les Etats de Hollande aient permis l'impreſſion des livres Sociniens. Les Œuvres de ces quatre principaux Docteurs, dont M. Stoupp parle, furent imprimées en cachette. Voyez les particularités de cela dans l'Apologie pour la Religion des

Hollandois. III. Il est très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce Livre Socinien : les deux lettres de Courcelles prouvent manifestement que les sieurs Bleau furent très-fâchés qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius ; & voici de nouvelles preuves de cette vérité : je les emprunte de l'Auteur qui réfuta Mr. Stoupp. » Ce n'est pas *Guil-*
» *laume Bleau* qui l'a imprimé, mais
» *Jean Bleau*. Mais quelle imperti-
» nente conjecture, que ce *Bleau* auroit
» prié les Magistrats de brûler ce Livre !
» Si l'on avoit brûlé seulement une
» douzaine d'Exemplaires, l'on pour-
» roit dire, que votre esprit soupçon-
» neux a eu quelque fondement de
» conjecturer si malicieusement : Mais
» sachez que l'officier ayant eu ordre
» de brûler ce Livre, saisit ce M. Bleau
» dans la maison d'un sien amy, où il
» étoit alors, & l'y fit garder par des
» Sergens, pendant qu'il alla droit vers
» le magasin, où il trouva tous les
» exemplaires, & les fit tous brûler à
» l'instant même. L'on y employa une
» demi-journée toute entiere, sans faire
» autre chose que jetter continuelle-
» ment des Livres dans le feu, jusques
» à ce que l'on eût consommé par la

» flame tout ce qu'il y avoit de ces
» Livres, ce qui apportoit un dom-
» mage fort confiderable à M. Bleau,
» outre qu'il fut condamné à l'amende
» de deux mille Livres. Jugez par-là fi
» c'eft *à fa priere que ce Livre a efté*
» *brûlé*, & s'il en doit avoir eu beau-
» coup de profit. » IV. Il eft très-faux que ni *peu de jours après cette exécution publique*, ni en aucun autre temps, ce même Libraire ait *expofé publiquement en vente* le Livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le titre, *que c'étoit ce même Livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau.* Celui qui fourniffoit des Mémoires à Mr. Stoupp confondoit les chofes, & voici tout le fondement de cette fable. Ce Livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à Rotterdam l'an 1659, & l'on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642. L'Apologifte de la Religion des Hollandois obferve qu'un certain *Colom*, & non pas les fieurs Bleau, fit mettre cela au titre, mais que cette Traduction fut *défendue tout de même par Meffieurs les Etats.* Mr. Des-Marets obferve que l'addition de

cette clause fut un leurre dont les émissaire cachés des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'ouvrage. Les Synodes de Hollande n'oublierent pas cette addition, dans la Remontrance dont j'ai fait mention en parlant de Socin. Ils se plaignirent que plusieurs ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils cotterent en dernier lieu celui de Volkelius.

Il est sûr que l'ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en latin, depuis la brûlure de l'an 1642, mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socianismi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel Des-Marets. Ce Professeur orthodoxe voulant réfuter le systême des Sociniens ne souffrit pas que personne le soupçonnât d avoir affoibli les raisons de son adversaire. Il les rapporta sans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la réfutation : par ce moyen tous les Lecteurs peuvent mettre en parallele l'hérésie & l'orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'hérésie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette maniere de répondre à son adversaire est la plus franche, & la plus loiale, qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on

se confie dans la bonté de sa cause, & dans les forces de sa plume : elle écarte tous les soupçons de supercherie ; soupçons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres : car il n'arrive que trop souvent qu'un Auteur rapporte avec peu de fidélité les raisons qu'il veut détruire. Il fait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de réfuter ; & lorsqu'il ne peut se taire sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot supposé tant qu'il vous plaira qu'un controversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces détachées qu'il rapporte de l'ouvrage qu'il réfute, soient une image fidelle de la force de cet ouvrage ; car cette force consiste presque toujours dans l'enchainement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à propos, que d'insérer tout entier dans sa Réponse le Livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des hérétiques : il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie Eglise une conduite poltrone, & d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras séculier

pour réduire en cendres, par un arrêt des Magistrats, un Livre dont ils ne pouvoient résoudre les objections. Certains plaisants qui aiment trop à médire, ont prétendu que ce professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulut absolument, dans la pensée que le texte de Volkelius feroit acheter la Réfutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alléguées par l'Auteur. Il ajoute qu'en cela il imite François Junius, Sibrandus Lubbertus, Paul Tarnovius, Jean Junius, Alstedius, & Bisterfeldius, gendre d'Alstedius. Il fait entendre dans la préface du II. Tome, qu'il ne feroit pas fâché que les magistrats se servissent d'une Réponse différente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le systême Socinien. Autant qu'il loue le zele pieux des Anglois, qui condamnerent au feu le Catéchisme de cette secte, autant se plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenue leur Metropole, & souffrant que l'on imprimât à Londre un Catéchisme qui contenoit tous leurs blasphêmes,

Ayant fait une réponse pied-à-pied à l'ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces Sectaires, s'ils fussent venus lui alléguer les réflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Sénat abolît par ses arrêts quelques livres de Cicéron, où la vanité des faux Dieux est démontrée. Réfutez-les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impiétés ; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. Il est certain que Socin tiroit avantage de ce que ses adversaires interdisoient la lecture de ses Ecrits.



LE JANSÉNISME.

§. I.

Naiſſance de Janſénius. Ses premieres études. Ses liaiſons avec Jean du Verger qui fut depuis Abbé de St. Cyran. Il profeſſe les ſaintes Lettres à Louvain. Ses Voyages en Eſpagne. Il eſt élevé à l'Evêché d'Ipres. Sa mort arrivée en 1638. Son Livre intitulé Mars Gallicus. *Son Traité de la Grace d'après le ſyſtême de St. Auguſtin.*

CORNEILLE JANSENIUS, Evêque d'Ipres, a été un des plus ſavants Théologiens du XVII. ſiecle. Il naquit proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On a eu tort de lui reprocher que ſa famille étoit proteſtante, & qu'il avoit ſuivi quelque temps cette même Religion : c'eſt une fauſſeté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602, & il s'attacha ſi fortement à l'étude qu'il en tomba

malade, de ſorte qu'on lui conſeilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris où il ſe fit bientôt connoître par ſa ſcience. Il y trouva ſon ami Jean du Verger de Hauranne, ſi connu depuis ſous le nom d'Abbé de St. Cyran, avec lequel il alla à Baïonne, & s'appliqua à lire les ſaints Peres & St. Auguſtin avec tant d'aſſiduité, que, Janſénius ne paroiſſant pas ſi robuſte, la mere de Mr. de Hauranne diſoit quelquefois à ſon fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire étudier. L'Evêque de Baïonne, qui l'eſtimoit beaucoup, lui donna la Principalité d'un College; quelques années après il s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulchérie. Il fut reçu Docteur en Théologie avec beaucoup d'éclat l'an 1617, & aggrégé au nombre des Profeſſeurs ordinaires, & il s'acquit une telle eſtime, que l'Univerſité l'envoya deux fois en Eſpagne pour des affaires de conſéquence. Le Roi ſon Maître l'établit Profeſſeur aux ſaintes Lettres l'an 1630 dans l'Académie de Louvain, & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un ouvrage que Janſénius publia contre la France, contribua puiſſamment à lui faire avoir cette Prélature. Il n'en

jouit guere, car il mourut le 6 de Mai 1638.

L'ouvrage dont je viens de parler est d'une grande force ; il a pour titre *Alexendri Patricii Armacani ; Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum & fœderum Regis Galliæ Libri duo.* On y crie de la maniere du monde la plus maligne, & la plus odieuse, contre les services continuels que rendoit la France aux Protestants de Hollande & d'Allemagne, au grand préjudice de la Catholicité. Les Hollandois y sont traités de rebelles, qui ne jouissoient de la liberté Républicaine que par une infame usurpation. Ils ont répondu cent fois à ce reproche, & Mr. Leydecker en dernier lieu n'a point oublié d'y bien répondre. Il nous apprend un bruit qu'on a fait courir ; c'est que Jansénius ayant été consulté par le Duc d'Arschot, & par l'Archevêque de Malines, après la perte de Boisleduc & de Maestricht, conseilla de secouer le joug de l'Espagne, & de se cantonner à la maniere des Suisses. On sut qu'il avoit donné ce conseil, & il en fut bien en peine. Là-dessus le Président Rose lui fournit un expédient de sortir d'affaire : il lui proposa d'écrire contre la

France, & il lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus*. Mr. Leydecker allégue une Lettre du Nonce Fabio Chigi : *Et ne mentiri viderentur, Literas produxére Fabii Gighii, Nuntii Apostolici (qui deindè Alexander VII. fuit) ad F. Barberinum, Cardinalem datas Coloniæ 25 Martii 1641, ubi hæc scripta*, Cardinalis Richelius admodum stomachatur in Jansenium, quòd cum Rosæo Martem Gallicum conscripserit. *Nimirùm hæ Literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ asservantur.* Les Jésuites ne manquerent pas d'irriter la Cour de France contre les Sectateurs de Jansénius, par la raison que c'étoit un homme qui avoit déchiré la Nation, & ses Monarques presque depuis le premier jusqu'au dernier. Mr. Leydecker cite un long passage d'un Livre qu'il croit être du Pere Annat, & qui selon toutes les apparences est du Pere Vavasseur. Je ne rapporterai de ce long passage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Jansénius. *Ante omnia Jansenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipsi valetudinem, quam recipere non posset in patria, concreto & pingui cœlo, restituerat puro & salubri; quæ*

victum, cùm egeret, præbuerat, tùm domestico præceptori Lutetiæ Parisiorum, tùm ludi publici Magistro Bajonæ, quæ notitia Virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque & viam muniverat. Quin in Galliis, quod beneficii loco sine dubio numeravit, magnam adeptus erat Librorum Calvinianorum copiam, quorum de fontibus hausit Augustini interpretationem, & invenerat homines à Calvini disciplina non alienos, quibuscum liberiores de Gratia sermones contulerit.

Admirons ici la viciſſitude des choſes humaines. Janſénius, fut récompenſé d'une mitre, pour avoir confondu la France ſur ce qu'elle ſe liguoit avec les Etats proteſtants; & aujourd'hui la Cour d'Eſpagne donneroit ſans doute une bonne Prélature à un Docteur de Louvain, qui feroit un Livre auſſi fort pour la juſtifier d'une telle ligue, que celui de Janſénius étoit fort contre la France : tant il eſt vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui eſt bon en un temps eſt très-mauvais en un autre. La réfutation d'un livre peut mériter la récompenſe que le livre même

avoit méritée. Quel plaisir ne seroit-ce pas pour des gens non préoccupés, si l'on voyoit devenir Evêque un Professeur de Louvain, qui auroit solidement réfuté le *Mars Gallicus* de notre Corneille.

Naudé lui attribue l'*Admonitio*, & le *Mysteria politica*, deux ouvrages, dit-il, qui eurent de merveilleux effets contre les desseins de Louis XIII. Je crois qu'il se trompe.

Jansénius avoit travaillé plus de vingt ans à un ouvrage où il expliquoit le systême de St. Augustin sur les matieres de la Grace. Ce Livre publié après sa mort a excité de grands troubles dans la Communion Romaine & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Jansénius, ont été nommés Jansénistes, & ont eu les Jésuites pour principaux adversaires. Ce Livre intitulé *Augustinus* a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvoit dire de part & d'autre sur cette matiere par des esprits déliés, subtils, savants ; mais avec tout cela nous n'en sommes pas plus avancés ni plus éclairés : & ce sera toujours la destinée des disputes sur cette nature ;

plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera sujet au Lecteur de dire, *Fecistis probè, incertior sum multò quàm dudum.* Quelqu'un a dit que les matieres de la Grace sont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juste s'il les avoit comparées au Far de Messine, où l'on est toujours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche d'en éviter un autre; *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.* Tout se réduit enfin à ceci : Adam a-t-il péché librement ! Si vous répondez qu'oui ; donc, vous dira-t-on, sa chûte n'a pas été prévue ; si vous répondez que non ; donc, vous dira-t-on, il n'est point coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conséquences, & néanmoins vous avouerez, ou que la prévision infaillible d'un événement contingent est un mystere qu'il est impossible de concevoir, ou que la maniere dont une créature qui agit sans liberté péche pourtant, est tout-à-fait incombréhensible. Je n'en veux pas davantage : puisqu'il faut avouer l'une ou l'autre de ces incompréhensibilités, à quoi vous sert de tant écrire ?

§. II.

La Cour de Rome procède contre l'épitaphe de Jansénius.

Le 10 de Décembre 1655 » l'Evê-
» que d'Ipres François de Robes de la
» maison des Comtes d'Annap, fit
» oster de nuit à petit bruit la pierre
» du Tombeau de son Prédécesseur
» Corneille de Jansen, où l'on lisoit
» l'éloge de sa vertu & de sa doctrine,
» & particuliérement de son Livre in-
» titulé *Augustinus*, portant *que ce*
» *fidele interprête des plus secretes pen-*
» *sées de saint Augustin avoit employé*
» *en cet ouvrage un esprit divin, un*
» *travail infatigable, & tout le temps*
» *de sa vie, & que l'Eglise en recevroit*
» *le fruit sur la terre, comme luy ré-*
» *compense au Ciel*: Paroles qui es-
» toient outrageuses aux Bulles des
» Papes Urbain VIII, & Innocent X,
» qui avoient censuré cet Ouvrage. Cet
» Evesque en vint à cette ruine de
» Tombeau par ordre exprès du Pape
» Alexandre VII, & du consentement
» de l'Archiduc Leopold Gouverneur
» des Bays-Bas, nonobstant la résis-

„ tance de son Chapitre, jusques-là „ qu'un des principaux qui en estoit „ osa bien dire, que ce n'estoit pas au „ pouvoir du Pape ny du Roy de faire „ supprimer cette Epitaphe, tant luy „ & les Collégues estoient affectionnés „ à Jansénius. » (*a*) Voyez Mr. Leydecker qui rapporte tout au plus amplement. J'ai de la peine à croire ce qu'il observe, que le Jésuite la Chaise avoit conseillé de briser la pierre où l'Epitaphe de Jansénius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipres se contenta de la jetter dans un coin. Je ne pense pas qu'en l'année 1655 le Pere la Chaise fut dans une situation à se mêler de pareils conseils. Ajoutons ce fait curieux. » La derniere fois que le Roy „ Très-Chrétien fut à Ipres, une Re- „ ligieuse hospitaliere qui l'avoit assisté „ dans sa derniere maladie, & qui par- „ loit de lui comme d'un Saint, ra- „ contoit en fondant en larmes à des „ Seigneurs de sa Cour, qu'elle lui te- „ noit le bras lorsqu'il écrivit son tes- „ tament, & elle les conjuroit en mê- „ me temps de prier le Roy de faire „ réparer l'injure qu'on avoit faite à

(*a*) St. Romuald, Journal chronologique & historique, Tome II. p. 612.

„ un si saint Homme, en ôtant la pierre
„ de son Tombeau. "

§. III.

Ce Docteur s'étant mêlé de Controverse avec ceux de la Religion Réformée, leur laissa le champ de bataille.

Voici le précis qu'on nous donne de cette dispute. Mrs. les Etats Généraux firent un Edit en 1629, par lequel ils défendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boisleduc, & destinerent les revenus ecclésiastiques de la Mairie de cette ville à l'usage de la Religion Réformée, qu'ils y firent prêcher par quatre ministres. Ceux-ci ayant été avertis que l'on semoit en cachette plusieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un Manifeste pour déclarer qu'ils n'enseignoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adversaires à proposer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne répondit à cela que par un Ecrit dont Jansénius étoit Auteur. Gisbert Voetius, l'un des quatre ministres qui prêchoient à Boisleduc,

fit des remarques fur cet ouvrage, lefquelles furent réfutées par un nouveau Livre de Janfénius. L'Auteur des remarques ne demeura point fans repartie, il réfuta tout de nouveau fon adverfaire par un gros Livre qu'il publia l'an 1635, & qui a pour Titre *Defperata Caufa Papatûs.* Janfénius ne répliqua point, mais un de fes amis répliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre fut imprimé à Anvers l'an 1636, & réfuté par Martin Schoockius Profeffeur en Hiftoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula fa Réponfe *Defperatiffima Caufa Papatûs.* Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette difpute, fi nous en croyons Mr. Leydecker. Cependant je trouve dans la Bibliotheque de Valere André, parmi les Œuvres de Fromondus un Ecrit intitulé *Sycophanta: Epiftola ad Gifbertum Voetium;* imprimé l'an 1640. Et depuis la premiere impreffion de cet article, j'ai vu une Lettre, où l'on reproche à ce Profeffeur d'Utrecht de s'être trompé. *Falleris ô præclare, fecus res habet. . . Fromondus.... ultimo ictu proftravit adverfarium, numquam quod fciam refutatus.*

Jansénius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer protestante. Car Théodore Simonis, Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain pour lui demander l'éclaircissement de quelques doutes sur l'infaillibilité du Pape, sur l'adoration de l'Eucharistie, & sur quelques autres points. Jansénius, embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix, mais par écrit, & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bientôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis, qui avoit beaucoup de peine à se résoudre à disputer par écrit, s'y détermina enfin. Mais après que l'on eut réitéré les écritures deux fois de part & d'autre, il se vit assiégé dans son logis par des soldats, & menacé de la peine des hérétiques. Le Sécrétaire du Duc d'Arschot crioit au fagot, & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet hérétique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque de Malines rapporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien résolu de persévérer dans la communion Romaine,

la liberté fut rendue au prisonnier, & il fallut que Jansénius payât la dépense des soldats, &c. Simonis au bout de deux ans se fit de la religion, & publia un livre qui a pour Titre *De Statu & Religione propria Papatûs adversus Jansenium*. J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Luthéranisme au Papisme, retourna dans le Luthéranisme, & embrassa enfin le parti des Sociniens. Il fut Principal de leur College de Kisselin en Lithuanie. Il entendoit bien le Grec, & c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua Linguarum* de Comenius.

§. IV.

Du célebre Arnauld. Son zele pour la cause du Jansénisme contre les Jésuites. Il est exclus de la Sorbonne. Irrégularité des procédures faites contre lui. Sa vie solitaire & cachée. Il quitta volontairement la France. Il est inquiété à Liege. Réflexion sur cette derniere entreprise.

George Arnauld, Docteur de Sorbonne, avoit fort étudié le Systême de St. Augustin sur la Grace. Il soutint

le parti de Jansénius par des Ecrits d'une grande force. Un des premiers ouvrages dans lesquels il signala son zele pour le Jansénisme, fut *l'Apologie pour les Sts. Peres de l'Eglise défenseurs de la grace de Jesus-Christ* contre un Professeur de Sorbonne nommé le Mione. Les disputes sur la Grace étoient alors fort échauffées dans l'Université de Paris, & Mr. Arnauld avoit de puissants ennemis dans les Jésuites. On ne trouva pourtant lieu de le censurer juridiquement que lorsqu'il eut publié deux *Lettres* sur une aventure du Duc de Liancour, grand ami de Port-Royal. Voici le fait en deux mots : ce Duc faisoit élever sa petite-fille à Port-Royal, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzeys. Il se présenta en 1655 pour la confession, à un Prêtre de St. Sulpice sa Paroisse ; qui „ lui déclara qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite-fille de Port-Royal, & de congédier de chez lui cet Abbé.... Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre pour la justification de ce Seigneur...

„ Un grand nombre d'Ecrits ayant été
„ publiés contre cette Lettre, Mr. Ar-
„ nauld se crut obligé de réfuter les fauſ-
„ ſetés & les calomnies dont ils étoient
„ remplis, en faiſant imprimer une ſe-
„ conde Lettre qui répond à neuf de
„ ces Ecrits (*a*). On trouve dans cette ſeconde Lettre deux propoſitions que la Faculté de Théologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même temps déclaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les procédures. „ On nomma pour commiſſaires les
„ plus déclarés ennemis de l'accuſé,
„ ceux contre qui il avoit écrit ſur ces
„ matieres, & qui étoient connus de tout
„ le monde pour les plus ardents à ſa
„ perte. Et tout ce qu'il put faire répré-
„ ſenter ſur cela ne ſervit de rien. Tous
„ les Docteurs de la Communauté de
„ St. Sulpice, contre qui la Lettre
„ de Mr. Arnauld étoit écrite, eurent
„ la dureté & l'injuſtice de demeurer
„ ſes Juges, nonobſtant ſa récuſation;
„ au lieu qu'il ne leur falloit qu'un peu
„ d'honneur pour les porter à ſe recuſer
„ eux-mêmes, comme font les honnê-
„ tes gens dans les Tribunaux même

(*a*) Queſtion curieuſe, *ſi Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne eſt hérétique.* 1690.

„ laïques. „ Mr. Arnauld fit signifier un acte de protestation à la Faculté, où il montre plusieurs autres irrégularités, innovations, contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres, & violements même de l'équité naturelle. Cela n'étonnera point ceux qui savent que ce sont-là les suites ordinaires de *l'odium théologicum.*

Il y avoit déja plusieurs années que Mr. Arnauld menoit une vie fort retirée, ou même cachée. Elle le fut encore davantage, depuis ce nouvel échec : il demeura ou caché en divers lieux, ou solitaire à Port-Royal des champs, jusques à la paix du Jansénisme conclue en 1668. Il fut compris dans cette paix : il alla faire la révérence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public, jusqu'à ce qu'en 1679 il se retira volontairement hors du royaume parce qu'il sut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi. On ne doute pas qu'il n'ait vécu depuis ce temps-là dans les Pays-Bas ; mais il ne s'est jamais fait connoître qu'à un petit nombre d'Amis affidés.

On l'inquiéta à Liege l'an 1690. Six supérieurs s'assemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le

Gardien des Recollets, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jésuites, le Vicaire des Carmes Déchaussés, & le Prieur des Jacobins. Ces six Moines, animés d'une sainte haine contre cet hérétique, firent un décret dont la Latinité est si exquise qu'elle pourra divertir un instant le Lecteur. *Nos infrascripti Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis quæ habentur apud certum Arnoldum doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitativè certiorandum, ut similia Conventicula dissipare & prohibere non dedignetur, etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum Conventu Minorum hac 25 Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum nostram intentionem.* Le P. d'Iserin, un des six supérieurs, se vanta d'avoir eu commission ou permission de S. A. l'Evêque & Prince de Liege de faire arrêter ce *certain* Arnauld par-tout où il le trouveroit dans le Dioçese : ce qui étoit une insigne fausseté.

On

On a fait sur ce conventicule tenu par six moines, de leur autorité privée, une réflexion qui mérite l'attention du gouvernement. ,, En vérité, vous êtes
,, bien bons, vous autres Meſſieurs, qui
,, avez l'autorité, de souffrir de telles
,, entrepriſes. Et ne voyez-vous pas que
,, ſi la démarche de ce conciliabule leur
,, réuſſiſſoit, (car ce n'eſt pas ici un con-
,, ciliabule chimérique, comme ceux de
,, M. Arnauld) il n'y a pas un honnête
,, homme dans Liege à qui ces gens-là
,, ne puſſent faire une ſemblable inſulte,
,, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur
,, devenir ſuſpect de favoriſer le phan-
,, tôme du Janſéniſme dont ils font
,, Mr. Arnauld le chef? Il eſt toujours
,, dangereux de laiſſer fortifier une telle
,, audace, & elle ſe fortifie toujours
,, quand on n'a pas ſoin de la réprimer
» dès le commencement. Croyez-moi,
» des aſſemblées de gens pouſſés d'un
» faux zele de Religion, appuyés de la
» réputation que leur attirent leur habit,
» leur état, leur auſtérité extérieure, ar-
» més du crédit que la direction leur don-
» ne ſur l'eſprit des peuples, & ſur-tout
» animés, encouragés, & conduits par un
» Recteur des Jéſuites, ſont plus à crain-
» dre qu'on ne penſe, & ſi vos poli-

» tiques s'en moquent, j'ose dire qu'ils
» n'y entendent rien. Déja le P. d'Iserin
» se vante d'avoir eu commission, ou
» permission de son Altesse, de faire
» arrêter M. Arnauld par-tout où il le
» trouvera dans le Diocese.... Croyez-
» moi, il ne faut pas laisser la bride
» trop lâche à ces sortes d'esprits. Car
» si, après des avis donnés aux supé-
» rieurs, & dont on n'a fait ni le cas,
» ni l'usage qu'ils desiroient, on les
» voit si disposés à en venir à des vio-
» lences de cette nature, jusqu'à se
» vouloir bien charger eux-mêmes de
» l'exécution, avec la permission du
» Souverain, ils n'auront pas de peine
» à se passer de cette permission, pour
» tout ce qu'il leur plaira d'entrepren-
» dre, aussi-tôt qu'ils se sentiront assez
» forts & assez appuyés de la populace.

§. V.

Du Livre intitulé : L'esprit de Mr. Arnauld.

Il y auroit cent choses à rapporter touchant cet ouvrage, mais on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'Auteur de ce livre avoit publié

un Écrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'imprimer à la Haie, l'intitulerent *la Politique du Clergé de France.* Ce sont des dialogues où il y a beaucoup d'agrément & de politesse, mais peu de solidité de raisonnements, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. M. Arnauld réfuta ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus désobligeante, qu'il convainquoit manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetés. Il entama un autre ouvrage du même Auteur : il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de Morale des Réformés, au sujet de l'inamissibilité de la grace ; en un mot, l'Auteur de la Politique du Clergé prévit très-bien qu'il alloit avoir, en la personne de M. Arnauld, un adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne se donnoit guere la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu & à son imagination, & c'étoit

une source inépuisable de fausse logique, & de contradictions grossieres. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus M. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela, que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualités personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emportement imaginable, & se trouvant en train de médire, il n'épargna quoi que ce soit: il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satyriser; & l'on peut dire de lui, sur le chapitre de la médisance, ce que l'on disoit de Voiture, sur le chapitre de l'amour, il l'a étendu *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale.* M. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par rapport aux Réformés; & ainsi, ce que toute la société de Jésuites n'avoit su imaginer, un seul ministre l'imagina & l'exécuta heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ait retiré de cette satyre; il imprima une telle crainte

à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre désagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre, car enfin, il y a peu de familles à qui l'on ne puisse reprocher quelque aventure, ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte; lorsqu'on sait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunément. L'esprit de M. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverroit par la poste, soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le Prêtre Soulier; soit qu'elles regardassent un Sécrétaire d'État, comme feu M. Colbert.

Je sais qu'un jeune Janséniste, considérant l'effet de cette satyre, comparoit M. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille Vaisseaux, ne purent venir à bout, & qui succomba par les ruses d'un transfuge, & par un cheval de bois.

Talibus insidiis perjurique arte Sinonis
Credita res, captique doli....

Quos neque Tydides nec Lariſſæus Achilles ;
Non anni domuère decem , non mille carinæ. (*a*)

Il eſt vrai, ajoute-t-il, *que cette comparaiſon cloche, car l'Eſprit de M. Arnauld n'eſt point ſemblable au cheval de bois, où l'on enferma les principaux Capitaines de l'armée ; il reſſemble à ces Vaiſſeaux, qui, par le conſeil d'Annibal, furent pourvus de pots de terre remplis de ſerpens.*

§. VI.

De pluſieurs calomnies imprimées contre M. Arnauld. On l'a mis de l'aſſemblée de Bourgfontaine ; on l'a fait aller au Sabat ; on l'a envoyé commander les armées Vaudoiſes ; on a dit qu'il avoit été banni de France, & qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer ſes Bénéfices.

On l'a mis de l'aſſemblée de Bourgfontaine. Voici ce que c'eſt en peu de mots. M. Filleau publiant, en 1654, une Rélation juridique de ce qui s'étoit

(*a*) Virgil. Æneid. *Lib. II*, *Verſ.* 195.

passé à Poitiers, au sujet de la nouvelle doctrine de Jansénius, exposa qu'un Ecclésiastique lui avoit dit que, dans une conférence que sept personnes eurent à Bourgfontaine, l'an 1621, il fut délibéré des moyens d'anéantir le Christianisme; que cet Ecclésiastique étoit l'un des sept personnages; qu'il avoit rompu quelque temps après avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (I. D. V. D. H.) (C. I.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.). Par de certaines circonstances, dont ce récit est accompagné, & par le caractere de certains Livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagemens de Bourgfontaine, tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignoient *Jean du Verger de Hauranne*, Abbé de saint Cyran; que celles du second désignoient *Corneille Jansénius*, Evêque d'Ipres; que celles du troisieme désignoient *Philippe Cospean*, Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisieux; que celles du quatrieme désignoient *Pierre Camus*, Evêque de Belley; que celles du cinquieme désignoient *Antoine Arnauld*, dont nous parlons dans cet article; & que celles du sixieme dé-

signoient *Simon Vigor*, Conseiller au grand Conseil. M. Filleau assure, » qu'il » fut résolu dans cette Assemblée d'at- » taquer les deux Sacrements les plus » fréquentés par les adultes, qui sont » celui de la Pénitence, & celui de » l'Eucharistie ; & le moyen d'y par- » venir fut ouvert, par l'éloignement » que l'on en procureroit, non en » témoignant aucun dessein de faire » ensorte qu'ils fussent moins fréquen- » tés, mais, en rendant la pratique » si difficile, & accompagnée de cir- » constances si peu compatibles avec » la condition des hommes de ce temps, » qu'ils restassent comme inaccessibles ; » & que dans le non-usage, fondé sur » ces belles apparences, on en perdît » peu à peu la foi ». Le public a cru que cela s'adressoit à M. Arnauld, à cause de son Livre de la fréquente communion ; & qu'ainsi M. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquieme de ces dangereux conspirateurs contre la Religion Chrétienne, marqué (A A).

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la vérité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que M. Arnauld traita cela d'un des plus grands excès de calomnie qu'on ait ja-

mais vu ; & qu'en particulier, il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avoit intentée de s'être trouvé à la conférence de ces Déistes. Car il fit voir, qu'étant né en 1612, il n'avoit que neuf ans lorsqu'on prétendoit qu'elle s'étoit tenue. Cette justification est si forte, que, non-seulement le silence du dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit connoître qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere Meynier, prétendant d'ailleurs que la Relation de M. Filleau, touchant la conférence de Bourgfontaine, ne contenoit rien qui ne fût très-positif, *avoua que M. Arnauld avoit donné des preuves convaincantes qu'il n'étoit pas de cette assemblée; mais il se trompe*, ajouta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld, *je lui dis, de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres désignent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu.* M. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jésuites de nommer le délateur secret de la conférence, les six Docteurs qui y avoient assisté, & en particulier celui qui y étoit désigné par les lettres A. A.;

& qui n'étant point M. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas connu : mais on laissa tomber ces sommations; & ce n'est que depuis quelques années qu'un Jésuite d'Anvers, fort célebre, a déclaré au public, que cet ami de M. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly. On a réfuté cela.

On l'a fait aller au Sabat. Je ne sais à quelle des deux assemblées M. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourgfontaine, ou à celle dont feu M. de Maupas, Evêque d'Evreux, a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a assuré à plusieurs personnes qu'il avoit appris, d'un sorcier converti, qu'il avoit vu au sabat M. Arnauld & une Princesse du sang, & que M. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diables.* S'il eût fallu choisir entre ces deux extrêmités, & si la harangue n'eût tendu qu'à exciter les Démons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au sabat, qu'avoir opiné, dans la Chartreuse de Bourgfontaine, à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Déisme.

Ce feroit abuser de la patience de mes lecteurs, que de les avertir du ridicule de l historiette que ce Prélat a racontée à plusieurs personnes ; & c'est une de ces faussetés, que M. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de réfuter. Voici ses paroles : » L'intérêt de l'honneur peut être re- » gardé en deux manieres, ou par rap- » port à la calomnie en soi, qui d'elle- » même feroit atroce, ou par rapport » à ceux qui, pouvant en être préve- » nus, auroient ensuite très-méchante » opinion de la personne calomniée. » C'est proprement ce dernier rapport » qui oblige à s'en défendre, car quel- » que énormes qu'elles fussent, on les » pourroit négliger si elles étoient de » telle nature qu'il n'y eût point de » personne sage qui y pût ajouter foi. » Par exemple, ce que feu M. de » Maupas, Evêque d'Evreux, avoit » dit autrefois, qu'il avoit appris d'un » sorcier converti, que M. Arnauld » avoit été au sabat, & que les Diables » avoient admiré la harangue qu'il y » avoit faite, étoit en soi une horrible » calomnie: cependant auroit-on voulu » que, si quelque brouillon avoit mis » cela dans un libelle, ce Docteur se

» fût amusé à le réfuter ; & que, faute » de le faire, on eût droit de suppoſer, « que ç'auroit été l'impuiſſance de répondre qui l'auroit forcé à ſe taire, & qu'il y auroit donné les mains.

On l'a envoyé commander les armées Vaudoiſes. Cette fauſſeté n'eſt guere plus vraiſemblable que la précédente. Il y a eu des nouvelles manuſcrites, qui ont aſſuré *poſitivement*, que cet Arnauld, qui eſt à la tête des Vaudois, eſt M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, *qu'il s'eſt enfin déclaré, & qu'il fait merveille en Savoie, à la tête des troupes du parti.* Ce ſeroit une métamorphoſe bien ſurprenante, ſi, à l'âge de ſoixante & dix-huit ans, un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Miniſtres, étoit devenu lui-même un Miniſtre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne ſe ſervir que du mouſquet & du ſabre ; travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ſes oncles, fort connu des Rochelois, n'en fit parler ſous le regne de Louis XIII. Feu M. l'Evêque de Liege *a oui dire à ſa table, que M. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Boiſleduc, & qu'il s'y étoit marié.* La plu-

part de ceux qu'on appelle zélateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu *qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, & qu'il vive* : ils veulent que l'accusé se pervertisse, & ils sont fâchés qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations ; ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomniateurs insignes.

On a dit qu'il avoit été banni de France. Un Docteur de Sorbonne, Savoyard de nation, a soutenu, dans ses préjugés légitimes contre le Jansénisme, imprimés à Geneve, l'an 1686, que M. Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'avertissement au lecteur : *Je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe, que la justice du Roi Très-Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande* : Il est néanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Royaume volontairement ; & l'on n'en sauroit douter, après les lettres qu'il écrivit, en 1679, à M. le Chancelier de Tellier, & à M. l'Archevêque de Paris, imprimées dans

le I[er] tome de l'Esprit de M. Arnauld, l'an 1684; de sorte qu'il est assez étrange que deux ans après, l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une vérité exposée aux yeux de tout le monde, dans une satyre qui a tant couru: mais il est encore plus étrange, qu'en l'année 1690, M. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres, pour réfuter ceux qui *publient par-tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon.* Je ne crois pas que l'Auteur de son Esprit ait débité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant *qu'il a été chassé de Flandres. Bien que ce bon homme,* poursuit-il, *croye que ses aventures sont fort enterrées, on n'a pas laissé d'apprendre de bonne part, qu'il avoit été chassé des Pays-Bas par ordre du Gouverneur.* Le terme de *chasser*, dont l'Auteur de la critique générale du Calvinisme s'est servi, est un peu équivoque. *Ils ont fait accroire*, dit-il, *que la maison de* M. Arnauld *étoit un rendez-vous de mécontents, qu'on y tenoit des conférences pleines de cabale & de faction, qu'on y préparoit des Mémoires pour la Cour de Rome; en un mot, ils ont obtenu tout ce qu'il falloit pour le chasser*

avec le reste de la troupe. Cela ne veut dire, sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à M. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les pays étrangers.

On a dit qu'il avoit fait l'apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer ses Bénéfices. M. Jurieu s'est fort abusé; lorsqu'il a dit que M. Arnauld avoit fait l'apologie pour les Catholiques, dans la vue d'obtenir son rappel en France; afin d'y *jouir paisiblement de son bien & de ses Bénéfices*, & que la crainte qu'on *ne fit confisquer ses Bénéfices* l'a engagé dans quelques démarches. On ne pourroit guere mieux convaincre cela de faux, par une démonstration géométrique, que par la déclaration que M. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Bénéfice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur, aussi jaloux de sa réputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Bénéfice, en ait quelqu'un, s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux sur ces paroles de M. Arnauld;

pour être démonstrativement convaincu du mensonge de son adversaire. » La » maniere séditieuse, dit-il, dont ils » avoient osé parler des affaires de ce » pays-là, a obligé l'Ambassadeur de » Sa Majesté Britannique d'obtenir, » de Messieurs les Etats, la condam- » nation du plus emporté de leurs libel- » les, auquel il leur a plu de donner pour » titre « l'Esprit de M. Arnauld, quoique » je sois peut-être le moins maltraité d'un » grand nombre de personnes qu'ils y » déchirent sans aucun rapport à moi, » que ridicule ou imaginaire; n'ayant » presque rien autre chose à me repro- » cher que des intentions cachées, fon- » dées souvent sur des faussetés mani- » festes; comme, lorsqu'ils disent que » ce n'a été par aucune vue de religion, » que j'ai fait l'Apologie pour les Ca- » tholiques, mais par une vue d'intérêt, » pour ne pas perdre mes Bénéfices, » moi que tout le monde sait qui n'en » a aucun «. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre datée du 20 d'Octobre 1684. Il ne parle pas moins affirmativement dans un ouvrage imprimé en 1689. » Pour le livre faussement intitulé l'Es- » prit de M. Arnauld, il n'a jamais eu » aucune pensée d'y répondre, car lui

» ayant été envoyé quelque temps
» après qu'il parut, en ouvrant l'un
» & l'autre tome en divers endroits, il
» tomba sur des choses qui lui firent
» assez connoître le génie de ce Minis-
» tre, comme est cette folle calomnie, «
qu'on laissoit lire à Port-Royal les
livres des Sociniens à des enfants de
qualité de 12 ou 13 ans, à qui on en-
seignoit les lettres humaines; » & une
» autre non moins ridicule, quoique
» moins atroce, que M. Arnauld, qui
» n'a aucun Bénéfice, & qui n'en a
» jamais recherché, a écrit l'apologie
» des Catholiques pour conserver ses
» Bénéfices. Il conclut de-là, qu'un
» calomniateur si outré & si déraison-
» nable, étant indigne de créance, ne
» méritoit aucune réponse, & il n'a
» depuis rien lu de ce livre, avant que
» votre défense eût paru : voilà ce que
» je sai d'original «. Il est donc arrivé
à l'Auteur de l'Esprit de M. Arnauld,
ce que les Latins exprimoient par le
proverbe, *Cantherius in porta* : il a
bronché dès le premier pas.

Notez que M. Arnauld avoit un
canonicat dans l'Eglise Cathédrale de
Verdun, lorsqu'il commença sa licence
l'an 1658, mais il quitta ce Bénéfice,

un peu avant que de recevoir le degré de Diaconat l'an 1641.

§. VII.

Santeuil fait des vers sur le cœur de M. Arnauld, qui excitent une guerre violente.

Arnauld souhaita que son cœur fût porté à Port-Royal : ce qui fut exécuté. Les Dames de Port-Royal des Champs reçurent le cœur de M. Arnauld » avec les transports qu'on se peut » imaginer, & le placerent dans le lieu » le plus honorable qu'il leur fut pos- » sible. Le cœur étant placé, il fut » question d'une épitaphe. On crut ne » pouvoir mieux s'adresser pour cela » qu'à M. Santeuil..... Comme l'affaire » étoit délicate, les Religieuses crurent » devoir prendre M. Santeuil à leur » avantage. Pour cela elles l'inviterent » à passer quelques jours à Port-Royal, » avec un de ses confreres qui en étoit » supérieur ; & durant le séjour qu'il y » fit, « il composa les vers suivants :

Ad sanctas rediit sedes ejectus & exul,
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus,

Hoc portu in placido, hac sacrâ tellure quiescit
Arnaldus, *veri defensor, & arbiter æqui.*
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus;
Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor numquam avulsum, nec amatis Sedibus absens.

M. de la Fémas en fit cette traduction Françoise:

Enfin après un long Voyage,
Arnauld *revient en ces saints lieux:*
Il est au Port, *malgré les envieux,*
Qui croyoient qu'il feroit naufrage.
Ce Martyr de la Vérité
Fut banni, fut persécuté,
Et mourut en terre étrangere.
Heureuse, de son corps d'être dépositaire!
Mais son cœur toujours ferme, & toujours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout est possible,
Dans cette retraite paisible,
D'où jamais il ne fut absent.

Dès que ces deux pieces, imprimées ensemble, eurent été répandues dans le monde, les Jésuites firent *faire des reproches à M. de Santeuil sur son procédé..... Il fit la sourde oreille, se flattant que tous les murmures qui s'élevoient alors se dissiperoient d'eux-mêmes insensiblement*: mais lorsqu'il vit *fondre*

sur lui une piece envoyée de Province,... *il prit les voies de satisfaction.* » Il en » fut frappé comme d'un coup de » foudre, & accourut aussi-tôt au col- » lege des Jésuites, demandant miséri- » corde avec les termes du monde les » plus humbles & les plus touchants; » conjurant tous ceux qu'il rencontroit » de ne le point perdre; qu'il avoit » toujours été ami de la Société, & » que l'épitaphe n'étoit point de lui, » mais qu'elle avoit été supposée par » ses ennemis, pour le brouiller avec » les Jésuites. On lui dit qu'on souhai- » toit que ce qu'il avançoit fût vrai; » mais qu'un désaveu simple ne suffisoit » pas, & qu'il falloit détromper le » public par un désaveu authentique, » qu'on lui demandoit pour gage de sa » sincérité. Il promit tout ce qu'on » voulut; mais l'embarras fut d'effec- » tuer sa promesse «. Le panégirique *imposant & flatteur qu'il fit de leur Compagnie* ne servit de rien. Ils s'ap- perçurent » du tour de souplesse dont » il s'étoit servi pour esquiver la diffi- » culté: ils le traiterent d'homme dou- » ble, & de mauvaise foi; il se vit en » moins de rien inondé d'épigrammes qui » venoient fondre sur lui de tous côtés,

» & où les jeunes Jésuites du college, » qu'il appelle dans un endroit *Pubes* » *Jesuitica sagittaria*, avoient bonne » part. Les Jansénistes, de leur côté, » n'étoient pas moins choqués de sa » lâcheté, que les Jésuites l'étoient de » sa duplicité, & ils lui en donnerent » des marques par une piece de vers » burlesques, qu'ils firent courir contre » lui, & qui commence par

„ *Santeuil, ce renommé Poëte.*

» Ainsi il se trouva bien loin de son » compte, & il vit qu'en voulant mé- » nager tout le monde, il n'avoit con- » tenté personne «. Tout bien pesé, il résolut de sacrifier les Jansénistes aux Jésuites : il fit à ceux-ci, par lettre, une humble confession de sa faute ; mais cela ne les contenta point : ils voulurent une rétractation. Il se vit pressé là-dessus *tous les jours par épigrammes sur épigrammes qu'il recevoit continuellement, & qui ne lui donnoient point de repos.* Il écrivit une lettre au Pere la Chaise, où il interpreta le mieux qu'il put quelques termes de l'épitaphe. La réponse qu'il reçut de ce Jésuite augmenta ses inquiétudes ; il fallut songer à une se-

conde apologie. *L'endroit le plus délicat*, *& sur quoi rouloit toute la difficulté*, *étoit celui où il disoit de M. Arnauld*,

> Ictus Illo fulmine (*Vaticano*)
> Trabeate Doctor, jam mihi non amplius
> Arnalde saperes.

C'est-à-dire :

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument : » or c'étoit ne rien dire. Les » Jésuites vouloient qu'il mît *Sapies*, » au lieu de *Saperes* : (car tout ceci se » passoit sur l'épreuve, avant que les » copies fussent tirées.) De mettre » *Sapies*, c'eût été déclarer M. Ar- » nauld excommunié & condamné. Un » de ses amis, à qui il en parla, lui » donna une ouverture pour trouver un » milieu entre *saperes* & *sapies* ; c'étoit » de mettre *sapias*, qui pouvoit se » prendre également dans les deux sens » divers des deux autres mots : mais il » sentoit bien qu'il ne pouvoit aban- » donner le *saperes*, sans choquer les » Jansénistes. Enfin, après longues dé- » libérations, il prit le parti de servir » chacun à peu près selon son goût. Il » fit donc tirer deux sortes de copies ;

» les unes où il y avoit *sapias*, pour » les Jésuites, en leur disant de vive » voix, qu'il le prenoit dans le sens du » *sapies*; & les autres où il laissoit le » *saperes*, pour faire sa cour aux Jansé- » nistes. A cela, il joignit « l'interprétation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les Jésuites, ni les Jansénistes. Ces derniers firent courir contre lui une piece fort piquante: les autres ne le poufferent pas moins fortement. Le Pere Commire s'en mêla. *Il étoit demeuré sans combattre comme le corps de reserve;* » mais il parut enfin » dans le champ de bataille; & pour » terminer une dispute qui ne finissoit » point, & empêcher M. Santeuil de » dire tant de fois le pour & le contre, » il vint tomber sur lui, & lui passa » dans la bouche un baillon, qui l'a » toujours fort incommodé depuis: Je » parle du *Linguarium* que tous les » savants attribuent à ce grand Poëte «. Un Poëte de l'Université, & nullement ami des Jésuites, se mit sur les rangs, & fit une piece intitulée *Santolius pendens*, c'est-à-dire, *Santeuil au gibet.* C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poëtique. Il a paru, je pense, trois relations de ce

différend. Je n'ai point vu la premiere : celle que j'ai citée est la seconde ; la troisieme est de l'an 1697, & postérieure à la mort de M. Santeuil : elle contient les lettres qui furent écrites à ce Poëte par divers Jésuites, & n'est point conforme à la seconde, quant à certaines circonstances.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, & c'est pourquoi l'Auteur de la Relation se crut obligé d'employer ce préambule. „ C'est le „ destin de ceux qui ont causé de grands „ troubles durant leur vie, d'en causer „ encore plus après leur mort. Celle „ d'Alexandre n'éteignit pas la guerre „ dans l'Asie : Elle la ralluma au con- „ traire avec plus de fureur, par l'am- „ bition de ses Lieutenants, qui se dis- „ puterent long-temps la couronne. Il „ est arrivé quelque chose de pareil à „ Mr. Arnauld, s'il est permis de com- „ parer un Docteur à un Conquerant. „ Sa mort qui sembloit devoir termi- „ ner tous les troubles qu'il avoit cau- „ sés durant sa vie, en a au contraire „ suscité de nouveaux. Chacun sait la „ maniere indigne dont les Jansénistes „ se sont déchaînés contre un saint „ Abbé, pour s'être expliqué trop clai-
rement

„ rement dans cette occasion, en disant, au sujet du grand Chef de parti „ qui venoit de tomber dans la personne de Mr. Arnauld, *Heureux qui* „ *n'en a point d'autre que celui de* „ Jesus-Christ. Voilà ce que produisit „ la premiere nouvelle de la mort de „ Mr. Arnauld. Mais son cœur ayant „ été depuis rapporté en France, il ne „ put y rentrer sans y répandre encore „ des semences de division, par le démêlé qu'il fit naître entre Mr. Santeuil & les Jésuites. „ Plusieurs personnes se souviendront ici d'une plainte de Balzac contre l'Epitaphe du Pere Goulu; mais si d'un côté les Jesuites ont pu dire que le tombeau même de Mr. Arnauld leur faisoit insulte, les Jansénistes ont pu crier d'autre côté, que même dans le tombeau, on ne laissoit pas en repos ce Thélogien:

Et ce n'est pas assez de payer en la vie,
Il faut encore payer au-delà du trépas (c).

(c) *Ce sont deux vers de l'Opéra qui fut joué l'an* 1674. *il s'intituloit ce me semble*, Le Triomphe d'Alceste.

§. VIII.

Mr. Perrault est obligé de supprimer le feuillet qu'il destinoit à Mr Arnauld dans son Recueil des Portraits & des Eloges des Hommes illustres de la Nation Françoise.

» Mr. Perrault, de l'Académie, a » donné au Public *Les Eloges des* » *Hommes Illustres* de ce Regne. Mr. » Arnauld & Mr. Pascal y tenoient » leur place à juste titre. Baptiste & Mo- » liere, y sont dans leur rang, comme » des Illustres dans leur genre. Le Livre » étoit imprimé avec privilege, les por- » traits gravés. Il devoit paroître il y » a quatre mois, mais les P. P. Jésuites » ont tant remué auprès des Puissan- » ces, qu'ils ont fait donner ordre à » l'Auteur & au Libraire de retrancher » Mr. Arnauld & M. Pascal, & de sup- » primer leurs Eloges... Mr. Arnauld à » été un des plus grands hommes de ce » siecle. Il a rendu service à l'Eglise, en » combattant le Calvinisme, & en dé- » fendant la Foi de l'Eucharistie. Il a » vécu & il est mort dans la commu- » nion de l'Eglise & dans une parfaite

» obéiſſance au Saint Siege, qui auroit » aſſûrément récompenſé ſon grand » mérite, ſi la profonde humilité de ce » ſavant perſonnage ne lui eût fait refu- » ſer plus d'une fois une des plus émi- » nentes dignités de l'Egliſe. Moliere a » vécu comme un impie, & il eſt mort » comme un reprouvé, dans l'excom- » munication. Cependant Mr. Arnauld » eſt effacé du nombre des Hommes » Illuſtres, & Moliere y eſt conſervé. » On a fait ces réflexions-là par toute la France, & dans les Pays étrangers; & l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite, ſur ce que l'image de Caſſius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funérailles de Junia. *Præfulgebant Caſſius atque Brutus eo ipſo quod effigies eorum non viſebantur*. On a fait l'application de cette penſée à Mrs. Arnauld & Paſcal; les Vers qui ont été faits là-deſſus ont couru toute la terre; car ils ont été inſérés dans les Nouvelles Hiſtoriques & Politiques qui ſe publient à la Haie tous les mois. Ajoutons que beaucoup de gens ſe figurent que les Jéſuites n'ont eu guere de prudence dans cette affaire, puiſque le meilleur moyen d'attirer les yeux & l'attention du public ſur ces deux Illuſtres étoit de faire

T 2

que Mr. Perrault fût obligé de supprimer leur éloge & leur portrait. Cet acte ne pouvoit servir qu'à rehausser le mérite que l'on vouloit effacer : il menoit tout droit au passage de Tacite; & ce ne pouvoit être qu'une vive source d'exclamations & de jugements en faveur des deux personnes supprimées, & contre les instruments de la suppression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence prétendue. Plusieurs connoisseurs en cette espece d'affaires ont soutenu que la faction ennemie de Mr. Arnauld n'a rien fait qui ne ressente la plus fine & la plus sûre Politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibere n'ait pas prévu les réflexions que l'on feroit sur ce que les effigies de Cassius & de Brutus ne seroient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funebre ? Il connoissoit bien le relief de cette absence; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paroître ces deux assassins de Jules César parmi les images de leurs familles : c'eût été en quelque façon rehabiliter leur mémoire & il étoit de son intérêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela. les Jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relief

de la suppression que Mr. Perrault feroit; mais tout bien compté, ils ont cru en habiles gens, que ce seroit un desavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prévaloir de ce que M. Arnauld & M. Pascal seroient placés avec privilege sur le Théatre des hommes illustres. En les faisant disparoître, on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès, on les détient sous la flétrissure; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un signe de réhabilitation le privilege obtenu par Mr. Perrault: & ce qui est bien considérable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même crédit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera, que si les portraits & les éloges de ces deux Messieurs ont une pleine liberté de se faire dans un ouvrage autorisé, c'est parce que les Jésuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obstacle: il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible; les suites ne peuvent être de conséquence: Il faut donc le prévenir; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême, soit pour avan-

cer, soit pour reculer les événements. Qui ne sait, qu'en matiere de commerce, un marchand, qui passe pour riche & qui ne l'est pas, fait mieux ses affaires qu'un marchand qui seroit riche, & qui passeroit pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là quant à ce point; si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. Il y va de l'honneur & de la gloire, c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres proprement ainsi nommées. Enfin, il est connu de tout le monde, que dans les procès de grande importance l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'acquiesce point par son silence aux procédures des Jansénistes. Il faut se précautionner, & contre les Epitaphes, & contre les Auteurs d'Eloges & multiplier les papiers du sac, afin de mieux soutenir le grand procès, & de mieux entretenir le problême ou la *question curieuse si Mr. Arnauld est hérétique?* Question étrange, & sur laquelle

les Catholiques Romains prennent tous les jours les uns l'affirmative, les autres la négative, impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'Anarchie que l'on ne sauroit boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les corps ecclésiastiques ; car puisque l'Eglise Romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'égard des mêmes choses, quelle autre Eglise le pourra faire ? Les autres Eglises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnoisse infaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand éclat, comme celle-là ; on doit donc moins s'étonner que des Ministres Protestants s'entre-accusent d'hérésie dans des livres imprimés, que de voir un grand Docteur de Sorbonne déchiré comme un hérétique par la faction des Molinistes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur estime, & de leurs louanges, & que les plus illustres Prélats mettent des Approbations solemnelles à la tête de ses ouvrages. Il y a près de soixante ans que ce procès dure, & l'on est encore aussi libre que jamais ou pour nier ou pour affirmer. Les divisions des Ministres ne

durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire après le troisieme ou le quatrieme Libelle, & on leur assure la réputation d'orthotoxie, que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laisse pas de ressentir un peu l'Anarchie & cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la résistance de l'attaqué, & non pas les chatiments d'un Juge commun. Les corps politiques ne sont pas sujets à un tel désordre: on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'appeller les autres, ou fripons ou gens de bien; voleurs, traitres homicides, prostituées, ou personnes de bonne vie. On y fixe un peu mieux l'état & la qualité des réputations.

Au reste, la suppression ordonnée à Mr. Perrault n'a point empêché que les Exemplaires de son Livre, qui ont paru en Hollande, ne continssent les éloges de Mrs. Arnauld & Pascal. On a seulement vu quelque petit dérangement au chiffre des pages. L'Edition de Hollande a remis les choses dans l'ordre.

§. IX.

Des fameuſes Lettres Provinciales de Paſcal. Arrêts du Parlement d'Aix, & du Parlement de Paris qui les condamnent. Réponſe des Jéſuites à ces Lettres. Abjuration prétendue de Paſcal. Sa querelle avec Meſſieurs de Port-Royal. Quel en fut le ſujet.

Paſcal, un des plus ſublimes eſprits de ſon ſiecle, eut la foibleſſe d'affectionner une ſecte préférablement à l'autre. Il ſe déclara Janſéniſte, & ſes fameuſes *Lettres à un Provincial* prouvent qu'il fut auſſi zélé contre le parti oppoſé au ſien, que pour celui qu'il avoit embraſſé. Ces Lettres furent répandues par-tout, & firent par-tout grand bruit. On les traduiſit dans toutes les langues. Les Jéſuites y firent pluſieurs réponſes dont la plus célebre eſt celle du P. Daniel, ſous le titre d'*Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*, mais toutes ces réponſes ſont ſi fort au deſſous du Livre qu'elles attaquent, qu'elles en augmenterent la célébrité, & donnerent plus de poids à ce qu'elles contiennent. Le Parlement

d'Aix en 1657, & celui de Paris en 1660 proſcrivirent les Lettres Provinciales, l'un comme diffamatoires, calomnieuſes, & pernicieuſes au public ; l'autre comme un Libelle diffamatoire & hérétique contenant les héréſies de Janſénius condamnées par l'Egliſe. Mais ces arrêts de condamnation en augmenterent le débit.

On a publié que Paſcal en mourant retracta & déteſta cet ouvrage, & qu'il ſe repentit d'avoir été Janſéniſte. Rien de plus faux ; & ceux même qui répandirent ce bruit, en ont reconnu depuis la fauſſeté. On ne peut nier néanmoins qu'il n'y ait eu quelque diſcorde entre lui & Meſſieurs de Port-Royal : c'eſt peut-être ce qui a donné lieu de ſuppoſer cette abjuration. On voit dans *l'hiſtoire des cinq Propoſitions*, que cette querelle roula ſur deux points, ſavoir ſur la ſignature du Formulaire, & ſur les variations dont il accuſoit les Janſéniſtes.

I. Paſcal avoit dit dans la 17e. & la 18e. de ſes lettres à un Provincial, qu'il n'y avoit point de *conteſtation ſur le Droit, mais uniquement ſur le Fait*, & qu'on ſe croioit obligé d'acquieſcer à la déciſion du Pape *au regard du point*

de Droit. „ Mais il passa quelque temps
„ après à l'extrêmité opposée, qui étoit
„ de croire que le sens de Jansénius,
„ qu'il ne distinguoit point du sens de
„ la grace efficace par elle-même avoit
„ effectivement été condamnée par les
„ constitutions des Papes : que c'étoit
„ néanmoins une vérité de Foy, la-
„ quelle il n est pas permis d'abandon-
„ ner : qu'ainsi les Papes en la con-
„ damnant s'étoient trompés, non sur
„ le fait, mais sur le Droit même. Delà
„ Mr. Pascal concluoit qu'il étoit im-
„ possible en cette occasion de séparer
„ le fait d'avec le droit : que la signa-
„ ture des défenseurs de Jansénius étoit
„ trompeuse, à moins qu'ils n'y pro-
„ testassent expressément de ne vouloir
„ point condamner ce sens-là ; & qu'en-
„ fin ils ne pouvoient pas en conscience
„ faire autrement : C'est ce que nous
„ apprenons en partie d'un Ecrit de
„ Mr. Pascal, & en partie des Répon-
„ ses que les Théologiens de Port-
„ Royal y ont opposées. Il composa
„ cet Ecrit à l'occasion de la signature
„ du Formulaire de l'assemblée par les
„ Religieuses de Port-Royal. En le
„ signant elles avoient dit : *Nous em-*
„ *brassons sincerement & de cœur tout*

T 6

„ *ce que sa Sainteté* (Alexandre VII)
„ *& le Pape Innnocent X ont décidé*
„ *touchant la foi, & rejettons toutes*
„ *les erreurs qu'ils ont jugé y être con-*
„ *traires.* Mais elles n'ajoutoient pas
„ expressément qu'elles acceptassent le
„ sens de Jansénius. Elles croyoient l'a-
„ voir assez excepté, & n'y avoir don-
„ né nulle atteinte; parce qu'elles s'é-
„ toient excusées dans leur signature
„ de rendre témoignage d'autre chose
„ que de la *pureté de la* Foi: par où
„ elles faisoient entendre tacitement
„ qu'elles ne disoient rien touchant le
„ fait de Jansénius. Cependant Mr.
„ Pascal commença *non-seulement à*
„ *blâmer librement cette signature*:
„ *mais même il fit un Ecrit où il pré-*
„ *tendoit prouver qu'elle n'étoit pas*
„ *sincere.* Ce sont les termes des Théo-
„ logiens de Port-Royal, dans la *Let-*
„ *tre d'un Ecclésiastique à un de ses*
„ *amis sur le sujet de la Déclaration*
„ *de Mr. le Curé de St. Etienne &c.*
„ Cette Lettre datée du 15 Juillet 1666
„ est au bout d'un Ecrit de Port-Royal,
„ intitulé, *Réfutation du Livre du P.*
„ *Annat contenant des Réflexions sur*
„ *le Mandement de M. l'Evéque d'Alet,*
„ *&c.* Et dans un autre Ecrit de l'année

„ suivante intitulé, *Défense de la Foi des*
„ *Religieuses de* P. R. 2 Partie ils ré-
„ petent encore plus distinctement ce
„ qu'ils avoient dit dans la Lettre.

II. *Il n'avoit pas moins changé de pensée touchant le fait des Jansénistes, que touchant celui de Jansenius. Car au lieu qu'en écrivant les Lettres Provinciales il assuroit, parlant d'eux, que leur doctrine sur la grace n'avoit jamais changé, & qu'ils n'en avoient point eu d'autre que l'école de saint Thomas ; il les accusa ouvertement dans la suite d'avoir tenu, depuis les constitutions, un langage différent de celui qu'ils tenoient auparavant. Voici ce qu'ils en racontent eux-mêmes dans leur* lettre d'un Ecclésiastique à un de ses amis, &c.

» Il crut même que ce n'étoit pas seu-
» lement dans cette occasion de la signa-
» ture des filles de Port-Royal, qu'on
» avoit paru peu sincere, mais qu'on
» pourroit encore trouver le même dé-
» faut dans les divers écrits qui avoient
» été faits dans la suite de l'affaire qui
» trouble la paix de l'Eglise depuis si
» long-temps ; qu'on avoit eu égard
» en écrivant à l'utilité présente ; &
» que, comme elle avoit changé, selon
» les divers temps, les écrits ne parois-

» soient pas tout-à-fait conformes :
» ainsi lui sembla qu'il eût été à propos
» de les recevoir tous, & de les réduire
» à une parfaite conformité d'expres-
» sions. Pour y exciter plus fortement
» Mrs de Port-Royal, il fit un autre
» écrit, dans lequel il prétendoit leur
» faire voir l'avantage qu'ils donnoient
» à leurs ennemis par cette diversité,
» & qu'on le pourroit convaincre d'avoir
» parlé plus facilement depuis les Bulles
» qu'auparavant «. *La réponse de Jansénius a été que M. Pascal se trompoit lorsqu'il s'imaginoit voir de la contrariété entre leurs ouvrages d'avant & d'après les Bulles, parce qu'il n'y en avoit effectivement aucune ; & pour marquer la cause de son erreur, ils assurent que*, sans consulter lui-même les preuves de ce qu'il avançoit, il se contenta des Mémoires que lui fournissoient quelques-uns de ses amis, qui ne regarderent pas d'assez près les passages dont ils les composoient. *D'où est-il arrivé, ajoutent ils*, qu'il n'a pû éviter de tomber dans un assez grand nombre de méprises, & qu'il y a dans son Ecrit des histoires toutes fabuleuses, qui servent de fondement à ces prétendues contrariétés qu'il leur imputoit ; & des

dialogues où l'on fait dire aux gens, de part & d'autre, des choses dont il n'a jamais été parlé; *c'est-à-dire que, de l'aveu des Jansénistes, M. Pascal fit alors contre eux la même chose qu'il avoit faite en leur faveur dans les Provinciales, si l'on en croit leurs adversaires & les siens.*

§. X.

Récit Chronologique des procédures faites pour la censure de quelques Propositions extraites ou supposées extraites des livres de Michel Baïus. Reflexions sur la Bulle que Pie V. donna en cette occasion.

Deux raisons engagerent Michel Baïus ou de Bay, Docteur de Louvain, à former sur l'Écriture & sur les Peres, & principalement sur saint Augustin, dont il avoit lu neuf fois les œuvres, une méthode d'enseigner la Théologie. La premiere fut que les Protestants du Pays-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Ecriture & les anciens Peres. La seconde que plusieurs Ecrivains Catholiques, abandonnant les hypotheses de saint Augustin, s'approchoient extrê-

mement de celles des Pélagiens. Ruard Tapper, & Tilesan, Professeurs en Théologie, à Louvain, désapprouverent cette nouvelle méthode de Baïus, dès qu'ils en eurent connoissance, après être revenus du Concile, l'an 1552, & l'on assure que Ruard Tapper s'écria un jour, *quel diable a fait entrer cette doctrine dans notre école, pendant notre absence?* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baïus : les Cordeliers principalement se déchaînerent contre lui. Le Gardien de Nivelle & celui d'Ath euvoyerent XVIII articles à la Faculté de Théologie de Paris, l'an 1560, & la prierent d'en porter son jugement : elle les condamna tous ; les uns, au nombre de trois, comme faux & contraires à l'Ecriture ; & les autres comme hérétiques. Baïus fit des remarques sur cette censure, & voulut les communiquer à qnelques Docteurs de Paris ; mais il abandonna ce dessein, lorsqu'il vit q'uil lui étoit impossible de recouvrer un exemplaire de ce décret de la Sorbonne. Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme hérétique ce qui est visiblement contenu dans saint Augustin. L'année suivante

on présenta, au Cardinal de Granvelle, une liste de propositions extraites des Ecrits de Baïus, à ce que l'on prétendoit; & néanmoins, quelques-unes de ces propositions étoient opposées à ses sentiments; & il n'avoit jamais disputé ni pour, ni contre, touchant quelques autres; & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes ou de fausseté, ou d'hérésie. Le Cardinal les communiqua à Michel Baïus, qui y fit une réponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; & par ce moyen, la querelle s'appaisa: mais elle fut renouvellée l'an 1564, car Tiletan tâcha d'obtenir que les Universités d'Espagne censurassent les Ecrits de Baïus, & il en envoya des extraits à Pie V, afin de les faire condamner. On ajouta d'autres extraits à ceux-là, & ils furent envoyés à Pie V, qui fit une Bulle le Ier d'Octobre 1567, où il condamna LXXVI propositions. Cette Bulle ne fut ni publiée, ni affichée; elle fut seulement lue à Baïus, & à la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 29 Décembre 1567, par Maximilien Morillon, Vicaire Géné-

ral de l'Archevêque de Malines. Ce Vicaire Général, étant requis de donner une copie de cette Bulle, refusa de la donner. Il déclara qu'il avoit ordre de défendre tous les livres imprimés, d'où l'on disoit que la plupart des LXXVI Propositions étoient extraites. Le Doyen de la Faculté représenta que, pour de grandes raisons, il étoit fort nécessaire que les livres de Michel Baïus ne fussent pas défendus: aussi ne le furent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape, le 8 de Janvier 1569, & lui envoya une apologie, où il fit voir qu'il n'avoit point enseigné les LXXVI Propositions, & que la plupart, en un certain sens, étoient véritables & Augustiniennes. La réponse que lui fit le Pape, le 3 de Mai de la même année, contenoit une exhortation à se soumettre à la censure. Baïus fut extrêmement surpris, quand on lui rendit cette lettre de Pie V, de se voir traiter comme un rebelle, qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irrégularité. Il demanda à Morillon d'être absous de cette peine, & il ne put l'obtenir, qu'en abjurant les articles que la Bulle avoit condamnés. *Summopere autem miratus est Baïus secum agi ac si suas vindicias & apolo-*

giam scribendo Pontifici, in eum fuisset rebellis, ac excommunicationis & irregularitatis censuras incurrisset: à quibus cùm peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin priùs articulos per Bullam confixos ejuraverit. Depuis ce temps-là, il fut permis à toutes les personnes d'invectiver ce Docteur, comme s'il eût effectivement enseigné ces LXXVI articles. On déclama contre lui, & dans des Sermons & dans des Leçons: il supportoit cette adversité sans rien dire; mais il y eut trois Evêques qui lui conseillerent, en 1570, de se défendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de Théologie, & déclara que, parmi ces LXXVI Propositions, il y en avoit qui étoient de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais soutenues: qu'il y en avoit d'autres forgées malicieusement: qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais sens qu'elles pouvoient recevoir, quoique d'ailleurs elles fussent susceptibles d'une saine interpretation. *Cœpit in scholis Theologorum qui circa hujusmodi articulos sentiret, cum multa humilitate ac modestia aperire, declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure confixos, sed à se nunquam tra-*

ditos : alios esse arte ac dolo confictos, qui pravum sensum pati possunt, quem nunquam tenuit, licèt & in sano intelligi quoque facilè possent. Au mois de Juin de la même année 1570, les Evêques du Pays-Bas tinrent un Concile à Malines, où, à l'instance du Duc d'Albe, ils s'engagerent à faire publier solemnellement la Bulle de Pie V, à Louvain, & à la faire signer à tous les Professeurs en Théologie. La commission en fut donnée à Morillon, qui s'en acquitta le 16 de Novembre de la même année. Il ne put néanmoins obtenir la signature du formulaire, par lequel il exigeoit l'approbation de la censure des LXXVI Propositions. La Faculté de Théologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piége là-dessous ; & quoiqu'assurée par les lettres de l'Evêque de Bois-le-Duc, & de l'Evêque de Gand, qu'on ne cherchoit pas à la surprendre, il ne paroît pas qu'elle ait jamais accordé cette signature ; mais l'année suivante elle fit un décret, portant que les LXXVI Propositions seroient tenues pour condamnées ; & que tous les Membres de la Faculté s'abstiendroient de les enseigner, & que tous les livres où elles seroient soutenues seroient ôtés aux

étudians en Théologie. Notez que Morillon n'expédia aucune copie de la Bulle qu'il notifia ſolemnellement: cela donna lieu à quelques-uns de ſoutenir qu'elle étoit fauſſe, ou qu'ayant été obtenue obreptivement, elle ſeroit revoquée: d'autres ſoutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Grégoire XIII, ſollicité par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, au nom de ſon maître, & par le Pere Tolet, au nom de quelques Théologiens de Louvain, d'apporter un prompt remede à ces diſputes, fit une conſtitution le 28 Janvier 1579, où il inſéra la Bulle de Pie V, ſans l'approuver ni la confirmer; & ſans condamner tout de nouveau les LXXVI Propoſitions: il envoya le même Pere Tolet à Louvain l'an 1580. Ce Jéſuite y notifia ſolemnellement la conſtitution de Grégoire XIII, & demanda à Baïus s'il condamnoit les LXXVI articles. Baïus répondit, *je les condamne ſelon l'intention de la Bulle.* Tous les Docteurs, Licenciés, Bacheliers, &c. déclarerent qu'ils ſe ſoumettoient à cette Bulle. Tolet, dans quelques converſations qu'il eut avec Baïus, lui apprit qu'on l'accuſoit d'enſeigner ſecrettement, à ſes diſciples, les dogmes que Pie V avoit condamnés. Baïus

le nia, & se soumit à toutes sortes de peines, s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusoit. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon témoignage de lui à la Cour de Rome, & déclara qu'il étoit faux que la lecture des Ecrits de Baïus fût interdite. Il lui proposa la signature d'un formulaire qui étoit bien dure, mais néanmoins Baïus passa par-là, pour se procurer quelque repos. Il fallut qu'il avouât par écrit, qu'il avoit enseigné plusieurs des LXXVI articles condamnés, & qu'ils étoient condamnés au sens qu'il les avoit pris. *Ei præscripsit* (Toletus) *quandam confessionis formulam, in qua fateri debuit multos ex damnatis 76 articulis à se esse traditos, ac eo sensu proscriptos quo eos docuisset: cui formulæ optimus hic Doctor undique lacessitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliquâ frueretur, subscripsit die vigesimâ quartâ Martii hujus anni 1580.* Il écrivit au Pape une lettre, où il exposa les calomnies que l'on répandoit contre lui depuis douze ans, au sujet de ces articles, & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere

Horantius publia contre lui un Ecrit de la même année, il se plaignoit de deux choses; l'une étoit que Baïus avoit répondu trop civilement à Philippe de Marnix: *Conquerens 1, quòd ejus Epistolæ Marnixio scriptæ nimis benignæ fuissent*; l'autre, que Baïus avoit dit, suivant la doctrine de saint Augustin, que pour juger de l'Eglise, on ne doit consulter que l'Ecriture; 2. *quòd Baïus Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesia esse ex sola scriptura petendum*. Baïus se justifia dans une lettre qu'il mit au devant de son apologie contre Philippe de Marnix, l'an 1581. Il fut inquiété encore l'an 1585, car ses ennemis le déférerent au Nonce du Pape, & demanderent qu'il subît l'interrogatoire sur certains articles qu'ils avoient dressés. On ne saitpoint s'il le subit.

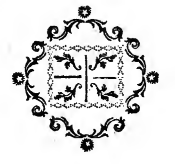
L'Auteur de ce narré chronologique se tourmente extrêmement, pour nous apprendre que M. Leidecker, & quelques autres Ministres, concluent à tort de cette Bulle de Pie V, que la communion de Rome a condamné la doctrine de saint Augustin, & favorisé les nouveaux Pélagiens. Il montre assez clairement, ce me semble, les nullités

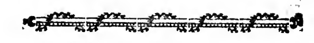
de cette Bulle, la mauvaiſe foi des faiſeurs d'Extraits, la négligence de ce Pape, & la précipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les ouvrages d'où l'on prétendoit qu'ils avoient été tirés, &c. Cette négligence paroît auſſi en ce que les regles de la Grammaire ne furent point obſervées dans cette Bulle. On peut alléguer qu'Urbain VIII, dans ſa Bulle contre le livre de Janſénius, publié l'an 1642, s'autoriſe de la Bulle de Pie V, & de celle de Grégoire XIII; mais l'Auteur répond qu'Urbain VIII ne confirma ces deux Bulles qu'en ſuppoſant des faits faux; & qu'ainſi ſa confirmation eſt nulle. *Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit, niſi ſupponendo quæ falſa ſunt; ex iſta confirmatione nullum robur accedit iſtis ſuorum prædeceſſorum conſtitutionibus: quod enim in ſua origine vitioſum ac nullius roboris eſt, ratihabitione non ſit validum, vel ut jura loquuntur*, quod initio vitioſum eſt, non poteſt tractu temporis convaleſcere: nec firmatur tractu temporis quod jure ab initio non ſubſiſtit. Ce Pape, trompé par François Albizzi, Aſſeſſeur du ſaint Office, & Penſionnaire des Jéſuites, s'imagina que la Bulle de

de Pie V avoit été revêtue de toutes les formalités, & qu'elle avoit été confirmée par celle de Grégoire XIII. C'étoient deux fausses suppositions, car Pie V ne fit point afficher sa Bulle, & ne la publia point à Rome solemnellement : & pour ce qui est du Pape Grégoire, il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les registres de son prédécesseur. On fit donc dire à Urbain VIII une fausseté, lorsqu'on inséra dans sa Bulle, que les articles condamnés par Pie V avoient été proscrits de nouveau par Grégoire XIII, dans la Bulle d'Urbain VIII. Quoique l'on y insérât la Bulle de Pie V. *Animadvertendum est quòd Urbanus VIII in Bulla superiùs memorata enunciaverit quidem à Gregorio XIII confirmatam fuisse Pii V Constitutionem, articulosque in ea confixos denuò fuisse damnatos. Verùm hæc Urbani VIII, Bulla apertè falsi ea saltem in parte convincitur, sicut & ab Joanne Sinnichio Lovaniensis Academiæ delegato Romæ convicta est, ex ipsamet Gregorii XIII Diplomate, in quo nihil de ista confirmatione aut de iteratâ hujusmodi articulorum dispunctione habetur. Ne autem id innotesceret, Albizzius Jesuitarum stipendiarius, qui*

Bullam Urbani VIII conscripsit, in ea quidem Pii V Bullam integram inseruit, sed non Gregorii XIII Constitutionem, ex qua singulis patuisset ejus mendacium, & quàm falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V Bulla à Gregorio XIII prohibiti: cùm Gregorius XIII, dumtaxat testificetur tenorem Bullæ quam inserit, esse planè conformem tenori Bullæ quam in Pii V registro invenit; & isti tenorem eam fidem adhibendam, quæ ipsius Bullæ protographa habetur. Tout cela eſt beaucoup plus propre à montrer les ſupercheries qui ſe gliſſent dans la condamnation des ouvrages, qu'à déſarmer M. Leidecker; car enfin, pour un Catholique Romain qui croit Baïus innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croyent bien condamné: & ainſi l'on peut accuſer l'Egliſe Romaine, avec beaucoup de vraiſemblance, de tenir pour hérétiques les opinions de ce Docteur, les plus conformes à ſaint Auguſtin. Cela doit faire déplorer la deſtinée de certains hommes. Que la paſſion, que l'irrégularité, que l'injuſtice paroiſſent manifeſtement dans les procédures qu'on a tenues contre eux, ils ne laiſſent pas d'avoir tort, ſelon l'opinion du plus grand nombre.

Il suffit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine, pour obliger le public à demeurer préoccupé. L'adversaire jouira du fruit de ses fraudes & de ses intrigues. Il se prévaudra sans fin & sans cesse de la sottise des peuples qui présument presque toujours en faveur des Tribunaux.





ANTOINETTE BOURIGNON.

§. I.

Enfance de cette fille dévote. Son aversion pour le mariage. Sa chasteté. Virginité pénétrative de la sainte Vierge. Don d'Infrigidation attribué à saint Joseph.

ANTOINETTE BOURIGNON, née à Lille, le 13 de Janvier 1616, fut une de ces filles dévotes qui, croyant être conduites par des inspirations particulieres, méritent le titre de visionnaire & de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers ; & depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. On prétend qu'à quatre ans elle avoit assez de discernement pour juger que les Chrétiens de

son temps ne vivoient pas suivant leurs principes : elle demandoit qu'on la menât dans le pays des Chrétiens ; elle ne croyoit pas y être, tandis qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de Jesus-Christ. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souffrir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier ; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit, un cloître lui paroissoit préférable à un mari. Elle voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage, pour ne pas craindre un pareil inconvénient. Son esprit fut tellement frappé des scenes domestiques dont elle fut témoin à cet égard, qu'elle conçut une aversion insurmontable pour le lien conjugal. » Cet enfant, dit l'historien
» de sa vie, remarquant que son pere
» étoit rude à sa mere, & que quelque-
» fois il s'emportoit de colere contre
» elle, après avoir tâché de l'amadouer
» par ses embrassements enfantins, pour
» lesquels le pere avoit quelque com-
» plaisance, elle se retiroit à l'écart,
» où, considérant combien c'étoit une
» chose misérable que d'être mariée à
» un parti fâcheux, elle s'adressoit à
» Dieu, & lui disoit, *mon Dieu, mon*
» *Dieu ! faites que je ne me marie*

» *jamais :* priere qui étoit bien diffé-
» rente de celle que saint Augustin
» déplore d'avoir faite avant sa conver-
» sion, *donnez-moi, Seigneur, la*
» *continence & la chasteté ; mais ne me*
» *la donnez pas encore sitôt*, craignant
» d'être trop tôt guéri de ce charme
» damnable & passager ; en quoi il est
» à croire qu'il a davantage de com-
» plices & de confreres, que Made-
» moiselle Bourignon, encore enfant,
» n'a d'imitateurs de sa priere «. La réflexion de cet Auteur est très-bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien de gens se soucient ; (je parle de ceux qui ne s'y sont point engagés par vœu.) Voilà saint Augustin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot ; c'est pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter.

» Mais Antoinette Bourignon l'eut
» dès son enfance, ce don précieux de
» la chasteté & de continence, d'une
» maniere si parfaite, qu'elle a souvent
» dit de n'avoir jamais eu, en toute sa
» vie, pas même par tentation ou sur-
» prise, la moindre pensée qui pût être
» indigne de la chasteté & de la pureté
» de l'état virginal. Sainte Therese a
» écrit d'elle-même que Dieu l'avoit

« autrefois favorisée de la même grace : » Mais Mademoiselle Bourignon la » possédoit d'une maniere si abondante, » qu'elle redondoit, par maniere de » dire, sur les personnes qui étoient » avec elle. Sa présence & sa conversa- » tion répandoit une odeur de conti- » nence, qui faisoit oublier les plaisirs » de la chair ; & je laisse à l'expérience » de ceux qui font avec application de » cœur la lecture de ses livres, à juger » s'ils ne sentent pas quelques impres- » sions, & s'ils ne sont pas touchés de » quelques attraits à cette vertu si » agréable à Dieu «. N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette fille étoit *surprenante ?* En termes d'école, il la faudroit appeller, non-seulement *immanente*, mais aussi *transitive*, vu que ses effets se répandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les mystiques se servent plutôt du terme de *pénétrative*, que de celui de *transitif ;* car je me souviens qu'un Chartreux a publié que la sainte Vierge avoit une *virginité pénétrative*, qui faisoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fût, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoute que saint Joseph avoit le don qu'on

appelle d'*infrigidation*, qui l'exemptoit de tout ſentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'eſt ainſi, ce me ſemble, que l'on devroit appeller le talent que Dieu avoit accordé à la demoiſelle de Bourignon. Ce terme repréſenteroit admirablement l'effet qu'elle produiſoit ſur ſon prochain : le don d'*infrigidation* devroit être celui de rendre froides les perſonnes qui nous approchent : mais puiſque c'eſt à l'uſage de régler la force des termes, n'incidentons point là-deſſus, diſons ſeulement que la clauſe, *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'eſt ſervi, n'eſt pas une cheville de période, ou une parentheſe ſuperflue. Cela étoit eſſentiel à ſon ſujet : c'eſt en cela que conſiſte le merveilleux ; car la nature ſans la grace pourroit fort bien conférer une virginité pénétrative, il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'eſt pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiſelle Bourignon, eût inſéré, par forme de parentheſe, dans l'endroit cité ci-deſſus, que le don de continence, qu'elle répandoit au dehors, ne procédoit pas de quelque déſagrément & de quelques manieres dégoûtantes qui ſe trouvaſſent en ſa perſonne. Je finis par

une réflexion, qui, à la pluralité des voix, ne passeroit point pour fausse. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent, par leurs prieres, la virginité pénétrative. Les plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fâchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent; on se croiroit trop disgracié de la nature, si l'on se persuadoit qu'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs: cette pensée ne plairoit pas. Je crois donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté est de souhaiter, non-seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes, à la ronde, tous ceux dont on est environné, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant, on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

§. II.

Antoinette Bourignon, âgée de 20 ans, est obligée de s'enfuir de la maison paternelle pour se soustraire aux poursuites de l'époux qu'on lui destinoit. Elle se déguise en Hermite: risques que court sa chasteté sous ce déguisement. Elle revient chez son pere, & prend une seconde fois la fuite pour la même cause. Elle court de nouveaux risques.

Le pere d'Antoinette Bourignon l'avoit promise en mariage à un François: le temps étoit pris pour la célébration des nôces ; il fallut qu'elle prît la fuite pour se soustraire à cet époux: elle n'avoit alors que 20 ans. Elle n'alla point se jetter dans un cloître ; elle avoit connu que l'esprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvents ; elle prit un habit d'Hermite, & résolut de s'en aller dans quelque désert. Elle gagna pays autant qu'elle put ; mais on l'arrêta dans un village du Hainaut, parce que l'on soupçonna qu'elle étoit fille. Sa virginité y courut des risques dont nous parlerons bientôt. Elle revint chez son

pere, suivant le conseil de l'Archevêque de Cambrai. Elle s'y vit de nouveau persécutée de propositions de mariage ; ce qui l'obligea de s'enfuir une seconde fois. Un homme fit le dévot auprès d'elle, lui parla ensuite de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, voulut suppléer par la force à ce qui manquoit à l'efficace de ses discours.

Cet homme s'appelloit Jean de St. Saulieu : il étoit fils d'un paysan ; & s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de notre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs dévots, & par des discours de la plus fine spiritualité. *La premiere fois qu'il l'accosta....: il lui parla en prophete mais en prophete retenu & modéré, qui ayant achevé sa prophétie se retire doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire... la seconde fois qu'il lui parla, il prit le personnage d'un homme illuminé, charitable & familier à Dieu.* Après s'être bien insinué, il déclara sa passion ; & voyant qu'on s'en fâchoit, il en témoigna du repentir : il y eut reconciliation : enfin il voulut user de main-mise. Voici ce qu'en dit la Dame ; *sou-*

vent, étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent, qu'il me falloit avertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis; car il venoit quelquefois avec un couteau en la main, qu'il me présentoit à la gorge, si je ne voulois point céder à ses mauvais desseins: ensorte que je fus à la fin obligé d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit de rompre les portes & les fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devroit pendre sur le marché de Lille. *Le Prévôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui St. Saulieu m'avoit faites.* La conclusion fut qu'on les accorda: il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & rétracta ses médisances. Il protesta *qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.*

Cette bonne dévote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des desseins de l'Officier de Cavalerie, qui se saisit d'elle dans un village lorsqu'elle se déguisa en Hermite, à l'âge d'environ vingt ans; les gens de guerre, & surtout quand ils sont

logés dans un village, ſont fort dangereux pour une ſemblable proie, & peu pénétrables à la virginité pénétrative; laiſſons donc cette aventure. Parlons du neveu du Paſteur de St. Andre proche de Lille. La Bourignon s'étoit enfermée dans une ſolitude au voiſinage de cette Paroiſſe. Le neveu du Paſteur conçut de l'amour pour elle: *Il en fut tellement épris, qu'il ne ceſſoit d'environner la maiſon, & de découvrir ſes paſſions par paroles & pourſuites.* La ſolitaire menaça de quitter ſon poſte, ſi on ne la délivroit de cet importun. L'oncle le chaſſa de ſon logis. Alors le jeune homme *tourna ſon amour en rage* & *déchargeoit quelquefois ſon fuſil au travers* de la chambre de cette récluſe; & voyant qu'il ne gagnoit rien, il publia qu il ſe marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville: les dévotes en furent ſcandaliſées, & menacerent de faire affront à la Bourignon, ſi elles la trouvoient dans les rues. Il fallut que les Prédicateurs publiaſſent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne crois pas qu'elle fut fâchée d'apprendre au public qu elle avoit paru ſi aimable à quelques hommes, qu'ils avoient ſouhaité paſſionnément de l épouſer. Les

veilles filles sont ravies de raconter de telles Histoires.

§ III.

Digression sur le dévot amant de la Bourignon. Il s'adresse à une autre fille dévote à qui il fait un enfant, & qu'il épouse ensuite.

Saint Saulieu ayant passé une transaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. *Il y passa avec* une fille dévote *sa fantaisie, jusqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Lille.* C'est la Bourignon qui l'assûre, & en voici d'autres circonstances : voyant, dit-elle, qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amour, ni par force, *il accosta une de mes filles dévotes, qui sembloit aussi un miroir de perfection, & l'engrossa ; après quoi, il ne la vouloit point épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par sa grande humilité lui amollit le cœur, & il l'épousa fort peu de temps avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vécu aussi bien qu'elle fort peu chastement.* Je ne m'en étonne

point : car, s'il eſt permis de parler proverbe, le pas le plus difficile eſt celui de la porte : dès qu'une dévote a franchi ce premier pas par quelque galanterie qui a éclaté, voilà ſon honneur en fuite ; or la pudeur une fois chaſſée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en général, que le démon ſe transforme en ange de lumiere, eſt très-vrai en particulier du démon qu'on nomme Aſmodée : c'eſt celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de dévotes qui avoient un deſir ſincere de ſe comporter chaſtement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faiſoit accroire qu'il *étoit tout mort à la nature, qu'il avoit été quelques années ſoldats & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverſes filles & femmes l'euſſent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais deſſein ; qu'il étoit demeuré conſtant ; à cauſe qu'il s'entretenoit toujours en ſon eſprit avec Dieu.* Il lui diſoit auſſi, *qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boiſſon par force d'abſtinence & de mortifications ; & qu'il ne diſcernoit plus les mets précieux hors des groſ-*

siers, ni le vin hors de la bierre ou l'eau; que toutes ces choses avoient à son semblant le même goût; qu'il aimoit autant l'une que l'autre, sans aucun discernement. Par-là on peut connoître que l'honneur des femmes est au centre d'un cercle, dont la circonférence est toute bloquée de mille sortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes sortes de chemins, & même par les apparences de la Théologie la plus mystique & la plus illuminée: témoin Molinos & les Quiétistes de Bourgogne.

§. IV.

Economie de la Bourignon. Ses principes sur l'emploi des richesses & sur l'aumône. Elle devient directrice d'un Hopital à Lille en 1653; & d'un autre en Oostfrise. Son humeur bilieuse, chagrine, & quelquefois insupportable.

Notre Antoinette, qui avoit résolu de renoncer pour jamais à son patrimoine, se ravisa & en reprit la possession.

Trois raisons de dévotion la portèrent à cela; car si elle ne l'eût point

repris, elle l'eût laiſſé à des gens auxquels il n'appartenoit point, & qui en euſſent abuſé : afin donc qu'on leur épargnât le crime d'être poſſeſſeurs du bien d'autrui, & de l'employer à mal faire, il fallut le leur ôter, & le deſtiner par l'ordre de Dieu à de bons uſages. Il ne diminua point ſous ſa direction : au contraire il multiplia. Deux raiſons contribuerent à cette multiplication : ſa dépenſe étoit petite, & elle ne faiſoit point de charités ; ainſi elle pouvoit convertir en capital le ſuperflu de ſes rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'eſt pas qu'elle fut avare ; elle poſſédoit ſes biens ſans affection, & la pauvreté d'eſprit ne la quittoit point au milieu de ſes richeſſes. Qu'étoit-ce donc? C'eſt qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies, pour quand l'occaſion ſe préſenteroit de faire de la dépenſe à la plus grande gloire de Dieu. La raiſon pourquoi elle dépenſoit ſi peu en aumônes venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fuſſent dans une vraie pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abuſât de ce qu'elle donneroit. C'eſt elle-même qui nous a appris ces articles de ſa morale. „ Les „ biens temporels que j'ai, dit-elle,

„ me ſont ſuccedés de patrimoine, ou
„ bien augmentés par les fruits, leſ-
„ quels je ne pouvois dépenſer ni don-
„ ner, pour ne trouver aſſez de vrais
„ pauvres ou gens de bien en beſoin:
„ j'ai par ainſi été obligée d'augmen-
„ ter mon capital par des fruits abon-
„ dants & ſuperflus, à cauſe que la
„ ſobriété ne requiert point grande
„ dépenſe; & les véritables pauvres
„ ſont ſi rares qu'il les faudroit bien
„ chercher dans un autre monde: car
„ les aſſiſtances qu'on fait en notre mi-
„ ſérable ſiecle ſervent ſouvent à pé-
„ cher davantage. C'eſt pourquoi celui
„ qui a des biens annuellement plus
„ que la néceſſité, eſt obligé d'accroî-
„ tre ſon capital, pour attendre après
„ l'occaſion de l'employer à la plus
„ grande gloire de Dieu. „ Ceux qui l'accuſent de Fanatiſme choiſiroient fort mal leurs preuves, s'ils alléguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui ſente le viſionnaire & le fanatique: tout y ſent un eſprit adroit & qui raiſonne très-finement.

Elle devint Directrice d'un Hôpital à Lille l'an 1653, & s'y enferma ſous la clôture en 1658, ayant pris l'ordre & l'habit de St. Auguſtin. Par une fa-

talité bien singuliere, la sorcellerie se trouva si générale dans cet hôpital, que toutes les petites filles qui y étoient entretenues avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux médisants de publier que la Directrice de cette maison étoit sorciere. Les Magistrats de Lille entreprirent la Demoiselle Bourignon : ils la firent venir devant eux & l'interrogerent. Elle leur répondit pertinemment ; mais comme elle crut que ses ennemis avoient autant de crédit que de passion, elle jugea à propos de se retirer à Gand. Avant que de la suivre plus loin, voyons à quelles conditions elle accepta la direction d'un autre hôpital en Oostfrise. Quand elle se chargea du soin de cet hôpital, elle déclara *qu'elle consentoit de contribuer par son industrie, tant pour le bâtiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres; mais sans y engager aucuns de ses biens.* Elle alléguoit deux raisons : l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà *consacrés à Dieu pour ceux qui cherchoient sincérement à devenir de vrais Chrétiens* ; l'autre, que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes, de sorte qu'il pouvoit arriver que

ceux en faveur de qui l'on se seroit défait de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se dessaisir jamais de de rien, & renvoyer toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se défioit pas témérairement de l'inconstance des hommes; car, bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui méritassent qu'elle leur cédât la propriété de ses biens, » elle » n'y trouva pas même à qui faire ac» tuellement quelque libéralité de ses » revenus, ne se rencontrant que des » pauvres qui n'avoient rien moins à » cœur que de penser à une vie chré» tienne, qui se servoient de ce qu'on » leur donnoit à fripponner, à grenouil» ler, & à faire les paresseux. Néan» moins elle, & un de ses amis, leur » distribuerent quelques mois certains » revenus de bien, annexés à cet hôpi» tal par le fondateur : mais, lorsque » l'on lui fit demander si elle ne vouloit » pas y en mêler ou contribuer des » siens, elle répondit par écrit que, » parce que ces pauvres vivoient comme » des bêtes qui n'auroient point d'ame » à sauver, & qu'ils abusoient des biens » de Dieu, au lieu de lui en rendre

» grace, elle & les siens aimeroient
» mieux jetter dans la mer leurs biens,
» qui étoient consacrés à Dieu, que
» d'en laisser là quoi que ce soit. Ce
» qu'elle & ses amis ont aussi évité avec
» soin dans tous les actes qu'ils ont
» faits, jusqu'à se réserver la restitu-
» tion des deniers de tous leurs acquêts,
» pour le jour auquel ils voudroient se
» retirer de ce lieu «. Les autres pays ne furent pas mieux pourvus de personnes qui méritassent ses charités: ainsi cet article de dépense ne lui coûta pas beaucoup. Il me semble que les enfants de ce siecle ne sont guere plus prudents en leur génération, que ces enfants de lumiere. Nous allons voir qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui vouloient quelque chose. Elle trouva fort mauvais que ses amis n'eussent pas plaidé contre ses voleurs.

Cette fille a eu cela de commun avec presque tous les dévots, qu'elle a été d'une humeur bilieuse & chagrine. Sa vie & ses écrits le prouvent, & en fournissent des preuves. Les choses furent portées quelquefois si loin, que personne ne put souffrir sa mauvaise humeur, & que les servantes sur-tout se virent contraintes de déserter. » Si ceux,

» dit-on, dans *la vie continuée* d'An-
» toinette Bourignon, qui ont demeuré
» avec elle n'avoient eu les dents bien
» fortes pour digérer certaines croûtes
» bien dures à la nature corrompue, ils
» l'auroient quittée mille fois pour une.
» Et en effet, de tant de personnes qui
» l'ont connue, & même qui l'ont sui-
» vie, il n'en étoit pas resté quatre
» qu'elle eût voulu retenir avec elle «.
Notez qu'elle ne prétendoit pas que sa bile fût un défaut; elle l'appelloit amour de la justice, & soutenoit que la colere étoit une véritable vertu, & se défendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle censura rudement ceux de ses amis qui n'avoient point mis en justice les paysans qui lui avoient volé quelque chose; & lorsque ses amis s'excuserent » sur ce qu'ils ne
» savoient pas si elle auroit voulu qu'ils
» poussassent cela par cette voie & avec
» rigueur, « elle leur dit, « tout cela
» ne sont que des excuses de la nature
» corrompue, laquelle craint de pren-
» dre de la peine & des incommodités.
« Puis elle dit, avec une voix forte,
» une fois pour toutes, & je l'ai déja
» répété si souvent, il faut empêcher
» le mal, & s'y opposer de toutes ses

» forces par-tout où on le trouve «. Que cela est conforme à la patience qui nous est tant recommandée dans l'Evangile !

§. V.

Du premier Disciple de Mademoiselle Bourignon. Combien de douleur lui coûta cet enfantement spirituel. Fin malheureuse du P. de Cort. La Bourignon refuse de faire partie avec les Labbadistes. Le P. de Cort l'institue son héritiere, mais elle est frustrée de cette succession.

Le premier Disciple de notre Antoinette se nommoit M. de Cort. » Lorsque » Dieu le donna à Mademoiselle Bou- » rignon, ce fut d'une maniere toute » particuliere, & même comme le pre- » mier de ses enfants spirituels, au sujet » duquel elle ressentit de grandes dou- » leurs corporelles, & comme de pres- » santes tranchées d'un enfantement ; » car c'est une chose très-véritable, & » connue par l'expérience de tous ceux » qui ont conversé cette personne, (les » méchants & les impies moqueurs en » peuvent dire tout ce qui leur plaira,) » c'est que toutes les fois que quelques- » unes reçoivent, par ses paroles ou

» par ses écrits, tant de lumiere & de
» forces, que de se résoudre à renoncer
» à tout pour se rendre à Dieu, elle
» en ressentoit, quelque part qu'elle
» fût, des douleurs & des tranchées
» pareilles à celles d'une femme qui
» seroit dans le travail de l'enfante-
» ment, comme il est marqué de la
» femme que saint Jean vit dans le 12
» chap. de l'Apocalypse. Et elle en res-
» sentoit plus ou moins, à proportion
» que les vérités qu'elle avoit déclarées
» avoient opéré plus ou moins forte-
» ment dans les ames; ce qui donna
» lieu à une innocente raillerie que fit
» l'Archidiacre de M. de Cort: car,
» comme ils étoient eux deux avec
» Mademoiselle Bourignon, à s'entre-
» tenir de la vie chrétienne, & de leur
» bonne & nouvelle résolution, & que
» M. de Cort eut fait remarquer qu'elle
» avoit ressenti beaucoup plus de dou-
» leurs pour lui que pour l'autre, lors-
» qu'ils s'étoient résolus de naître de
» nouveau selon Dieu, l'Archidiacre,
» regardant M. de Cort, gros & cor-
» pulent, au lieu qu'il étoit lui-même
» petit, & voyant qu'il se vouloit pré-
» valoir d'avoir coûté plus cher à sa
» mere spirituelle, lui dit en riant: *ce*

n'est

» *n'est pas merveille que notre mere ait*
» *souffert plus de travail pour vous que*
» *pour moi ; car vous êtes un si gros*
» *enfant, au lieu que j'en suis un tout*
» *petit.* Ce qui les fit tous rire de cette
» belle défaite «.

Ce de Cort étoit un des Peres de l'Oratoire, & leur supérieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une maison de pauvres enfants. Les dépenses qu'il avoit faites pour dessécher le Noordstrant, isle du pays de Holstein, que la mer avoit inondée, tendoient à ménager là une retraite aux amis de Dieu persécutés. Il croyoit avoir été averti divinement, que tels étoient les desseins de Dieu ; & comme il présupposa que les Jansénistes étoient ces amis de Dieu persécutés, *il en attira de France, de Flandre & de Hollande, dans cette isle, dont il leur vendit une partie..... Il se démit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & prétentions, entre les mains de l'Oratoire de Malines, sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se fit ensuite relever.* Tout cela a été suivi de grands procès : le sieur de Cort fut emprisonné à Amsterdam, au mois de Mars 1689, à la poursuite du célebre

Janséniste M. de Saint-Amour, qui se faisoit appeller *Louis Gorin*. Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque, qui le traita d'hérétique & d'homme qui *convoitoit les biens de ce monde, au dommage de ceux qu'il avoit trompés, en vendant des terres en Noordstrant*; d'homme *adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit séduire par une fille de Lille, avec laquelle il demeuroit, au grand scandale d'un chacun*. Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans son isle, & y mourut empoisonné; le 12 de Novembre 1669. Je ne suis que copiste; je ne garantis point les faits que j'emprunte des ouvrages que je cite.

Quoi qu'il en soit, Labbadie & ses Disciples auroient desiré de s'établir avec la Demoiselle Bourignon, dans le Noordstrant. Antoinette ne voulut point faire partie avec eux : ayant donc su que M. de Cort avoit envie de les amener dans cette isle, *vous pouvez donc bien*, lui dit-elle, *y aller sans moi, parce que je sens & sai que nous ne pourrions jamais nous accorder ensemble. Leurs sentiments & l'esprit qui*

les régit sont tout contraires à mes lumieres, & à l'esprit qui me gouverne. » Elle avoit eu déja, touchant lui, » quelques sentiments intérieurs de » Dieu, & une divine vision où il lui » avoit fait voir, dans l'esprit, un petit » homme fort empressé à vouloir empêcher, avec une grande perche à la » main, la chûte d'un gros bâtiment, » ou d'un temple qui tomboit; & par » quelque conférence qu'elle eut avec » lui, où elle tâcha, mais en vain, » de le détourner d'aller braver le Synode de Naerden, & de le désabuser » de sa méchante doctrine de la prédestination, elle fut pleinement confirmée qu'il n'avoit, pour fanal, que » la même chose qu'ont les doctes d'aujourd'hui, la lecture, les études, » quelques spéculations stériles, & » quelques actes du propre esprit; & » pour motif de conduite, que quelques entêtements, & les mouvements » des passions corrompues, sans être » aucunement éclairé de Dieu même, » ni régi par les mouvements tranquilles de ses divines inspirations «. Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront connoître l'esprit dont notre Antoinette étoit menée; c'étoit un es-

prit qui ne souffroit point de compagnon ou de collegue : aussi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les sectes. Il n'est pas jusqu'aux Trembleurs, qui n'ayent écrit contre elle.

M. de Cort l'institua son héritiere en mourant ; ce qui l'exposa, pendant quelque temps à plus de persécutions que ses dogmes mêmes. On lui suscita mille procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son disciple ; & s'il y eut des gens animés du zele contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zele pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zele fortifioit le premier, car quelques-uns des persécuteurs de la Bourignon crioient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession du sieur de Cort. On trouve cela fort au long dans son histoire.

§. VI.

Ses perſécutions. Sa mort. Ses ſentimens ſur l'Egliſe & les exercices Liturgiques de Religion. Son opinion ſinguliere touchant l'Antechriſt. Idée terrible qu'elle s'étoit formée des principes des Cartéſiens.

La Demoiſelle Bourignon quitta la Hollande en 1671, pour s'en aller en Noordſtrant. Elle s'arrêta en divers lieux du Holſtein, & fut obligée de congédier quelques Diſciples qui s'étoient venu ranger ſous ſes étendarts. Ayant vu que chacun cherchoit ſes propres commodités & ſes aiſes, elle comprit que ce n'étoit pas le moyen de faire un troupeau de nouveaux Chrétiens. Elle ſe pourvut d'une imprimerie; car ſa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faiſoit imprimer ſes livres en François, en Flamand & en Allemand. Elle ſe vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ſes dogmes & contre ſes mœurs, & ſe défendit contre un ouvrage qu'elle intitula *Témoignage de Verité* où elle fronda durement, les

Eccléſiaſtiques. Ce n'étoit pas le moyen de trouver la paix. Depuis ce temps-là elle mena une vie errante, fuyant de ville en ville, de contrée en contrée, perſécutée par-tout, traitée de ſorciere, de Circé, d'hérétique, &c. Enfin elle mourut à Francker, dans la Province de Friſe, en l'année 1680.

Il ſeroit bien mal aiſé d'expoſer quel fut ſon ſyſtême : il ne faut rien attendre de bien lié & de bien ſuivi, d'une perſonne qui donne tout aux inſpirations immédiates. On ne ſauroit nier que ce ne ſoit un étrange égarement, que de prétendre, comme on dit qu'elle faiſoit, que la vraie Egliſe étoit éteinte, & qu'il falloit renoncer aux exercices liturgiques de la Religion.

Deux intérêts fort puiſſants engagent les conducteurs des Egliſes à s'oppoſer à ce dogme ; l'un eſt l'intérêt du corps, l'autre eſt un intérêt perſonnel. Otez à l'Egliſe ſes aſſemblées publiques, ſon Rituel, ſon Formulaire, ſa diſcipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troiſieme génération. C'eſt donc une maxime ruineuſe à l'Egliſe. Elle eſt d'ailleurs perſonnellement préjudiciable aux conducteurs ; car plus on défere à ce dogme, moins ſe trouve-t-il des gens

dans les Temples : & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute une semaine, à préparer un sermon, devient presque infructueuse, soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'Auditeur, soit qu'on se propose uniquement d'acquérir des louanges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'Antechrist ; elle croyoit que ce seroit un diable incarné : & lorsqu'on lui demanda s'il étoit possible qu'il naquît des hommes par l'opération du Diable, elle répondit, » oui : non pas » que le Diable puisse cela tout seul, » sans la coopération de l'homme ; mais » ayant puissance sur les hommes im- » pudiques, lorsqu'ils abusent du prin- » cipe de la fécondité, (ce que l'Ecri- » ture appelle se corrompre contre la » terre, Genes. 38, v. 9.) Le Diable » transporte cela par son entremise dia- » bolique, dans ses sorcieres, d'où il » fait naître des hommes méchants, » tous dédiés à lui, qui sont des vrais » Antechrists : & que le Diable s'incar- » nera de la sorte «. Elle croyoit que le regne de l'Antechrist doit être entendu en deux manieres, l'une sensuelle, l'autre

ſpirituelle. Au premier ſens, ce ſera le regne viſible d'un Diable incarné : & c'eſt une choſe à venir. Au ſecond ſens c'eſt la corruption & les déſordres qui ſe voient dans toutes les communions Chrétiennes ; & ſur cela elle ſe donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces communions, elle n'épargne pas plus les Proteſtants que les Catholiques. Quant à l'Antechriſt réel & ſenſuel, Diable incarné ſelon ſes principes, elle l'avoit tellement connu en viſion de nuit ratifiée, qu'elle en donna une deſcription où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il auroit. On a ſupprimé les vers qui contenoient cette deſcription : je dis *les Vers ;* car elle ſe mêloit d'en faire, ſans avoir jamais appris les regles de la poéſie. Il faut expliquer en deux mots ce que c'eſt que *viſion ratifiée.* La Demoiſelle Bourignon eſtimoit fort peu les viſions *qui ſe font par l'entremiſe de l'imagination.* Si elle en avoit de cette ſorte elle les tenoit pour ſuſpectes, » juſqu'à ce que » les ayant recommandées à Dieu dans » un recueillement profond & dégagé » de toutes images, elle apprît de Dieu » ce qu'elle en devoit penſer, & que » Dieu lui en ratifiât la vérité ſi pure,

» si intime & si secrete, dans un fond
» d'ame si dégagé & si abandonné à
» Dieu, qu'il ne pût point y avoir de
» mêlange, soit de la pensée humaine,
» soit de l'illusion diabolique. Dieu lui
» ratifia en cette maniere la vérité de la
» vision de l'Antechrist. «

Elle avoit eu, en Hollande & ailleurs, des conférences avec quelques Cartésiens, comme avec Mrs. Heydanus & Burmanus, d'après lesquelles elle s'étoit formée une idée bien terrible de leurs principes. Ces Messieurs ne furent guere contents d'elle, ni elle d'eux. La méthode des Cartésiens n'étoit point son fait : elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison ; & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle assuroit » que Dieu lui avoit fait voir,
» & même déclaré expressément, que
» cette erreur du *Cartésianisme étoit la*
» *pire, & la plus maudite de toutes les*
» *hérésies qui ayent jamais été dans le*
» *monde, & un athéisme formel ou une*
» *réjection de Dieu, dans la place du-*
» *quel la raison corrompue se substi-*
» *tue.* » A cela se rapporte ce qu'elle disoit aux philosophes, » que leur ma-
» ladie venoit de ce qu'ils vouloient

» tout comprendre par l'activité de la » raison humaine, sans donner place à » l'illumination de la Foi divine, qui » exigeoit une cessation de notre rai- » son, de notre esprit & de notre foi- » ble entendement, afin que Dieu y » répandît ou y fît revivre cette divine » lumiere : sans quoi non-seulement » Dieu n'est pas bien connu, mais » même lui & sa connoissance vérita- » ble sont chassés hors de l'ame par » cette activité de notre raison & de » notre esprit corrompu. Ce qui est une » vraie espece d'Athéisme & de réjec- » tion de Dieu. « Ce passage est propre à faire connoître les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quiétistes.

§. VII.

Extrait d'un Mémoire touchant les Ecrits pour & contre les sectateurs d'Antoinette Bourignon.

J'ai lu que les Sectateurs d'Antoinette Bourignon sont peut-être en plus grand nombre dans l'Ecosse, que dans aucun autre pays du monde. Quelques Laïques, & quelques Ecclésiastiques

Ecossois, ont embrassé cette secte; les uns, parce qu'ayant eu trop d'attachement aux spéculations abstraites, ils se sont laissé éblouir aux subtilités & aux quintessences de l'économie divine de Mr. Poiret; les autres parce que n'étant point satisfaits de l'état présent des choses ils ont été aisément charmés par les magnifiques promesses d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté, avides de changement, ils ont cru avec trop de promptitude que son systême remédieroit aux désordres qui leur déplaisoient. C'étoit leur desir; & à cause de cela, ce fut bientôt leur espérance: & dans cet état, ils comblerent de pompeux éloges cette nouvelle prophétesse qui leur promettoit un changement si avantageux, & une si belle restauration de l'Eglise. Deux ou trois personnes doctes & pieuses, qui goûterent ses Ecrits, donnerent le branle à cette affaire: leur autorité donna du poids aux fréquents discours que l'on tint sur ce systême nouveau; & à force de parler des Ecrits de cette fille, qui promettent la réformation de la foi, celle des mœurs, celle de la dicipline, celle du Culte, & qui contiennent des censures très-piquantes contre le Clergé; on se-

ma dans les Esprits beaucoup de dispositions au Bourignonisme. Le premier éclat public fut qu'en 1696, on fit imprimer en Anglois un des principaux ouvrages de notre Antoinette. On y joignit une fort longue préface, où le Traducteur soutint que cette fille devoit tout au moins passer pour une Prophétesse extraordinaire. Charles Lesley, homme de beaucoup de mérite & d'erudition, est le premier qui ait écrit dans la grande Brétagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des livres qu'il a publiés contre les Quakers, & sur-tout de son Traité *the snake in the grass, Anguis in herba.* Il s'en est fait trois Editions Anonymes dans deux ans: il a marqué dans la préface de la seconde les erreurs du Bourignonisme: mais tant lui que plusieurs autres, ont chargé Mr. Coekburn, Docteur en Théologie, de les réfuter plus amplement. Ce Docteur s'en est très-bien acquitté: il a mis au jour un livre qui s'intitule *Bourignianisme retected*, sive *Detectio Bourignianismi.* Il y propose & il y réfute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le Traducteur Anglois du *Lux Mundi*, font de cette fille; & il fait voir, que ni leur autorité, ni

leurs raisons, ne suffisent pas à persuader qu'elle ait été inspirée, ni qu'elle ait reçu de Dieu la commission de réformer le Christianisme. Il a depuis fait imprimer une Lettre où il justifie le parti qu'il avoit pris d'écrire sur ce sujet, & s'excuse du retardement des nouvelles Rélations qu'il avoit promises, & répond à quelques difficultés. Cela a été suivi d'une seconde Narration imprimée à Londres, dans laquelle après avoir représenté toutes les choses magnifiques que la Bourignon s'attribue; il fait voir que si elles étoient véritables, on devroit la préférer non-seulement aux Prophetes & aux Apôtres, mais aussi à Jesus-Christ. Comme il crut que cela pouvoit suffire à désabuser les Bourignonistes, il ne se hâta point de publier les deux autres rélations, où il doit montrer, 1, que la Vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle prétendoit soutenir; 2, qu'elle n'a point eu les caractères propres aux personnes suscitées de Dieu, 3, qu'il y a en elle de quoi l'accuser, ou d'imposture, ou d'illusion diabolique, 4, que ses dogmes particuliers, tout voilés qu'ils sont du prétexte d'une plus grande piété, combat-

tent la vraie piété. Les Bourignonistes d'Ecosse, ne profitant point de ses Ouvrages, ont cru qu'il falloit écrire pour la défense d'Antoinette : ils ont donc publié son Apologie, & une Réponse aux Rélations de Mr. Coekburn. C'est ce qui oblige celui-ci à continuer son travail, qui étant sur-tout destiné à faire voir le fanatisme de cette Demoiselle, ne laisse pas de servir à la découverte de plusieurs autres illusions.

§. VIII.

Mémoire de Mr. Poiret sur la Vie & les sentiments de Mademoiselle Antoinette Bourignon.

Pour satisfaire la curiosité de ceux qui seront bien aises de savoir quelque chose de certain, touchant cette Demoiselle qui a tant écrit & dont on a fait courir des bruits si différents, je m'en suis exactement informé, tant par ses propres Ecrits, & par l'histoire de sa vie publiée depuis peu, que des personnes qui l'ont pratiquée. De mille choses nouvelles & assez extraordinaires, en voici, pour être court, quelques-unes

des principales, qui concernent sa vie & la substance de ses sentiments.

L'on apprend (cet *on* signifie ici & dans la suite, non seulement les personnes qui ont connu cette Demoiselle, mais aussi ses livres & l'histoire de sa vie) qu'elle naquit à Lille en Flandres l'an 1616. & qu'elle mourut à Francker à la fin d'Octobre 1680. Jamais vie ne fut plus traversée, quoique ses desseins n'ayent abouti qu'à vivre chrétiennement en retraite, & avec de véritables Chrétiens. (Je fais simplement & historiquement ici & dans la suite, le récit des informations que j'ai reçues.) La maniere dont on dit qu'elle s'y prit dès son enfance, est assez remarquable pour être décrite. C'est que dès l'âge de 4 ans elle commença à s'appercevoir, qu'il y avoit dans le monde bien de choses mauvaises & qui eussent dû aller autrement, comme, que l'on vieillissoit & que l'on mouroit, qu'il auroit été meilleur qu'il y eût eu un monde & une vie, où rien ne se corrompît & ne mourût. Cela lui avoit fait mépriser les choses de cette vie, & en souhaiter de meilleures ; & ayant ouï parler du Paradis, & de Jesus-Christ qui étoit venu nous montrer le chemin pour y aller,

& qui avoit vécu & étoit mott en méprisant les biens & les plaisirs de cette vie, pour entrer dans une vie éternelle, elle trouva cela si beau qu'elle demanda, *s'il n'y avoit point au monde des personnes qui vécussent comme Jesus-Christ avoit enseigné.* On lui disoit que les Chrétiens le faisoient, & que nous étions ces Chrétiens-là. Mais elle ne voulut pas croire qu'elle étoit avec des Chrétiens, quoiqu'on l'en assûrât, *parce*, disoit-elle, *qu'on ne vivoit pas comme Jesus-Christ a enseigné, mais tout au rebours, car*, disoit cet enfant, *Jesus-Christ étoit pauvre, & nous aimons l'or & l'argent : il étoit petit, & nous cherchons les grandeurs : il étoit en mal aise, & nous cherchons les plaisirs. Ce ne sont pas là les Chrétiens que je demande, menez-moi aux pays des Chrétiens.* Les railleries qu'on en faisoit, l'obligerent à se taire, & à se retirer à l'écart, pour demander à Dieu d'aller au pays des Chrétiens, & qu'elle pût être une Chrétienne. Ces pensées pourroient être incroyables dans un enfant de 4 à 7 ou 8 ans, mais la grace & la nature ont leurs extraordinaires dans les enfans mêmes, & de fraîche date vous venez de nous en faire voir un exemple dans un auteur de sept ans.

On remarque que cette fille s'étant ensuite laissé entraîner dans les honnêtes vanités de la jeunesse, pour relancer l'insulte qu'on lui faisoit de s'en retirer par un principe de bêtise & de peu d'esprit, elle en fut si outrée de pénitence, qu'elle se résolut à quitter absolument le monde, afin de n'être plus détournée de Dieu & de la vie chrétienne; résolution qu'elle poussa jusqu'à se travestir en hermite à l'âge de 18 ans, pour s'enfuir dans les déserts. Mais reconnue & arrêtée au Diocese de Cambrai, l'Archevêque lui accorda une solitude, & ensuite de vivre à la campagne avec quelques filles, qui avoient dessein de mener une vie véritablement Chrétienne, sans autres vœux ni autres regles que l'amour de Dieu & l'Evangile. Les Jésuites s'opposerent à ce dessein-là.

Après qu'elle eut éprouvé parmi les Grands & les Petits, les Religieux & les Séculiers, que personne ne vouloit vivre en véritables Chrétiens comme elle l'entendoit, elle se tint quatre ans renfermée dans une chambre, pour s'avancer dans le perfection chrétienne, & pour y vaquer à la priere, par où elle acquit beaucoup de graces & de lumieres par-

ticulieres (je parle toujours en Historien) : ses parents morts elle contribua à l'érection d'un Hôpital, auquel elle donna depuis par entrevifs les biens qu'elle avoit, consistant en 20 ou 30 maisons & en une Seigneurie. Elle y fut 9 ans occupée à entretenir de ses biens & de ses soins, souvent elle seule, 30 à 50 pauvres filles âgées de 4 à 20 ans, qu'elle tâchoit d'élever dans l'esprit du véritable Christianisme, résolue de passer toute sa vie dans cet emploi, & dans ce lieu-là ; mais certain désordre qu'elle voulut découvrir lui causa tant de persécution, qu'il fallut qu'elle se retirât ailleurs. Cela est fort particularisé dans sa vie.

Cherchant de côté & d'autre à se garantir de ses ennemis, les connoissances qu'elle fit avec des personnes savantes & pieuses, le Supérieur des Peres de l'Oratoire de Malines, le Vicaire de l'Archevêque, un Théologien qui avoit été Sécrétaire du célébre *Cornelius Jansenius*, lui firent écrire ses sentiments touchant diverses matieres. Le Supérieur de l'Oratoire Mr. de Cort prenant fort à cœur la corruption de l'Eglise, elle lui en écrivit trois Volumes, qui sont publiés sous le titre de *la Lumiere*

du monde. C'est son chef-d'œuvre, quoiqu'un des premiers de ses ouvrages. Il y a certainement, sur-tout dans la troisieme partie, de quoi saisir & étonner un lecteur. Le grand Vicaire lui fit écrire une partie de sa vie, mais *Mr. Noels* Sécretaire de Jansénius, plein de son saint Augustin & de leurs démêlés avec les Jésuites, sur la grace & sur la morale relâchée, l'obligea de lui écrire sur tout cela; ce qu'elle fit aussi en trois petits tomes, imprimés sous le titre d'Académie des Théologiens. Elle lui fit si bien voir que les Jésuites & les Jansénistes étoient tous en erreur, touchant la Grace & la Prédestination, qu'il se rendit; la Morale des premiers y est mal-menée par des armes d'une autre trempe, que celles des beaux discours de Mr. Pascal, & après y avoir convaincu les Chrétiens de beaucoup d'abus, elle fait voir à la fin qu'ils sont éloignés infiniment du véritable Christianisme.

A propos de Jansénistes, on n'auroit pas cru trouver ici de l'essentiel pour leur Histoire; il y en a pourtant. L'on y apprend que ces Messieurs, lorqu'ils étoient le plus persécutés en France résolurent, sur l'offre que leur en fit M. de

Cort, de se cantonner dans une île sur les côtes d'Holstein, & qu'ils avoient acheté déja une partie. Mais il paroît par le traitement à Mr. de Cort & à Mademoiselle Bourignon, qui s'en étoient réservé le principal, pour y aller vivre chrétiennement avec quelques-uns de leurs amis hors du tracas du monde; il paroît, dis-je, qu'il y a une fort grande différence entre la morale pratique, & la morale spéculative de ces Messieurs, au moins s'il en faut croire le Chap. 22. de la vie de Mademoiselle Bourignon, & les Lettres qu'elle écrivit au Duc de Holstein, aux Magistrats d'Amsterdam, à Mr. Arnauld, à Mr. de Pompone, & aux Peres de l'Oratoire. Il y a de quoi s'étonner que cette Demoiselle s'étant retirée du Brabant dans la Hollande, & delà en Holstein, ces Messieurs & les Peres de l'Oratoire se soient unis avec les Jésuites & avec les Luthériens, pour la molester jusques au point de l'obliger à sortir de la Hollande, & à fuir de ville en ville dans le Holstein, delà à Hambourg, de Hambourg en Oost-Frise, d'où des persécutions d'un autre chef l'obligerent encore à fuir demi-malade, ce qui la fit tomber peu après dans une récidive dont elle mou-

rut, après s'être vûe dépouillée de presque tous les biens qu'elle avoit eus sur les lieux.

Ce n'étoit pas seulement pour des biens qu'on la molestoit. Les Ecclésiastiques Luthériens n'auroient pû s'amuser comme ils le firent, à écrire des Livres contre elle à ce sujet-là, on avançoit donc en cause sa doctrine, qui est la chose dont je vais parler.

Il y a dans sa doctrine des choses qu'elle appelle fondamentales, d'autres accessoires, & de la moralité à foison.

Elle suppose avant tout la vérité de la sainte Ecriture, & du Symbole des Apôtres, & qu'il faut dire anathême à tout ce qui y est contraire. Cela supposé, voici l'essentiel de son systême.

Que Dieu étant un Etre puissant, juste, véritable, sage, libre & parfait, n'a pas seulement voulu se délecter en lui-même, mais aussi hors de soi avec un Etre qui lui ressemblât, & qui fût comme son Epouse.

Que pour cet effet il a produit une créature belle, bonne, juste, sage, libre, puissante, dominante à sa volonté sur les ouvrages de Dieu, qui aussi étoient

beaux, lumineux, ſans corruption ni imperfection.

Que cette créature douée d'entendement, de volonté, de liberté & d'autres facultés, devoit par ſa liberté appliquer chaque faculté à ſon objet, l'entendement à Dieu qui l'auroit rempli de la lumiere de la foi ; la volonté au bien infini & ainſi du reſte : à quoi l'homme étoit toujours libre, non que par ſa liberté il put faire naître dans ſoi la lumiere, & le bien infini, mais il pouvoit par elle tourner en une infinité de manieres & à ſon choix ſes facultés vers Dieu, qui ſe ſeroit introduit & égayé lui-même en elles heureuſement & à l'infini.

Mais que s'en étant détourné pour adhérer à des choſes moindres (ce qui eſt le péché) la lumiere & le bien infini ne s'étoient plus trouvés en lui, & que toutes les créatures ſubalternes s'étoient démenties par ce déréglement, en quoi conſiſte la peine du péché.

Que par là l'homme devenu ſans lumiere & ſans bien eſt effectivement damné, auſſi bien que ſa race, dès ſa naiſſance, car l'ame des enfans venants des parents, par la propagation, c'eſt-à-dire par la vertu que Dieu a miſe une

fois dans les créatures, pour qu'elles produisent leurs semblables avec autant de réalité qu'elles en ont elles-mêmes; il s'ensuit que ce qui n'a plus que peu de réalité, ne peut produire qu'un sujet défectueux.

Qu'il n'y a que la grace de Dieu qui puisse retirer les hommes de cette damnation, & que Jesus-Christ a obtenu cette grace par ses mérites, à condition néanmoins que les hommes détourneront leur liberté des choses basses, combattront la pente qu'ils y ont, & la remettront avec toutes leurs facultés entre les mains de Dieu, afin qu'il les éclaire, les redresse & les gouverne par son esprit. Qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus librement à eux-mêmes, que Dieu délivrera de leurs ténebres & de leurs maux; & qu'il remettra sur le pied de la premiere création; ce qui est le salut; & que les autres seront abandonnés à l'état où ils se sont mis, de disproportion & de contrariété à l'ordre & à la beauté de la premiere création, ce qui sera l'enfer.

Qu'il n'est pas nécessaire pour être sauvé de comprendre en détail la théorie des mysteres divins, encore moins d'être attaché à un certain parti plutôt qu'à un

autre, mais qu'il faut seulement sevrer son ame de la pente vers les choses basses, & la présenter à Dieu en état de cessation, de simplicité, de vacuité, & d'abandon à sa conduite, après quoi Dieu produira en elles les lumieres & les biens, qu'il trouvera nécessaires pour la sauver.

Sa Morale est une déduction & une application particuliere & pratique de ces principes là. Il faut avouer qu'elle est belle & très-pure. Ses plus grands ennemis ne lui ont jamais contesté cela, afin d'être moins suspects, lorsqu'ils la blâment sur d'autres choses. On en peut voir le précis dans ses deux traités *de la solide Vertu*, & dans ses *Avis salutaires*.

Elle ne propose tout le reste que comme des choses accessoires, qui néanmoins lui ont suscité le plus de tempêtes, à cause qu'elles vont avec l'idée de la nouveauté. Cependant loin d'exiger qu'on les croye, elle assûre que les laissant pour ce qu'elles sont, l'on n'en est pas moins agréable à Dieu, pourvu que d'ailleurs on vive chrétiennement, & qu'elle ne les propose que pour ceux qui s'en trouveront excités à l'admiration, & a l'amour de Dieu,

par

par la considération de ses merveilles. Il y en a touchant la création du monde, la premiere beauté, la formation de l'homme, sa chûte, la dépravation des créatures, la rédemption, la nature, les offices & l'incarnation de Jesus-Christ, l'Apostasie universelle, l'Ante-Christ, la corruption de l'Eglise chrétienne, son retranchement, & son rétablissement, le rappel des Juifs, la venue de Jesus-Christ en gloire pour régner sur la terre, le renouvellement du monde, le jugement, l'enfer, la vie éternelle, &c. Ses Traités *la lumiere du monde*, *le nouveau ciel & la nouvelle Terre*, *l'étoile du matin*, *le renouvellement de l'esprit évangélique*, sont parsemés de ces sortes de choses, & si elles avoient lieu, plus d'un Théologien se seroit tué bien inutilement à expliquer une infinité de passages de l'Ecriture. Il faudroit trop écrire pour en donner des exemples.

L'on a accusé Mad. Bourignon de bien des choses, quelques-unes personnelles, comme qu'elle parloit trop en bien d'elle-même, trop en mal des autres : qu'elle ne reconnoissoit à présent plus des véritables Chrétiens ; qu'elle étoit régie par le saint Esprit. Mad.

Bourignon s'étonnoit sur cet article ; que des personnes qui se disent Chrétiennes lui fissent cette objection, car il lui sembloit qu'il y avoit de la contradiction à se dire chrétien, & n'avoir par l'esprit de Jésus-Christ qui est le saint Esprit, ou à dire qu'on a le saint Esprit & que néanmoins on n'en soit pas régi ni illuminé. On lui avoit aussi imputé de mépriser les Ecritures, de nier la sainte Trinité, la divinité de Jesus-Christ, ses mérites, & sa satisfaction, & je ne sçai combien d'autres impiétés ; mais à dire le vrai, il paroît évidemment par la lecture de ses ouvrages, & par l'apologie que l'on a mise au-devant de sa vie, qu'elle en étoit fort innocente. Il est quasi nécessaire, avant d'entreprendre la lecture de ses livres, de lire cette Apologie-là, sans quoi il est à craindre que puisque l'on tire bien de mauvais sens de l'Ecriture, on en tire à plus forte raison des Ouvrages d'une fille, non qu'ils ne soient écrits très-intelligiblement, & d'un style simple, pathétique & plein d'une éloquence naturelle (qu'on voye par exemple la 14me. lettre de la 2me. partie & la 1re. de la 3me. partie du livre qu'elle intitule *Tombeau de la fausse Théologie*) mais

c'eſt que les préjugés où l'on eſt, font ordinairement mal prendre les penſées d'autrui les plus ſimples & les mieux exprimées, lorſqu'elles ne s'accordent pas avec ce que nous avons dans l'eſprit.

Fin du Tome Sixieme.

A01 1470815